

AT HOME IN
EUROPE



Les Parisiens musulmans



OPEN SOCIETY
FOUNDATIONS

Les Parisiens musulmans

At Home in Europe Project

©2011 Open Society Foundations

Cette publication est disponible sous format PDF sur le site internet des Open Society Foundations, sous un contrat de licence Creative Commons autorisant la reproduction et la distribution de la publication, dans son intégralité uniquement, sous réserve d'attribution à Open Society Foundations et d'utilisation à des fins non commerciales et éducatives ou de politique d'intérêt public. L'utilisation des photos hors publication est interdite.

ISBN: 978-1-936133-18-5

Publié par

OPEN SOCIETY FOUNDATIONS

400 West 59th Street
New York, NY 10019
USA

Pour de plus amples informations, merci de vous adresser à :

AT HOME IN EUROPE PROJECT

OPEN SOCIETY FOUNDATION

100 Cambridge Grove
W6 0LE London
UK

Site internet

www.soros.org/initiatives/home

Photo de couverture : © William Daniels/Panos Pictures, pour Open Society Foundations

Couverture conçue par Dennis Ahlgrim/Ahlgrim Design Group

Mise en page : par Q.E.D. Publishing

Imprimé en Hongrie

Imprimé sur papier CyclusOffset, fabriqué à partir de 100% de fibres recyclées.

Table des matières

Remerciements	5
Préface	7
Les Parisiens musulmans	9
Liste des acronymes et abréviations	17
Définitions et terminologie	20
Résumé	23
1. Introduction	26
2. Population et données démographiques	39
3. Les politiques de la Ville de Paris	62
4. Expériences des communautés musulmanes : identités, appartenances et interactions	77
5. Expériences des communautés musulmanes : l'éducation	106
6. Les expériences des communautés musulmanes en matière d'emploi	136
7. Les expériences des communautés musulmanes en matière de logement	161
8. Expériences des communautés musulmanes : santé et services sociaux	190
9. Expériences des populations musulmanes : maintien de l'ordre et sécurité	207
10. Expériences des communautés musulmanes : la participation politique	222
11. Les médias	240
12. Conclusions	246
13. Recommandations	248
Annex 1. Bibliographie	256
Annex 2. Tableaux additionnels issus de la recherche des Fondations pour une société ouverte	276

Principes des Fondations pour une société ouverte

Les Fondations pour une société ouverte œuvrent pour la construction de démocraties vivantes et tolérantes dont les gouvernements se montrent responsables pour leurs citoyens. Travaillant avec les communautés locales dans plus de 70 pays, les Fondations pour une société ouverte soutiennent la justice et les droits de l'homme, la liberté d'expression et l'accès aux écoles et aux soins publics.

Remerciements

Ce rapport s'inscrit dans une série de rapports de monitoring intitulés « Les musulmans dans les villes de l'UE » qui porte sur onze villes de l'Union européenne (UE) où vivent un nombre significatif de populations musulmanes. Chacun des rapports s'est plus spécifiquement concentré sur les quartiers suivants dans chacune des villes: Slotervaart à Amsterdam; Borgerhout à Anvers; Kreuzberg à Berlin; Nørrebro à Copenhague; Hamburg-Mitte à Hambourg; Evington Spinney Hills, Stonegate à Leicester; le 3^e arrondissement à Marseille; le 18^e arrondissement à Paris; Feijenoord à Rotterdam; Järfvåltet à Stockholm; London Borough of Waltham Forest à Londres.

Ce rapport a été conçu par le projet *At Home in Europe (Chez nous/soi en Europe)* des Fondations pour une société ouverte, en collaboration avec des experts locaux et nationaux. Nous souhaitons remercier Valérie Amiraux, qui est associée à cette initiative depuis 2007 et est l'auteur de ce texte. Isabelle Tanguay, Yasmina Dahim et Karine Ménard-Hogan ont été ses assistantes à divers moments et nous souhaitons également les remercier. Nous sommes également très reconnaissants à Sonia Tebbakh, impliquée dans une première phase de recherche.

Valerie Amiraux

*Professeur de Sociologie, Département de Sociologie,
Université de Montréal, Canada*

Cagla Aykac a réalisé le travail de terrain. Elle a notamment supervisé l'équipe basée à Paris qui a conduit les entretiens et les groupes de discussion. L'équipe était composée de personnes recrutées localement.

En mai 2010, les Fondations pour une société ouverte ont organisé une table ronde à Paris. Tenue à huis clos, elle a permis d'engager une discussion critique et de recueillir de très riches commentaires sur une première version du rapport. Nous remercions les nombreux participants (conseillers municipaux, représentants associatifs, chefs spirituels communautaires, militants, chercheurs, représentants de la fonction publique et autres) qui ont généreusement offert leur temps et partagé leur expertise à cette occasion. L'équipe de l'association Génériques a organisé la table ronde qui s'est tenue dans le 18^e à la Salle Saint-Bruno. Nous remercions son président, Driss El Yazami, ainsi que Sarah Clément et Oriane Amalric. Nous remercions également Jocelyne Césari, chercheuse associée au Centre for Middle Eastern Studies et au Centre for European Studies de l'université Harvard, qui, en tant que membre du comité consultatif pour les rapports français de notre série (Marseille, Paris), nous a encouragés tout au long de la réalisation de ce rapport.

Les Fondations pour une société ouverte aimeraient remercier toutes les personnes, citées ou non, qui ont contribué au rapport en se rendant disponibles pour des entretiens, en fournissant des informations, en se livrant à la recherche et à la relecture critique du rapport. Plusieurs personnes basées à Paris ont également accepté d'être interrogées par

l'équipe de communication des Fondations pour une société ouverte et nous les en remercions.

Les Fondations pour une société ouverte aimeraient enfin remercier tous ceux, cités ou non, qui se sont rendus disponibles pour le rapport, acceptant de donner des entretiens, de fournir des informations, de réviser et commenter les différentes versions du rapport. Plusieurs personnes à Paris ont accepté de nous rencontrer et d'être interrogées par le Bureau des communications (*Office of Communications*) des Fondations pour une société ouverte et nous les en remercions.

Le projet *At Home in Europe* est seul responsable du contenu de ce rapport, des erreurs éventuelles comme des interprétations inexactes.

Equipe des Fondations pour une société ouverte

Nazia Hussain (projet <i>At Home in Europe</i>)	<i>Directrice</i>
Tufyal Choudhury (projet <i>At Home in Europe</i>)	<i>Conseiller cadre des politiques</i>
Klaus Dik Nielsen (projet <i>At Home in Europe</i>)	<i>Cadre chargé des recommandations</i>
Hélène Irving (projet <i>At Home in Europe</i>)	<i>Coordinateur de programme</i>
Andrea Gurubi Watterson (projet <i>At Home in Europe</i>)	<i>Cadre de programme</i>
Csilla Tóth (projet <i>At Home in Europe</i>)	<i>Assistante de programme</i>

Préface

Les Fondations pour une société ouverte (Open Society Foundations) ont la conviction profonde que dans une société tolérante, tous les peuples ont la même valeur et devraient jouir des mêmes opportunités. Les Fondations œuvrent à lutter contre les discriminations, en particulier les maux infligés aux minorités à travers un traitement discriminatoire, et à veiller à ce que l'égalité des chances pour tous fasse partie intégrante des politiques gouvernementales d'intégration sociale.

Le projet *At Home in Europe* des Fondations pour une société ouverte porte sur le suivi et les recommandations concernant la position des minorités dans une Europe en mouvement. A travers ses recherches et son engagement auprès des décideurs et des communautés, le projet explore les questions de la participation politique, sociale et économique des musulmans et d'autres groupes marginalisés au niveau local, national et européen.

Qu'ils soient citoyens ou immigrés, natifs ou nouveaux arrivés, les musulmans constituent une population diverse et croissante qui pose à l'Europe un défi de taille: comment garantir l'égalité des droits dans un environnement de diversité en expansion rapide. L'Europe n'est plus – si elle l'a jamais été – un continent culturellement homogène et monoreligieux. Ses groupes minoritaires émergents et leurs identités d'Européens constituent un aspect essentiel de l'agenda et du discours politique.

A travers ses rapports sur les musulmans dans les villes de l'UE, le projet *At Home in Europe* examine les politiques urbaines et municipales qui ont cherché activement à comprendre les communautés musulmanes et leurs besoins spécifiques. Le projet œuvre en outre à cerner le type et de degré d'engagement des décideurs politiques à l'égard de leurs populations musulmanes et minoritaires en mettant en exergue les meilleures pratiques dans les villes d'Europe occidentale sélectionnées. Un thème sous-jacent est la manière dont les communautés musulmanes ont participé activement à la lutte contre la discrimination. La question se pose aussi de savoir si les besoins de groupes spécifiques justifient des approches individuelles afin de surmonter les obstacles à l'égalité des chances.

Ce rapport de ville s'appuie sur les travaux précédents des Fondations sur la protection des minorités, en particulier les rapports du programme de suivi et de recommandations *EU Monitoring and Advocacy Program* sur la situation des musulmans en France, en Italie et au Royaume-Uni. Toutes ces études mettent clairement en évidence la nécessité de poursuivre la recherche. Les données limitées dont on dispose actuellement sur les populations musulmanes d'Europe sont extrapolées à partir de l'origine ethnique et nationale. Ce manque de données précises limite les possibilités de mener des politiques nuancées et spécifiques pour les questions les plus importantes pour les musulmans et d'élaborer des politiques d'intégration sociale adaptées et complètes.

La série de rapports *At Home in Europe* inclut une synthèse et des rapports individuels sur 11 villes dans sept pays d'Europe. Le projet a sélectionné les villes sur la base d'une synthèse documentaire effectuée en 2006 en prenant en compte la taille de la population, sa diversité et le contexte politique local. Les 11 rapports de ville ont été préparés par des équipes d'experts locaux sur base d'une méthodologie identique afin de permettre une analyse comparative.

Chaque rapport de ville inclut des recommandations détaillées pour améliorer les chances de participation et d'intégration des musulmans dans la société tout en leur permettant de préserver les caractéristiques communautaires culturelles, linguistiques, religieuses et autres importantes pour leur identité. Ces recommandations, adressées en premier lieu aux acteurs locaux spécifiques, formeront la base des activités de soutien des Fondations.

Chez nous en Europe :
Les Parisiens musulmans

Table des matières

Liste des acronymes et abréviations	17
Définitions et terminologie	20
Résumé	23
1. Introduction	26
1.1 Méthodologie	31
1.1.1 Phase quantitative – Questionnaires	33
1.1.2 Phase qualitative – Groupes de discussion	37
1.1.3 Entrevues avec les responsables politiques	38
2. Population et données démographiques	39
2.1 Dynamiques démographiques	45
2.2 Accès à la citoyenneté et naturalisation	49
2.3 L'histoire des migrations et dynamiques d'installation	53
2.4. Le 18 ^e arrondissement	58
3. Les politiques de la Ville de Paris	62
3.1 Structure politique et administrative de la Ville de Paris	62
3.2 L'éducation	64
3.3 L'emploi	65
3.4 Service du logement	66
3.5 Santé et affaires sociales	68
3.6 Police	69
3.7 Immigration et intégration	70
3.8 Politiques culturelles et place du culte	72
3.8.1 Delanoë et Paris	72
3.8.2 Lieux de culte et salles de prières	73
4. Expériences des communautés musulmanes : identités, appartenances et interactions	77
4.1. Islamophobie et inégalité : les deux visages de la discrimination	81
4.2 Sentiments vis-à-vis du quartier	86
4.3 Valeurs	90
4.4 Sentiment d'appartenance au quartier	92
4.5 Interaction ou voisinage ?	96

4.6 Le quartier : cohésion ou isolement ?	101
5. Expériences des communautés musulmanes :	
l'éducation	105
5.1 Statistiques	105
5.2 Les politiques en matière d'éducation	108
5.3 Les mesures d'aide aux élèves étrangers	110
5.3.1 L'éducation prioritaire	112
5.4 Réalisations : ségrégation	113
5.4.1 Les initiatives locales	116
5.5 Le port du foulard dans les écoles publiques	118
5.6 La situation locale	119
5.7 Expériences et discours sur l'éducation : résultats	121
5.8 École privée versus école publique : le dilemme de la carte scolaire	123
5.9 La mixité sociale	125
5.10 La religion à l'école : un non problème local	130
5.10.1 Pratiques religieuses à l'école	131
5.11 Conclusion	132
6. Les expériences des communautés musulmanes en matière d'emploi	135
6.1 Emploi et précarité	135
6.1.1 La situation dans le 18e	140
6.2 La discrimination au travail vécue par les musulmans	141
6.3 Le foulard et l'emploi	151
6.4 Politiques de l'emploi	152
6.4.1 Les programmes d'inclusion et les politiques de la Ville	152
6.4.2 Les CUCS	152
6.4.3 L'aide à la recherche d'emploi	153
6.4.4 Les PAD	156
6.4.5 Apprendre le français	157
6.4.6 Missions locales	158
6.4.7 Les sans-papiers	159
6.5 Conclusion	159
7. Les expériences des communautés musulmanes en matière de logement	160

7.1	Politiques nationales	161
7.2	Le logement à Paris	163
7.3	Les expériences des migrants et des groupes de musulmans	165
7.3.1	Des conditions de logement précaires	168
7.4	Les foyers pour travailleurs migrants	169
7.5	Le choix du lieu de résidence	171
7.6	Les politiques de rénovation urbaine	172
7.7	Changement social	175
7.8	Le logement social	177
7.8.1	L'accès au logement social	177
7.8.2	Résultats de l'enquête	180
7.8.3	Informations, conseils, soutiens	181
7.9	La discrimination dans l'accès au logement	184
7.10	Conditions de vie dans le quartier	185
7.11	La mixité sociale : peut-on parler d'une véritable politique ?	187
7.12	Conclusion	188
8.	Expériences des communautés musulmanes : santé et services sociaux	189
8.1	Les services de santé dans le 18e	191
8.1.1	Atelier Ville Santé Paris 18	192
8.1.2	Le Pôle Santé Goutte d'Or	193
8.1.3	Les ONG actives dans le domaine de la santé	194
8.2	La situation médicale spécifique des immigrés âgés	196
8.3	Perception de la prise en compte des besoins religieux par les services de santé	198
8.4	Satisfaction vis-à-vis des services de santé	201
8.5	Conclusion	205
9.	Expériences des populations musulmanes : maintien de l'ordre et sécurité	206
9.1	Engagements de la police en matière de lutte contre la discrimination	210
9.2	La lutte contre le terrorisme	211
9.3	La population musulmane et la police	212

9.4 Conclusion	219
10. Expériences des communautés musulmanes :	
la participation politique	221
10.1 Participation aux élections et aux activités	
politiques	221
10.1.1 Influencer les politiques publiques	224
10.2 Engagement auprès d'organisations non	
gouvernementales et de la société civile	227
10.3 Politiques d'incitation à la participation des	
citoyens hors UE	230
10.4 Points de vue sur la participation civique et	
politique	233
10.5 La représentation politique des communautés	
musulmanes à Paris	235
10.5.1 L'Institut des cultures d'Islam (ICI)	235
10.5.2 Le CFCM	237
10.6 Conclusion	238
11. Les médias	239
11.1 Les prières dans la rue	239
11.2 L'Islam imaginaire	240
11.3 Les médias ethniques	243
12. Conclusions	245
13. Recommandations	247
13.1 Identités, appartenances, interaction	247
13.2 Éducation	248
13.3 Emploi	250
13.4 Logement	250
13.5 Santé	252
13.6 Police et sécurité	253
13.7 Participation et citoyenneté	254
Annex 1. Bibliographie	255
Annex 2. Tableaux additionnels issus de la recherche des	
Fondations pour une société ouverte	275

Liste des tableaux et figures

Tableau 1.	Composition de l'échantillon : âge	34
Tableau 2.	Composition de l'échantillon : genre	35
Tableau 3.	Composition de l'échantillon : lieu de naissance et nationalité	36
Tableau 4.	Langue utilisée pour le questionnaire	37
Tableau 5.	Immigration en France par pays, 1999 et 2006	41
Tableau 6.	La population étrangère par nationalité à Paris, 2007	47
Tableau 7.	Proportion d'étrangers et d'immigrants en France, 2004–2005	50
Tableau 8.	Citoyens français récemment naturalisés : par pays d'origine, 1998–2010	51
Tableau 9.	Citoyens naturalisés en proportion de la population d'origine étrangère, 18 ^e arrondissement (1999)	52
Tableau 10.	Lieu de résidence de l'échantillon	61
Tableau 11.	Niveau de pratique religieuse de l'échantillon	79
Tableau 12.	Parmi les éléments suivants, qu'est-ce qui vous définit le mieux ?	81
Tableau 13.	Ancienneté de la résidence dans le quartier	86
Tableau 14.	Qui sont les habitants de votre quartier?	87
Tableau 15.	Aimez-vous votre quartier?	88
Tableau 16.	Les raisons de s'installer dans le quartier	89
Tableau 17.	Les habitants du quartier partagent-ils les mêmes valeurs que vous ?	91
Tableau 18.	Les habitants du quartier sont-ils solidaires?	92
Tableau 19.	À quel point vous sentez-vous appartenir à votre quartier ?	93
Tableau 20.	À quel point vous sentez-vous appartenir à Paris ?	93
Tableau 21.	À quel point vous sentez-vous appartenir à la France ?	94
Tableau 22.	Vous considérez-vous français ?	95
Tableau 23.	Force des sentiments vis-à-vis du quartier	96
Tableau 24.	Rencontres mixtes sur le plan de l'origine ethnique : fréquence	97
Tableau 25.	Interaction avec des personnes d'origines ethniques différentes : fréquence	98
Tableau 26.	Les résidents de ce quartier œuvrent-ils ensemble à son amélioration ?	100
Tableau 27.	S'agit-il d'un quartier uni ?	275
Tableau 28.	Niveau de satisfaction : écoles primaires locales	123
Tableau 29.	Niveau de satisfaction avec les établissements de l'enseignement secondaire dans l'arrondissement	276
Tableau 30.	Rencontres mixtes sur le plan de la religion : fréquence (à l'école, au travail)	277
Tableau 31.	Dans quelle mesure pensez-vous que les écoles respectent les coutumes religieuses de personnes qui appartiennent à des religions différentes ?	131

Tableau 32.	Composition de l'échantillon : description des catégories d'emploi	141
Tableau 33.	Les plaintes pour discrimination 2005–2009 (HALDE) : par secteurs	142
Tableau 34.	Discrimination à l'emploi au cours des cinq dernières années (Au cours des cinq dernières années, vous a-t-on refusé un emploi ?)	278
Tableau 35.	Vous a-t-on refusé un emploi pour l'un des motifs suivants ?	143
Tableau 36.	Au cours de l'année passée, à quelle fréquence avez-vous rencontré et parlé à une personne d'une origine ethnique différente à l'école, au travail ?	145
Tableau 37.	Origine des employeurs et des collègues	147
Tableau 38.	Respect par les employeurs de la religion des employés	149
Tableau 39.	Dans quelle mesure pensez-vous que les employeurs respectent les coutumes religieuses des personnes appartenant à d'autres religions ?	150
Tableau 40.	Dans quelle mesure pensez-vous que les employeurs respectent les coutumes religieuses des personnes appartenant à diverses religions ?	150
Tableau 41.	Composition de l'échantillon : emploi par âge (au dernier anniversaire)	155
Tableau 42.	Statut d'occupation et type de logement par nationalité (Paris, 1999)	164
Tableau 43.	Type de logement par nationalité et personne de référence à Paris ...	166
Tableau 44.	Niveau de satisfaction concernant le logement social	180
Tableau 45.	Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu besoin d'information ou de conseils sur le logement?	182
Tableau 46.	Niveau de satisfaction : nettoyage de la voie publique	186
Tableau 47.	Fréquence des interactions avec des personnes d'origine ethnique différente dans des centres de soins et des hôpitaux au cours de la dernière année	279
Tableau 48.	Proportion des immigrés (hommes et femmes, hors UE) de plus de 55 ans vivant à Paris 2008	197
Tableau 49.	Respect des coutumes religieuses dans les hôpitaux et les cliniques ...	199
Tableau 50.	Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu besoin d'informations et de conseils en matière de santé ?	201
Tableau 51.	Recherche et besoin d'informations en matière de santé : par origine	202
Tableau 52.	Degré de satisfaction vis-à-vis des soins de santé	204
Tableau 53.	Niveau de satisfaction vis-à-vis des soins de santé : par origine	204
Tableau 54.	Contacts avec la police (quel que soit le sujet) au cours des douze derniers mois	213
Tableau 55.	Victime d'un délit au cours des 12 derniers mois?	279
Tableau 56.	Victimes d'un délit : lieu	280

Tableau 57.	Degré de confiance dans les forces de police (18e)	214
Tableau 58.	Degré de confiance dans le système judiciaire	215
Tableau 59.	Degré de confiance dans les forces de polices : par lieu de naissance	215
Tableau 60.	Niveau de confiance dans le système judiciaire parmi les musulmans et les non-musulmans dans le 18e par lieu de naissance	216
Tableau 61.	Degré de satisfaction concernant le maintien de l'ordre	216
Tableau 62.	Degré de satisfaction vis-à-vis des services de police	219
Tableau 63.	Droit de vote aux élections nationales	221
Tableau 64.	Droit de vote aux élections nationales : lieu de naissance	221
Tableau 65.	Niveau de participation aux dernières élections nationales	222
Tableau 66.	Niveau de participation aux dernières élections locales	222
Tableau 67.	Droit de vote aux élections locales	223
Tableau 68.	Au cours des 12 derniers mois, avez-vous signé des petitions ?	223
Tableau 69.	Assister à un meeting politique ou participer à une manifestation (12 derniers mois)	224
Tableau 70.	Capacité à influencer les décisions concernant la ville	224
Tableau 71.	Capacité à influencer les décisions concernant la ville (musulmans/lieu de naissance)	225
Tableau 72.	Capacité à influencer les décisions au niveau national	225
Tableau 73.	Degré de confiance dans le Parlement	226
Tableau 74.	Degré de confiance dans le gouvernement	226
Tableau 75.	Confiance dans le gouvernement (par lieu de naissance)	227
Tableau 76.	Implication active dans des initiatives de la société civile (12 derniers mois)	228
Tableau 77.	Participation active à des activités de formation des adultes : par genre (12 derniers mois)	230

Liste des figures

Figure 1.	Dénominations religieuses (y compris sans religion) selon l'origine et le lien à la migration	43
Figure 2.	Les immigrés arrivés récemment en Île-de-France	48
Figure 3.	Carte indiquant la localisation des populations étrangères à Paris intra-muros et banlieues, 2007	49
Figure 4.	Ecarts entre le taux d'activité des étrangers originaires des pays tiers et celui des Français (moins de 50 ans)	139

Liste des acronymes et abréviations

ACSE	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ADRI	Agence pour le développement des relations interculturelles
AME	Aide Médicale de l'État
AMO	Association des musulmans de l'ouverture
ANAEM	Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrants
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
APC	Agir pour la compétence
APUR	Agence Parisienne d'urbanisme
BEP	Brevet d'études professionnelles
CASNAV	Centres académiques de scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants des gens du voyage
CASVP	Centre d'action sociale de la Ville de Paris
CCIF	Collectif contre l'Islamophobie en France
CCPNC	Conseils de la Citoyenneté des Parisiens Non Communautaires
CEFISEM	Centres de formation et d'information sur la scolarité des enfants de migrants
CFCM	Conseil français du culte musulman
CMU	Couverture médicale universelle
CNDS	Commission nationale de déontologie de la sécurité
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
COMEDD	Comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations
CRS	Compagnies républicaines de sécurité
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
DASES	Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DDEEES	Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur
DDTEFP	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

DFPE	Direction des Familles et de la Petite Enfance
DREES	Direction de la recherche, des études et de l'évaluation des statistiques
EP	éducation prioritaire
EUMC	Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes
FASILD	Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations
FN	Front national
FRA	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
HALDE	Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité
HCI	Haut conseil à l'intégration
HLM	Habitation à loyer modéré
ICI	Institut des cultures d'Islam
INED	Institut national des études démographiques
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
LDH	Ligue des droits de l'homme
LOV	Loi d'orientation pour la ville
MiRE	Ministère du Travail, de l'emploi et de la santé
MRAP	Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
NGO	Organisation non-gouvernementale
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
OMI	Office des Migrations Internationales
OPAC	Office public d'aménagement et de construction
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
OPH	Office parisien de l'habitat
PAD	Point d'accès au droit
PDAE	Programme Départemental d'Aide à l'Emploi
PDI	Programme départemental d'inclusion
PICRI	Partenariats Institutions Citoyens pour la recherche et l'innovation
PIMMS	Point information médiation multiservices
PLIE	Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi
PMI	Protection maternelle infantile
RAR	Réseaux ambition réussite

RATP	Régie autonome des transports parisiens
RERS	Repères et références statistiques sur l'enseignement, la formation et la recherche
RMI	Revenu minimum d'insertion
RSA	Revenu de solidarité active
SNCF	Société nationale des chemins de fer français
SSAM	Service Sociale d'aide aux migrants
SSDP	Service social départemental polyvalent
UE	Union européenne
UGTFSF	Union générale des travailleurs sénégalais en France
UMP	Union pour un Mouvement Populaire
ZEP	Zone d'éducation prioritaire

DEFINITIONS ET TERMINOLOGIE

Discrimination : le terme de discrimination est utilisé tout au long de ce rapport. Il comprend le harcèlement, la discrimination directe et indirecte. Les articles 1 et 2 de la directive Race de l'UE interdisent expressément la discrimination directe et indirecte dont les définitions sont les suivantes : « Une discrimination directe se produit lorsque, pour des raisons de race ou d'origine ethnique, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne le serait dans une situation comparable ». « Une discrimination indirecte se produit lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre est susceptible d'entraîner un désavantage particulier pour des personnes d'une race ou d'une origine ethnique donnée par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un objectif légitime et que les moyens de réaliser cet objectif ne soient appropriés et nécessaires. »

Étranger : Il s'agit d'une personne qui n'a pas la nationalité française mais réside en France.

Harcèlement : Il s'agit de tout acte créant un « environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. »

Inclusion sociale : Il s'agit de la garantie et la promotion de l'égalité des droits et de l'accès à l'éducation, l'emploi et la prise de décision. Éradiquer la discrimination est au cœur de toutes les politiques et pratiques visant l'inclusion.

Intégration : La définition que nous utilisons dans ce rapport est celle des Principes de base communs de l'UE établis en 2004 (PBC). « L'intégration est un processus dynamique, à double sens, de compromis réciproque entre tous les immigrants et résidents des pays de l'UE ». Il s'agit d'un processus à long terme d'accommodement mutuel qui exige la participation des immigrants, de leurs descendants et de chaque habitant. Le processus d'intégration implique l'adaptation par les immigrants, hommes et femmes, qui ont des droits et des devoirs les liant à leur pays de résidence. Il concerne aussi la société d'accueil, qui doit permettre aux immigrants d'accéder à une pleine participation économique, sociale, culturelle et politique. Les États membres sont de ce fait encouragés à impliquer immigrants et citoyens nationaux dans la politique d'intégration. Ils doivent leur communiquer clairement quels sont leurs droits et devoirs mutuels.

Islamophobie : Il s'agit d'une hostilité, d'une peur et d'une haine irrationnelles vis-à-vis de l'islam, des musulmans et de la culture islamique. L'islamophobie désigne aussi une discrimination active de ce groupe et des individus qui s'y rattachent.

Marginalisé : Les groupes marginalisés peuvent être membres d'une minorité ethnique ou raciale et une sous-catégorie de groupes minoritaires. Ils se distinguent des autres groupes par une position socioéconomique inférieure et par leur faible pouvoir dans la

société. Dans ce rapport, les groupes marginalisés désignent ceux qui font l'expérience de l'exclusion sociale, qu'ils fassent partie d'une minorité ou d'une majorité.

Migrant : L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) définit le migrant comme une personne qui s'installe de façon temporaire ou permanente dans un pays où elle n'est pas né et qui a développé des liens sociaux significatifs dans ce pays. Cette définition comprend les étudiants, les enfants et les personnes à charge. Le terme de migrant ne recouvre pas les demandeurs d'asile, les réfugiés et les apatrides. Dans certains pays, le terme de migrant peut désigner des personnes qui sont nées dans le pays où leurs parents ont immigré.

Minorité : Il n'existe pas de définition unanime de ce terme en droit international. Certains pays considèrent minorité ce qui est reconnu comme tel par le droit national. Dans ce rapport, le terme renvoie aux groupes ethniques et religieux qui ne sont pas le groupe dominant dans la société étudiée.

Musulman : Ce groupe est très hétérogène. Sans renvoyer à un système commun de croyances ou à une expérience commune des musulmans, ce rapport considère comme musulmans ceux qui s'identifient comme tels. Le terme comprend aussi ceux qui se perçoivent comme musulmans culturellement plus que religieusement.

Nationalité : La nationalité renvoie au pays de la citoyenneté.

Né(e) dans l'UE : Ce rapport distingue entre les personnes de l'échantillon nées à l'étranger et celles qui sont nées dans l'UE. Ces dernières sont nées dans le pays de l'étude. Un participant à la recherche sur Paris né en Pologne sera donc identifié comme né à l'étranger.

Non Musulman : Dans ce rapport, est non musulmane toute personne qui ne se définit pas comme croyant de l'islam.

Origine ethnique : Il s'agit de l'appartenance à un groupe qui partage une langue, des pratiques culturelles, une religion et une identité commune qui plonge ses racines dans une histoire partagée.

Profilage ethnique ou racial : il renvoie aux décisions et pratiques des autorités chargées de l'application de la loi qui interviennent non sur la base du comportement ou des actes d'un individu mais sur son appartenance raciale, ethnique, religieuse ou nationale.

Race : Le terme race est utilisé en lien avec la notion de discrimination raciale qui advient lorsque des personnes souffrent de discrimination en raison de leur appartenance supposée à des groupes identifiés par des traits physiques (couleur de la peau, cheveux, apparence physique). Les références à la race dans ce rapport ne renvoient aucunement à l'idée de races humaines distinctes.

Racisme : Lorsqu'il est utilisé dans ce rapport, le terme de racisme réfère à la discrimination raciale qui, selon la Convention internationale des Nations Unies sur

l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, concerne « toute distinction, exclusion, restriction de préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire et ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique. » La discrimination raciale peut également se baser sur des signes visuellement distinctifs en raison de l'appartenance à un groupe culturel.

Ressortissant d'un état tiers : individu non ressortissant d'un État-membre de l'UE.

RESUME

Le terme de musulmans circule dans le débat public en France en toute imprécision. Les musulmans représenteraient 10 pour cent de la population en France, la plupart d'entre eux étant de nationalité française. Dans le contexte français, la présence de l'islam et des musulmans soulève depuis les années 90, soit avant les attaques terroristes du 11 septembre 2001, des questions à la fois politiques, sociales et culturelles, souvent formulées en termes sécuritaires. Ces différents aspects posent à la société française un défi complexe, celui de mener une réflexion sur l'égalité et l'idéal républicain d'intégration en tenant aussi compte de la composante religieuse de l'identité des individus. Les débats publics sur l'islam et les musulmans sont principalement centrés sur le fait que le principe de la laïcité devrait être réaffirmé comme la valeur fondatrice de l'intégration et comme 'régulateur' de la vie sociale, même si jusqu'à tout récemment la laïcité était présentée comme un pilier de l'identité nationale française. Ces différents sujets ont également été influencés par le débat post-colonial autour du dilemme républicain français et de l'opposition entre le passé colonial et les idéaux de la République.

Au cours des dix dernières années, le discours français sur l'égalité s'est trouvé renouvelé à la faveur de la mise en œuvre de dispositions anti-discriminatoires au niveau européen, ce qui a contribué à une réforme du vocabulaire et des outils d'évaluation des lieux et des niveaux de la discrimination. Ces changements ont aussi élargi le cercle des intervenants dans le débat sur la légitimité et la nécessité de développer une procédure pour la création de catégories ethniques et pour la collecte de données ethniques. Depuis la publication des précédents rapports sur la France par les Fondations pour une société ouverte en 2003 et 2005, le contexte politique a considérablement changé. De nouvelles institutions, comme le Conseil français du culte musulman (CFCM) et la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) ont trouvé leur place dans le paysage institutionnel français, même si leur utilité reste à démontrer et leur rôle politique à développer, en particulier dans le cas de la HALDE qui vient de fusionner dans le nouvellement créé Défenseur des droits en mai 2011.

Le présent rapport se concentre sur le 18^e arrondissement de Paris et plus spécifiquement sur une petite partie de cet arrondissement, connue sous le nom de Goutte d'Or. L'arrondissement (200 000 habitants) et ce petit quartier (près de 30 000 habitants) ont été choisis pour leur diversité ethnique, la constance des flux d'immigration depuis plus d'un siècle et leur densité relativement élevée de populations musulmanes. Le 18^e arrondissement est un quartier complexe et très hétérogène de Paris. Au niveau local, cette diversité ethno-religieuse est un enjeu des discussions politiques. Elle est par ailleurs arrimée à un fort réseau associatif, porteur de différentes activités sociales et culturelles à l'échelle du quartier. De plus, la Ville de Paris a lancé en 2004 une initiative directement liée à la présence et la visibilité de l'islam dans la capitale : l'Institut des Cultures de l'Islam (ICI) est implanté dans le 18^e. Cet arrondissement peut donc être considéré comme l'un des plus illustratifs de la diversité

ethnique et religieuse à Paris, ainsi qu'un lieu privilégié d'observation de la manière dont les politiques locales traitent l'islam, et particulièrement la manière dont elles gèrent les différences et reconnaissent ou pas les minorités musulmanes.

Cette étude révèle un quartier complexe, où multiculturalisme, ségrégation et convivialité coexistent, comme principes et pratiques, sans nécessairement donner naissance à de réelles interactions entre les habitants. Les habitants du 18^e, musulmans ou non, expriment un fort sentiment d'appartenance au quartier, davantage qu'à l'arrondissement. De manière générale, ils s'y disent attachés et contents d'y vivre. Ils se disent aussi incapables d'expliquer ce à quoi la diversité ethnique et culturelle peut renvoyer dans la réalité. Ils déplorent l'absence d'occasions d'interagir socialement avec des personnes d'autres univers que les leurs. Ainsi, tandis que, vu de l'extérieur, le quartier apparaît aux yeux du passant dans sa diversité, il est pour ceux qui y vivent le théâtre d'une quantité limitée d'occasions de socialisation et d'interaction multiculturelles.

L'étude met également en évidence l'articulation complexe entre d'une part les sentiments d'appartenance et d'identification au quartier et d'autre part les questions de nationalité et d'identité. Les habitants interrogés pour cette étude refusent ainsi l'étiquette de ghetto pour parler de leur quartier. Le terme est en effet connoté négativement, et pointe vers les notions de ségrégation, de violence. En parallèle, les perceptions des habitants oscillent entre une conception du quartier comme protecteur et un désir de le fuir. À de nombreuses reprises, dans les questionnaires comme dans les discussions collectives, les personnes interrogées ont exprimé un sentiment de distance à l'égard des débats nationaux. Dans une certaine mesure, la France reste hors du quartier.

Les conclusions principales de l'étude soulignent le fait que la religion n'est pas nécessairement une variable permettant de comprendre les expériences et sentiments des individus lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés socioéconomiques, la discrimination et l'exclusion sociale. Si la diversité ethnique et les difficultés socioéconomiques sont clairement identifiées par les personnes interrogées comme les éléments ayant le plus grand impact sur leur vie quotidienne, la religion reste somme toute assez marginale. Elle ne semble pas avoir de véritable valeur prédictive, tout au moins aux yeux des musulmans, en tant que facteur contribuant aux traitements discriminatoires auxquels ils sont confrontés quotidiennement.

L'absence de données officielles a constitué un obstacle important et omniprésent dans la réalisation de cette enquête. Les politiques publiques ne distinguent pas officiellement entre des catégories de publics (tels que les personnes issues de l'immigration, les musulmans et les non-musulmans). Les opinions religieuses font partie des données sensibles sur lesquelles il ne peut être collecté d'informations sans l'autorisation préalable de la CNIL. Cette absence de données crée et entretient l'illusion d'une égalité d'accès aux services publics. Ainsi, tandis que les services publics ne prennent le plus souvent aucune mesure particulière ciblant des usagers selon leurs origines ou leurs appartenances, ils reconnaissent que certains de leurs programmes

doivent tenir compte des besoins particuliers de certains groupes de population. C'est particulièrement clair dans le domaine de la santé publique. Des initiatives ponctuelles et officieuses peuvent être prises pour répondre à certains besoins de populations particulières, mais jamais avec le soutien explicite et officiel des autorités publiques.

L'islam et les musulmans, en tant qu'ils soulèvent des questions sociales et sont l'objet de débats publics, restent souvent associés à des problématiques migratoires. Cette étude montre que ce sont bien les problèmes spécifiques des migrants, et non des caractéristiques supposément inhérentes à l'islam qui affectent les formes de discrimination et d'exclusion qui touchent les populations musulmanes.

Lorsque les autorités municipales tentent de traiter les questions liées à l'ethnicité et aux origines nationales, leurs initiatives sont souvent partielles et manquent de cohérence. Par exemple, la Ville de Paris a pris diverses mesures pour soutenir la participation politique des musulmans et d'autres populations étrangères, en créant des conseils consultatifs tels que le Conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires (CCPNC), y compris dans le 18^e. Les procédures de mise en place de ces conseils consultatifs ne tiennent pas compte de la composition raciale ou ethnique du quartier puisque les catégories qui permettraient de construire une représentation fidèle de cette diversité ne sont pas légitimes dans l'action publique. Dans certains cas, les conseils de quartier, comme d'autres structures visant une meilleure participation des citoyens, ne représentent pas la diversité des origines des riverains.

1. INTRODUCTION

On estime que les musulmans représentent 10 pour cent de la population de la France. La plupart d'entre eux de nationalité française. Dans le contexte français, l'islam et les musulmans soulèvent des questions simultanément politiques, sociales et culturelles. Les musulmans sont devenus une catégorie employée communément dans différents types de discours publics, sans qu'elle ne soit précisément définie. Ce rapport se concentre sur le problème qu'engendre l'usage de catégories qui changent en fonction de qui les emploie et de ce à quoi elles réfèrent : la catégorie 'musulmans' circule dans l'espace public et affecte les personnes qui lui sont associées, légitimement ou non. L'usage de cette catégorisation dans le présent rapport (c'est-à-dire le fait de parler de musulmans ou de populations musulmanes) se fait en ayant conscience des limites de celle-ci à rendre justice aux multiples manières de vivre comme musulman à Paris. Pour autant, nonobstant ces insatisfactions, cette catégorisation est monnaie courante dans les médias.

Depuis les années 1990, soit dans un mouvement engagé bien avant les attaques terroristes du 11 septembre 2001, l'islam et les musulmans ont évolué d'une thématisation comme question sociale à une définition comme problème public, incluant des aspects sécuritaires. La société française s'est donc trouvée confrontée à un défi complexe : mener une réflexion sur l'égalité et l'idéal républicain d'intégration qui tienne aussi compte de la composante religieuse de l'identité des individus. Les débats publics sur l'islam et les musulmans se concentrent principalement sur la nécessité de réaffirmer la valeur fondatrice de la laïcité et son rôle de principe 'régulateur' de la vie publique, l'interdiction du port de la burqa dans les espaces publics incarnant l'épisode le plus récent de cette longue saga française.¹ Ces débats ont également été influencés par les réflexions post-coloniales qui ont mis en évidence les tensions inhérentes au projet colonial républicain déployant d'un côté des exigences d'égalité et de liberté des citoyens² et de l'autre des pratiques de traitement différentiel des musulmans durant la période coloniale.³

¹ L'interdiction de la burqa dans les espaces publics dans certaines situations a été votée début juillet 2010 par l'Assemblée nationale. La loi a finalement été adoptée en octobre 2010. *Loi 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public*. Elle est entrée en application le 11 avril 2011.

² L'article 1 de la Constitution de 1958 dit : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

³ Didier Fassin, Éric Fassin, *De la question sociale à la question raciale? Représenter la société française*, La Découverte, Paris, 2006; Emmanuelle Saada, « La parole est aux Indigènes », *Genèses* 69(4) (2007), p. 2-91; Valérie Amiraux, « From Empire to Republic, the French Muslim dilemma », in Anna Triandafyllidou (ed.), *Muslims in 21st Century Europe. Structural and cultural perspectives*, Routledge, Londres, 2010, p. 137-158; Nacira Guénif, *La République mise à nu par son immigration*, La Fabrique, Paris, 2006.

À la différence de ce qui s'est produit dans d'autres pays européens, la question de l'islamophobie n'a fait que récemment son entrée dans le discours public en France.⁴ Le terme est contesté.⁵ Le Runnymede Trust au Royaume-Uni en a donné une première définition en 1997 dans *Islamophobia: A challenge to us all* (L'islamophobie, un défi pour nous tous). Cette définition était d'avis que : (1) L'islam est perçu comme distinct et autre. Il n'a pas de valeurs communes avec d'autres cultures, n'est pas affecté par elles et ne les influence pas. (2) L'islam est perçu comme étant violent, agressif, menaçant, favorable au terrorisme et engagé dans un clash des civilisations. (3) L'hostilité envers l'islam est utilisée à des fins de justification de pratiques discriminatoires vis-à-vis des musulmans et de l'exclusion des musulmans de la société majoritaire. (4) L'hostilité envers les musulmans est perçue comme naturelle et normale.⁶ Toutefois, l'hypothèse d'une discrimination spécifique à raison de l'appartenance religieuse – qui se distinguerait de la discrimination sur une base ethno-raciale – a jusqu'à présent été absente du discours public en France. Pour de multiples raisons, elle n'a pas fait l'objet d'un investissement particulier de la part des personnes concernées, militants ou chefs spirituels musulmans.⁷

⁴ Vincent Geisser, *La nouvelle islamophobie*, La Découverte, Paris, 2003 (ci-après Geisser, *La nouvelle islamophobie*); Jocelyne Cesari, *Securitization and religious divides in Europe: Muslims in Western Europe after 9/11 – Why the term Islamophobia is more a predicament than an explanation*, Challenge, Paris, 2006.

⁵ Chris Allen, *Islamophobia*, Ashgate, Aldershot, 2010.

⁶ Ces éléments de définition se trouvent dans Runnymede Trust, *Islamophobia: A challenge for us all*, 1997. La définition en huit points de l'islamophobie proposée par le Runnymede a été largement acceptée, notamment par des institutions comme l'Agence des droits fondamentaux (FRA) depuis mars 2007.

⁷ Les chercheurs en sciences sociales ont commencé à s'intéresser à cette notion. Voir Valérie Amiraux, « Religious discrimination: Muslims claiming equality in the EU », in Christophe Bertossi (ed.), *European anti-discrimination and the politics of citizenship*, Palgrave-Macmillan, Paris, Basingstoke et New York, 2007, p. 143–167; Valérie Amiraux, « Ethnicisation et/ou racialisation du religieux? La discrimination à l'école en Grande-Bretagne et en France », *Rapport réalisé pour la DREES/MiRe dans le cadre du projet: Les approches anglo-saxonnes et françaises de la lutte contre les discriminations ethniques: convergences et divergences des normes, instruments et mobilisations dans l'accès au logement, à l'enseignement et au droit*, DREES (Direction de la recherche, des études et de l'évaluation des statistiques) MiRe (Mission de la Recherche), Paris, 2008 (ci-après Amiraux, « Ethnicisation et/ou racialisation du religieux? »); Éléonore Lépinard, « Des lois d'exception pour l'Islam? Religion et discrimination dans les modèles multiculturalistes et républicains: une comparaison France/Canada », *Rapport réalisé pour la DREES/MiRe dans le cadre du projet: Les approches anglo-saxonnes et françaises de la lutte contre les discriminations ethniques: convergences et divergences des normes, instruments et mobilisations dans l'accès au logement, à l'enseignement et au droit*, DREES/MiRe, Paris, 2008; Claire Adida, David Laitin et Marie-Claire Valfort, *Les Français musulmans sont-ils discriminés dans leur propre pays? Une étude expérimentale sur le marché du travail*, Equal Opportunity Programme, Sciences Po et French-American Foundation, New York, avril 2010 (ci-après Adida et al., *Les Français musulmans sont-ils discriminés dans leur propre pays?*).

Au cours des dix dernières années, le discours français sur l'égalité s'est complexifié à cause des dispositions anti-discriminatoires adoptées au niveau européen, qui ont imposé une réforme du vocabulaire et des outils d'évaluation des lieux et des niveaux de discrimination.⁸ Ces changements ont aussi conduit à l'élargissement du cercle des intervenants dans le débat sur la légitimité et à la nécessité de développer une réflexion concernant les données ethniques.⁹ Le contexte politique a beaucoup changé depuis la publication des précédents rapports sur la France des Fondations pour une société ouverte en 2003 et 2005.¹⁰ De nouvelles structures telles que le Conseil français du culte musulman (CFCM) et la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) ont trouvé leur place dans le paysage institutionnel français, même si leur utilité reste à démontrer et leur rôle politique est à développer. Le CFCM a progressivement restreint sa participation aux débats publics sur les musulmans en France (respectant en cela son mandat qui se limite aux enjeux de culte). La HALDE quant à elle n'a pas en tant que tel approfondi le thème de la discrimination religieuse, mais a plutôt traité de la religion dans les domaines où la discrimination à raison de l'appartenance religieuse réelle ou supposée des personnes intervient (logement, emploi, santé, etc.).¹¹ L'existence de la HALDE comme institution indépendante a été discutée par le Sénat depuis janvier 2011, dans le cadre d'un projet visant à la fusion de plusieurs institutions œuvrant dans le champ de la défense des droits et de la promotion de l'égalité en une seule et unique structure appelée Défenseur des droits, projet finalisé en mai 2011.

La France a longtemps été décrite comme un pays d'immigration où l'intégration s'organise autour de deux grands principes : le républicanisme et la laïcité.¹² L'image persistante de la France comme un modèle d'intégration a donné lieu à des lectures contrastées de la perspective française comparée à ses équivalents britannique et

⁸ Andrew Geddes, Virginie Guiraudon, « The Europeanization of anti-discrimination in Britain and France », in Christophe Bertossi (ed.), *European anti-discrimination and the politics of citizenship : France and Britain*, Palgrave-Macmillan, Paris, Basingstoke et New York, 2007, p. 125–142; Valérie Amiraux et Virginie Guiraudon, « Discrimination in comparative perspective : policies and practices », *American Behavioral Scientist*, Introduction à un numéro spécial double 8(1-2) (2010), p. 1–46 (ci-après Amiraux et Guiraudon, « Discrimination in comparative perspective »).

⁹ Didier Fassin, Patrick Simon, « Un objet sans nom. L'introduction des discriminations raciales dans la statistique française », *L'Homme, Miroirs transatlantiques* 187-8 (2008), p. 271–294; Daniel Sabbagh et Shanny Peer (eds), « French color-blindness in perspective. The controversy over 'statistiques ethniques' », *French Politics, Culture and Society*, numéro thématique, 26(1) (2008), p. 1–70.

¹⁰ EUMAP, « *The situation of Muslims in France* », Monitoring the EU Accession Process: Minority Protection, Volume II: Case Studies in Selected Member States, Open Society Institute, Budapest, 2002.

¹¹ Plus d'informations sont disponibles sur le site de la HALDE : <http://www.halde.fr> (dernier accès en février 2011).

¹² Voir Jean Baubérot, *Les laïcités dans le monde*, PUF, Paris, 2007.

allemand.¹³ La principale distinction entre la France et ses voisines européennes tient dans la différence de définition de la nation (en particulier lorsqu'on compare la France à l'Allemagne) et avec le développement d'une approche multiculturelle de la politique, qui fait de la race et de l'appartenance ethnique des critères essentiels de la mise en œuvre d'une justice sociale, notamment au Royaume-Uni.¹⁴ Ces dernières années, en particulier du fait de la mise en œuvre de dispositions légales européennes de lutte contre la discrimination, la formule politique française en matière d'intégration apparaît moins radicale que celle des autres pays européens.¹⁵ Au contraire, elle a récemment été décrite comme empruntant dorénavant une approche convergente avec les traditions, historiquement définies comme anglo-saxonnes, d'accommodement et de reconnaissance de la diversité ethnique.¹⁶ Le contexte français actuel peut donc être défini comme une période de réinvention, à la fois sur le plan lexical – s'accordant avec la nouvelle gouvernance européenne où la discrimination est un élément central de la politique de cohésion des sociétés – et sur le plan de la grammaire politique (instruments, discours), pour concilier la nouvelle approche avec une perspective historique à long terme.¹⁷ Cette évolution se produit dans un contexte relativement tendu depuis 2003-2004, marqué par le vote puis la mise en application de la loi de mars 2004 interdisant le port de signes religieux ostentatoires dans les écoles publiques et plus récemment par la discussion sur le voile intégral. Dans un contexte de tensions et de discriminations, d'augmentation du chômage et de durcissement sécuritaire, on peut également citer, parmi d'autres épisodes, trois semaines de violences urbaines à travers la France (novembre 2005), ainsi que l'émergence d'un vif débat entre

¹³ Une littérature prolifique existe sur ce sujet, le plus souvent dans la perspective des études ethniques et des migrations, parfois faisant référence aux questions religieuses.

¹⁴ Alec Hargreaves, *Immigration, « race » and ethnicity in contemporary France*, Routledge, London, 1995; Erik Bleich, « The legacies of history? Colonization and immigrant integration in Britain and France », *Theory and Society* 34(2) (1995), p. 171–195; Danièle Joly, « Is 'multiculturalism' the answer? Policies on ethnic minorities in Britain », in Panayotis Grigoriou (ed.), *Questions de minorités en Europe*, Presses Interuniversitaires européennes, Bruxelles, 1994; Romain Garbaye, *Getting into local power: the politics of ethnic minorities in British and French cities*, Blackwell, Oxford, 2005.

¹⁵ La tradition française (qui lie l'intégration à la citoyenneté et au républicanisme) s'opposerait à la tradition du *jus sanguinis* et des modèles ethniques d'intégration (comme en Allemagne) et aux modèles multiculturalistes et communautaristes (à l'instar du Royaume-Uni ou des États-Unis).

¹⁶ Daniel Sabbagh, Thomas Kirsbaum, Valérie Amiraux, Éléonore Lépinard, « Les approches anglo-saxonnes et françaises de la lutte contre les discriminations ethniques. Normes, instruments et mobilisations dans l'accès au logement, à l'enseignement et aux droits religieux », Rapport pour la DREES/MIRE, Paris, 2008 (ci-après Sabbagh et al., « Les approches anglo-saxonnes et françaises »).

¹⁷ Didier Fassin, « L'invention française de la discrimination », *Revue française de science politique* 52(4) (2002), p. 403–423; Gwénaële Calvès, « Il n'y a pas de race ici », *Critique internationale* 17 (2002), p. 173–186; Valérie Amiraux et Patrick Simon, « There are no minorities here: cultures of scholarship and public debate on immigrants and integration in France », *International Journal of Comparative Sociology* 47(3-4) (2006), p. 191–215 (ci-après Amiraux et Simon, « There are no minorities here »).

politiciens et experts sur la légitimité de la collecte de données concernant l'origine ethnique dans les statistiques publiques, la tenue d'un débat national imposé par le gouvernement sur l'identité nationale française et la discussion récente sur les restrictions potentielles du droit à la double nationalité pour les citoyens français.¹⁸ La liste des déclarations publiques et des décisions politiques qui désignent les musulmans et plus largement les migrants et personnes d'origine étrangère comme cibles de politiques plus restrictives s'allonge. Le défi auquel font face les dirigeants et les pouvoirs publics est double et réside d'une part dans le fossé qui se creuse entre le grand récit historique du modèle républicain (la France comme éternelle terre d'accueil des étrangers et le cadre républicain d'intégration des individus) et les pratiques (discrimination, expressions publiques d'hostilité explicite vis-à-vis de certains groupes de personnes), et d'autre part dans le conflit entre les principes politiques (égalité, neutralité de l'État dans les affaires religieuses) et leur mise en œuvre pratique (plus de restrictions, l'État étant particulièrement actif sur le front de régulation de la diversité religieuse).¹⁹

Quatre éléments hérités de la Révolution française structurent le projet républicain et sont essentiels à la compréhension de la relation des opinions publiques à l'intégration en France : premièrement, la relation directe entre le citoyen et l'État (l'égalité est acquise par l'appartenance à une communauté politique nationale); deuxièmement l'enseignement public laïque ; troisièmement la croyance en la mission internationale de la France; quatrièmement un État fort et actif.²⁰ Ces éléments contribuent activement à forger la conviction que l'approche française des conditions de l'égalité entre les citoyens est unique et exceptionnelle.²¹ Cette représentation de l'exception française en matière de diversité doit faire l'objet d'un examen plus fin, tenant compte des défis contemporains que constituent les événements cités précédemment et les débats publics récents. Ceux-ci ont ouvert la voie à de nouvelles

¹⁸ Nous listons ici quelques-uns des rapports publics sur la question des données ethniques en France : Rapport du comité de réflexion sur le Préambule de la Constitution, décembre 2008; Comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations, COMEDD, février 2010. Pour une synthèse de la discussion sur la légitimité des données ethniques dans les statistiques publiques, voir Patrick Simon, « Statistics, French social sciences and ethnic and racial relations », *Revue française de sociologie* (2010), p. 159–174 (ci-après Simon, « Statistiques, sciences sociales françaises »). Voir également les ressources accessibles sur le site de la Fondation Franco-américaine (<http://equality.frenchamerican.org>), en particulier les entretiens avec les membres de la COMEDD.

¹⁹ Pour une mise à jour sur la discrimination, voir Amiraux et Guiraudon, « Discrimination in comparative perspective ».

²⁰ Alistair Cole, Patrick Le Galès et Jonah Levy, « From Chirac to Sarkozy : a New France? », *Developments in French politics*, Palgrave-Macmillan, New York, 2008, p. 1–21.

²¹ Pour une étude récente de cette tradition républicaine française, voir Cécile Laborde, *Critical Republicanism : The hijab controversy in political philosophy*, Oxford University Press, Oxford, 2008 (ci-après Laborde, *Critical Republicanism*); Cécile Laborde, *Republicanism and political theory*, Blackwell, Oxford, 2007; Cécile Laborde, « The culture(s) of the Republic. Nationalism and multiculturalism in French Republican thought », *Political Theory* 29(5) (2001), p. 716–735.

réflexions sur la capacité des principes républicains à encadrer le pluralisme ethnique et culturel, en particulier lorsqu'il s'exprime de manière religieuse. Les choses changent cependant, parfois pour le mieux, comme le présent rapport l'illustrera. Dans le contexte de la discrimination et de l'évaluation de l'impact de l'origine ethnique et de l'histoire migratoire sur les conditions d'accès aux biens, services et droits accessibles aux personnes vivant en France, l'enquête Trajectoires et origines (ci-après TeO) réalisée en 2008 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et l'Institut national des études démographiques (INED)²² a analysé les phénomènes de discrimination en s'intéressant à l'impact de l'origine des individus sur leur accès à l'emploi, l'éducation, au logement et à la santé. L'enquête revient plus spécifiquement sur l'impact des origines sur les conditions de vie et les trajectoires sociales des personnes. D'autres caractéristiques sociodémographiques (environnement social, voisinage, âge, genre, niveau d'éducation) sont par ailleurs intégrées dans l'analyse. TeO examine aussi la discrimination comme expériences vécues par les individus : les épisodes de discrimination sont présentés du point de vue de ceux qui les ont subis. TeO est une enquête de grande ampleur réalisée auprès de 22 000 personnes représentatives de différents groupes de population (des immigrants, des descendants de migrants nés en France, dans les DOM, leurs descendants nés en France métropolitaine et les descendants nés français de parents nés français) pour produire des données permettant d'analyser la discrimination institutionnelle directe et indirecte, l'expérience du racisme dans un contexte national où les données de ce genre sont largement absentes.

1.1 Méthodologie

Le présent rapport se concentre sur le 18^e arrondissement de Paris et plus spécifiquement sur une petite partie de cet arrondissement, connue sous le nom de Goutte d'Or. L'arrondissement (200 000 habitants) et ce petit quartier (près de 30 000 habitants) ont été choisis pour leur diversité ethnique, la constance des flux d'immigration depuis plus d'un siècle et leur densité relativement élevée de populations musulmanes. Le 18^e arrondissement est un quartier complexe et très hétérogène de Paris. Politiquement, cette diversité ethno-religieuse fait l'objet de débats au niveau local ; elle est aussi arrimée à un fort réseau associatif, qui conduit diverses activités sociales et culturelles localement. En 2004, la Ville de Paris a lancé une initiative directement liée à la présence et la visibilité de l'Islam dans la capitale : l'Institut des Cultures de l'Islam (ICI) est installé dans le 18^e, ce qui a constitué une raison supplémentaire de concentrer notre recherche sur cet arrondissement. Cet

²² TeO propose de décrire et d'analyser les conditions de vie et les trajectoires des individus en lien avec leurs origines sociales et leur histoire migratoire et pose la question de l'influence de l'expérience de la discrimination sur le cours de la vie des individus. Voir la synthèse de l'enquête dans Chris Beauchemin, Christelle Hamel, Maud Lesné, Patrick Simon et l'équipe de recherche TeO, *Enquête sur la diversité des populations en France, Documents de travail 168*, avril 2010, consultable sur le site d'information <http://teo.site.ined.fr/> (dernière consultation, avril 2012) (ci-après Beauchemin et al., *Discrimination*).

arrondissement peut être considéré comme l'un des plus représentatifs de la diversité ethnique et religieuse de Paris, ainsi qu'un lieu privilégié d'observation de la manière dont les politiques locales traitent l'islam, et dont elles gèrent les différences et reconnaissent les minorités musulmanes. Notre rapport ne s'intéresse pas à l'islam comme religion ou culte. Il se limite à l'analyse des conditions économiques et sociales dans lesquelles les personnes considérées comme musulmanes vivent dans le 18^e, et en particulier à la Goutte d'Or.

Ce rapport se penche sur la manière dont les musulmans et les non-musulmans du 18^e arrondissement de Paris identifient, décrivent et interprètent leur vie quotidienne d'habitants de cette partie de Paris. Il étudie aussi la façon dont les autorités municipales gèrent les défis spécifiquement liés à l'intégration des populations musulmanes, tentent de réduire les tensions sociales, politiques et économiques, et dans quelle mesure elles consultent les habitants concernés, prennent en considération leurs besoins et les impliquent dans les principales décisions. Cette étude cherche aussi à savoir si une distinction peut être faite entre les musulmans et les non-musulmans dans l'accès et l'usage de certains secteurs publics (l'éducation, le logement et l'emploi). Le rapport propose enfin un certain nombre de recommandations concrètes, destinées aux décideurs politiques au niveau municipal ainsi qu'aux autorités nationales et aux institutions internationales.

Trois questions fondamentales sous-tendent la réflexion menée dans ce rapport destiné à mieux comprendre les circonstances de la vie des musulmans et des non-musulmans du 18^e :

- Quelles sont les caractéristiques qui font des musulmans une population spécifique dans un arrondissement tel que le 18^e ?
- Dans quelle mesure leur vécu ordinaire de Parisiens diffère-t-il de celui des non-musulmans et affecte-t-il leur relation à l'emploi, la santé, l'éducation et le logement ?
- La religion (vécue et perçue) a-t-elle une valeur prédictive sur la façon dont les individus se comportent face aux services publics et sont traités par les pouvoirs publics ? La religion est-elle déterminante dans la manière dont les personnes mènent leur vie dans l'espace urbain, s'y identifient et développent un sentiment d'appartenance ?

Le présent rapport s'appuie sur une méthodologie de recherche commune aux études conduites dans les onze villes du projet des Fondations pour une société ouverte *Chez eux en Europe*. L'étude comprend ainsi une enquête par questionnaire passé auprès de 100 résidents du 18^e musulmans et de 100 non-musulmans, la réponse au questionnaire (en face-à-face) durant en moyenne une heure trente à deux heures. Six groupes de discussion rassemblant huit à dix musulmans (les participants s'étant eux-mêmes identifiés comme tels), différents des répondants aux questionnaires, ont été conduits dans le 18^e. Des entretiens approfondis ont par ailleurs été menés avec des

représentants des autorités locales, des membres d'organisations non gouvernementales et des experts travaillant sur les politiques d'intégration, aux niveaux local et national.

La recherche et la collecte de données ont été poursuivies entre janvier 2008 et février 2010, les questionnaires et les groupes de discussion menés de janvier à avril 2008. Les entretiens approfondis ont été conduits sur quatre mois en 2008. D'autres entrevues ont eu lieu entre février et juillet 2009.

Les échantillons de population et les quotas ont été constitués sur la base des recensements de la population nationale et parisienne (ensemble de la ville et 18^e). Les statistiques nationales ne contiennent pas de données sur l'identification religieuse ; le nombre exact de musulmans à Paris ne peut donc pas être déterminé avec précision. La taille réduite de notre échantillon (200 personnes) explique que les conclusions tirées des données obtenues ne sauraient être considérées comme un reflet exact de la population parisienne dans son ensemble : il s'agit plutôt d'une photographie de la diversité et des opinions d'une population particulière, à un moment particulier.

1.1.1 Phase quantitative – Questionnaires

Dans sa partie quantitative, la recherche repose sur les réponses aux questionnaires par 200 habitants du 18^e – cent sont des musulmans et cent ne sont pas musulmans.²³

Le même modèle a été suivi pour toutes les entrevues destinées à recueillir les réponses aux questionnaires, que la personne interrogée soit musulmane ou non. Les thèmes suivants ont été abordés : caractéristiques du quartier, identité et appartenance, interactions sociales, expérience avec les services publics locaux, discrimination et préjugés, démographie.

- L'échantillon des non-musulmans rassemble des personnes de nationalité française et des étrangers qui déclaraient n'avoir aucune appartenance religieuse ou une appartenance autre que l'islam. Les non-musulmans interviewés ont été sélectionnés sur la base des critères suivants : nationalité (française ou non), âge, profession.
- L'échantillon des musulmans comprend des individus, étrangers ou Français, qui s'auto-identifient comme membres de la communauté musulmane. La sélection des répondants s'est faite sur les critères suivants : le groupe ethnique auquel les personnes appartenaient, l'âge et le sexe, la catégorie professionnelle n'étant pas prise en compte.

²³ Certains des tableaux ci-dessous ne portent que sur 199 réponses, parce que nous n'avons pas toujours inclus les réponses de la personne de confession musulmane qui s'est déclarée transsexuelle. Cette omission ne résulte pas d'une quelconque discrimination ou exclusion, mais seulement du fait que nous aurions été contraints de reformater l'ensemble des données à chaque fois que les réponses de cette personne étaient incluses afin de permettre les comparaisons entre les tableaux.

L'équipe de recherche s'est appuyée sur une liste type des professions des résidents de Paris, basée sur un échantillon de la population de la ville, afin de classer les personnes interviewées en fonction d'un large éventail de professions. Les personnes interrogées ont été sélectionnées par la méthode dite des quotas. Les questionnaires ont été administrés dans des lieux publics : rues, stations de métro, restaurants, bibliothèques, écoles et supermarchés. L'objectif des entrevues était d'identifier les principales préoccupations du public musulman et non musulman afin de mieux cerner des problèmes tels que les discriminations, l'expérience individuelle dans l'accès aux services publics et leur usage, ainsi que les perceptions des individus sur les questions d'intégration, d'identité et d'appartenance au quartier.

Les Tableaux 1 à 4 donnent le nombre et les pourcentages concernant les âges, le genre, le lieu de naissance et la nationalité, ainsi que la langue utilisée pour la passation du questionnaire.

Tableau 1. Composition de l'échantillon : âge

Âge	Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total %
<20	0	1,3	4,8	0	2
20-29	47,6	21,5	35,5	15,8	27,5
30-39	38,1	31,6	19,4	39,5	30
40- 9	14,3	29,1	14,5	13,2	20
50- 9	0	10,1	14,5	18,4	12
60 +	0	6,3	11,3	10,5	8
Sans réponse	0	0	0	2,6	0,5
Total	%	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Tableau 2. Composition de l'échantillon : genre

		Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total %
Hommes		47,6	51,9	40,3	65,8	50,5
Femmes		52,4	48,1	59,7	34,2	49,5
Total	%	100	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	38	200

Source : Fondations pour une société ouverte

L'échantillon sur lequel s'appuie ce rapport diffère des données sur Paris et sur le 18^e du recensement de l'INSEE 1999 en ce que la proportion de musulmans nés à l'étranger est supérieure aux données moyennes : 79% des musulmans et 38% des non-musulmans sont nés à l'étranger.

Tableau 3. Composition de l'échantillon : lieu de naissance et nationalité

Lieu de naissance	Nationalité													Total	
	France	Autres pays de l'UE	Algérie	Maroc	Tunisie	Cameroun	Côte d'Ivoire	Mali	Sénégal	Autres pays d'Afrique	Sri Lanka	Turquie	Autriche		Autres pays d'Asie
France	80	3													83
Autres pays de l'UE	7	7													14
Algérie	5	1	9												15
Maroc	2	1		7											10
Tunisie	2	2			1										5
Cameroun						1									1
Congo	2														2
Côte d'Ivoire							9	1							10
Mali	2							13							15
Sénégal	1								10						11
Autres pays d'Afrique	2	1								13					16
Sri Lanka											2				2
Turquie												9			9
Autriche													1		1
Pays asiatiques	2													4	6
Nombres	105	15	9	7	1	1	9	14	10	13	2	9	1	4	200

Note : Les cases vides renvoient à 0.

Source : Fondations pour une société ouverte

L'échantillon compte plus de femmes nées en France que d'hommes, ce qui diffère légèrement de la situation globale dans le 18^e et à la Goutte d'Or où les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes.

Tableau 4. Langue utilisée pour le questionnaire

	Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total
Arabe	4,8	5,1	0	0	2,5
Anglais	0	0	0	7,9	1,5
Français	90,5	79,7	100	78,9	87
Turc	0	8,9	0	5,3	4,5
Arabe et français	0	3,8	0	2,6	2
Bambara	0	1,3	0	0	0,5
Berbère et français	4,8	1,3	0	0	1
Polonais	0	0	0	5,3	1
Total	100	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	38
		21	79	62	38

Source : Fondations pour une société ouverte

1.1.2 Phase qualitative – Groupes de discussion

La phase qualitative a permis aux participants d'exprimer leurs plaintes et doléances de façon plus ouverte, et plus généralement de discuter de leurs préoccupations concrètes avec d'autres. Six groupes de discussion ont été organisés, chaque session durant environ deux heures et rassemblant entre 8 et 10 participants.²⁴

Afin de permettre une discussion plus approfondie et de tenter d'expliquer les données quantitatives issues des questionnaires, trois des groupes ont débattu des sujets suivants :

1. Travail de la police, implication civique et politique (hommes et femmes, âgés de 16 à 45 ans) ;
2. Logement, santé et autres services sociaux (hommes et femmes, 16-45 ans) ;
3. Éducation (hommes et femmes, 16-45 ans).

Trois autres sessions ont été organisées en fonction de l'âge et du genre des participants pour examiner les préoccupations et priorités des personnes dans les secteurs ciblés par le projet :

²⁴ Pour alléger la lecture de la suite du rapport, nous avons décidé de parler de groupes de discussion plutôt que de groupes de discussion.

4. Femmes musulmanes âgées de 18 à 28 ans ;
5. Hommes de plus de 45 ans ;
6. Femmes plus âgées : musulmanes de plus de 40 ans, originaires d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne.

1.1.3 Entrevues avec les responsables politiques

Une quinzaine de responsables et leaders politiques – leaders communautaires, dirigeants d'ONG, personnels municipaux, représentants de médias locaux et journalistes – ont été interviewés à Paris. Ces entretiens ont été conduits en même temps que les questionnaires et se sont faits plus complets et nuancés à mesure que les informations issues du questionnaire et des groupes de discussion étaient disponibles. D'autres entrevues ont été menées après que les études de terrain ont été achevées (2009).

2. POPULATION ET DONNEES DEMOGRAPHIQUES

Cette section n'a pas pour objet de décrire en détail les flux migratoires, les pratiques et les discours sur la citoyenneté en France. Il s'agit plutôt d'identifier de manière schématique les liens potentiels entre l'histoire migratoire, les politiques d'intégration (souvent désignées comme modèle français d'intégration) et l'accent de plus en plus souvent mis sur l'incompatibilité entre le fait d'être musulman et le statut de citoyen français.

Le 'problème de l'islam et des musulmans' est conçu en France (comme dans la plupart des États-membres de l'Union européenne) comme une conséquence importante des vagues migratoires de main d'œuvre, considérablement ralenties par les restrictions de 1974. Si la proportion d'immigrants reste stable au regard de la population française dans son ensemble, le nombre d'immigrants a augmenté.²⁵ Depuis les années 1990, une proportion importante des demandeurs d'asile est originaire de sociétés musulmanes.²⁶ En 2007, 3 682 000 étrangers vivaient en France (5,8% de la population totale) et le nombre d'immigrants était de 5 253 000 (8,3% de la population totale).²⁷

Les migrants musulmans sont en majorité issus d'Afrique du Nord et des anciennes colonies d'Afrique subsaharienne; ils peuvent donc être décrits comme des immigrants post-coloniaux. Historiquement, on peut parler de la persistance d'un traitement

²⁵ Le solde migratoire est stabilisé à +100 000 personnes par an, niveau moyen des années 2004–2005. Ils étaient 50 000 par an dans les années 1990. Voir Isabelle Robert-Bobée, « Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050 », *INSEE Première* 1089 (juillet 2006), accessible sur <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1089/ip1089.pdf> (dernière consultation, avril 2012).

²⁶ En 2010, la France est le pays de l'UE à 27 qui accueille le plus grand nombre de demandeurs d'asile, soit 51 600 sur un total de 257 800. Source : Eurostat, *Data in focus*, 5/2011, consultable sur http://ep.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/product_details/publication?p_product_code=KS-QA-11-005 (dernière consultation mars 2012).

²⁷ Voir INSEE, *Les tableaux de l'économie française*, INSEE, Paris, 2010, p. 40. Les étrangers sont les personnes qui vivent en France sans avoir la nationalité française (de nationalité étrangère ou sans nationalité). Les Français détenteurs d'une autre nationalité sont enregistrés comme français. Les étrangers ne sont pas tous des migrants : ils peuvent être nés en France. Un immigrant est quelqu'un qui est né étranger hors de France et vit en France. Par exemple, des Français qui sont nés à l'étranger ne sont pas considérés comme des migrants. Certains immigrants peuvent devenir français et d'autres resteront des étrangers. Les étrangers et les immigrants ne renvoient pas à la même population. Le statut de migrant est inchangeable, celui d'étranger est réversible. Le lieu de naissance est un élément essentiel de la définition de l'immigrant.

inégalitaire de l'islam et des musulmans.²⁸ Sur le plan institutionnel, cette situation d'inégalité qui s'est maintenue après l'accès aux indépendances des pays d'Afrique du Nord a été modifiée récemment avec la création du CFCM en 2003. Pour la première fois, une institution est mise en place dont la responsabilité est de superviser l'exercice du culte musulman en France.²⁹

²⁸ Les historiens ont fait à ce sujet un travail impressionnant : d'une part au sujet des différentes catégories juridiques inventées pour répondre aux divers statuts personnels des sociétés musulmanes sous administration française, d'autre part en démontrant la non-application de la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État dans certaines colonies telles que l'Algérie (bien que celle-ci soit un département français). Sur la catégorisation post-coloniale et son impact sur les politiques de logement, par exemple, voir Françoise de Barros, « Des 'Français musulmans d'Algérie' aux 'immigrés'. L'importation de classifications coloniales dans les politiques de logement en France (1960–1970) », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, 2005, n°159, septembre, p. 26–45. Françoise de Barros, « Des 'Français musulmans d'Algérie' aux 'immigrés'. L'importation de classifications coloniales dans les politiques de logement en France (1960–1970) », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, 159 (septembre 2005), p. 26–45. Sur les politiques musulmanes, voir Vincent Geisser et Aziz Zemouri, *Marianne et Allah. Les politiques françaises face à la 'question musulmane'*, La Découverte, Paris, 2007 (ci-après Geisser et Zemouri, *Marianne et Allah*).

²⁹ Le CFCM est l'aboutissement de quinze années de discussion, de dialogue et de négociation entre plusieurs ministres de l'Intérieur successifs et des représentants musulmans de différentes associations. Ce processus a notamment été réactif après les événements du 11 septembre sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur. Le CFCM est élu et fonctionne à deux niveaux, national et régional (*Conseil régional du culte musulman*). Il s'occupe de tout ce qui a trait au culte : aumônerie, formation des imams, abattage rituel, mosquées, entre autres. Il est le partenaire de l'État dans ce domaine. Voir le site officiel : <http://www.lecfcm.fr>; Alain Billon (ed.), « Nouveaux regards sur l'Islam en France », *Les Cahiers de l'Orient* 76 (10–12) (2004), p. 3–164; Franck Frégosi, « L'Islam de France par les urnes », *L'Année du Maghreb*, II, Éditions du CNRS, (2005–2006), p. 491–497.

Tableau 5. Immigration en France par pays, 1999 et 2006

	1999	Depuis le 1 ^{er} janvier 2006
	Nombre d'immigrants	Nombre d'immigrants
Algérie	576 000	691 361
Maroc	521 000	633 736
Portugal	570 000	569 285
Italie	381 000	329 528
Espagne	176 000	269 308
Turquie	202 000	228 530
Tunisie	317 000	226 684
Royaume-Uni	125 000	133 522
Allemagne	75 000	128 429
Belgique	93 000	102 477
Pologne	54 000	90 336
Vietnam	99 000	73 223
Sénégal	72 000	70 867
Chine	30 000	68 786
Serbie	p/d	65 481
Côte d'Ivoire	p/d	54 860
Mali	p/d	54 243
Cameroun	p/d	52 114
Cambodge	p/d	51 290
Suisse	p/d	51 067
Autre	p/d	1 095 840
Total	p/d	5 040 367

Notes : p/d : pas de données; territoire métropolitain uniquement.

Source : APUR, *La population étrangère à Paris*, Octobre 2002,
à l'appui de données de l'INSEE (recensement 1999).

Un Français sur trois a au moins un ancêtre étranger et à Paris, un habitant sur sept est un étranger.³⁰ Ces chiffres illustrent la diversité historique de la population française, l'immigration faisant partie de l'histoire familiale d'un tiers de la population française.

Ils montrent aussi l'aspect limité des connaissances sur l'identité (auto-déclarée) de la population française et étrangère, musulmane et non musulmane (voir figure 1). La collecte de statistiques publiques contenant des informations sur les appartenances et pratiques religieuses est interdite par l'article 8 de la loi du 6 janvier 1978 dite Informatique et libertés.³¹ Les données dont on dispose concernant l'origine et l'appartenance ethniques de la population française sont fondées sur des *proxies* dont il n'est pas toujours possible d'évaluer la pertinence. On estime le plus souvent le nombre de musulmans en France entre 3 et 7 millions.³² Une estimation récente parlait de 2,1 millions de musulmans vivant en France, constituant la première minorité religieuse de France.³³

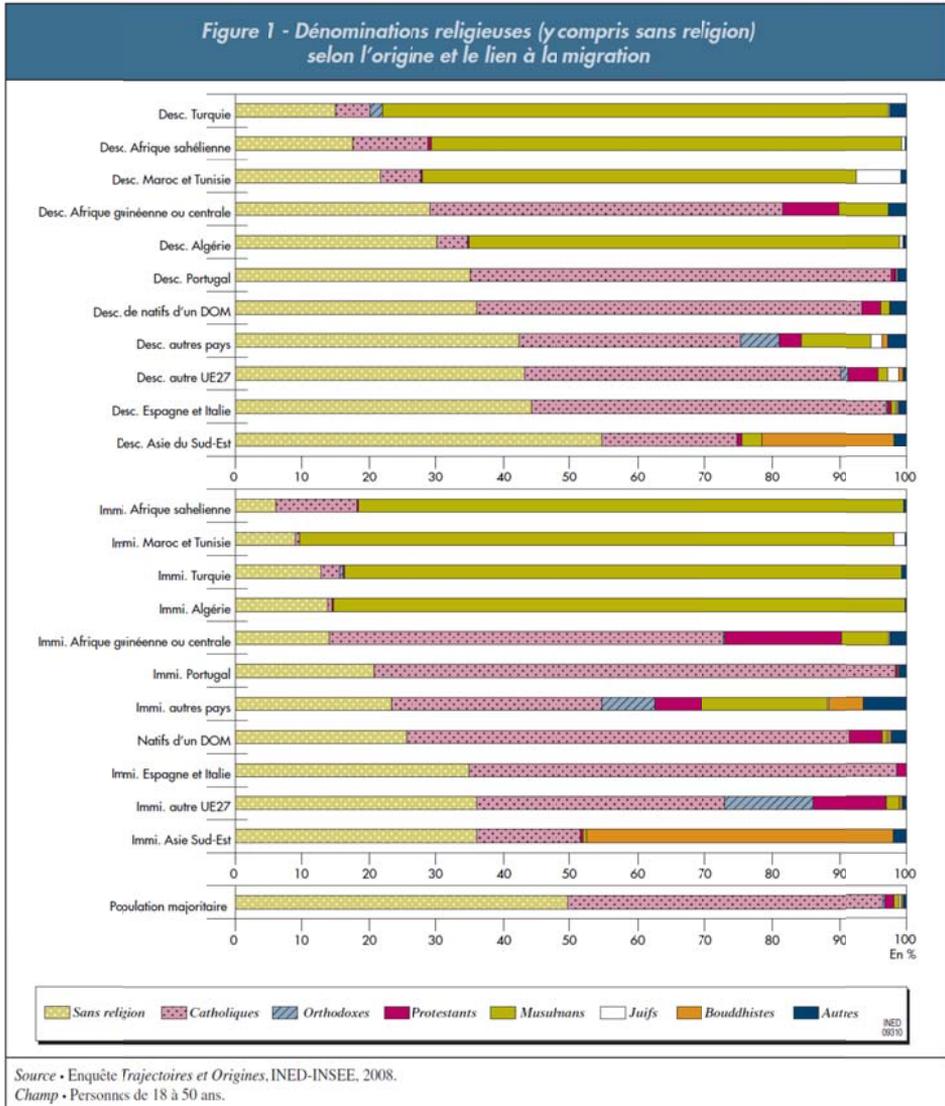
³⁰ Les données concernant Paris sont tirées de la publication de l'Agence parisienne d'urbanisme (APUR) *La population étrangère à Paris*, n°7, janvier 2003, qui est la synthèse d'une large étude conduite par l'APUR pour la Ville de Paris (Délégation à la politique de la Ville et à l'intégration) intitulée : *La population étrangère à Paris : éléments de diagnostic socio-démographique à partir des données du recensement*, Diagnostic local d'intégration de la Ville de Paris, octobre 2002 (ci-après APUR, *La population étrangère à Paris*). L'APUR est créée en 1967 par le Conseil de Paris. Elle analyse le développement urbain et participe à la définition des politiques publiques à Paris et en Île-de-France.

³¹ *Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés* dont l'article 8 énonce : « Il est interdit de collecter ou de traiter des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes, ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle de celles-ci ». Le dernier recensement incluant une question religieuse date de 1872. Il n'existe que des estimations quant au nombre de chrétiens (catholiques et protestants), de juifs, de sikhs et de bouddhistes.

³² Cette incertitude quantitative traverse les débats universitaires sur l'islam et les musulmans en France. Voir la synthèse dans Bernard Godard, Sylvie Taussig, *Les musulmans en France. Courants, institutions, communautés : un état des lieux*, Robert Laffont, Paris, 2007.

³³ Chris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon (dir.), « Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France. Premiers résultats », *Documents de travail 168*, octobre 2010, TeO/INED/INSEE, p. 124 (ci-après Beauchemin et al., « Trajectoires et origines »).

Figure 1. Dénominations religieuses (y compris sans religion) selon l'origine et le lien à la migration



Source : P. Simon et V. Tiberij, Enquête *Trajectoires et Origines*, INED-INSEE, 2008

L'incertitude quant aux estimations de la population musulmane reflète les difficultés inhérentes à l'évaluation du nombre réel de musulmans en France, comme d'ailleurs de toutes les communautés religieuses du pays. Deux approches sont en général utilisées pour estimer la taille de la population musulmane vivant en France. La première repose

sur des critères ethniques d'origine, souvent fondés sur le lieu d'origine des parents ou des grands-parents, c'est-à-dire des premières personnes de la famille qui se sont installées en France. Les membres de la famille vivant en France sont donc considérés comme musulmans par effet du lignage, indépendamment de l'éventuelle volatilité de l'appartenance religieuse, de la dimension subjective et autonome de la relation que le croyant peut entretenir avec son propre héritage religieux familial, des identités multiples que peut acquérir une personne au cours de sa vie et qui peuvent la conduire à changer de religion (ou de manière de la vivre et de l'exprimer) plus d'une fois au cours de sa vie. Le seul critère significatif dans cette approche tient au lieu de naissance des aînés. Le critère généalogique ne reflète pas correctement les dynamiques migratoires qui affectent la vie des individus par la suite.

Dans d'autres types d'enquêtes (mais pas dans le recensement de la population), le critère d'identification des musulmans repose sur ce que l'on pourrait appeler une perception institutionnelle de ce qui définit un croyant : son lien avec la pratique religieuse et plus généralement, avec le culte.³⁴ Dans l'enquête TeO citée précédemment, l'importance de la religion (que les auteurs appellent religiosité, c.-à-d. l'importance que les participants accordent à la religion dans leur vie) par confession montre qu'elle est plus importante pour les juifs (76%) et les musulmans (78%) que pour les catholiques (24%), les orthodoxes (48%), les protestants (47%) et les bouddhistes (52%).³⁵ L'origine ethnique des croyants a plus d'impact sur les variations dans la religiosité que la confession, dit le rapport. La pratique renvoie à une lecture institutionnelle de l'appartenance religieuse où la religion réfère aux rituels collectifs et à la prière.³⁶ Dans de nombreuses études de ce type – la plus récente étant l'étude

³⁴ Le cadre légal français en matière de religion est directement visé ici : la religion n'y est pas définie en d'autres termes que culturels. Voir Francis Messner, Pierre-Henri Prélot, Jean-Marie Woehrling (dir.), *Traité de droit français des religions*, Editions du Juris-Classeur, Paris, 2003; Brigitte Basdevant-Gaudemet, Francis Messner (dir.), *Les origines historiques du statut des confessions religieuses dans les pays de l'Union européenne*, Presses universitaires de France, Paris, 1999.

³⁵ Beauchemin et al., « Trajectoires et origines », p. 126.

³⁶ Prier régulièrement et se rendre à la mosquée sont parmi les questions les plus systématiquement utilisées pour déterminer la religiosité des individus et donc les définir comme musulmans ou non. Voir Claude Dargent, « La population musulmane de France : de l'ombre à la lumière ? », *Revue française de sociologie* 51(2) (2004–2005), p. 219–246; Claude Dargent, Bruno Duriez, Raphaël Liogier (dir.), *Religions et valeurs en France et en Europe*, L'Harmattan, Paris, 2009. D'autres études analyseront la consommation de nourriture halal ou l'acceptation d'une invitation à manger chez des non-musulmans comme autant de marqueurs de la religiosité : Gilles Kepel, Rémy Leveau (eds), *Les musulmans dans la société française*, Presses de la FNSP, Paris, 1988. Cette question de la nourriture a récemment été reprise dans Gilles Kepel, *Quatre vingt treize*, Paris, Gallimard, 2012. Ces indicateurs de différents types sont insatisfaisants pour plusieurs raisons. S'agissant des lieux de culte, le risque est de passer à côté d'une population féminine qui, dans certaines localités, ne dispose pas d'emplacement réservé dans les mosquées. Concernant les exigences alimentaires, la relation à la nourriture est aussi un indicateur de socialisation que l'on ne saurait rattacher au religieux à l'exclusion de tout autre déterminant.

quantitative publiée en 2005 par Brouard et Tiberj³⁷ – la définition des catégories utilisées pour classer les individus au sein de l'échantillon finit par être relativement vague, reposant toujours sur une approche institutionnelle de la croyance (le lieu de prière étant un indicateur de pratique religieuse) croisée avec les origines ethniques (nom, pays d'origine des parents, lieu de naissance). On ne saurait pourtant « regrouper dans une même catégorie (réduite à la prétendue 'origine nationale' des individus) la situation d'un ressortissant algérien naturalisé cette année avec la situation d'une personne née en France de parents français, ayant toujours vécu en France, dont trois des grands-parents sont français et un seul d'entre eux français musulman d'Algérie ou indigène ».³⁸

La question de la catégorisation des individus fait donc partie d'un problème plus général qui domine l'étude quantitative de la diversité religieuse, et en particulier l'étude des minorités musulmanes en France. Si l'on parle des musulmans, qui inclure? Est-ce que la catégorie recouvre les musulmans pratiquants, les musulmans d'origine ou les musulmans culturels? Les questions touchent la définition de la religion, des croyants, et du rôle qui peut être attribué à la foi dans la compréhension des comportements sociaux des citoyens.³⁹ Elle a aussi partie liée avec une question de représentation politique : « la population musulmane n'existe pas », dit Mona Melsea, Chargée de Mission aux Affaires Scolaires.⁴⁰

2.1 Dynamiques démographiques

Selon l'INSEE, le nombre d'immigrants a augmenté de 18% en 2004-2005, pour une croissance de 7% de la population globale. Un migrant sur cinq est arrivé en France entre le 1^{er} janvier 1999 et la mi-2004 et 25% d'entre eux sont originaires d'un État membre de l'Union européenne.⁴¹

³⁷ Sylvain Brouard, Vincent Tiberj, Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.

³⁸ Solenne Jouanneau, Sylvain Laurens, Commentaire de l'ouvrage de Brouard et Tiberj, *Sociétés Politiques Comparées*, n. 7, 2008, p. 4 ; http://www.fasopo.org/reasopo/n7/societespolitiquescomparees7_livre.pdf (consulté en février 2011).

³⁹ Lori Beaman, « Defining religion : the promise and the peril of legal interpretation », in Richard Moon (ed.), *Law and Religious Pluralism in Canada*, UCB Press, Vancouver, 2008, p. 192-216; Robert Orsi, *Between Heaven and Earth : The Religious Worlds People Make and the Scholars Who Study Them*, Princeton University Press, Princeton, NJ, 2004; Paul Lichterman, *Elusive Togetherness : Church Groups Trying to Bridge America's Divisions*, Princeton University Press, Princeton, NJ, 2005.

⁴⁰ Entretien avec la Chargée de mission aux affaires scolaires, mars 2008.

⁴¹ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1098®_id (dernière consultation, janvier 2011).

Les étrangers représentent 14% de la population parisienne et 19,1% dans le 18^e arrondissement.⁴² Tandis que ces chiffres placent Paris en tête des villes françaises quant à la proportion d'étrangers, le ratio des ressortissants de l'UE par rapport aux étrangers extra-communautaires est similaire à celui des autres grandes villes.

Quatre immigrants sur dix vivent en Île-de-France. La ville de Paris reçoit 34% des nouveaux arrivants (96 900 personnes), 14% d'entre eux s'installent en Seine-Saint-Denis et dans les Hauts-de-Seine.⁴³ Le pays d'origine a son importance dans la distribution régionale des immigrants. Ainsi, 60% des immigrants issus de l'Afrique subsaharienne s'installent en Île-de-France à leur arrivée.

L'Afrique est le premier continent dont sont originaires les immigrants récents en Île-de-France (42%). Viennent ensuite l'Europe (30%), l'Asie (18%) et l'Amérique (10%). En 2006, 7 immigrants sur 10 vivent en Île-de-France avec leur famille. La plupart sont des jeunes adultes (50% ont entre 20 et 34 ans). Ils sont sous-représentés sur le marché de l'emploi (59% de ceux âgés de 15 à 64 ans sont actifs), parce qu'ils viennent pour poursuivre des études mais aussi parce que dans certains cas les femmes ne travaillent pas.⁴⁴

⁴² <http://sig.ville.gouv.fr/Territoire/75118> (dernière consultation, janvier 2011). Les étrangers sont distincts des 'Français de naissance' qui sont les personnes ayant la nationalité française dès la naissance et des 'Français par acquisition', ceux ayant acquis la nationalité française par mariage, naturalisation ou en application du droit du sol.

⁴³ Mariette Sagot, « Arrivés de l'étranger : l'Île-de-France attire des jeunes qualifiés », *Population* 343, octobre 2010, (ci-après Sagot, « Arrivés de l'étranger »). Les données et tableaux qui suivent sont tirés de cette publication.

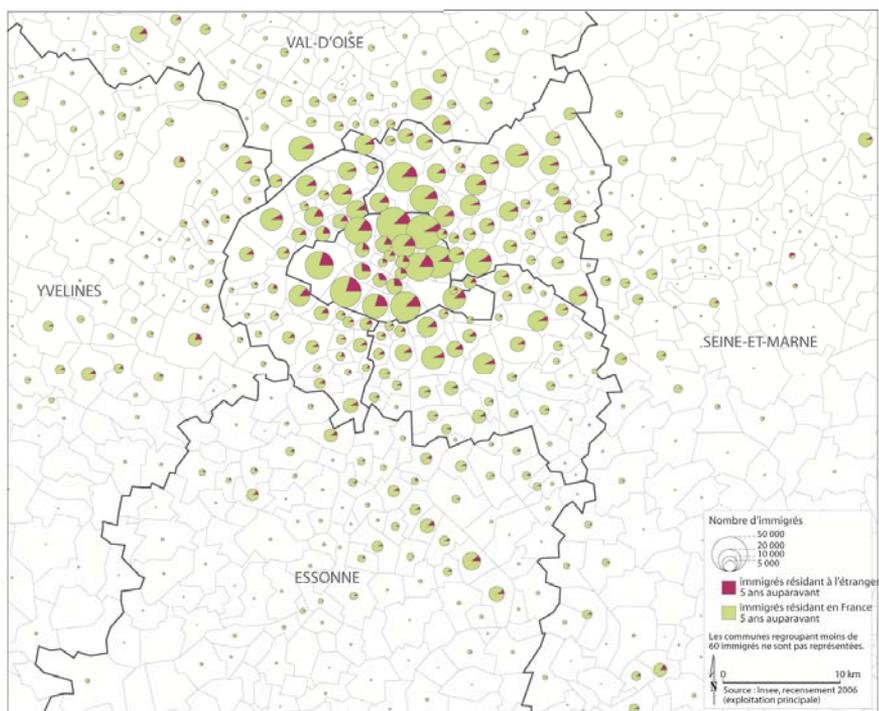
⁴⁴ Le taux d'activité des femmes migrantes varie en fonction du pays d'origine : 41% des femmes originaires de Turquie restent à la maison, 27% des femmes issues d'Afrique du Nord, 7% des Italiennes et 9% des Portugaises. Source : Sagot, « Arrivés de l'étranger ».

Tableau 6. La population étrangère par nationalité à Paris, 2007

Français	1 863,977
Français par naissance	1 675 884
Français par acquisition	188 093
Étrangers	329 055
Espagnols	12 096
Italiens	13 571
Portugais	29 086
Autres ressortissants de l'UE	42 590
Autres Européens	14 380
Marocains	21 337
Algériens	29 881
Tunisiens	15 766
Autres ressortissants d'Afrique	52 982
Turcs	4 781
Autres	92 585
Total	2 193 032

Source : INSEE, Recensement, 2007

En Île-de-France, Paris et la Seine-Saint-Denis sont les deux départements où s'installent le plus grand nombre d'immigrants. Les plus récemment arrivés privilégient Paris, en particulier s'ils sont étudiants ou jeunes diplômés. Un tiers des nouveaux arrivants en Île-de-France s'installent à Paris. Le choix du lieu d'installation dépend de l'origine et de l'alignement sur la localisation des membres du même groupe ethnique. C'est particulièrement le cas des personnes originaires d'Algérie et du Maroc, mais aussi du Japon et des États-Unis. La figure 2 place sur une carte les lieux d'installation des nouveaux arrivants à Paris et en Seine-Saint-Denis.

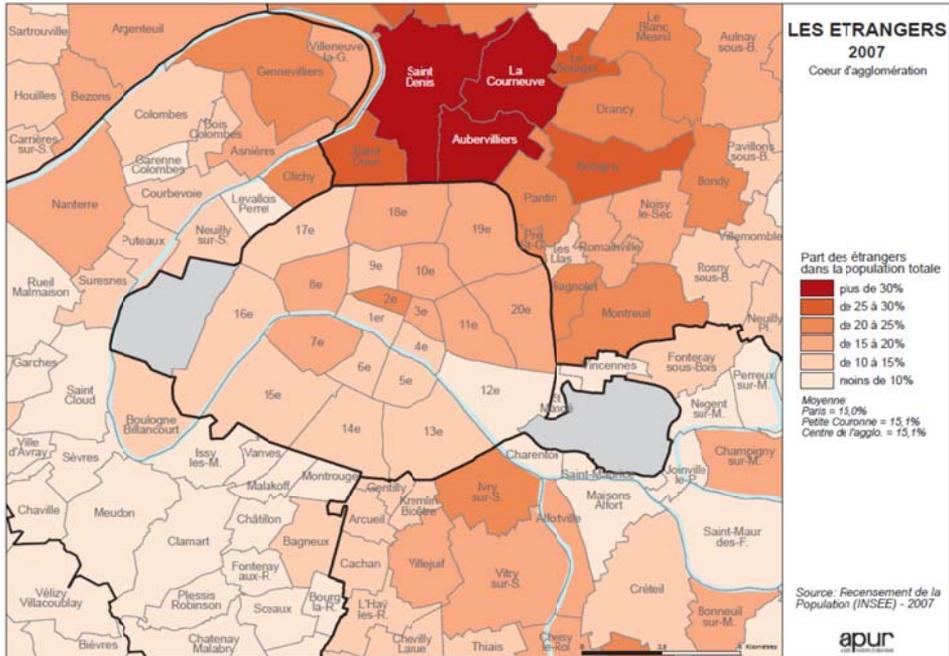
Figure 2. Les immigrés arrivés récemment en Île-de-France

Source : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Île-de-France, données de l'INSEE, recensement de population 2006 ©IAU idF

Les nouveaux arrivants d'Afrique du Nord s'installent là où vivent des groupes originaires des mêmes pays, principalement le nord de Paris et les banlieues (Nanterre, Argenteuil). La plupart des personnes issues d'Afrique subsaharienne (Cameroun, Côte d'Ivoire) vont plutôt dans les quartiers du nord-est de Paris.

Au 1^{er} janvier 2007, un étranger sur six en France vit à Paris (329 055 étrangers en 2007, soit 15% de la population totale de la ville) (voir Figure 3). Le nombre d'immigrants (441 000) a augmenté de 12,4% depuis 1999 ; en 2007, 20,1% des Parisiens étaient des immigrants ; 29% des personnes habitant les quartiers de la politique de la ville étaient des immigrants (Français ou étrangers). Les immigrants vieillissent à Paris : en 2006, 80 000 immigrants étaient âgés de 60 ans et plus (la croissance de cette part de la population est de +2,5% par an depuis 1999).

Figure 3. Carte indiquant la localisation des populations étrangères à Paris intra-muros et banlieues, 2007



Source : INSEE, Recensement de la population, 2007

2.2 Accès à la citoyenneté et naturalisation

L'étude conduite par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)⁴⁵ en 2002 montre que le taux de naturalisation de la population étrangère varie largement, et que le pourcentage de naturalisés parmi les immigrants vivant à Paris diffère selon les nationalités d'origine (Tableaux 9 et 10). Les Tunisiens sont plus enclins à devenir Français – 51% des Tunisiens vivant à Paris ont acquis la nationalité française. Le taux est un peu plus bas (38%) pour les Marocains et sensiblement inférieur pour les Algériens et les ressortissants d'autres pays d'Afrique, ainsi que pour les personnes d'origine turque.

À la mi-2004, 3,4 millions d'étrangers étaient estimés vivre en France. Parmi eux, près de trois millions (2 960 000) étaient nés à l'étranger et 550 000 en France (450 000 âgés de moins de 18 ans, nés de parents étrangers nés à l'étranger). (Voir Tableau 7).

⁴⁵ APUR, *La population étrangère à Paris*.

Tableau 7. Proportion d'étrangers et d'immigrants en France, 2004–2005

Étrangers	3 510 000
Étrangers nés en France	550 000
Étrangers nés hors de France	2 960 000
Immigrants	4 930 000
Français par acquisition nés hors de France	1 970 000
Étrangers nés hors de France	2 960 000

Source : INSEE, Recensements, 2004 and 2005

Tableau 8. Citoyens français récemment naturalisés : par pays d'origine, 1998–2010⁴⁶

	1998	2000	2003	2005	2009	2010	
						Total	%
Europe	22 124	22 085	18 957	18 072	14 753	13 443	9, 40
UE 15	16 141	14 948	12 447	11 700	8 866	7 288	5, 10
Nouveaux États membres	2 860	2 931	2 631	2 306	1 804	2 167	1, 50
Reste de l'Europe	3 123	4 206	3 878	4 066	4 083	3 988	2, 80
CIS	699	1 181	1 639	2 108	4 704	5 068	3, 50
CIS Europe	582	1 000	1 315	1 535	4 454	4 844	3, 40
CIS Asie	117	181	324	573	250	224	0, 20
Asie	20 140	27 941	22 846	26 286	19 494	18 872	13, 20
Asie du Sud-Est	6 596	7 265	4 324	4 069	2 475	2 257	1, 60
Est asiatique	879	1 139	1 465	1 280	1 622	1 433	1, 00
Asie du Sud	2 819	4 246	3 714	4 436	3 660	3 737	2, 60
Asie (autres)	9 846	15 291	13 343	16 501	11 737	11 445	8, 00
Afrique	59 791	84 182	89 266	98 453	85 144	87 766	61, 20
Maghreb	48 301	68 185	68 535	75 224	56 024	57 098	39, 90
Afrique subsaharienne	7 747	10 622	14 495	15 624	22 214	23 809	16, 60
Afrique (autre)	3 743	5 375	6 236	7 605	6 906	6 859	4, 80
Amérique	4 379	5 668	6 853	6 352	6 677	6 710	4, 70
Amérique du Nord	893	1 048	1 050	854	747	915	0, 60
Amérique du Sud	3 486	4 620	5 803	5 498	5 930	5 795	4, 00
Océanie	63	87	128	127	108	113	0, 10
Apatride ou de nationalité inconnue	16 565	8 882	4 960	3 245	4 962	11 303	7, 90
Total	123 761	150 026	144 649	154 643	135 842	143 275	100

Source : Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, Août 2010

⁴⁶ Cité dans Corinne Régnard (2010), « L'intégration 'à la française' » : Plus de 130 000 nouveaux Français chaque année », *Info migrations*, Département des statistiques, des études et de la documentation, Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, n°6, août 2010, p. 7.

Tableau 9. Citoyens naturalisés en proportion de la population d'origine étrangère, 18^e arrondissement (1999)

	Population d'origine étrangère	Ressortissants étrangers	Citoyens naturalisés	% de citoyens naturalisés
Algérie	6 819	5 491	1 328	19,5
Maroc	4 291	3 369	922	21,5
Tunisie	3 627	2 602	1 025	28,2
Cameroun	496	362	134	27,0
Congo	431	359	72	16,7
Congo (ex Zaïre)	426	377	49	11,5
Côte d'Ivoire	773	594	179	23,1
Mali	974	836	138	14,1
Mauritanie	237	199	38	16,0
Sénégal	1 565	1 236	329	21,0
Sri Lanka	1 120	1 007	113	10,0
Pakistan	319	276	43	13,4
Turquie	422	287	135	31,9
Total	49 491	35 213	14 278	28,8

Source : INSEE, Recensement de la population, 1999

La comparaison entre les données sur l'ensemble de Paris et celles concernant plus spécifiquement le 18^e arrondissement montre que la proportion de citoyens naturalisés est plus faible dans l'arrondissement que dans l'ensemble de la ville (28,8% contre 33,7%). Une partie de l'explication peut être liée au fait que le 18^e est un arrondissement où se concentrent de nouveaux arrivants, qui ne restent pas forcément très longtemps sur le lieu d'arrivée.⁴⁷

Les arrondissements du nord et de l'est de la capitale sont ceux où les plus grandes proportions d'étrangers sont recensées. Il s'agit principalement d'hommes, âgés de 20 à 59 ans, quoique cet état de fait se modifie. La population immigrée installée avant les années 1970 a vieilli. Les nouveaux venus sont de plus en plus souvent des femmes seules, notamment depuis 2005–2006. Il est intéressant de noter que les statistiques du recensement de 1999 montrent une proportion croissante d'immigrés dont la famille est française par filiation.

⁴⁷ Jean-Claude Toubon, Khelifa Messamah, Centralité immigrée : le quartier de la Goutte d'Or. Dynamiques d'un espace pluri-ethnique : succession, compétition, cohabitation, L'Harmattan (CIEMI), Paris, 1990 (ci-après Toubon, Messamah, Centralité immigrée).

Paris est une ville de grands contrastes économiques et sociaux. « *Quatre arrondissements parisiens*⁴⁸ font partie des dix communes d'Île-de-France aux revenus médians les plus élevés.⁴⁹ Parallèlement, les 10^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements sont parmi les communes affichant les revenus médians les plus bas.⁵⁰ Avec des revenus faibles et de très fortes disparités, les 10^e, 18^e et 11^e arrondissements se rapprochent des communes limitrophes de Seine-Saint-Denis. »⁵¹

Le fossé entre les quartiers populaires et les quartiers bourgeois s'est creusé au cours des vingt dernières années. Deux tendances se dessinent. D'un côté, des parties de la ville qui semblent homogènes s'avèrent plus complexes et diversifiées qu'il n'y paraît. De l'autre, la polarisation est extrême et augmente entre les parties les plus riches et les parties les plus pauvres de la population. Par conséquent, le contraste saisissant entre les différentes situations socioéconomiques des Parisiens s'accroît et des personnes vivant dans des conditions très différentes résident souvent à quelques mètres les unes des autres.

2.3 L'histoire des migrations et dynamiques d'installation

« Paris est forte de ses 110 nationalités et compte plus de 300 000 étrangers dont près des trois quarts sont nés hors de l'Union européenne. Ils sont au même titre que les autres Parisiens des citoyens de Paris », est-il dit sur le site officiel de la Ville de Paris en introduction du volet Citoyenneté et intégration.⁵²

Les immigrants se sont principalement installés au nord et au centre nord de la capitale. La majorité, 70%, est d'origine non européenne. Parmi les non européens, 24% viennent d'Afrique du Nord, 2% de Turquie et 13% d'Afrique subsaharienne.⁵³ Capitale, Paris illustre bien les différents aspects de la diversité ethnique et religieuse d'un pays dont la longue tradition d'accueil des migrants se poursuit au cours du 20^e siècle.

⁴⁸ Il s'agit des 6^e, 7^e, 8^e et 16^e arrondissements.

⁴⁹ Le revenu déclaré est la somme des ressources déclarées aux services fiscaux par les contribuables.

⁵⁰ INSEE/APUR, *Île de France à la page*, « À Paris, les ménages les plus aisés voisins des plus modestes », n°240, 2004, p. 2.

⁵¹ Ibid., p. 4.

⁵² Voir http://www.paris.fr/portail/accueil/Portal.lut?page_id=7760 (consulté le 15 janvier 2010).

⁵³ APUR, *La population étrangère à Paris*, p. 21.

Paris est aussi une ville de migrations internes.⁵⁴ L'arrivée des travailleurs d'Afrique du Nord commence avant la Première Guerre mondiale, notamment dans l'est de la ville (18^e, 19^e, 20^e arrondissements).⁵⁵ Au cours de la Première Guerre mondiale, des musulmans nord-africains arrivent à Paris comme soldats et ouvriers d'usines. Dès les années 1920, des milliers de travailleurs nord-africains sont installés dans Paris, principalement dans le quartier parisien de la Goutte d'Or et en périphérie. À la fin des années 1930, la municipalité et la Préfecture estimaient la population nord-africaine de la ville à 70 000.⁵⁶ Les Algériens constituent le principal contingent ; ils sont particulièrement nombreux dans le centre et le nord de la ville (13^e, 15^e, 18^e, 19^e, 20^e arrondissements) ainsi que dans l'immédiate périphérie nord et est de la ville (la 'Petite couronne'). Après l'indépendance de l'Algérie en 1962, le mouvement d'immigration depuis l'Afrique du Nord se poursuit. L'immigration est alors autorisée pour répondre aux besoins de l'économie française.

Cette immigration de travail prend officiellement fin en 1974 : 700 000 Algériens, 250 000 Marocains et 200 000 Tunisiens vivent alors en France, selon les estimations de l'époque.⁵⁷ À Paris, ils se concentrent dans trois arrondissements du nord et de l'est, quartiers par ailleurs parmi les plus populaires et densément peuplés de la capitale. On retrouve les Algériens dans le quartier de Barbès, les Tunisiens à Belleville et les Marocains autour de la Porte de Clichy.⁵⁸ Les immigrés nord-africains rencontrent à cette époque des difficultés pour trouver à se loger.⁵⁹ La représentation commune, par

⁵⁴ On parle ici de migrations nationales et internationales. Les mouvements migratoires vers Paris ont une histoire longue : Daniel Roche (dir.), *La ville promise : mobilité et accueil à Paris, fin XVII^e-début XIX^e siècle*, Fayard, Paris, 2000 ; Jean-Claude Farcy, Alain Faure, « La mobilité d'une génération de Français : recherche sur les migrations et les déménagements vers et dans Paris à la fin du XIX^e siècle », *Cahiers de l'INED* 151, 2003, p. 527-543 ; Catherine Bonvalet, Eva Lelièvre, « Mobilité en France et à Paris depuis 1945 : le filtre parisien », *Population* 46(5), 1991, p. 1161-1184.

⁵⁵ Pascal Le Pautremat, *La politique musulmane de la France au XX^e siècle. De l'Hexagone aux terres d'Islam*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2010 ; Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire (2005), *La fracture coloniale*, La Découverte, Paris, 2005.

⁵⁶ Pascal Blanchard, Eric Dero, Driss El Yazami, Pierre Fournié et Gilles Manceron, *Le Paris arabe*, Paris, La Découverte, 2003, p. 12 (ci-après Blanchard, *Le Paris arabe*) ; Ghys Father, *North African immigrants in France : a summary of studies*, 1961 (texte destiné au Conseil mondial des Églises, division de l'entraide entre Églises et des services aux réfugiés, Conférence sur les migrations, Leysin, Suisse, 11-16 juin 1961).

⁵⁷ La baisse de la proportion des populations nord-africaines ne signifie pas que leur immigration a complètement cessé après l'interruption officielle. Têtu, Marie-Thérèse, « La migration au risque de l'illégalité, entre France et Algérie (1998-2004) », *Revue européenne des migrations internationales*, 2008, vol. 24, n°3, p. 107-128.

⁵⁸ Blanchard, *Le Paris arabe*, op. cit., p. 234.

⁵⁹ « L'implantation musulmane constitue dorénavant l'un des éléments les plus évidents de l'unité de cet ensemble que l'on désigne habituellement sous le nom de 'croissant parisien' : avec les plus forts pourcentages de manœuvres et d'ouvriers spécialisés et avec les plus mauvaises conditions de logement. » In « Les travailleurs algériens à Paris », *Population*, Année 1959, Volume 14, n°4, p. 753-758, p. 756.

la suite très médiatisée, est celle d'une ville entourée de bidonvilles.⁶⁰ Ceux-ci sont répartis en fonction de la nationalité des occupants, les Algériens étant principalement installés autour de Nanterre et Argenteuil. Les immigrés se sont fixés à Nanterre vers 1950, et ont continué d'arriver jusqu'en 1966 dans le nord-est de la ville. Le bidonville de Nanterre est détruit en 1975, et les familles relogées dans des HLM de la ville. Aujourd'hui, les familles algériennes se concentrent principalement dans le département de la Seine-Saint-Denis, en particulier à La Courneuve, Saint-Denis et Bobigny. Bagnolet, Villetaneuse, Saint-Ouen et Aulnay-sous-Bois comptent également des populations d'origine nord-africaine, en particulier marocaine. Les populations originaires d'Afrique subsaharienne se trouvent en particulier au Bourget, à Rosny-sous-Bois et Montreuil, tandis que les groupes d'origine turque sont davantage localisés à Clichy-sous-Bois et Montfermeil.

La population musulmane de Paris augmente dans les années 1960 à la suite de migrations en provenance d'autres anciennes colonies françaises, notamment d'Afrique subsaharienne. La plupart des immigrants africains se joignent à de petites communautés déjà établies par les immigrants précédents pendant l'entre-deux-guerres, et installés à Saint-Denis, Aubervilliers, Saint-Ouen, Montreuil, et dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements de la capitale.⁶¹ En 1975, 100 000 Africains (d'Afrique subsaharienne) travaillent en France. À Paris, ils sont employés dans le nettoyage, le balayage des rues et le nettoyage des stations de métro. Comme les Nord-Africains, leurs conditions de logement sont difficiles.

En 1974, la loi suspendant l'immigration de travail permet aux familles des travailleurs immigrés de les rejoindre (regroupement familial).⁶² Pendant cette période, de plus en plus de femmes et d'enfants rejoignent leurs époux et pères déjà installés en France. Une proportion importante de ces arrivants ne parvient pas à obtenir un statut légal : certains obtiennent un permis de séjour tandis que d'autres demeurent dans l'illégalité.

⁶⁰ Il y avait environ 120 bidonvilles au milieu des années 60, les plus 'célebres' étant ceux de Nanterre et de Noisy-Le-Grand. La loi Debré d'éradication des bidonvilles, votée en décembre 1964, resta peu efficace : aucune politique de relogement des familles ne fut mise en œuvre. Par la suite, de 1970 à 1985, les habitants des bidonvilles seront déplacés dans des logements provisoires. Des informations plus détaillées sur les bidonvilles des années 50 ont émergé ces dernières années, en particulier à travers des photographies (Gérald Bloncourt, Jean Pottier), des documents sonores et biographiques. Voir Abdelmayak Sayad, *Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles*, Paris, Autrement, 2008. Azouz Begag, nommé Ministre délégué à l'égalité des chances dans le gouvernement Villepin (juin 2005 – avril 2007), a publié *Le Gône du Châaba*, Paris, Seuil, 1986, une autobiographie racontant son enfance, à l'âge de 9 ans, dans un des bidonvilles de la banlieue lyonnaise, où sa famille était arrivée après avoir quitté l'Algérie.

⁶¹ Anne Roze, *La France arc-en-ciel : les Français venus d'ailleurs*, Paris, Julliard, 1995 (ci-arpès Roze, *La France arc-en-ciel*).

⁶² Sur le caractère initialement provisoire de cette décision et sa pérennité, voir Sylvain Laurens, « 1974 et la fermeture des frontières. Analyse critique d'une décision érigée en turning-point », *Politix* 82(2) (2008), p. 67-92.

Dans les années 1990, le profil démographique de la population immigrante africaine change : si les travailleurs venus du Mali et du Sénégal formaient la majorité des premières vagues d'immigration, la migration issue de Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Ghana et du Congo Brazzaville augmente.⁶³ À la différence des vagues précédentes, ces populations viennent de zones urbaines et leur niveau d'éducation est plus élevé. Cet élément explique en partie l'augmentation de la proportion de personnes originaires de ces pays parmi les immigrants faisant un métier qualifié, et également pourquoi ces nouveaux immigrants ont souvent des conditions professionnelles meilleures que celles de leurs prédécesseurs.⁶⁴ Ces nouvelles arrivées renforcent la présence africaine à Paris.

La proportion d'immigrants fuyant la violence et la guerre dans leur pays d'origine – notamment les Srilankais et les Pakistanais – a augmenté dans les années 1980.⁶⁵ Depuis 2002 ; le Ministère français de l'Intérieur a reçu 2 000 demandes d'asile politique de la part de ressortissants srilankais. Près de 80 000 ressortissants srilankais vivent en France, dont 15 000 ont le statut de réfugiés politiques.⁶⁶

Ces dynamiques migratoires renouvelées modifient le profil de la population dans un arrondissement comme le 18^e. Les populations africaines sont ainsi plus visibles, dans un premier temps à la Goutte d'Or, puis dans la partie nord (Château-Rouge), enfin dans le reste de l'arrondissement. Les Parisiens les appellent génériquement 'la petite Afrique', en référence au fait que ce coin de Paris est devenu un centre important de distribution de produits africains, alimentaires ou de soins esthétiques. Les immigrants d'Afrique subsaharienne ont en quelque sorte remplacé les Nord-africains dans cet arrondissement. Des ressortissants srilankais et pakistanais s'installent à présent autour de Château-Rouge et dans le quartier de la Goutte d'Or. La représentation commune des populations sud-asiatiques est très différente de celle qui encadre les populations issues de l'Afrique du nord ou subsaharienne : elles sont, par contraste, 'invisibles et modèles'.⁶⁷ La majorité est originaire du Vietnam, du Sri Lanka, du Pakistan.

Le profil des immigrants arrivés à Paris a changé, plus varié aujourd'hui en termes d'origine ethnique et de nationalité. Il compte des ouvriers (une constante, plus marquée avant 1974 pour les ressortissants non UE), des soldats (particulièrement pendant l'entre-deux-guerres et jusqu'à la fin des guerres de décolonisation des années 1950-60), mais aussi des étudiants, des demandeurs d'asile et des réfugiés.

⁶³ Pascal Blanchard, Éric Deroo, Gilles Manceron (dir.), *Le Paris noir*, Hazan, Paris, 2001.

⁶⁴ Roze, *La France Arc-en-ciel*.

⁶⁵ Myriam Abu Zahab, « Migrants pakistanais en France », *Hommes et migrations* 1268-9 (2007), p. 96-103.

⁶⁶ Catherine Servan-Schreiber, Vasoodeven Vuddamalay (dir.), « Diasporas indiennes dans la ville », *Hommes et migrations* 1268-9 (2007), p. 68-91.

⁶⁷ Christine Moliner, *Invisible et modèle? Première approche de l'immigration sud asiatique en France*, Rapport d'étude pour la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté, Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, septembre 2009.

Les populations étrangères et d'une manière générale les citoyens français issus de ces premiers mouvements migratoires, sont au cœur de débats publics où se croisent toutes sortes de représentations et d'images très contrastées mais le plus souvent dépréciatives. La présidence Sarkozy a sans aucun doute contribué à l'intensification de la désignation de ces populations comme suspectes et indésirables.⁶⁸ La création du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire en 2007 en fut la courte quintessence institutionnelle (le ministère disparaît en novembre 2010). Au cours de l'été 2010, mais certains éléments apparaissent plus tôt, ce sont les populations rom qui sont au centre de l'ostracisation par les responsables politiques et l'opinion publique, dans une confusion générale entre nationalité, statut juridique et représentations populaires conduisant à une expression très libre de commentaires racistes sur des populations et leur mode de vie. Les sans-papiers sont une autre catégorie de population objet de débats et de dénonciations publics. Catégorie résolument ambiguë, elle renvoie dos-à-dos immigration et illégalité. Les sans-papiers sont des personnes qui sont entrées en France de façon irrégulière (c.-à-d. sans les papiers les autorisant à y séjourner), qui vivent en France avec des papiers en règle qui n'ont pas été renouvelés (pour des motifs divers), qui ont été sommées de quitter le pays et ne l'ont pas fait. Le nombre des personnes en situation irrégulière reste approximatif. C'est un 'chiffre mystère' pour reprendre les termes d'une journaliste.⁶⁹ Pendant le mandat présidentiel de N. Sarkozy, priorité a été donnée à la mise en œuvre de mesures effectives d'expulsion de personnes dites sans-papiers. Le nombre précis d'expulsions annuelles est recensé par les préfetures et on peut parler d'une politique du chiffre dans ce domaine, à l'appui par exemple d'une intensification et d'une systématisation des contrôles d'identité dans les lieux publics.⁷⁰

Le lien entre populations étrangères/migrantes et criminalité/délinquance est souvent fait dans les médias et les discours politiques, facilitant la circulation de ces représentations négatives dans l'opinion publique. Cela s'inscrit dans un contexte plus général de lecture ethnicisée des problèmes sociaux en France,⁷¹ particulièrement

⁶⁸ Pour une analyse des politiques migratoires et de la 'tentation nationaliste' de la politique sous la présidence de N. Sarkozy, voir Gérard Noiriel, *À quoi sert l'identité nationale*, Agone, Paris, 2007; Patrick Weil, *Liberté, Égalité, Discriminations*, Grasset, Paris, 2008. Voir également Martine Durand, Georges, Lemaître, « La politique migratoire française à un tournant », *Économie internationale* 4(108) (2006), p. 115–137; Smaïn Laacher, *Après Sangatte : nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, La Dispute, Paris, 2002.

⁶⁹ <http://immigration.blogs.liberation.fr/coroller/expulsions/page/2> (dernière consultation, janvier 2011).

⁷⁰ Sur la perspective du gouvernement sur l'immigration illégale, voir Secrétariat Général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration, *Les orientations de la politique de l'immigration*, 6ème rapport, La Documentation française, Paris, 2010.

⁷¹ Sur la 'racialisation' des identités sociales en France et la naturalisation du lien entre modes de vie et faire avec l'origine des acteurs sociaux, voir Étienne Balibar, « Le retour de la race », *Mouvements*, mars 2007, accessible sur www.mouvements.info/Le-retour-de-la-race.html (dernière consultation, janvier 2011).

renouvelée après les violences urbaines de novembre 2005.⁷² Toutes les minorités ethniques ne se valent pas dans ce processus d'assignation des individus à leurs origines. Le monde universitaire et les sciences sociales en particulier sont pris dans ces débats. Des camps s'affrontent sur l'analyse de la ghettoïsation, la dimension post-coloniale des politiques dites de la diversité, l'analyse culturelle de la délinquance, et même sur l'analyse des performances footballistiques de l'équipe de France.⁷³

2.4. Le 18^e arrondissement

Les enquêtes à la base du présent rapport ont été conduites dans le 18^e arrondissement, particulièrement à la Goutte d'Or.⁷⁴ Il s'agit d'un réseau de petites rues décrites comme bruyantes, 'sales' avant les travaux de rénovation accomplis par la Ville.⁷⁵ La Goutte d'Or a une réputation de quartier mal famé, où criminalité et violences sont monnaie courante. Mais le quartier a par ailleurs une réputation plus positive, illustration vivante d'un cœur de Paris inter-ethnique et multiculturel, où des communautés différentes partagent une histoire et un espace. Ces dernières années, certaines zones du quartier se sont embourgeoisées à la faveur de l'arrivée d'un type nouveau d'habitants, les 'bobos'. La plupart des personnes que nous avons interrogées décrivent le 18^e comme un village. La Goutte d'Or est un quartier de petite taille, isolé et protégé, difficile à comprendre, complexe à décrire et résiste à toute généralisation.

La population du 18^e représente 192 056 personnes en 2009,⁷⁶ soit une légère augmentation par rapport au recensement de 1999 (187 500 habitants). Selon les données du même recensement, la densité y est de 30 713 habitants au kilomètre carré, ce qui est plus élevé que la moyenne de Paris (20 164 habitants au kilomètre carré). La taille moyenne des ménages (1,83 personnes) est proche de la moyenne parisienne de 1,87. La population est légèrement plus jeune que la moyenne sur Paris.⁷⁷ La

⁷² De nombreuses publications sur les violences urbaines de 2005 en France. Pour une mise en contexte, Sylvie Tissot (2005), « Les sociologues et la banlieue : la construction savante du problème des 'quartiers sensibles' (1985–1995) », *Genèses* 60, p. 57–75. Sur les événements : Véronique Le Goaziou, Laurent Mucchielli (dir.), *Quand les banlieues brûlent. Retour sur les émeutes de novembre 2005*, 2^e édition mise à jour, La Découverte, Paris, 2007; Cyprien Avenel, *Sociologie des quartiers sensibles*, 3^e édition, A. Colin, Paris, 2010.

⁷³ Didier Lapeyronnie, *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Robert Laffont, Paris, 2010 (ci-après Lapeyronnie, *Ghetto urbain*); Luc Bronner, *La loi du ghetto. Enquête sur les banlieues françaises*, Calmann-Lévy, Paris, 2010; Hugues Lagrange, *Le déni des cultures*, Le Seuil, Paris, 2010.

⁷⁴ Il est constitué des sites suivants : Quartier Moskova – Porte de Montmartre – Porte de Clignancourt, Quartier Grandes Carrières – Clichy, Quartier Clignancourt – Jules Joffrin, Quartier Montmartre, Quartier Amiraux – Simplon – Poissonniers, Quartier Goutte d'Or – Château Rouge, Quartier Charles-Hermite Evangile, Quartier La Chapelle – Marx Dormoy.

⁷⁵ Toubon, Messamah, *Centralité immigrée*.

⁷⁶ INSEE, 2009, données en date du 1^{er} janvier 2006.

⁷⁷ Selon les chiffres du recensement de 1999, les 0 à 19 ans représentaient 18,7% de la population dans le 18^{ème}, au regard de 18,3% à Paris.

population active (102 707) représente 9,1% de la population parisienne dans son ensemble, le taux de chômage étant de 17% (12% dans le reste de Paris).

Le 18^e est un quartier où une large proportion des familles connaissent le chômage et la précarité et vivent dans de mauvaises conditions de logement. Du point de vue des qualifications professionnelles et de l'emploi, les statistiques indiquent une proportion élevée de travailleurs et d'employés non qualifiés parmi la population étrangère. Des analyses conduites sur l'ensemble du pays montre que cette proportion est peu affectée lorsque des personnes nées à l'étranger acquièrent la nationalité française, notamment pour celles qui sont issues d'Afrique subsaharienne et du Maroc (hommes et femmes) et pour les femmes originaires de Turquie et d'Afrique du Nord.⁷⁸

La caractéristique principale du 18^e, et de la Goutte d'Or en particulier, est la proportion élevée des étrangers qui y vivent, en comparaison avec le reste de la ville. Il s'agit d'un héritage historique, et la diversité qui en résulte est mise en évidence par le tissu de commerces dédiés aux communautés ethniques et par l'activité économique multi-ethnique visible dans les petits commerces du quartier.⁷⁹ La population étrangère représente 32,7% du total, pour une moyenne parisienne de 18,2%.⁸⁰ Cette population est principalement originaire d'Afrique du nord, d'Afrique subsaharienne et centrale, d'Asie.

L'histoire de la Goutte d'Or a été rendue célèbre par le roman d'Émile Zola *L'Assommoir* (1877). Sa population est restée au cours du temps majoritairement composée d'ouvriers et d'immigrants, au départ arrivés à Paris du fait de la construction des lignes de chemin de fer dans l'est et le nord de la France.⁸¹ « *La Goutte d'Or est à la fois définie par son histoire, ses caractéristiques humaines mais aussi urbaines* ». ⁸² Pendant la guerre pour l'indépendance de l'Algérie, l'arrondissement est un lieu vers lequel convergent les Algériens, au point que le 18^e est considéré comme une enclave algérienne. Aujourd'hui, c'est, dans Paris intra-muros, l'endroit où l'on trouve le pourcentage le plus élevé d'étrangers (11,74% des ménages en 1962, 34,8% en 1982, 32,7% en 2008) et une large proportion d'ouvriers (51% de la population

⁷⁸ Denis Fougère, Mirna Safi, « L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés? », *France portrait social, 2005–2006*, p. 163–184.

⁷⁹ 'Marché africain' de nourriture (Château-Rouge) et de vêtements et tissus (Goutte d'Or).

⁸⁰ Associations Coordination Toxicomanies, Salle Saint-Bruno, *La Vie de quartier à la Goutte d'Or. Perceptions et représentations des habitants*, Paris, novembre 2006. p. 16 (ci-après Associations, *La Vie de quartier à la Goutte d'Or*). Ce très dense rapport a été réalisé par un groupe d'associations de la Goutte d'Or, à partir de données provenant du *Tableau de Bord de la Vie Sociale à la Goutte d'Or*, 7^e édition, mars 2005, publié par l'Observatoire de la vie locale du quartier de la Goutte d'Or.

⁸¹ Table ronde des Fondations pour une société ouverte, Paris, mai 2010.

⁸² Associations, *La Vie de quartier à la Goutte d'Or*, p. 10.

active en 1962, 49% en 1982).⁸³ Sur le plan géographique, le 18^e constitue une sorte d'enclave urbaine dont les caractéristiques démographiques et sociales particulières ont créé les conditions d'une croissance continue de la diversité ethnique jusqu'à ce jour. La population immigrée du sud de l'arrondissement (Goutte d'Or) est principalement nord-africaine, tandis que celle du nord, autour de la station de métro Château-Rouge, est originaire d'Afrique subsaharienne. L'installation de ces populations se fait dans le contexte d'importantes initiatives de rénovation et de réhabilitation des parties les plus anciennes de l'arrondissement, notamment à partir des années 1990.

La plupart des personnes qui ont répondu au questionnaire vivent dans le quartier de la Goutte d'Or : 22 017 personnes soit 12% de la population de l'arrondissement.⁸⁴ Il s'agit d'une population jeune : 24,6% a moins de 20 ans, contre 19% dans Paris entier. Les plus de 60 ans représentent 13,8% de la population de l'échantillon, contre 19,6% dans l'ensemble de Paris. Il y a sensiblement plus d'hommes que de femmes, particulièrement parmi les 30 à 49 ans.

La situation socioéconomique est très hétérogène au sein même de l'arrondissement. La population de la Goutte d'Or présente par exemple un profil socio-démographique légèrement distinct du reste de l'arrondissement : la population est plus jeune, le nombre d'enfants par famille est plus élevé et les situations socioéconomiques contrastées. Il s'agit d'un arrondissement pauvre et dont la situation se dégrade.⁸⁵ Le taux de chômage,⁸⁶ s'il reste utile, n'est pas le seul indicateur socioéconomique pour comprendre le degré de pauvreté et d'exclusion affectant les habitants. La proportion de bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) augmente : elle était de 12,4% des ménages en 2004 (contre 5,4% dans l'ensemble de Paris). Plus de la moitié des personnes déclarant des revenus au fisc est exemptée d'impôt (53,2% en 2002) ; 74,2% des élèves entrés en première année d'enseignement secondaire (6^e) pour l'année 2003-04 étaient boursiers (contre 22% dans l'ensemble de l'Académie de Paris). On estimait alors à 25,8% la proportion d'élèves de l'enseignement primaire souffrant d'un handicap scolaire (contre 12,7% sur l'ensemble de Paris).⁸⁷

⁸³ Marie-Hélène Bacqué, Yankel Fijalkow, « En attendant la gentrification : discours et politiques à La Goutte d'Or (1982–2000) », *Sociétés contemporaines* 63 (2006), p. 63–83, p. 66 (ci-après Bacqué, Fijalkow, « En attendant la gentrification »).

⁸⁴ INSEE, Recensement 1999.

⁸⁵ La plupart des données utilisées dans cette description de La Goutte d'Or sont tirées d'Associations, *La Vie de quartier à la Goutte d'Or*.

⁸⁶ Le 30 mars 2004, 2 577 personnes étaient inscrites à l'ANPE, soit le double du nombre enregistré en 1998, tandis que la taille de l'ensemble de la population active n'avait guère changé. Associations, *La Vie de quartier à la Goutte d'Or*, p. 13.

⁸⁷ Le sud de la Goutte d'Or est l'endroit où les ménages les plus nombreux sont sur-représentés, tandis que les ménages âgés sont concentrés dans le centre du quartier. Le nord du est plutôt caractérisé par une importante population active et c'est là que se trouvent la plupart des personnes vivant seules.

Travailler sur le 18^e arrondissement, et en particulier sur La Goutte d'Or et les musulmans de ce quartier, revient donc à étudier des populations marginalisées, vivant dans une partie désavantagée de la capitale et confrontées aux effets combinés des représentations exécrables de leur quartier et de ses habitants. Il s'agit d'un quartier isolé et pauvre de Paris. Goldring fait remarquer combien il est impossible de parler et de travailler sereinement sur La Goutte d'Or, tellement ce quartier est au cœur de multiples malentendus.⁸⁸

Tableau 10. Lieu de résidence de l'échantillon

	Musulmans %	Non-musulmans %
Rue Marx Dormoy	16	7
La Goutte d'Or	15	8
Château-Rouge	15	9
Bd de la Chapelle	8	10
Marcadet/Rue des Poissonniers	9	9
Rue des Poissonniers	2	4
Barbès/Rochechouart	1	2
Boulevard Barbès	3	2
Grandes Carrières	9	6
Rue de Clignancourt	8	12
Mairie du 18 ^e /Jules Joffrin	3	11
Porte de Saint-Ouen	1	0
Montmartre	3	12
Stalingrad	2	2
Simplon	2	3
Porte St Antoine	1	0
Boulevard Ney	0	1

Source : Fondations pour une société ouverte

⁸⁸ Maurice Goldring, *La Goutte d'Or, quartier de France. La mixité au quotidien*, Paris, Autrement, 2006, p. 28 (ci-après Goldring, *La Goutte d'Or, quartier de France*).

3. LES POLITIQUES DE LA VILLE DE PARIS

Paris est à la fois une ville (la commune de Paris) et un département, la capitale de la France et d'une région urbaine. La ville est divisée en 20 arrondissements, chacun doté d'une mairie, qui ne sont pas des entités légales autonomes (à la différence de la commune de Paris dans son ensemble, ou des autres communes de France). Chaque arrondissement est placé sous l'autorité d'un maire élu. Depuis 1982,⁸⁹ le Conseil de Paris travaille avec le Maire de Paris à l'administration de la ville. Depuis 2001, le Maire de Paris, Bertrand Delanoë, a incité son équipe à travailler davantage à partir de politiques locales. Les arrondissements sont incités à se conduire comme des quasi communes, même en l'absence du statut légal afferent.⁹⁰ Ce style de gouvernance urbaine fait converger divers acteurs au niveau local, dont l'administration municipale, la société civile et d'autres acteurs publics,⁹¹ avec pour résultat l'émergence d'une multitude de voix locales souvent mal coordonnées.

3.1 Structure politique et administrative de la Ville de Paris

La Ville de Paris est dirigée par un maire et un conseil municipal (le Conseil de Paris) composé de 163 membres élus pour six ans. Paris est aussi un département (division administrative) géré à ce titre par une assemblée appelée Conseil Général de Paris. Le maire est le président du Conseil Général, qui est l'organe de décision du département de Paris.

Chaque arrondissement est géré par un Conseil d'arrondissement élu (depuis 1982) qui fonctionne comme un conseil municipal. Ces conseils ont des pouvoirs consultatifs sur tous les projets municipaux concernant l'arrondissement, et sont chargés de la gestion de structures municipales telles que les crèches et les espaces verts de moins d'un hectare.⁹² Les membres du Conseil Général de Paris sont aussi membres du Conseil de Paris et membres de leur Conseil d'arrondissement respectif, alors que les autres membres des Conseils d'arrondissement ne siègent que dans leur Conseil respectif. Dans le 18^e par exemple, il y a 28 membres du Conseil d'arrondissement et 14 membres du Conseil de Paris.

Le maire de Paris est élu par le Conseil de Paris lors de la première session suivant les élections municipales. Les maires d'arrondissement sont élus par leur Conseil quelques jours après l'élection du maire de Paris. Tous les maires ont un mandat de six ans.

⁸⁹ *Loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale.*

⁹⁰ Mélody Houk, Vers une décentralisation municipale à Paris, *Esprit* 6 (juin 2001), p. 193–200.

⁹¹ Patrick Le Galès, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine » (From governance of the cities to urban governance), *Revue française de science politique* 45(1) (1995), p. 57–95.

⁹² Les membres du Conseil de Paris et des Conseils d'arrondissement sont élus au suffrage universel direct lors des élections municipales, qui sont des élections utilisant le système de la représentation proportionnelle avec un scrutin de liste à deux tours.

Les maires d'arrondissement ont des pouvoirs consultatifs dans des domaines relevant de la politique nationale, tels que l'état-civil, l'éducation primaire et secondaire (mise en œuvre de l'enseignement obligatoire, par exemple), établissement et révision des listes électorales, urbanisme et gestion de l'occupation des sols, etc.

Depuis les élections de 2001, la municipalité a activement encouragé la participation des jeunes à la politique locale, créant dans chaque arrondissement un Conseil de la jeunesse (CJ). Chaque arrondissement décide de l'organisation de son CJ, composé en général de jeunes bénévoles âgés de 13 à 25 ans et vivant dans l'arrondissement. Chaque CJ est dirigé par le membre du Conseil d'arrondissement chargé de la jeunesse, assisté d'un animateur employé par la municipalité dans le domaine de la jeunesse et des sports. Depuis début 2003, un CJ a été mis en place au niveau de la municipalité parisienne, composé de membres venus des 20 arrondissements. Ainsi, les propositions du CJ du 18^e sont-elles soumises au Conseil d'arrondissement du 18^e.

La loi du 27 février 2002⁹³ a considérablement renforcé la démocratie locale, en permettant aux Conseils d'arrondissement de mettre en place de nouvelles structures de consultation, dont les conseils de quartiers. Ces conseils peuvent être consultés par le maire et travaillent à la mise en œuvre des décisions des Conseils d'arrondissement, en particulier ceux qui concernent la politique de la ville.⁹⁴

Le 18^e a signé un 'contrat de ville' avec l'État. Créés en 1989, ces contrats ont remplacé les anciens contrats de développement social des quartiers⁹⁵ et sont destinés à mettre en œuvre des politiques urbaines de lutte contre la ségrégation. Ils tentent de remplir leurs objectifs en changeant d'échelle (passant des quartiers à l'ensemble de la ville) et en donnant aux habitants des zones les plus pauvres l'occasion d'accéder à un logement dans des zones de meilleure qualité résidentielle. Ces contrats sont destinés à renforcer les interactions sociales, y compris entre les quartiers pauvres et riches et, dans le cas des contrats signés entre 2000 et 2006, à soutenir la mobilité résidentielle des habitants. Les derniers nés de ce type de contrats sont les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) pour la période 2007–2010, prolongés en 2011.⁹⁶ Les CUCS identifient sept priorités : emploi, insertion et développement économique; développement du lien social, accès au droit et citoyenneté; habitat, cadre de vie et renouvellement urbain; éducation, jeunesse et sports; santé; prévention de la délinquance; culture. Chacune de ces priorités renvoie à des programmes d'action spécifiques. Quatorze quartiers de Paris

⁹³ *Loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.*

⁹⁴ La politique de la ville est définie comme l'ensemble des actions publiques mises en œuvre en faveur de territoires spécifiques au sein d'une ville (tels que les quartiers connaissant de hauts niveaux de chômage et une proportion élevée d'habitants ayant des problèmes économiques et sociaux).

⁹⁵ À comprendre ici dans le sens de zones de ségrégation.

⁹⁶ APUR, *Évaluation du contrat urbain de cohésion sociale 2007–2010. Rapport de synthèse*, APUR, Paris, 2010 (ci-après APUR, *Évaluation du contrat urbain de cohésion sociale*); Georges Cavallier (dir.), *Nouvelles recommandations pour la négociation des contrats de ville de la nouvelle génération (2000–2006)*, Rapport au Ministre de la Ville, 1999.

ont été intégrés dans ces CUCS, dont quatre dans le 18^e : Porte Montmartre-Porte de Clignancourt, La Goutte d'Or, Amiraux-Simplon et La Chapelle.

Le souhait des autorités nationales de conférer une plus grande autonomie aux gouvernements locaux est manifeste, si l'on en croit les changements apportés aux structures locales de gouvernance au cours des vingt dernières années. Le rôle des préfets a également changé, en ce que ses pouvoirs exécutifs au niveau départemental ont été réduits et plus de pouvoirs conférés au président du Conseil Général (le maire, dans le cas de Paris). La Préfecture de Paris représente le gouvernement auprès du département, et le préfet est aussi celui de la Région Île-de-France. Le Préfet de Paris est également chargé de gérer le logement, y compris le financement, la construction et l'allocation des logements sociaux et la lutte contre le saturnisme.⁹⁷ À la différence des autres Préfectures de France, la Préfecture de Paris est responsable de la plupart des services publics du département, sauf concernant la régulation du transport et du trafic, qui sont sous la responsabilité du Préfet de Police et de la mairie.⁹⁸ Le Préfet est chargé du maintien de l'ordre public et des libertés publiques et il coordonne la politique du gouvernement sur le territoire de son ressort. Cela suppose qu'il gère les services de l'État dans le domaine de l'emploi et qu'il traite les questions de solidarité, d'exclusion sociale et de discrimination.

3.2 L'éducation

L'évolution vers un système plus décentralisé a amené des changements dans l'administration du système éducatif. Le rôle des élus locaux s'est accru, les différents niveaux de gouvernement se partageant la responsabilité du système éducatif, sous l'autorité du Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. La Ville de Paris élabore des politiques d'éducation, détermine les activités extra-curriculaires et fournit des équipements aux établissements scolaires. La municipalité gère les installations servant à la préparation des repas scolaires dont est responsable de la 'caisse des écoles',⁹⁹ qui est quant à elle chargée d'allouer au niveau des

⁹⁷ Le saturnisme (empoisonnement au plomb) affecte le développement du système nerveux et peut causer des troubles permanents de l'apprentissage et du comportement. Le cas le plus commun est celui des enfants exposés aux peintures murales contenant du plomb. Le sujet est devenu un enjeu public majeur à Paris dans les années 1990 : Anne Chantal Rousseau-Giral, Dominique Tricard, Georges Crepey (dir.), *Lutte contre le saturnisme infantile lié à l'habitat indigne. Analyse du dispositif dans trois départements d'Île-de-France*, La Documentation française, Paris, 2004. (Voir aussi infra chapitre 7, Logement.)

⁹⁸ Le Préfet de Police a autorité sur la délivrance des cartes d'identité, passeports, permis de conduire et sur la régulation du trafic routier et du stationnement urbain. Aux termes de la loi du 27 février 2002 (article L.2512-4 modifié du CGCT), le Maire de Paris dispose désormais d'une compétence générale pour tout ce qui relève de la circulation et du stationnement à Paris.

⁹⁹ La Caisse des écoles finance des activités éducatives et loisirs (tels que les fêtes de Noël) pour les élèves des écoles primaires. La Caisse est gérée par le maire d'arrondissement, l'inspecteur départemental du Ministère de l'Éducation, un membre du cabinet du Préfet, deux membres du Conseil d'arrondissement et trois représentants élus d'organisations de parents.

arrondissements les fonds destinés à l'éducation. La Ville fournit également les fonds nécessaires à la gestion de plus de 800 établissements scolaires (maternelles, écoles primaires et secondaires) ainsi que certains collèges qui sont formellement sous la responsabilité du département. La Ville construit, équipe et entretient les bâtiments scolaires dont elle est responsable. Elle assure également des cours pour adultes, tels que des cours de français destinés aux immigrants. Les responsabilités des arrondissements concernent principalement l'inscription des élèves dans les écoles maternelles et primaires. L'inscription dans l'enseignement secondaire dépendant de l'Éducation nationale (l'Académie de Paris, autorité régionale d'éducation). La municipalité est responsable de la construction des bâtiments scolaires, de la gestion des fonds destinés aux écoles et de la planification des activités culturelles, sportives et éducatives dans les établissements scolaires.

3.3 L'emploi

La Ville de Paris gère plusieurs programmes dans le domaine du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle dont :

- Le Programme départemental d'aide à l'emploi (PDAE), centré sur les demandeurs d'emploi enregistrés auprès d'une Agence locale pour l'emploi (ALE) ou d'une Mission locale. Il finance des formations professionnelles menant à une qualification, y compris des cours de langue. Certains de ces services sont réservés aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), mis en place en juin 2009. Le RSA s'ajoute aux revenus des individus ayant un emploi comme un complément financier.
- Le Programme départemental d'insertion (PDI), ciblant les personnes recevant le revenu minimum d'insertion (RMI).¹⁰⁰ Ce programme, présent dans le 18^e, offre également des financements destinés à aider les demandeurs d'emploi à trouver du travail.

La Direction du Développement Économique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur (DDEES) à la Mairie de Paris est chargée de coordonner l'action municipale et départementale en matière de développement économique, d'emploi et de formation professionnelle.

Au niveau local, la Mairie de Paris est à l'origine de certaines initiatives qui sont mises en œuvre dans les arrondissements, notamment pour le soutien à la recherche d'emploi ou les formation professionnelle des plus démunis, des bénéficiaires du RSA, les jeunes demandeurs d'emploi ayant une qualification et les femmes d'origine étrangère. Dans les arrondissements, le *Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique* (CDIAE) établit et met en œuvre le Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE) consacré à l'intégration de personnes confrontées à des difficultés sociales et

¹⁰⁰ Conseil de Paris, *Programme départemental d'insertion : 9 000 retours à l'emploi des allocataires du RMI en 2009, février 2009*. Depuis, le RSA a remplacé le RMI.

résidant sur l'arrondissement. Dans les 18^e, 19^e et 20^e, un PLIE du Nord-est a été signé pour 2010–2013.¹⁰¹ Le Plan a également pour objectif de coordonner tous les services publics impliqués dans les secteurs de l'emploi, de la formation et des politiques vis-à-vis des entreprises. Il propose notamment un soutien à plus long terme aux demandeurs d'emploi (24 mois). Les bénéficiaires de ce soutien, qui va au-delà de la seule recherche d'un poste, sont sélectionnés par un comité mixte.¹⁰²

En ce qui concerne les jeunes (14-25 ans), les 'missions locales'¹⁰³ interviennent au niveau municipal ou intercommunal, en particulier auprès de ceux qui ont quitté l'école, pour les aider à trouver un emploi ou une formation professionnelle.

Les Points d'information et de médiation multiservices (PIMMS) complètent les services décrits ci-dessus. Créés à Paris pour aider les publics vulnérables, notamment les demandeurs d'emploi, dans leurs démarches administratives auprès des services publics, les PIMMS disposent d'un bureau dans le 18^e, quartier Bichat. Leurs services, gratuits, incluent l'aide à la prise de rendez-vous, le remplissage des formulaires et la rédaction de courriers administratifs.

À la Préfecture de la Région Île-de-France, la *Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle* (DDTEFP) mène des actions concertées avec les partenaires économiques locaux pour l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi. Ces initiatives sont déterminées au sein des Maisons de l'emploi, qui réunissent dans une même structure les différents services publics nationaux du secteur de l'emploi (Pôle Emploi et les Assedic).¹⁰⁴

3.4 Service du logement

Le Plan local d'urbanisme tente de favoriser la construction de nouveaux logements sociaux à Paris. Ainsi, dans les quartiers en demande de logements sociaux, les compagnies privées de construction doivent consacrer 25% des nouvelles constructions au logement social.

¹⁰¹ *Convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association PLIE de Paris nord-est au titre de l'année 2011*, DDEEES, 2010, voir <http://labs.paris.fr/commun/ogc/bmo/Delib/CGDELIB20101213/115.htm> (ci-après Convention, 2010 DDEEES 127G) (site consulté le 7 septembre 2011). Le budget s'élève à 830 000 €

¹⁰² En 2009, 1 959 personnes vivant dans les 18^e et 19^e arrondissements ont participé à ces initiatives : 54% étaient des demandeurs d'emploi de longue durée, 42% des personnes vivant dans des secteurs couverts par la politique de la ville, 37% des bénéficiaires du RSA (qui remplace le RMI en 2009). Le 31 décembre 2009, on recense 235 réponses positives, c'est-à-dire de personnes ayant signé des contrats de travail à plein temps. Cité dans Convention, 2010 DDEEES 127G. En septembre 2010, 1 829 participants sont concernés par le PLIE. Entre le 1^{er} janvier et le 20 septembre 2010, 234 dossiers ont reçu une réponse positive. Voir Convention, 2010 DDEEES 127G.

¹⁰³ Voir le site de la mission locale du 18^e sur <http://www.mlbelliard.fr> (consulté en février 2011).

¹⁰⁴ Voir <http://www.maison-emploi-paris.fr> (consulté en février 2011).

À Paris, les logements sociaux sont construits, entretenus et gérés par des institutions qui sont également chargées de leur administration. Ces organismes incluent l'*Office parisien de l'habitat* (OPH), la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) et le Groupe Immobilière 3F. Ces administrateurs du logement social signent des contrats avec différentes administrations – État, Région, Ville de Paris – qui contribuent au financement ou à la construction de logements sociaux. L'implication des administrations leur permet d'obtenir des appartements dans les immeubles construits ou réhabilités. D'après un rapport de l'APUR consacré au logement social à Paris, l'État prend en charge 30% des programmes de constructions nouvelles et de réhabilitation : 25% sont alloués à des familles à bas revenus et 5% à des fonctionnaires. En 2006, l'administration des HLM a fourni à l'État 35 924 appartements qui ont été distribués à des ménages demandeurs parisiens, et 6 767 autres logements ont été loués à des fonctionnaires.

Pour soutenir la construction et la réfection des immeubles HLM, la Ville de Paris aide les administrateurs du logement social à obtenir des crédits bancaires. Si les administrateurs ne peuvent pas garantir le remboursement d'un crédit, la Ville de Paris peut se porter garante. En retour, elle reçoit 20% des nouveaux logements. Lorsque la Ville est propriétaire d'un immeuble, elle peut aussi autoriser les administrateurs à y créer des logements HLM. Dans ce cas, la Ville peut allouer elle-même une partie des logements ainsi mis en location.

Sur la base de propositions soumises par les désignataires (administrations autorisées à désigner les bénéficiaires d'une partie des logements HLM, suivant les modalités décrites ci-dessus), les administrateurs peuvent décider à qui allouer les logements disponibles. Cette décision est prise par un comité d'attribution, dont les membres sont nommés en général par le maire de Paris, celui de l'arrondissement où se trouve l'immeuble, le Préfet (s'il le souhaite) et les associations de locataires. Une fois l'accord du comité obtenu, le demandeur signe le contrat de location et s'installe dans l'appartement. L'administrateur du logement social vérifie que le locataire satisfait aux critères de priorité. En moyenne, la mairie du 18^e reçoit 30 appartements par an de la Ville de Paris, mais ce chiffre peut varier. Pour attribuer ces logements, la mairie d'arrondissement a mis en place son propre comité d'attribution indépendant.

En 2007, l'opération *Louez solidaire* a été lancée à Paris. Toujours active, elle vise à aider les familles confrontées à des difficultés sociales souvent mal logées à trouver un logement décent. Le projet initial souhaitait inciter les propriétaires du marché privé à louer leurs propriétés.¹⁰⁵ Un contrat est d'abord passé entre le propriétaire et un partenaire local conventionné par la ville,¹⁰⁶ le logement peut ensuite être loué aux familles ou individus dans le besoin. Le bail est de 3 ans minimum et va jusqu'à 6 ans,

¹⁰⁵ Ville de Paris, « *Louez solidaire et sans risque* ». *Guide à destination des propriétaires*, Mairie de Paris, 2007. Voir aussi <http://www.paris.fr> (consulté en février 2011).

¹⁰⁶ La liste de partenaires se trouve sur <http://www.paris.fr/pratique/louezsolidaire/partenaires/p9403> (consulté en novembre 2011).

les loyers sont contrôlés, les lieux remis en état et un avantage fiscal pour le propriétaire. La ville et ses partenaires garantissent le paiement du loyer (en incluant au loyer le coût du chauffage, de l'électricité et de l'eau). En 2008, l'opération comptabilisait seulement 50 à 60 logements.

3.5 Santé et affaires sociales

Étant à la fois département et commune,¹⁰⁷ Paris dispose d'un large réseau de structures sanitaires. Elles s'occupent de la santé des aînés, des personnes handicapées et des enfants, mais aussi d'initiatives plus générales en matière de santé publique.

Au niveau de la Ville, la DASES (Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé) reprend les attributions du département dans les domaines de l'action sociale, médicale et sanitaire, ainsi que d'autres activités du ressort de la municipalité. Celles concernant la maternité et la petite enfance relèvent du département. La DASES alloue des fonds sociaux et des allocations sociales telles que le RSA et l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie, destinée aux personnes handicapées nécessitant une assistance médicale ou sociale au quotidien). La DASES est également chargée de fournir certains équipements et services médicaux, et autorise la création de centres de santé. La DASES est divisée en quatre sections reflétant ses principaux domaines d'intervention : politique familiale et éducation, santé, précarité et solidarité, action sociale en faveur des personnes âgées et des handicapés.

La Ville de Paris gère aussi un service public consacré à la famille et la petite enfance (Direction des familles et de la petite enfance, DFPE), responsable du développement de programmes en faveur de la mère et de l'enfant, centrés sur l'éducation parentale. Cette direction municipale analyse les besoins des familles et assure un suivi de la pertinence des politiques mises en œuvre.

Au niveau départemental, la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) assure la mise en œuvre et le suivi des politiques d'intégration, d'insertion, de solidarité et de développement social. Ses actions concernent la promotion et l'amélioration de la santé publique à travers la gestion des structures sanitaires, médicales et sociales du département. En ce qui concerne l'immigration, la DDASS travaille conjointement avec l'Agence de cohésion sociale et de l'égalité des chances (ACSE), le Service social d'aide aux migrants (SSAM) et l'Office des migrations internationales (OMI).

Au niveau municipal, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) met en place des politiques sanitaires et sociales. Le CASVP mène la politique de

¹⁰⁷ *Loi 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie.* Le département est un acteur essentiel de la politique de la santé ; il est responsable de l'accès aux soins des familles et des enfants. Depuis la loi du 13 août 2004, le département est également autorisé à mener, en accord avec l'État, des campagnes de santé publique et, le cas échéant, de vaccination (les principales maladies visées sont la tuberculose, la lèpre, le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles).

développement social de la Ville, en coopération avec le département et d'autres organismes publics, dont la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV). Le CASVP cible en priorité les personnes âgées, les handicapés, les familles et les personnes victimes de l'exclusion sociale.

Afin de faciliter les procédures à suivre par les demandeurs d'aides sociales, la Mairie du 18^e a créé en 1997 une structure unique intitulée Service social départemental polyvalent (SSDP) pour réunir et transmettre toutes les demandes de protection sociale aux organismes municipaux compétents. Le SSDP est divisé en deux sous-structures : la première dépend de la DASES et est chargée de la partie ouest de l'arrondissement ; la seconde est gérée par le CASVP et couvre le centre du 18^e. Les deux donnent la priorité à l'action sanitaire et sociale en direction des futures mères, des enfants et des adolescents et au soutien aux locataires expulsés de leur logement.

3.6 Police

Le Préfet de police de Paris est chargé de la sécurité des personnes et des biens et de l'ordre public pour Paris et la petite couronne.¹⁰⁸ À Paris, les prérogatives et responsabilités du Préfet sont identiques à celles des maires dans d'autres villes. À la suite du décret interministériel du 28 octobre 1997,¹⁰⁹ le gouvernement de L. Jospin a créé les Contrats locaux de sécurité destinés à renforcer la coopération et les partenariats entre les acteurs institutionnels impliqués dans les questions de sécurité. Un accord signé le 6 juin 2000 entre le Préfet de police, le maire de Paris et le Procureur Général de Paris identifiait six priorités :

- le développement de services de police plus proches des habitants (tels que la police de proximité),
- la prévention de la criminalité juvénile,
- la prévention et la lutte contre la criminalité liée à la drogue,
- la réponse au sentiment d'insécurité du public et l'aide aux personnes affectées par l'insécurité,
- l'amélioration du soutien aux victimes de la délinquance,
- le renforcement des partenariats et des actions conjointes entre les différents acteurs institutionnels de la lutte contre l'insécurité et la délinquance.

¹⁰⁸ Depuis septembre 2009, l'autorité du préfet a été étendue aux trois départements limitrophes par décret présidentiel 2009-898 du 24 juillet 2009. Pour une présentation exhaustive des tâches spécifiques du Préfet de Police à Paris, voir <http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/La-prefecture-de-police> (site consulté en novembre 2011).

¹⁰⁹ *Circulaire du 28 octobre 1997* relative à la mise en œuvre des contrats locaux de sécurité, Ministère de l'Intérieur, NOR : INTK9700174C.

Le Contrat de sécurité de la ville a été déployé dans chaque arrondissement. Dans le 18^e, la version locale de cet accord a été mise en œuvre et négociée avec la mairie d'arrondissement. La réforme des services de police a donné lieu à une directive consacrée à l'organisation de la police urbaine locale, dont l'objectif était explicitement de renforcer la présence des forces de police sur le terrain. Chaque arrondissement de Paris possède un commissariat central où les policiers remplissent des tâches de maintien de l'ordre et de police judiciaire. Le Contrat de sécurité parisien cherche aussi à renforcer la prévention de la criminalité, en mettant en place un service consacré à la prévention dans chaque commissariat d'arrondissement. Ce service est géré par la Direction de la police urbaine de la Préfecture de police, et ses activités consistent principalement dans la dissémination d'information sur le rôle des différents services de police.

Les services judiciaires ont également été impliqués dans les réformes menées à la suite de la signature du Contrat de sécurité. Le Parquet de Paris a été divisé en trois zones géographiques distinctes : nord-est, nord-ouest et sud de la ville. Un interlocuteur unique représente le Parquet dans chacune des subdivisions, celui-ci étant à même d'identifier les problèmes particuliers qui se posent dans le territoire qu'il couvre.

La mise en œuvre d'un système judiciaire plus proche des citoyens, et répondant mieux à leurs besoins, est l'un des autres objectifs définis dans le Contrat de sécurité pour la Ville de Paris. Toutes les institutions et les activités décrites dans le Contrat relèvent du Conseil parisien de la sécurité, épaulé dans chaque arrondissement par un Comité de sécurité et de prévention de la délinquance. Le Conseil et les Comités de sécurité soutiennent les exécutifs locaux dans la mise en œuvre d'actions de prévention et de médiation destinées à prévenir les conflits entre habitants.

3.7 Immigration et intégration

La responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques d'immigration et d'intégration croise les compétences de plusieurs structures. Depuis 2004, la Haute autorité pour la lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) sont venues renforcer les politiques publiques de lutte contre les discriminations et en faveur de l'intégration. Avant la création de ces deux institutions, les victimes de discrimination recevaient principalement le soutien d'ONG comme SOS Racisme, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) et la Ligue française des Droits de l'Homme.

En quelques mots, la création de la HALDE découle des effets de l'adoption en juin 2000 de la Directive Race de la Commission européenne.¹¹⁰ Dans la transposition dans

¹¹⁰ La HALDE a été créée par la loi n°2004-1486 du 30 décembre 2004 *portant création de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité*. Elle a été abrogée le 1^{er} mai 2011.

le droit français des différentes directives¹¹¹ concernant la discrimination, la loi inclut dans la définition de la discrimination les motifs suivants : l'âge, le sexe, l'origine, la situation familiale, l'orientation sexuelle, les caractéristiques génétiques, l'appartenance réelle ou supposée à un groupe ethnique, une nationalité ou une race, l'apparence physique, le handicap, l'état de santé, les positions politiques, les convictions religieuses, le patronyme. Autorité indépendante, la HALDE avait pour mission d'informer le public sur les discriminations, d'aider les victimes et de promouvoir la lutte contre les discriminations. Elle instruisait des plaintes et informait les citoyens sur leurs droits. Toute victime de discrimination pouvait la saisir. Elle avait le pouvoir d'enquêter et de déterminer officiellement des cas de discrimination. Ses pouvoirs d'enquête lui permettaient d'agir au nom des victimes et d'exiger des informations des personnes accusées de discrimination. Elle pouvait proposer des procédures de conciliation ou de médiation pour résoudre les conflits, mais aussi transmettre au Parquet des informations concernant des crimes ou des délits liés à la discrimination. Depuis 2009, le gouvernement souhaitait faire fusionner l'ensemble des institutions impliquées dans la lutte contre les inégalités (dont la discrimination) dans une seule et unique structure appelée Le Défenseur des droits. Celui-ci a vu le jour en mars 2011 et Dominique Baudis en a pris la présidence en juin 2011.¹¹²

L'ACSE est un organisme public créé par la loi du 31 mars 2006.¹¹³ Son objectif est de renforcer la politique de la ville, l'intégration des immigrés et de leurs enfants, et la lutte contre la discrimination. L'agence est financée par l'État, elle met en œuvre des programmes de soutien dans l'accès à l'emploi, d'amélioration du logement, d'action citoyenne et de prévention de la délinquance, en particulier dans les quartiers ciblés par le programme de politique de la ville.¹¹⁴ Les principaux programmes financés par l'ACSE concernent l'accès à l'emploi, l'apprentissage de la langue française, l'éducation et la promotion d'activités culturelles.

L'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrants (ANAEM) est un organisme public créé dans le cadre de la loi sur la cohésion sociale du 18 janvier 2005.¹¹⁵ Les deux principales missions de l'ANAEM sont la réception et le soutien aux étrangers lors de leur installation en France, et l'aide aux citoyens français installés hors de France.

¹¹¹ Jusqu'à présent, cinq directives européennes encadrent la lutte contre les discriminations. Une transposition partielle a été réalisée avec le vote de la loi n°2001-1066 du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations.

¹¹² *Loi 2011-334 du 29 mars 2011 relative au défenseur des droits*. Il remplace le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la HALDE et la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS).

¹¹³ *Loi 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances*.

¹¹⁴ Dans le 18^e, les quatre quartiers ciblés par la politique de la ville sont : La Goutte d'Or ; Chapelle-Porte d'Aubervilliers ; Porte Montmartre-Porte de Clignancourt-Moskova ; et Amiraux-Simplon.

¹¹⁵ *Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, Journal Officiel*, 19 janvier 2005.

L'ANAEM est par exemple chargée des contrats de réception et d'intégration que doivent signer tous les immigrants légaux arrivant en France.

Elle est devenue l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) en 2009, unique opérateur de l'État en matière d'immigration.¹¹⁶

Au niveau municipal, la Ville de Paris a créé en 2002 un département consacré à l'intégration des étrangers, la Délégation à la politique de la ville et à l'intégration (DPVI). Celle-ci est chargée de mettre en œuvre des projets et des stratégies dans les quartiers déshérités de la capitale, et de travailler en coopération avec le gouvernement central, la Région, l'ACSÉ et certaines ONG. Elle cherche à promouvoir une politique d'intégration ciblée sur les immigrés en provenance de pays non membres de l'UE et qui font face à des problèmes socioéconomiques particuliers.

3.8 Politiques culturelles et place du culte

3.8.1 Delanoë et Paris

Pour les musulmans vivant à Paris, l'arrivée au pouvoir en 2001 de l'équipe municipale dirigée par Bertrand Delanoë a apporté des changements significatifs sur bien des plans. Les positions adoptées par la nouvelle équipe modifient radicalement la situation de « *discrimination que cette religion subissait auparavant* ». ¹¹⁷ Cultures et communautés musulmanes sont désormais vues comme parties intégrantes de l'histoire de la ville et de son avenir : « *La rupture, c'est une rupture politique. Nous avons une politique antérieure qui était une politique de type colonialiste, où en fait on gérait le culte musulman d'une manière soit sécuritaire, soit proche de la façon dont on parlait des indigènes.* » ¹¹⁸

La nouvelle équipe favorise une plus grande visibilité des musulmans dans la ville (permis de construire pour une mosquée, noms de rues, invitation de chefs spirituels musulmans à différentes cérémonies officielles, célébration du Ramadan comme une fête locale) et soutient les communautés musulmanes lors de la célébration des fêtes religieuses, par exemple en leur donnant accès à des gymnases pour y célébrer les prières du vendredi pendant le Ramadan et à l'occasion de l'Aïd el Kebir.

Le 18^e arrondissement fut l'un des premiers conquis par le Parti socialiste, en 1995. « La transformation du quartier constitue un laboratoire urbain pour le Parti socialiste, un lieu d'expérimentation et de mise en pratique de certaines propositions. » ¹¹⁹

¹¹⁶ Voir le site officiel : <http://www.ofii.fr> (dernière consultation, novembre 2011)

¹¹⁷ Entretien avec *l'adjoint au maire de Paris pour la démocratie locale et la vie associative*, 21 janvier 2008.

¹¹⁸ Entretien avec *l'adjoint au maire de Paris pour la démocratie locale et la vie associative*, 21 janvier 2008.

¹¹⁹ Elsa Vivant, « Sécurisation, pacification, animation. L'instrumentalisation des scènes culturelles off dans les politiques urbaines », *Terrains et travaux* (2007), p. 169–188 (ci-après Vivant, « Sécurisation, pacification, animation »).

Le changement radical de majorité politique qui s'est produit en 2001 a eu des conséquences importantes sur les politiques locales. Le 18^e était un arrondissement où les politiques culturelles de la municipalité parisienne étaient activement mises en œuvre, de diverses manières, en collaboration avec les réseaux associatifs.¹²⁰ Les parties les plus pauvres de certains quartiers ont été rénovées à travers des investissements dans la promotion des activités culturelles et des politiques d'encouragement au développement économique local. Ces activités ont pu inclure par exemple des événements et fêtes culturels, la construction de centres et de locaux à usage collectif, et l'encouragement à l'attractivité économique du quartier pour les investisseurs. Les habitants tout comme les visiteurs du quartier ont bénéficié de l'intégration des politiques culturelles au sein des stratégies de planification urbaine.¹²¹ Dans le 18^e, l'idée d'une authenticité culturelle du quartier fait se croiser la culture, conçue comme un bien que l'État fournit aux citoyens, et la religion, élément présent localement. L'ICI apparaît en quelque sorte comme un nouvel outil culturel. De fait, on le trouve présent sur le site de l'arrondissement avec d'autres sites culturels importants comme le centre de musique Barbara Fleury Goutte d'Or ou la salle de concert Les Trois Baudets.¹²² Un autre trait caractéristique des activités culturelles organisées dans le 18^e est leur insertion dans la diversité culturelle, religieuse, ethnique du lieu : certaines activités mobilisent les langues des populations migrantes dans des pièces de théâtre, des récitals de poésie. Le changement d'attitude de la municipalité est particulièrement visible dans le 18^e arrondissement, où est installé l'ICI.

3.8.2 Lieux de culte et salles de prières

La campagne qui porte Delanoë au pouvoir fut aussi l'occasion d'un débat sur le financement d'une nouvelle mosquée à Paris, rue de Tanger. La loi de 1905 fixe les règles très clairement : l'État ne finance pas le culte.¹²³ Cela ne signifie pas qu'il soit absolument impossible d'utiliser de l'argent public pour financer des lieux de culte, mais le sujet reste sensible car il incarne très concrètement les frontières de la séparation entre Églises et État, principe fondamental de la République laïque. En 2005, Nicolas Sarkozy, qui était alors ministre de l'Intérieur, a mis en place une commission dirigée

¹²⁰ Ceux-ci ne convergent pas toujours : il y a inadéquation entre les politiques municipales et les besoins identifiés par les associations. Vivant remarque, au sujet de la ZAC Pajol, que les associations sont réticentes et même hostiles à la création d'un gymnase, tandis qu'elles demandent un nouveau théâtre, qui attirerait selon elles des personnes venant de l'extérieur du quartier, contribuant ainsi à son 'ouverture' (Vivant, « Sécurisation, pacification, animation », p. 183).

¹²¹ Vivant parle à ce propos d'une « instrumentalisation des scènes du off pour requalifier l'urbain. » Pacification et sécurité permettent de redonner vie aux quartiers. Vivant, « Sécurisation, pacification, animation », p. 169.

¹²² Voir le site du 18^e arrondissement <http://www.mairie18.paris.fr> (dernière consultation, avril 2012).

¹²³ « Nous ne gouvernons pas le culte musulman, nous avons des relations avec lui ». Entretien avec l'assistant au maire de Paris pour la démocratie locale et la vie associative, 21 janvier 2008.

par Jean-Pierre Machelon chargée de mener une réflexion juridique sur les relations entre les religions et les autorités publiques.¹²⁴ Cette commission souligne la nécessité de réformer la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État, notamment pour permettre aux municipalités de financer la construction de nouveaux lieux de culte.¹²⁵ Au cours de la campagne pour les élections présidentielles de 2007, Sarkozy a fait référence à cette proposition à diverses reprises et insisté sur la nécessité d'adapter le droit de manière à le rendre plus équitable vis-à-vis de religions plus récentes comme l'islam. Le sujet n'est plus d'actualité depuis son élection.

Les images de musulmans priant dans les rues du 18^e ont été une arme politique pour la droite pendant la campagne des municipales en janvier 2008. Fin 2010, Marine Le Pen revient publiquement sur 'ce problème' qu'elle compare à l'occupation allemande pendant la Seconde Guerre mondiale et qu'elle pointe du doigt comme l'indicateur du risque d'islamisation de la France.¹²⁶

La perception du quartier multi-ethnique du 18^e (et la Goutte d'Or en particulier) oscille entre deux images : l'image d'un quartier islamique (salafiste) coexiste avec la représentation du quartier comme riche de sa pluri-ethnicité. La recherche sur laquelle repose ce rapport est limitée à cette partie de Paris.¹²⁷ Ce que l'on observe dans le quartier en matière religieuse ressemble à ce que l'on pourrait trouver dans d'autres villes de France. Peu d'études ont toutefois été conduites, en sciences sociales, sur ce terrain précis du religieux. À la diversité des origines ethniques des populations correspond un spectre très large de représentations et perceptions de ce qu'est l'islam dans le quartier. Quant aux musulmans qui ont participé aux groupes de discussion, leur principale préoccupation concerne le manque d'espaces, de lieux de prière en adéquation avec les besoins.

« Le nombre de salles de prière a augmenté dans les foyers de travailleurs migrants depuis 2002, passant de 25 à 35, ce qui souligne la demande croissante des musulmans de disposer de lieux de culte collectifs. Il n'existe pour l'instant que sept véritables mosquées à Paris, dont trois se situent dans le 10^e arrondissement et les autres dans les 5^e, 11^e, 18^e et 19^e arrondissements. La suppression éventuelle de ces salles semble donc

¹²⁴ Selon la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État, adoptée le 9 décembre 1905, la République garantit la liberté de religion, mais ne reconnaît ni ne soutient financièrement aucune religion. *Loi du 9 décembre 1905* concernant la séparation des Églises et de l'État; voir <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000508749> (dernière consultation, novembre 2011).

¹²⁵ Jean-Pierre Machelon, *Les relations des cultes avec les pouvoirs publics*, Paris, la Documentation française, 2006.

¹²⁶ Déclarations faites à Lyon le 10 décembre 2010, au cours d'un meeting du Front national dans le cadre de la campagne pour l'élection de son nouveau leader. Si le terme nazi n'a pas été employé, l'allusion a été suffisamment explicite pour l'opinion publique.

¹²⁷ Le salafisme repose sur une interprétation littérale des textes. Le wahhabisme, développé au cours du 18^e siècle par le théologien Muhammed ibn Abd al Wahhab en Arabie Saoudite, en est une des formes.

conditionnée à la mise en œuvre de solutions alternatives, notamment la création de lieux de culte. Le plan quinquennal 2002–2006 n'encourage d'ailleurs pas leur fermeture si aucune autre possibilité n'est proposée. Les pouvoirs publics concernés réfléchissent par conséquent à des solutions plus adaptées. La concession de ces salles à des associations musulmanes connues et ayant un statut d'association à but religieux est évoquée. Dans ce cas, il faudrait prévoir le réaménagement des salles communes utilisées pour la prière : elles devraient être accessibles de l'extérieur. Ces salles seraient donc, de par leurs conditions d'accès, indépendantes des foyers. »¹²⁸

Cette longue citation empruntée au rapport d'une ONG décrit une situation qui n'est en rien spécifique à Paris : manque d'espace pour les lieux de prière, usage de lieux non formellement destinés au culte, absence d'une distinction claire entre les associations religieuses légales et les lieux où sont menées des activités culturelles telles que des réunions publiques, des cours de cuisine, etc. Le profil du public se rendant dans les salles de prières des foyers de travailleurs ressemble à celui que l'on trouve dans d'autres quartiers, où se mêlent des musulmans plus âgés et des pratiquants arrivés plus récemment, en particulier issus d'Afrique subsaharienne. La plupart de ces lieux de prière sont en mauvais état et leur rénovation est souvent un point central des campagnes électorales. Le manque d'espace dans les mosquées et salles de prières a fait de cette image des fidèles priant dans la rue le symbole du 18^e.

Le quartier compte sept lieux susceptibles d'accueillir les musulmans pour prier.¹²⁹ Les quartiers voisins du 20^e et du 19^e attirent aussi les fidèles, d'autant plus qu'une des principales mosquées de Paris était jusqu'à récemment dans le quartier Stalingrad : la mosquée de la rue de Tanger (19^e), actuellement en cours de reconstruction.¹³⁰ Les lieux de prière sont gérés soit par des associations culturelles (décret 1906 d'exécution de la loi 1905), soit par des associations culturelles (loi de 1901). Le statut légal des associations religieuses et celui des associations culturelles renvoie à des droits et prérogatives différents, raison pour laquelle le projet d'ICI tente de réunir les deux sans exclure l'une ou l'autre des composantes.

Une étude sur la Goutte d'Or commanditée par l'ICI indique que les lieux de prière demeurent des places importantes d'échange d'informations, en lien avec le fait qu'une

¹²⁸ Ville de Paris, Les interventions sociales sanitaires et culturelles dans les foyers de travailleurs migrants à Paris, Mairie de Paris, mai 2006.

¹²⁹ Il s'agit de l'Association islamique pour la culture Khalid Ibn walid, communément appelée la mosquée de la rue Myrrha, l'association musulmane El Djamaa el Fath de la rue Plonocoeau, l'Association culturelle des musulmans (rue Philippe Girard), l'association Djammaat al fathi dawat alladine (rue Myrrha), la mosquée Ahbache (rue Cavé) et l'association culturelle et sociale (rue Doudeauville) ainsi que d'une salle de prière dans un hôtel logeant des immigrés rue Marc Seguin. Kapko, 2007, p. 17.

¹³⁰ Voir Valérie Amiraux, « Religious authority, social action and political participation. A case study of the Mosquée de la rue de Tanger in Paris », in M. van Bruinessen et S. Allievi (eds), *Producing Islamic Knowledge. Transmission and dissemination in Western Europe*, Routledge, Londres, 2011, p. 65–90.

proportion importante de la population musulmane est arrivée récemment en France, comme c'est le cas des personnes de notre échantillon.¹³¹ Les échanges et discussions sur l'islam ne se font pas seulement dans les lieux de cultes : les commerces et boutiques ethniques et les librairies spécialisées remplissent ce même rôle. Si le quartier est défini par sa diversité, parler de l'islam dans le 18^e – ses interprétations et ses pratiques, ses lieux de prière, ses ressources, ses dirigeants – recouvre des enjeux à la fois normatifs, interculturels et traditionnels. La perspective normative (comment être un bon musulman, quels sont les rites et les lectures idoines) est probablement la plus populaire parmi les musulmans du 18^e.

Le 18^e et en particulier La Goutte d'Or continuent d'être perçus par le grand public comme des quartiers difficiles, point de confluence de toutes sortes de problèmes sociaux. La diffusion des images de prières de rue le vendredi contribue certainement à la stabilité de ces stéréotypes.

¹³¹ Sébastien Fath (ed.), *Plurielles et durables : les cultures musulmanes dans la capitale*, 2007 (non publié) (ci-après Fath, *Plurielles et durables*). Les informations que nous citons renvoient à la contribution de Nathalie Kapko et Simona Tersigni à ce rapport.

4. EXPERIENCES DES COMMUNAUTÉS MUSULMANES : IDENTITÉS, APPARTENANCES ET INTERACTIONS

Cette section revient sur les sentiments, positifs et négatifs, qu'éprouvent les musulmans du 18^e arrondissement de Paris vis-à-vis de leur quartier et de leur ville. Elle insiste en particulier sur les lieux et les espaces où les personnes disent interagir avec des individus de même origine ethnique et religieuse ou d'origine différente. Nous entendons par quartier les rues voisines du domicile de la personne interrogée (ce quartier tel qu'il est vécu ne coïncide pas nécessairement avec les quartiers officiellement définis par la Ville). Les conclusions d'ensemble sont aussi diverses que la population : l'asymétrie des relations n'empêche pas l'émergence de sentiments de solidarité, d'intérêt pour autrui et de générosité, mais elle n'empêche pas non plus l'émergence d'une vision ethnicisée d'autrui.¹³² Ethnicisation s'entend ici comme l'ensemble des processus par lesquels les catégories ethniques deviennent des références déterminantes pour l'action et l'interaction sociales.¹³³ Dans le 18^e, nos répondants montrent l'existence d'une ethnicisation réciproque, à partir de catégorisations ethniques produites dans le cours des interactions entre individus. Point important : la religion reste marginale dans ce processus.

De nombreuses études qualitatives, souvent descriptives, ont été publiées sur les musulmans depuis les années 1980. En ce qui concerne les musulmans de France, les études ont porté sur l'histoire de leur installation en France,¹³⁴ le nombre de lieux de culte,¹³⁵ le réseau complexe des associations¹³⁶ et l'extrême diversité de leur profil

¹³² Nicolas Jounin, Élise Palomares, Aude Rabaud, « Ethnicisations ordinaires, voix minoritaires », *Sociétés contemporaines*, 2008, 2, n°70, p. 7–23.

¹³³ Hélène Bertheleu, « Sens et usages de l'ethnicisation'. Le regard majoritaire sur les rapports sociaux ethniques », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2007, vol. 23, n°2, p. 7–28; Felouzis, usage des catégories ethniques en sociologie, *Revue Française de Sociologie*, volume 49, n°1. 2008, p. 127–132.

¹³⁴ Rémy Leveau, Catherine Wihtol de Wenden, Gilles Kepel (dir.), « Les musulmans dans la société française », *Revue française de science politique* 6 (1987), p. 765–890; Gilles Kepel, Rémy Leveau (dir.), *Les musulmans dans la société. Les banlieues de l'Islam. Naissance d'une religion en France*, Le Seuil, Paris, 1991; Jocelyne Césari, *Être musulman en France*, Karthala, Paris, 1994. Ces trois publications sont parmi les premières à proposer une vue globale des questions posées par la présence stabilisée de familles musulmanes issues de l'immigration en France.

¹³⁵ Franck Frégosi, Ahmed Boubeker, *L'exercice du culte musulman en France. Lieux de prière et d'inhumation, Études et recherches*, La Documentation française, Paris, 2006; Stefano Allievi (dir.), *Mosques in Europe. Why a solution has become a problem*, Network of European Foundations (Alliance Publishing), Londres, 2010.

¹³⁶ Sylvie Taussig, Alain Godard, *Les musulmans en France. Courants, institutions, communautés : un état des lieux*, Robert Laffont, Paris, 2007; Jonathan Laurence, Justin Vaisse, *Integrating Islam. Political and Religious Challenges in France*, Brookings Institution Press, Washington, DC, 2006; Geisser, Zemouri, *Marianne et Allah*; Camille Hamidi, *La société civile dans les cités. Engagement associatif et politisation dans les associations de quartiers*, Economica, Paris, 2010.

socioéconomique.¹³⁷ Une littérature particulièrement vaste s'est développée depuis les années 1990 autour de la question des rapports de genre¹³⁸ et du foulard islamique.¹³⁹ Deux tendances se retrouvent dans ces recherches. La première est celle des chercheurs qui, donnant la parole aux acteurs musulmans plus présents dans l'espace public ces dernières années, offre une perspective d'analyse depuis l'intérieur des communautés musulmanes. La littérature académique se complète de publications par des musulman(e)s ou par des auteurs issus de l'immigration qui ne s'identifient pas nécessairement comme musulmans.¹⁴⁰ Cette littérature de témoignage perçue comme authentique par le grand public, et que l'on retrouve dans d'autres contextes européens comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, a notamment émergé dans la foulée des débats passionnés sur le port du foulard islamique dans les écoles publiques. La carte des voix de femmes musulmanes que cette littérature a permis de mettre à jour n'est pas encore très connue au-delà des cercles de spécialistes. Les femmes musulmanes qui sont elles plus présentes dans l'espace public, notamment médiatique, mettent en scène une iconographie normative des bons et des mauvais musulmans, où la différence des sexes joue un rôle particulièrement important. La seconde tendance est liée à l'émergence d'un mouvement militant parmi les organisations non gouvernementales (ONG)

¹³⁷ Nancy Venel, *Musulmans et citoyens*, PUF, Paris, 2004; Farhad Khosrokhavar, *L'Islam des jeunes*, Flammarion, Paris, 1997; Nadine Weibel, *Par delà le voile : femmes d'Islam en Europe*, Complexe, Paris, 2000 (ci-après Weibel, *Par delà le voile*); Nikola Tietze, *Jeunes musulmans de France et d'Allemagne. Les constructions subjectives de l'identité*, L'Harmattan, Paris, 2002.

¹³⁸ Camille Lacoste-Dujardin, Yasmina et les autres de Nanterre et d'ailleurs. Filles de parents maghrébins en France, La Découverte, Paris, 1992; Nacira Guénif Souilamas, Des 'beurettes' aux descendants d'immigrants nord-africains, Grasset/Le Seuil, Paris, 2000; Nacira Guénif, Éric Macé, Les féministes, le garçon arabe, Éditions de l'Aube, Paris, 2005.

¹³⁹ Françoise Gaspard, Farhad Khosrokhavar, *Le foulard et la République*, La Découverte, Paris, 1994; Weibel, *Par delà le voile*; Françoise Lorcerie, *La politicisation du foulard. L'affaire en France et son écho à l'étranger*, L'Harmattan, Paris, 2005 (ci-après Lorcerie, *La politicisation du foulard*); Jean Baubérot, Dounia Bouzar, Jacqueline Costa-Lascoux, Alain Houziaux, *Le voile, que cache-t-il ?*, Éditions de l'Atelier, Paris, 2004; Laborde, *Critical Republicanism*; John Bowen, *Why the French don't like headscarves*, Princeton University Press, Princeton, NJ, 2006 (ci-après Bowen, *Why the French don't like headscarves*); Cécile Laborde, *Critical Republicanism. The Hijab Controversy and Political Philosophy*, Oxford Political Theory Series, Oxford University Press, Oxford, 2008; Pierre Tévanian, *Le voile médiatique. Un faux débat : « l'affaire du foulard islamique »*, Raisons d'agir, Paris, 2005 (ci-après Tévanian, *Le voile médiatique*). Pour une recension des vingt années de discussion sur le sujet en France, Valérie Amiraux, « 'L'affaire du foulard' en France : retour sur une affaire qui n'en est pas encore une », *Sociologie et sociétés* 41(2) (2009), p. 273–298 (ci-après Amiraux, « 'L'affaire du foulard' »); Claire de Galember (dir.), « L'affaire du voile : regards croisés », *Droit et société* 68 (2008), p. 11–264.

¹⁴⁰ Dounia Bouzar, Saïda Kada, *L'une voilée, l'autre pas*, Albin Michel, Paris, 2003; Ismahane Chouder, Malika Latrèche, Pierre Tévanian, *Les Filles voilées parlent*, Éditions La Fabrique, Paris, 2008; Loubna Méliane, *Vivre libre*, Oh éditions, Paris, 2004.

musulmanes, à l'origine de la publication de plusieurs rapports sur la stigmatisation et la discrimination à l'encontre des musulmans en France.¹⁴¹

Dans le présent rapport, le terme musulman est utilisé en lien avec l'auto-identification comme musulman(e) par les individus concernés.

Le Tableau 11 montre comment les musulmans interrogés lors de l'enquête des Fondations définissent leur propre pratique religieuse.

Tableau 11. Niveau de pratique religieuse de l'échantillon

	Musulman %	Non musulman %	Total %
Bouddhisme	0	3	1,5
Catholicisme	0	34	17
Hindouisme	0	1	0,5
Judaïsme	0	1	0,5
Islam	98	1	49,5
Protestantisme	0	4	2
Autre	0	8	4
Sans religion	2	48	25
Total	%	100	100
	Nombres	100	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Comme nous l'avons déjà mentionné, il n'existe pas de catégorie publique officielle ou d'outil statistique qui permette de distinguer entre musulmans et non-musulmans. Cela n'empêche en rien le label musulman de circuler librement dans les discours politiques, médiatiques et quotidiennement dans les propos ordinaires des citoyens lambda. Nous ne disposons d'aucune donnée permettant d'analyser la discrimination dont les musulmans seraient spécifiquement victimes en France ou dans le 18^e.

Dans ce rapport, la distinction entre musulmans et non-musulmans peut être un point de départ qui permet d'analyser le degré de satisfaction exprimé par des individus vis-à-vis de secteurs particuliers de la vie publique. Mais cette dimension de l'identification ne peut être isolée ou déconnectée des trajectoires migratoires. La religion comme

¹⁴¹ Parmi les plus actifs sur le front de la discrimination religieuse et de l'islamophobie : le Comité 24 mars et libertés et le CCIF à propos duquel on pourra consulter <http://www.islamophobie.net> (dernière consultation, mars 2012).

variable est souvent significative en corrélation avec d'autres indicateurs (nom, origine ou couleur),¹⁴² mais elle reste significative pour l'exercice de la citoyenneté, la participation politique et plus généralement l'insertion des immigrés dans la société française. Au niveau national, depuis l'entrée de la lutte contre les discriminations sur l'agenda politique dans les années 1990, les controverses sur la légitimité de créer des catégories statistiques ethnique ou raciale se sont intensifiées, mais la religion reste à la marge de ces débats. Pour ce qui concerne l'affiliation religieuse et les appartenances, quelle catégorie peut saisir la variété des profils qui entre dans la constitution de la catégorie 'musulman' ? L'enquête des Fondations s'appuie sur l'auto-identification des participants.

Interrogés sur l'aspect le plus important de leur identité (voir Tableau 13), les deux groupes de l'échantillon (musulmans et non-musulmans) ont mis en avant la famille. Tandis qu'une différence significative apparaît sur la question de la religion (les musulmans de l'échantillon la placent en second, après la famille), la différence reste relativement faible. Pour les non-musulmans, les centres d'intérêt personnels, l'âge et le stade de la vie sont les aspects les plus fréquemment cités en deuxième et troisième positions. Parmi les musulmans, ceux qui sont nés à l'étranger attribuent à la religion une importance plus grande que ne le font ceux qui sont nés en France.¹⁴³

¹⁴² Sur ces questions, voir Simon, « Statistics, French Social Sciences »; Amiraux and Simon, « There Are no Minorities Here ».

¹⁴³ La seule étude quantitative qui s'intéresse au lien des individus avec la religion est celle de Brouard et Tiberj, 2005, mentionnée ci-dessus.

Tableau 12. Parmi les éléments suivants, qu'est-ce qui vous définit le mieux ?

	Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total %
Votre famille	52,4	78,5	45,2	68,4	63,5
Le type d'emploi	4,8	0	11,3	2,6	4,5
Votre âge	4,8	0	16,1	2,6	6
Vos centres d'intérêt	4,8	1,3	12,9	15,8	8
Votre niveau d'éducation	0	0	1,6	2,6	1
Votre nationalité	0	0	4,8	0	1,5
Votre genre	4,8	0	4,8	0	2
Votre religion	19	15,2	0	0	8
Votre classe sociale	0	0	3,2	5,3	2
Votre groupe ethnique ou appartenance culturelle	9,5	3,8	0	0	2,5
La couleur de votre peau	0	1,3	0	2,6	1
Total	%	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	38

Source : Fondations pour une société ouverte

4.1. Islamophobie et inégalité : les deux visages de la discrimination

On note progressivement depuis deux décennies une dynamique globale de transformation des questions culturelles en questions de sécurité. Les musulmans sont perçus comme une menace potentielle, et le développement de législation visant au contrôle des pratiques privées illustre cette articulation entre deux niveaux de gouvernance, l'un en termes d'enjeux sécuritaires, l'autre au plan culturel et culturel. Le premier voit les musulmans comme des acteurs transnationaux et des immigrés qui doivent être contrôlés sur une échelle internationale. Le second tend à limiter la présence publique de certains gestes ou modes de vie des musulmans, parfois à l'appui de lois nationales.¹⁴⁴

¹⁴⁴ Valérie Amiraux, « Suspicion publique et gouvernance de l'intime : Contrôle et surveillance des populations musulmanes dans l'Union européenne », in Didier Bigo, Pierre-Emmanuel Guittet et Amandine Scherrer, *Sécurités comparées (Canada, Europe)*, Boréal, Montréal, 2010 (ci-après Amiraux, « Suspicion publique et gouvernance de l'intime »).

Cette gouvernementalité des comportements des musulmans s'apparente à un processus de ségrégation qui puise dans les discours racistes et produit des pratiques ostracisantes. La circulation et le partage de véritables légendes urbaines au niveau européen en sont une illustration, à l'instar de celles qui ont suivi les attaques du 11 septembre 2001 aux États-Unis et ont eu un impact sur la vie des musulmans dans l'Union européenne. Après le 11 septembre, si la presse française ne fait pas état d'incidents majeurs ou d'agressions verbales et d'insultes, la tension quotidienne est palpable. Le nombre des incidents médiatisés reste faible et il s'agit d'incidents plutôt mineurs.¹⁴⁵ Les signes de suspicion sont devenus plus explicites s'agissant de musulmans et de personnes d'origine arabe, en particulier pour les Nord-Africains, les femmes portant le foulard et les barbus.¹⁴⁶ Les attentats du 11 septembre ont cependant eu des conséquences différentes selon les contextes.

L'islamophobie et la manifestation d'hostilité et de haine n'ont pas attendu ces événements pour se développer dans le contexte français. Il faut distinguer entre les cibles individuelles de ces discours et pratiques, et les institutions représentant le culte musulman. Là encore, les chiffres sont difficiles à trouver ;¹⁴⁷ d'après le *Collectif contre l'Islamophobie en France* (CCIF), en 2009 184 actes islamophobes étaient enregistrés, 21 contre des institutions et 163 contre des individus. Ce dernier chiffre est en augmentation et les manifestations violentes d'hostilité contre l'islam représentent 25% du nombre total d'incidents. Le nombre d'actes islamophobes a augmenté de 130% depuis 2008, explique le rapport 2009 du CCIF.¹⁴⁸ Le 17 juin 2010, le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux parle de 1 026 actes de violence raciste recensés, dont 314 visent des musulmans. Le même jour, il signe une convention cadre avec le CFCM

¹⁴⁵ EUMC, « Summary report on Islamophobia in the EU after 11 September 2001 », EUMC, Vienne, 2002, p. 18, accessible sur http://www.fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/Synthesis-report_en.pdf (dernière consultation en February 2011) (ci-après EUMC, « Summary report on Islamophobia »).

¹⁴⁶ EUMC, « Summary report on Islamophobia ». Une enquête similaire a été conduite par l'EUMC suite aux attentats de Londres, soulignant de nouveau la modération des médias et des discours politiques, en particulier dans la distinction faite entre musulmans et terroristes. Les positions de fermeté adoptées par les autorités, les communautés et les organisations musulmanes dans l'UE ont eu pour effet de prévenir des retours de bâton anti-musulmans : EUMC, « The impact of 7 July bomb attacks on Muslim communities in the EU », Vienne, EUMC, 2006, accessible sur <http://www.fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/London-Bomb-attacks-EN.pdf> (dernière consultation, février 2011).

¹⁴⁷ Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH), *La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Année 2009*, La Documentation française, Paris, 2009 (ci-après CNCDDH, *La lutte contre le racisme*). Le rapport recense 44 menaces racistes et xénophobes à la tonalité anti-islamique et 75 sites web islamophobes, p. 38 et 214.

¹⁴⁸ CCIF, *Rapport sur l'Islamophobie en France 2009*, CCIF, Paris, 2009, p. 4.

portant sur la mise en place d'un traçage statistique et opérationnel des actes antimusulmans.¹⁴⁹

La rhétorique anti-musulmans, populiste et radicale, soutenue par des propos enflammés diffusés dans les médias s'est normalisée en France, relayée par des déclarations de personnalités politiques entre autres.¹⁵⁰ Plus précisément, l'expression publique d'une hostilité ou d'un malaise à l'égard de la présence des musulmans en France gagne en légitimité populaire. Une double dynamique est à l'origine de ce mouvement, d'une part celle qui tend à diminuer la réalité de l'islamophobie et de la discrimination exprimées par les musulmans (déniant son existence ou sa particularité au regard de la discrimination ethnique), de l'autre les déclarations racistes explicites de personnalités politiques comme Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur, et de personnalités de la vie médiatique comme Éric Zemmour, qui contribuent à banaliser les discours racistes.¹⁵¹

Les déclarations de Marine Le Pen comparant les prières dans les rues à l'Occupation font écho à ce qui se passe le vendredi à la Goutte d'Or, et à l'enjeu que cette question a pu représenter au cours des récentes élections. La position du Front national sur la pseudo-islamisation de la France relève d'une rhétorique qui n'est pas nouvelle en soi, mais qui aujourd'hui investit par exemple la défense de la laïcité comme une de ses batailles légitimes.

Dans le double contexte de l'incapacité à reconnaître pleinement l'islamophobie en France (« En conclusion, on ne peut pas parler véritablement de sentiments islamophobes en France, mais plutôt d'une certaine inquiétude quant à la volonté d'intégration des personnes pratiquant la religion musulmane dans la société

¹⁴⁹ Lors de l'inauguration d'une nouvelle mosquée à Argenteuil le 28 juin 2010, le Premier ministre François Fillon reprend les mêmes chiffres pour condamner la violence contre les communautés religieuses : en 2009, 30% d'actes racistes violents, des menaces dans la majorité des cas, visaient des musulmans. Six lieux de culte ont été vandalisés et au début de 2010, il y a eu les profanations de tombes.

¹⁵⁰ Pour une liste de déclarations publiques stigmatisant les musulmans et l'Islam, voir Geisser, *La nouvelle islamophobie*, Thomas Delthombe, *L'Islam imaginaire : la construction médiatique de l'Islamophobie en France (1975–2005)*, Cahiers libres, La Découverte, Paris, 2005 (ci-après Delthombe, *L'Islam imaginaire*).

¹⁵¹ Brice Hortefeux a été condamné pour injures raciales en juin 2010. Éric Zemmour a été condamné en février 2011 pour incitation à la haine raciale et à la discrimination.

française»¹⁵²) et de l'hostilité manifeste exprimée à l'égard des musulmans, le débat sur l'identité nationale ouvert en septembre 2009 et clos en janvier 2010 a permis à cette rhétorique de se manifester pleinement.¹⁵³ Aucun front uni n'a émergé sur cette question pour contrer les propos explicitement anti-musulmans. En décembre 2010, le *Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples* (MRAP)¹⁵⁴ et la LDH, rejoints par le CCIF, ont porté plainte pour incitation à la haine raciale en réponse aux déclarations de Marine Le Pen. Le MRAP s'est aussi clairement positionné contre l'organisation de meetings explicitement racistes, comme les *Assises sur l'Islamisation de nos pays* organisées à Paris le 18 décembre 2010.¹⁵⁵ Si l'incitation publique à la haine est interdite en France, ces assises n'ont pas été sanctionnées par le ministère de l'Intérieur ou par la Préfecture de Paris.

Tandis que le concept de discrimination (y compris à raison de l'appartenance religieuse) a acquis un rôle central dans les approches législatives et politiques destinées à promouvoir l'égalité et le respect des différences, ce concept est resté très largement ignoré et absent des discours sur les musulmans et l'islam en France. L'enquête TeO mentionnée plus tôt revient sur l'importance de la religion dans les expériences de discrimination des minorités visibles.¹⁵⁶ Elle fournit notamment un certain nombre d'informations concernant l'impact de l'origine ethnique sur les parcours sociaux des

¹⁵² CNCDH, *La lutte contre le racisme*, p. 87. Ceci contraste avec une tendance européenne relevée en 2009 par la plupart des agences européennes de lutte contre le racisme et la discrimination ainsi formulée : « Ces institutions, dans leurs rapports annuels publiés en 2009, déplorent le nombre toujours important d'actes racistes et xénophobes et en particulier d'actes antisémites et d'actes islamophobes. » CNCDH, *La lutte contre le racisme*, p. 148. Voir par exemple : « La perception négative des musulmans, qui s'exprime souvent dans le cadre de débats sur les 'valeurs' a toujours une incidence profonde sur la vie quotidienne d'un grand nombre de personnes. Si l'islamophobie a toujours eu des répercussions dans de nombreux domaines, tels que l'emploi, le maintien de l'ordre, l'urbanisme, l'immigration, voire l'éducation, on observe aujourd'hui un phénomène relativement nouveau qui consiste à proposer ou à introduire des restrictions d'ordre juridique visant spécifiquement les musulmans – matière là encore à la récupération politique. Naturellement, l'ECRI soutient les initiatives des gouvernements européens destinées à encourager la tolérance à l'égard de la diversité religieuse en Europe, par exemple en créant des forums pour un dialogue interculturel. Il reste néanmoins clairement des efforts à faire à cet égard. » (ECRI, Rapport annuel 2009, p. 9).

¹⁵³ Voir la synthèse par Alain Gresh, « Marine Le Pen n'est pas le problème », consultable sur <http://blog.mondediplo.net/2010-12-17-Marine-Le-Pen-n-est-pas-le-probleme> (dernière consultation, février 2011).

¹⁵⁴ Le MRAP est l'une des rares associations anti-racistes qui intègrent une section sur l'anti-islamophobie dans ses activités programmées : <http://www.mrap.fr/contre-le-racisme-sous-toutes-ses-formes/lutte-contre-lislamophobie> (dernière consultation, février 2011).

¹⁵⁵ L'ambiguïté de certaines associations comme *Ni Pute Ni Soumises* (NPNS) contribue à développer hostilité et défiance vis-à-vis des populations musulmanes. Voir les commentaires des cables diplomatiques publiés par Wikileaks. Voir en particulier « Analysing the civil unrest – The Islamic Factors » at <http://213.251.145.96/cable/2005/11/05PARIS7835.html> (dernière consultation, avril 2012).

¹⁵⁶ L'ensemble de ces données est tiré de Beauchemin et al., « Trajectoires et origines ».

immigrés et de leurs enfants, ainsi que l'effet de la couleur de la peau et autres marqueurs visibles de la diversité. Plusieurs résultats sont éloquentes : l'incidence de la discrimination est deux fois plus élevée pour les immigrés et leurs enfants que pour la population française dans son ensemble. Près de 26% des immigrés et 24% des enfants d'immigrés disent avoir été victimes de forme de discrimination au cours des cinq dernières années. Tous les groupes de population ne sont pas placés en situation équivalente dans ce genre d'expérience : les plus visibles sont les plus touchés (les personnes d'origine subsaharienne, ceux issus des Caraïbes, d'Afrique du Nord, de Turquie et d'Asie du Sud). Pour tous les groupes, les enfants de migrants rapportent plus de discrimination que leurs parents; les hommes et les femmes de plus de 35 ans déclarent moins de discrimination que les plus jeunes (particulièrement avéré dans le marché du travail). La position sociale intervient de façon nuancée dans le tableau : avoir un emploi accroît clairement le sentiment de sécurité et réduit le sentiment d'être discriminé. Le niveau d'éducation intervient également sur les signalements de cas de discrimination : plus une personne est éduquée, plus elle sera encline à déclarer les faits dont elle a été victime. Si les origines ethniques restent la variable la plus significative en matière de discrimination, les croyances et appartenances religieuses ont un impact : indépendamment de leur origine ethnique, les musulmans sont davantage susceptibles de signaler des cas de discrimination que les chrétiens, les bouddhistes, les juifs ou les sans religion (agnostiques, athées, non-croyants).

L'islam est donc en France une religion minoritaire qui existe institutionnellement. La plupart des musulmans sont français, par naissance, mariage ou naturalisation. La France est un pays laïc, où les individus ont un lien direct à l'État en tant que citoyens. Les notions de minorité et de race ou d'ethnicité n'ont pas réellement de place dans ce modèle. La construction de l'espace politique et juridique européen a fortement modifié cette situation, en mettant en jeu les approches des différents États-membres dans le débat sur les différences, en particulier dans le cadre des textes combattant la discrimination. L'appartenance ethnique vient ainsi progressivement se placer au premier plan des débats publics, mais le fait que les différences religieuses peuvent être sources d'inégalité de traitement, et motiver des discriminations directes ou indirectes, reste marginal dans ces débats.

Finalement, se posent dans ce contexte essentiellement trois questions à propos de l'islam et des musulmans, des expériences de discrimination : s'agit-il d'une question de culte, d'institutions religieuses ou s'agit-il de foi ? Les expériences de discrimination sont-elles liées au fait de questionner la possibilité d'être à la fois citoyen et croyant ? Quelle légitimité l'État a-t-il à parler de religion si celle-ci est une affaire privée ?

Une récente décision du Conseil d'État illustre ces ambiguïtés : le 27 juin 2008, le Conseil d'État refusait la nationalité française à une femme marocaine vivant en France, mariée à un Français et mère de trois enfants. Le refus est motivé par le fait que cette femme a une pratique 'radicale' de sa religion, incompatible avec les valeurs

fondamentales de la société française.¹⁵⁷ Pour la première fois intervient une qualification de la pratique religieuse d'un individu en lien avec l'octroi de la nationalité, qualification juridique qui a ouvert les discussions concernant l'interdiction du port du foulard intégral.¹⁵⁸ Elle est entrée en application le 11 avril 2011.

4.2 Sentiments vis-à-vis du quartier

La plupart des personnes interviewées et des participants aux groupes de discussion perçoivent le 18^e comme un village plutôt que comme un arrondissement de Paris. Ils n'habitent généralement dans le quartier que depuis peu (2 à 4 ans), ce qui n'est pas surprenant vu le profil 'migratoire' du lieu. Ceux qui vivent dans le quartier depuis six ans et plus semblent être en majorité des non-musulmans. Aucune corrélation claire ne peut être établie entre la durée du séjour dans le quartier et la force du sentiment d'attachement à celui-ci (Voir le Tableau 13).

Tableau 13. Ancienneté de la résidence dans le quartier

Années	Musulmans	Musulmans	Non-	Non-	Total %
	nés en France %	nés hors de France %	musulmans nés en France %	musulmans nés hors de France %	
<1	4,8	1,3	6,5	2,6	3,5
1-5	33,3	40,5	38,7	36,8	38,5
6-10	33,3	32,9	16,1	23,7	26
11-20	14,3	17,7	14,5	28,9	18,5
21-30	0	6,3	9,7	7,9	7
31+	14,3	1,3	14,5	0	6,5
Total	%	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	200

Source : Fondations pour une société ouverte

¹⁵⁷ Conseil d'État, 27 juin 2008, Mme Machbour, 286798. Voir David Koussens, « Sous l'affaire de la *burqa* ... quel visage de la laïcité française? », *Sociologie et Sociétés* 41(2) (2009), p. 327-347; Cécile Laborde, « Virginité and Burqa : Unreasonable Accommodations? Considerations on the Stasi and Boucharde-Taylor Reports », *La vie des idées*, 30 octobre 2008, consultable sur <http://www.laviedesidees.fr/Virginity-and-Burqa-Unreasonable.html> (dernière consultation, avril 2012).

¹⁵⁸ *Loi 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public*. Le texte établit dans l'article 1 que personne ne peut porter dans l'espace public des vêtements ou des tenues qui cachent son visage. Les articles suivants expliquent les conditions spécifiques d'exception à la loi ainsi que les limites de la définition de l'espace public.

La diversité et le caractère multi-ethnique du quartier sont perçus différemment par les musulmans et les non-musulmans (Tableau 14).

Tableau 14. Qui sont les habitants de votre quartier?

	Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total %
Principalement de votre parenté	0	1,3	4,8	0	2
Surtout de votre origine ethnique et religieuse	9,5	10,1	19,4	2,6	11,5
Surtout de votre religion mais d'origine ethnique différente	14,3	11,4	1,6	15,8	9,5
Principalement de même origine ethnique mais de religion différente	0	5,1	0	7,9	3,5
De religion et d'origine ethnique différentes	9,5	8,9	4,8	7,9	7,5
D'origines variées	66,7	63,3	69,4	65,8	66
Total	%	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	38

Source : Fondations pour une société ouverte

La plupart des habitants considèrent le quartier comme étant habité par une population mixte sur le plan des origines. Les non-musulmans nés en France perçoivent le quartier comme étant composé surtout de gens de leur origine ethnique et religieuse; tandis que les non-musulmans nés à l'étranger y voient principalement des habitants de même confession mais d'autres origines ethniques. Une majorité des 30-49 ans et des personnes de citoyenneté française considèrent que le quartier abrite une population qui « leur ressemble » (« population composée principalement de gens de votre origine ethnique et religieuse »).

Dans l'ensemble, les personnes interrogées déclarent aimer le 18^e, arrondissement et quartier où elles vivent et dont elles parlent avec émotion et affection (Tableau 15). Les participants aux groupes de discussion et les répondants aux questionnaires sont ambivalents lorsqu'ils évoquent le quartier. Ce qui ressort pour certains est le plaisir qu'ils ont à y vivre. Les sentiments exprimés composent entre amour et haine, et traduisent souvent les deux à la fois. Beaucoup de personnes interrogées font remarquer que le quartier est à la fois beau et laid, attirant et répugnant.

Tableau 15. Aimez-vous votre quartier?

	Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Oui, absolument	39	69	54
Oui, dans une certaine mesure	43	27	35
Non	17	4	10,5
Sans réponse	1	0	0,5
Total %	100	100	100
Total Nombres	100	100	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Les raisons pour lesquelles ils s'y sont installés et les points positifs du quartier (ce qui donne, à leurs yeux, sa valeur au quartier) sont très variés (Tableau 16). La réponse est rarement unique et tranchée, mais la plupart des personnes interrogées se disent attachées au quartier du fait de sa diversité ethnique et de son atmosphère multiculturelle. Un des participants aux groupes de discussion explique : « Il y a deux ans, j'ai quitté la Suède pour venir m'installer ici dans ce quartier. J'aime ici. À Stockholm, c'est comme un musée. C'est très propre. Ici le quartier est vivant et accueillant. » Les personnes interrogées identifient et connaissent les principaux problèmes (insécurité, criminalité, trafic de drogue et toxicomanie, bruit, pollution), mais leur attachement au quartier persiste.

Tableau 16. Les raisons de s'installer dans le quartier

	Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
N'ont pas choisi	18	7	12,5
Coût	8	10	9
Proximité du travail	5	7	6
Proximité de la famille	11	6	8,5
Réputation de l'endroit	1	0	0,5
Personnes du même groupe ethnique	0	2	1
Personnes du même groupe religieux	1	0	0,5
Bel endroit	0	9	4,5
Offre de logement social	7	3	5
Aime le logement	1	6	3,5
Logement abordable	4	0	2
Né(e)s ici/toujours vécu ici	4	5	4,5
Vivaient ici avant	0	3	1,5
Décision des parents	1	0	0,5
Mariage/Emménagement en couple	7	4	5,5
Lieu multiculturel	0	3	1,5
Autre	32	35	33,5
Total			
	%	100	100
	Nombres	100	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Première remarque, les musulmans déclarent être venu vivre dans le 18^e pour l'accès à un logement social. L'attractivité en termes de coût (bas loyers) est mentionnée par les musulmans comme par les non-musulmans, ceux-ci soulignant également leur appréciation plus générale du quartier. Les réponses ouvertes permettent plus de précisions.

La qualité du réseau de transports publics est souvent mentionnée comme étant l'un des principaux aspects positifs du quartier, facilitant la vie quotidienne. Il y a effectivement un réseau de lignes de métro qui passent par le 18^e et le relient à d'autres

arrondissements et même à la banlieue. « *Ce que j'aime dans ce quartier : les transports; il y a beaucoup de transports (bus, métro) et ils sont à l'heure, ponctuels.* »

La proximité de la famille est également un motif pragmatique d'installation dans le 18^e : « *Être à côté de la famille pour se sentir en sécurité et surtout voir les autres populations de la même origine que moi* ». L'appartenance à une communauté, exprimée avant tout en termes ethniques plutôt que religieux dans les commentaires des personnes interrogées et les groupes de discussion, repose essentiellement sur le quartier. Ce dernier offre toutes sortes de facilités communautaires et familiales :

On se sent un peu en Afrique, ici, dans le quartier. Les produits ne sont pas trop chers et on trouve tout ce qu'on veut. Quand on veut célébrer une naissance (baptême musulman) ou un mariage, on trouve tout pour préparer la fête.

Toutes les communautés (Africains, Nord-Africains, Asiatiques) trouvent sur place de quoi satisfaire leurs besoins quotidiens, rendant le quartier plus attractif et viable :

C'est un peu comme en Afrique. Tu peux acheter tout ce que tu veux (produits alimentaires, cosmétiques, coiffures...). Tu peux manger comme en Afrique (dans les restaurants africains). Et on vit un peu comme au pays; on se rend visite, on se dit bonjour. Et ma chance, c'est que j'ai de la famille dans le quartier (j'ai un neveu qui est marié avec une blanche et il a une petite fille; il habite là à côté, rue Ordener; j'ai une autre nièce qui tient un restaurant rue Marcadet...). Cela permet aux enfants de se « fréquenter ».

Lorsqu'ils ont choisi d'habiter le 18^e en raison de son atmosphère, nos interlocuteurs expliquent aimer parler leur langue d'origine avec d'autres, avoir un voisinage qui leur ressemble (« *je me sens comme en Algérie* »). Ils aiment le quartier parce que son style de vie leur convient, à eux et à leurs proches (famille, communauté ethnolinguistique et religieuse). Le quartier est également apprécié parce que jeune et vivant, en dépit des aspects négatifs qui se rattachent à cette caractéristique (bruit). Ils décrivent aussi le 18^e comme paisible et calme, ce qui contredit dans une certaine mesure la stigmatisation de ses aspects négatifs et la peur associée à ces aspects (bruit, pollution, difficultés de la vie quotidienne liées aux problèmes de sécurité, violence, drogues).

4.3 Valeurs

Nous avons également tenté de poser des questions permettant d'évaluer le niveau de cohésion sociale du quartier. Trois indicateurs potentiels de cohésion ont été pris en compte : le niveau de confiance vis-à-vis du voisinage, la confiance des individus dans l'entraide que leurs voisins pourraient leur témoigner, enfin le sentiment de partager des valeurs communes avec le voisinage.

Selon les personnes interrogées, le 18^e est un quartier dont les habitants sont bienveillants pour les autres, tout en ayant conscience de sa 'mauvaise réputation'. Pour certains de nos interlocuteurs, la diversité de la population donnerait naturellement lieu à de la solidarité et à une forme de respect des autres. Le quartier est apprécié pour ces

mêmes raisons. Tout au long des groupes de discussion, l'histoire migratoire du quartier n'a pas été thématifiée comme un problème. À l'inverse, cet aspect était plutôt connoté positivement, contribuant à rendre le quartier accueillant pour les nouveaux arrivants. Le 18^e est depuis longtemps un lieu de transit ; son taux de population étrangère (32,6%) étant le double de la moyenne parisienne :

J'aime le quartier à cause de la population : je trouve que l'ambiance entre les personnes est bonne et que les gens s'aiment assez. Cela fait que les habitants se respectent et s'aident dans la mesure du possible.

Ce quartier a toujours été un quartier de gens qui arrivent (...); les gens qui arrivent et qui sont démunis, essayent de s'installer dans le quartier le plus accueillant.

Il n'y a pas de position tranchée ou contrastée sur la question des valeurs (Tableau 17). Les musulmans semblent plus souvent d'accord que les non-musulmans sur l'existence de valeurs partagées dans le quartier (45% contre 28%). Mais un grand nombre des personnes interrogées expriment plutôt leur désaccord quant à l'idée que les habitants du 18^e ont des valeurs en commun. « *Les gens sont différents. On n'aime pas tous les mêmes choses.* » Confiance mutuelle et valeurs partagées ne sont pas uniformément distribuées dans le quartier. D'un côté, valeurs communes et sentiment de confiance semblent varier, en corrélation avec le fait que les gens apprécient le quartier en raison de sa diversité et de sa multiethnicité. De l'autre, cette diversité (religieuse, linguistique, ethnique) est source de tensions dans le quartier. Les réponses aux questions ouvertes permettent de mesurer à quel point les individus déplorent une attitude générale de non-respect des autres. Il faudrait « plus de politesse » par exemple. L'éducation, plus exactement le défaut d'éducation est mentionné comme la raison principale de cette situation générale.

Tableau 17. Les habitants du quartier partagent-ils les mêmes valeurs que vous ?

	Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Tout à fait d'accord	1	2	1,5
D'accord	45	28	36,5
Pas d'accord	32	45	38,5
Pas du tout d'accord	13	11	12
Ne savent pas	9	14	11,5
Total	%	100	100
	Nombres	100	100
		100	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Néanmoins, ces différences de valeurs ne semblent pas contredire un sentiment général qui veut que les habitants du quartier soient prêts à s'entraider (Tableau 18).

Tableau 18. Les habitants du quartier sont-ils solidaires?

	Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Tout à fait d'accord	14	19	16,5
D'accord	54	52	53
Pas d'accord	19	17	18
Pas du tout d'accord	6	3	4,5
Ne savent pas	7	9	8
Total			
%	100	100	100
Nombres	100	100	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Il n'y a pratiquement pas de différence dans ce tableau entre musulmans et non-musulmans. La grande majorité des personnes interrogées se disent optimistes quant à la solidarité potentielle de leurs voisins.

Dans les réponses ouvertes, il est question de 'bonne entente' entre les gens et de 'reconnaissance mutuelle', plutôt que de confiance mutuelle. L'idée de reconnaissance mutuelle renvoie à l'affection que les habitants éprouvent pour leur quartier parce qu'il leur ressemble. Réciproquement, ils se sentent partie intégrante du quartier qui leur renvoie une forme de reconnaissance.

4.4 Sentiment d'appartenance au quartier

Musulmans et non-musulmans expriment un fort sentiment d'appartenance à Paris, à la France. Ils expriment fréquemment la sensation qu'ils sont propriétaires du quartier : ce quartier, « c'est le mien », « c'est moi », « j'y ai grandi ».

Les non-musulmans semblent être particulièrement attachés au quartier s'ils sont nés à l'étranger. Les personnes nées en France semblent éprouver ce sentiment d'appartenance, qu'elles soient musulmanes ou non. Globalement, une plus grande proportion de non-musulmans déclarent éprouver le sentiment d'appartenir à la ville (62% de non-musulmans, contre 54% parmi les musulmans) et au pays (65% de non-musulmans contre 40% de musulmans). (Voir le Tableau 20–21.)

Tableau 19. À quel point vous sentez-vous appartenir à votre quartier ?

	Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total %
Très fortement	19	10,1	25,8	13,2	16,5
Assez fortement	28,6	34,2	35,5	36,8	34,5
Pas très fortement	38,1	36,7	32,3	31,6	34,5
Pas du tout fortement	14,3	17,7	6,5	15,8	13,5
Ne savent pas	0	1,3	0	2,6	1
Total	%	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Il y n'y a pas de différence notable entre les catégories de population concernant la force du sentiment d'appartenance au niveau local. Les deux groupes d'habitants déclarent éprouver un « sentiment d'appartenance », mais de manière modérée et contenue (ils sont « assez d'accord »). Les non-musulmans nés en France manifestent un attachement plus fort à leur voisinage.

Tableau 20. À quel point vous sentez-vous appartenir à Paris ?

	Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total %
Très fortement	19	13,9	27,4	18,4	19,5
Assez fortement	42,9	38	40,3	34,2	38,5
Pas très fortement	23,8	26,6	27,4	23,7	26
Pas du tout fortement	9,5	21,5	4,8	23,7	15,5
Ne savent pas	4,8	0,0	0,0	0,0	0,5
Total	%	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	200

Source : Fondations pour une société ouverte

L'appartenance à Paris (Tableau 21) est exprimée en termes modérés plutôt qu'avec conviction. Musulmans et non-musulmans nés hors de France expriment moins le

sentiment d'appartenance à Paris, mais on ne note pas de différence sur ce plan en fonction de l'âge ou du sexe.

Parmi les répondants musulmans, la discrimination et l'absence de considération sont les raisons qui font qu'ils ne sentent pas appartenir à la ville. Viennent ensuite l'identification à la famille, à un quartier, le manque d'intérêt et de temps pour ce qui se passe à Paris et au final une sensation plus générale de distance :

Je me suis toujours estimé parisien, mais je viens quand même de la Goutte d'Or et parfois, quand je vais sur la Rive gauche, je ne me sens pas vraiment à ma place. Mais j'aime l'urbanisme, la ville, son anonymat.

Tableau 21. À quel point vous sentez-vous appartenir à la France ?

	Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total %
Très fortement	23,8	10,1	21	13,2	15,5
Assez fortement	42,9	22,8	53,2	36,8	37
Pas très fortement	23,8	32,9	19,4	23,7	26
Pas du tout fortement	9,5	29,1	6,5	26,3	19,5
Ne savent pas	0	5,1	0	0	2
Total	%	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	38

Source : Fondations pour une société ouverte

Les musulmans nés à l'étranger éprouvent un sentiment d'appartenance à la France moindre que les autres personnes interrogées (Tableau 21). On observe aussi des différences au sein de l'échantillon en ce qui concerne le sentiment d'appartenance à Paris et à la France, différences qui n'apparaissent pas dans les questions concernant l'appartenance au quartier. Les femmes sont plus enclines à exprimer un sentiment d'appartenance à la France.

Tableau 22. Vous considérez-vous français ?

	Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non-musulmans nés en France %	Non-musulmans nés hors de France %	Total %
Oui	85.7	29.1	95.2	28.9	55.5
Non	14.3	70.9	4.8	71.1	44.5
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	Nombre	79	62	38	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Les musulmans nés en France sont moins enclins à se considérer Français que d'autres personnes nées en France. Si le fait d'être né en France est presque toujours lié au sentiment d'être français, les musulmans ont rarement le sentiment de bénéficier d'une reconnaissance comme Français, même ceux nés en France. Les plus jeunes (moins de 30 ans) et les femmes ont plus souvent le sentiment d'être reconnu comme français par le reste de la population. Quant au souhait d'être considéré comme français, il ne dépend pas de la religion. Enfin, les personnes nées en France souhaitent devenir françaises.

L'expérience de la discrimination est la principale raison invoquée lorsqu'on demande aux musulmans de l'échantillon pourquoi ils ne se perçoivent pas comme Français :

Je pense que ce n'est pas un secret que beaucoup de Français sont racistes. Alors c'est la discrimination qui me gêne et je ne peux pas me sentir entièrement appartenir à Paris et à la France non plus.

Un Français + un Arabe donne l'équation suivante : Français=patron, Arabe=ouvrier. Je ne souhaite donc pas que l'on me considère Français car cela revient à de l'hypocrisie.

J'ai un titre de séjour, ça fait vingt ans que je vis en France et quand j'ai demandé la naturalisation, ils m'ont demandé plein de papiers alors que ça fait vingt ans que je suis là! On ne peut pas être considéré comme Français quand l'État lui-même ne nous considère pas.

Une deuxième catégorie de motifs tient dans le désir de conserver son identité originelle, d'être reconnu et valorisé pour ses origines :

Je ne peux pas ressentir une appartenance à un pays qui exerce une discrimination contre moi. J'aime ce quartier et cette ville, mais je n'éprouve aucun sentiment vis-à-vis de ce pays.

Je ne suis pas française. Même si un jour j'ai les papiers français, je ne peux pas devenir blanche. Je reste africaine.

Les non-musulmans comme les musulmans considèrent l'insuffisante maîtrise de la langue française comme un obstacle. Une proportion plus importante de musulmans abondent dans ce sens et y voit la cause de leur non-reconnaissance comme Français.

Plus de la moitié des musulmans et des non-musulmans se sentent fortement attachés à leur quartier et l'aiment bien (Tableau 23). Quelques-uns (10,5%) ne l'aiment pas. Seuls 43% de ceux qui ne l'aiment pas déclarent aussi ne pas sentir y appartenir.

La durée du séjour ne semble pas modifier la perception du quartier. Il ne semble pas y avoir de corrélation entre le sentiment d'appartenance au pays et le sentiment de faire partie du voisinage.

Tableau 23. Force des sentiments vis-à-vis du quartier

		À quel point vous sentez-vous appartenir à Paris ?					
Aimez-vous vivre dans ce quartier ?		Très fort %	Assez fort %	Pas très fort %	Pas du tout fort %	Ne sait pas %	Total %
Oui, absolument		78.8	68.1	43.5	18.5	0	54.0
Oui relativement		18.2	29.0	42.0	48.1	100.0	35.0
Non		3.0	2.9	13.0	33.3	0	10.5
Sans réponse		0	0	1.4	0	0	0.5
Total	%	100	100	100	100	100	100
	Nombres	33	69	69	27	2	200

Source : Fondations pour une société ouverte

4.5 Interaction ou voisinage ?

Le bon voisinage peut être défini par un ensemble de traits, dont les bonnes manières, la politesse, le respect pour les autres cultures et une bonne volonté générale. Les personnes interrogées ont identifié tous ces éléments comme étant importants à leurs yeux. Les problèmes typiques de voisinage propres à la vie en milieu urbain dense (bruit, non-respect des équipements publics) sont mentionnés. Toutefois, ce qui plus tôt était cité sur le mode positif (facilité de vivre dans un quartier multiculturel, attractivité de ce genre de milieu) est ici pondéré par le constat généralement partagé de la difficulté d'interagir avec d'autres personnes dans le quartier. (Tableau 24)

En matière d'interaction avec des membres d'autres groupes ethniques, il n'y a pas de différence sensible entre musulmans et non-musulmans. Les femmes déclarent rencontrer au moins une fois par semaine des personnes d'autres groupes ethniques, contre une fois par mois pour les hommes. Les personnes nées en France semblent avoir moins d'interactions avec des personnes de groupes différents, tandis que celles nées à l'étranger rencontrent habituellement d'autres groupes une fois par mois.

Tableau 24. Rencontres mixtes sur le plan de l'origine ethnique : fréquence

	Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total
Quotidienne	4,8	16,5	19,4	13,2	15,5
Au moins hebdomadaire	42,9	25,3	30,6	36,8	31
Au moins mensuelle	33,3	32,9	21	23,7	27,5
Au moins annuelle	4,8	7,6	24,2	2,6	11,5
Jamais	14,3	13,9	3,2	18,4	11,5
Ne savent pas	0	3,8	1,6	5,3	3
Total	%	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	38

Source : Fondations pour une société ouverte

Une analyse plus fine des réponses met en évidence l'absence d'interaction entre différents groupes, l'insuffisance de lieux publics pour se rencontrer.¹⁵⁹ Lorsque des interactions ont lieu, elles sont le fruit du hasard et sporadiques. Les gens se croisent, se côtoient, mais sans que des liens d'interconnaissance plus profonds ne se créent. Lors des questionnaires et des groupes de discussion, beaucoup de personnes interrogées se plaignent d'un sentiment d'isolement et d'incapacité à pouvoir envisager une vie sociale active. Elles l'attribuent en partie au travail et aux contraintes de la vie familiale, mais aussi à une méfiance généralisée et aux difficultés à rencontrer d'autres personnes (Tableau 25).

¹⁵⁹ Au cours de la table ronde, une représentante d'une ONG a exprimé son inquiétude à propos de l'entretien des espaces publics (squares, aires de jeux, rues); ces lieux devraient inviter les habitants du quartier à sortir de chez eux. Il est aussi possible que l'intensification de la vidéosurveillance dans le 18^e et plus spécifiquement à La Goutte d'Or ait un effet négatif sur la perception qu'ont les habitants de l'espace public. Voir chapitre 9.

Tableau 25. Interaction avec des personnes d'origines ethniques différentes : fréquence

	Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total
Quotidiennement	4,8	16,5	19,4	13,2	15,5
Au moins hebdomadaire	42,9	25,3	30,6	36,8	31
Au moins mensuel	33,3	32,9	21	23,7	27,5
Au moins une fois pas an	4,8	7,6	24,2	2,6	11,5
Jamais	14,3	13,9	3,2	18,4	11,5
Ne savent pas	0	3,8	1,6	5,3	3
Total	%	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	38

Source : Fondations pour une société ouverte

La mixité sociale est un enjeu important pour beaucoup de nos interlocuteurs. Ils déplorent son absence, comprise comme des occasions d'interagir avec des personnes différentes. De fait, l'une des doléances les plus répandues concerne l'absence d'un espace interculturel sur le quartier permettant réellement aux individus de se rencontrer. Ce point peut étonner dans un contexte où les ONG locales sont à l'origine de plusieurs initiatives thématiques sur la multiethnicité comme typique du 18^e (Barbès l'Africaine, La Goutte d'Or *en fête*).¹⁶⁰ Dans certains lieux (y compris parfois dans leur propre immeuble ou dans leur rue) certaines des personnes interrogées expriment un malaise, voire une forme de crainte vis-à-vis du voisinage immédiat.

Les problèmes qu'on a, c'est les problèmes de dealers, de drogués, de prostituées ... il y a aussi les gens qui entrent et qui sortent facilement de l'immeuble ; ils nous embêtent ; des fois, on arrive pas à dormir souvent. Sinon, le 18^e, c'est un quartier qui est bien, qui est très bien.

Le contraste est fort entre la rue, partie intégrante de votre lieu de vie, et terrain de criminalité, espace à contrôler, à sécuriser (police). Certains parcourent la ville sans s'y arrêter (dans le cas du 18^e, les touristes se rendent à Montmartre et certains visiteurs ne font que fréquenter les commerces bon marché du quartier). L'espace public urbain est naturellement sujet à différents usages et à l'origine de représentations différentes.

¹⁶⁰ Une enquête a été réalisée sur le lien des habitants de la Goutte d'Or à ces initiatives. Voir les résultats sur <http://www.gouttedorenfete.org/spip.php?article202> (dernière consultation, avril 2011).

Lorsque coexistent différents usages de l'espace public, des usages semi-privés des lieux publics tendent à se développer. La tolérance envers les autres dans le voisinage semble directement liée à l'usage qu'ils font de l'espace. Les personnes interrogées déclarent aimer le quartier en raison de son réseau de transports dense et efficace. Tout en facilitant les déplacements, ce même réseau ouvre le quartier à la venue d'un public plus large. Nos interlocuteurs dénoncent ainsi les mauvais usages de la rue et les comportements déviants qui y ont cours. Ils continuent d'aimer le quartier malgré tout, en partie peut-être de par une capacité qui leur est propre, une sorte d'inattention civique qui les rend indifférents à ce qu'ils voient se dérouler dans la rue.¹⁶¹

Au regard des possibilités d'amélioration du quartier, musulmans et non-musulmans interrogés distinguent quatre ensembles d'attentes sur lesquelles la municipalité de l'arrondissement serait susceptible d'intervenir :

La propreté, la rénovation, l'environnement : il est pour nos répondants nécessaire d'améliorer l'apparence du quartier en démolissant les bâtiments en ruine, en améliorant la qualité et la fréquence des services municipaux (nettoyage de la voirie, ramassage des ordures), en dératissant, en élargissant les trottoirs, ainsi qu'en augmentant le nombre d'espaces publics et, d'une manière générale, en rénovant les bâtiments.

La qualité de la vie de quartier et de la vie communautaire : l'amélioration et la dissémination de l'information sur la vie du quartier est une des principales attentes. Il y a une demande pour plus d'activités organisées à l'intention des publics adolescents et pour la réfection de l'un des anciens marchés (Château-Rouge), de manière à favoriser les marchands ambulants et offrir des alternatives aux supermarchés.

La sécurité : nos interlocuteurs ont le sentiment que la sécurité au niveau local et la réponse à la criminalité ne sont pas des priorités pour les forces de l'ordre. Ils expriment le souhait d'une plus grande présence policière dans les rues, mais demandent aussi que cette présence soit plus efficace (maintien de l'ordre dans les rues du quartier).

Interrogés sur les moyens à envisager pour améliorer les interactions entre résidents, nos répondants insistent sur deux aspects : la nécessité d'élaborer des politiques sociales mieux ciblées et une co-responsabilisation des communautés et des citoyens dans l'amélioration du quartier. Les répondants aux questionnaires souhaitent plus d'interactions, mais se sentent exclus des processus de décision. Ils attendent donc l'intervention des pouvoirs publics sur cet ensemble de sujets. Les personnes interrogées souhaitent que les politiques publiques soient davantage développées sur la base de consultations entre résidents et décideurs politiques. Les attentes dans ce domaine croisent celles décrites ci-dessus. Les politiques sociales devraient cibler les plus exclus et

¹⁶¹ Johan Stavo-Debaugé, « L'indifférence du passant qui se meut, les ancrages du résident qui s'émeut », in D. Cefai, D. Pasquier (dir.), *Les sens du public*, PUF, Paris, 2003, p. 347-371.

les plus pauvres et inclure la rénovation et la construction de logements parmi leurs priorités. Les politiques sociales devraient exiger des conseils d'arrondissement qu'ils mettent des procédures en place pour soutenir l'accès au marché du travail des jeunes, populations identifiées par notre échantillon comme ayant le plus besoin d'aide.

Tableau 26. Les résidents de ce quartier œuvrent-ils ensemble à son amélioration ?

	Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total %
Tout à fait d'accord	0	5,1	1,6	15,8	5,5
D'accord	19	30,4	30,6	18,4	27
Pas d'accord	47,6	32,9	43,5	39,5	39
Pas du tout d'accord	9,5	15,2	4,8	10,5	10,5
Ne savent pas	23,8	16,5	19,4	15,8	18
Total	100	100	100	100	100
Nombres	21	79	62	38	200

Source : Fondations pour une société ouverte

L'impression générale est celle d'une population de quartier (le 18^e, la Goutte d'Or) qui ne s'implique pas collectivement dans un travail pour le changement et l'amélioration des conditions de vie (voir Tableau 26). La plupart des répondants ne donnent pas de réponse tranchée à la question de savoir si les gens s'engagent pour faire changer les choses. Les proportions de musulmans et de non-musulmans qui pensent que les gens ne travaillent guère ensemble sont similaires. Pour ceux qui pensent que le travail ensemble a bien lieu, on distinguera les musulmans nés à l'étranger des non-musulmans nés à l'étranger, ainsi que les musulmans nés en France et les non-musulmans nés à l'étranger.

Les personnes interrogées soulignent le besoin en matière de politiques d'interventions au sein des communautés, qui pourraient notamment être mises en œuvre à partir de consultations avec les populations ciblées. Ce type d'intervention est pourtant déjà présent dans le quartier. Nos interlocuteurs se plaignent également de l'absence de ce qu'ils désignent comme des lieux propices aux rencontres et aux réunions. Ces espaces de rencontre répondraient selon eux à un besoin de convivialité et pourraient favoriser des occasions de rencontres entre personnes d'origines différentes.

Les principales suggestions pour améliorer la situation mettent en avant la diversité culturelle et le pluralisme religieux pour discuter de la convivialité dans le quartier : organisation de célébrations communes de fêtes, d'excursions ou de voyages réunissant

des communautés différentes, et des activités permettant aux gens de faire connaître leurs coutumes traditionnelles. Les fêtes de quartier sont parmi les propositions les plus populaires parmi les personnes interrogées. Notre étude montre pourtant que la plupart de ces activités interculturelles existent déjà dans le 18^e et à la Goutte d'Or. Une meilleure diffusion de l'information sur les différentes cultures, par exemple à travers des conférences, est également souhaitée.

Certains des non-musulmans interrogés soulignent à plusieurs reprises les limites de l'activisme interculturel :

On peut encourager les gens à se fréquenter, mais c'est une volonté personnelle. On peut faire en sorte que les gens apprennent à se connaître (qui est qui), à se rencontrer pour mener des activités ensemble, par exemple jardiner. J'ai beaucoup aimé la fête des vendanges dans le 18^e, ça c'est bien. Ce n'est pas une activité dirigée vers une ethnie, c'est quelque chose qui est dans le quartier et qui concerne les habitants du quartier.

4.6 Le quartier : cohésion ou isolement ?

Depuis les années 1970, le grand public perçoit les difficultés de la Goutte d'Or en lien avec la représentation qu'ils se font du quartier comme d'un ghetto.¹⁶² Certains observateurs précisent pourtant que « *si le quartier tient debout, c'est qu'il n'est pas un ghetto et que se maintient une mixité sociale et ethnique.* »¹⁶³ Les personnes interrogées et les participants aux groupes de discussion ont souvent utilisé le terme de ghetto en réponse ou en réaction à des questions spécifiques où la mixité sociale et ethnique entrait en ligne de compte, par exemple sur l'éducation, sur l'appartenance. Le terme a évidemment une forte connotation politique et, sur le plan analytique, le concept est peu utile car mal défini. Le ghetto peut être défini comme un espace urbain clos, un réseau d'institutions soutenant une communauté, ou bien une constellation culturelle renvoyant à l'isolement d'une population stigmatisée, privée d'accès aux services et aux opportunités dont bénéficie par exemple la population plus large.¹⁶⁴ Un ghetto est aussi un ensemble de conduites sociales prévalentes au sein d'une population en situation de ségrégation sociale, économique et raciale. Lapeyronnie explique ainsi comment une population « fait ghetto », en produisant ce qu'il appelle une contre-société. Un ghetto est, au final, une forme de communauté qui devient aussi un obstacle à la réalisation personnelle des individus.¹⁶⁵ Le ghetto, tel que Clark le décrit,¹⁶⁶ est effectivement interprété à la fois comme une cage et comme un cocon, comme quelque chose qui

¹⁶² Bacqué et Fijalkow, « En attendant la gentrification ».

¹⁶³ Goldring, *La Goutte d'Or, quartier de France*, p. 23, 98.

¹⁶⁴ Sur ces définitions et les usages abusifs du terme, voir Loïc Wacquant, « Les deux visages du ghetto. Construire un concept sociologique », *Actes de la recherche en sciences sociales* 160 (2005), p. 4–21 (ci-après Wacquant, « Les deux visages du ghetto »).

¹⁶⁵ Lapeyronnie, *Ghetto urbain*.

¹⁶⁶ Kenneth Clark, *Dark Ghetto. Dilemmas of Social Power*, Harper, New York, 1965.

vous empêche d'accéder à l'extérieur (à certains emplois, à une éducation plus poussée) parce que la frontière socioéconomique et ethnique est infranchissable, et comme un lieu protecteur. Cette ambivalence est constante. On la retrouve dans l'expression de l'amour pour son quartier, qui coexiste avec le désir de le quitter (sans y parvenir). On la retrouve aussi lorsque les personnes que nous avons interrogées à la Goutte d'Or, qu'elles soient ou non musulmanes, s'inscrivent dans une forme de culture anti-institutionnelle, qui ne les fait pour autant pas cesser d'exprimer de fortes attentes vis-à-vis des institutions publiques.

Cette section met en relief la séparation du quartier vis-à-vis du monde extérieur, de cadre national, lieu d'une 'vraie' vie sociale qui semble inaccessible. Les personnes interrogées, tout en critiquant le quartier comme inhibant les interactions directes, en connaissent fort bien – à travers leurs relations personnelles – les aspects positifs et négatifs.

Les gens parlent du 18^e comme d'une scène à laquelle ils s'identifient, mais qu'ils observent plutôt qu'ils n'y participent. Tout en appréciant ce qu'ils voient, ils se plaignent des troubles spécifiques liés à l'environnement multiethnique. Certains expriment le sentiment de ne pas en faire partie, car les occasions d'interaction sont rares.

Il y a polarisation des populations dans le quartier parce que nous ne vivons pas en communautés mixtes. Le résultat, c'est qu'un groupe a des préjugés par rapport aux autres. Ensuite ces préjugés sont étendus à l'ensemble de la religion ou de la nation auxquelles ce groupe appartient.

Travaillant sur plusieurs grandes villes des États-Unis, S. Zukin décrit l'évolution parallèle, sociale et urbaine, des paysages des grandes villes comme une scène où se joue la compétition entre groupes sociaux, pour qui l'enjeu est l'accès aux parties les plus appréciées du quartier où elles vivent.¹⁶⁷ Dans notre étude, c'est le constat que nos interlocuteurs font d'un déficit d'interactions ordinaires qui ramène dans le discours les questions de préjugés et de discrimination. Elles sont exprimées, non pas seulement en termes de relations entre majorité et minorité ou comme les conséquences de la vie en France, mais comme le fruit des effets directs de la vie dans un quartier multiethnique.

Les relations entre les personnes et leur quartier traduisent et composent avec leurs manières de vivre, de travailler et de consommer. Il est rare que les trois activités interviennent dans le même quartier, et ceux qui sont dans ce cas forment un certain type de population.¹⁶⁸ De fait les personnes interrogées connaissent, et dans une certaine mesure critiquent ceux qui ne font que dormir dans le 18^e tout en gardant des habitudes de vie et de consommation liées à leur vie à l'extérieur du quartier, même si la polarisation sociale résultant de l'embourgeoisement récent du quartier n'est pas

¹⁶⁷ Sharon Zukin, *Landscapes of power*, University of California Press, Berkeley, 1991.

¹⁶⁸ Guido Martinotti cite par Yankel Fijalkow et Marco Oberti, « Urbanisme, embourgeoisement et mixité sociale à Paris », *Mouvements* 1(13) (2001), p. 9–21, p. 17.

encore évidente. Pour certains, cela explique « la fragilité du quartier », ainsi que le sentiment diffus de n'être pas considéré comme d'autres parties de Paris, plus prestigieuses (le 16^e, comme il est dit dans les groupes de discussion). Dans le quartier par exemple, les habitudes de consommation séparent les gens.¹⁶⁹ C'est également ce que constate Marie Raynal :

Au-delà, au quotidien, les rencontres se font essentiellement entre personnes originaires d'un même groupe culturel ou d'un même pays. Si ces remarques ne sont pas spécifiques au quartier de la Goutte d'Or, la concentration de commerces d'alimentation, de vêtements, de cosmétiques tenus par des personnes d'origine étrangère accentue ce type de rencontres dans le quartier et conduit ceux qui ont d'autres habitudes alimentaires et vestimentaires à se rendre à l'extérieur du quartier.¹⁷⁰

Vu de l'intérieur du 18^e, les figures symboliques de la déviance ne sont pas les musulmans mais plutôt ceux qui sont impliqués dans des activités criminelles ou considérées comme immorales – drogues, prostitution – et qui font partie de l'histoire du quartier. La drogue est un problème central. Si l'islam radical peut incarner une menace et un enjeu de sécurité au niveau national, à l'échelle du quartier la drogue et les difficultés socioéconomiques, la ségrégation et la discrimination sont les principaux problèmes quotidiens que nos interlocuteurs mentionnent. À l'instar de ce que de nombreux auteurs ont pu expliquer, la délinquance ne résulte pas de la diversification ethnique, mais fait partie de la trajectoire historique des lieux : en un sens, les immigrés héritent de ces pathologies et déviances locales.¹⁷¹ De l'extérieur, la stigmatisation du quartier relayée par les médias populaires joue avec les craintes inspirées par les mouvements islamistes radicaux et maintient ainsi l'ambiguïté du discours sur « l'islamisme radical importé », en lien avec l'image plus générale d'un quartier d'immigration.

Au niveau local, le 18^e et la Goutte d'Or illustrent les tensions décrites dans la section de ce rapport décrivant les aspects politiques du contexte français en général. Il existe une forte tension entre des idéaux, des discours historiques et les pratiques quotidiennes. Les gens affirment s'installer dans un quartier donné de la ville par empathie avec les populations d'émigrés, et souhaitent interagir avec elles et faire partie d'une communauté culturellement mixte. Mais confrontées aux différentes pratiques culturelles, les mêmes personnes dénoncent les effets secondaires de la diversité, tout en manifestant un attachement persistant au quartier. Ce thème sera discuté plus avant dans la section sur l'éducation.

¹⁶⁹ Goldring, *La Goutte d'Or, quartier de France*, explique qu'il n'y a pas de 'bonne' boulangerie ou de 'bon' fromager. Une charcuterie est pourtant devenue célèbre (Le Cochon d'Or) depuis l'exposition de photographies prises par Martin Parr et organisées par l'ICI, 6 avril–2 juillet 2011.

¹⁷⁰ Marie Raynal in Fath, *Plurielles et durables*, p. 45.

¹⁷¹ Toubon et Messamah, *Centralité immigrée*.

En résumé, nos interlocuteurs apprécient la diversité ethnique et religieuse, le style de vie propre au quartier et qui va dans une certaine mesure de pair avec les aspects négatifs. L'appartenance au quartier ne peut pas être modulée en fonction de l'appartenance à un groupe religieux ou à un autre. Le fait d'être né en France ou arrivé plus récemment semble le véritable critère de distinction dans l'expression d'un sentiment d'appartenance au quartier.

5. EXPERIENCES DES COMMUNAUTÉS MUSULMANES : L'ÉDUCATION

« La concentration des problèmes sociaux dans les logements se retrouve nécessairement dans les écoles du quartier d'habitation, alors que l'on sait que les enfants d'origine étrangère n'obtiennent pas de mauvais résultats, à condition que leur apprentissage soit facilité par le contact avec d'autres enfants [...]. Il faut par exemple entamer un travail de fond pour faire évoluer l'enseignement du français aux enfants étrangers, souvent appréhendé comme une matière littéraire, vers un enseignement de français langue étrangère [...]. Il faut aussi éviter la concentration excessive des enfants en difficulté et des élèves étrangers dans les mêmes classes et les mêmes écoles ».

Brice Hortefeux, discours clôturant l'Année européenne 2007 de l'Égalité des chances.

5.1 Statistiques

L'éducation, particulièrement dans les écoles primaires, est considérée comme un des principaux piliers de l'intégration.¹⁷² Le système éducatif est la clef d'entrée sur le marché du travail et un lieu important de la socialisation des jeunes. L'école est la première expérience des institutions publiques pour les jeunes musulmans. La manière dont elle respecte et répond à leurs besoins affecte probablement la formation d'un sentiment d'appartenance à et d'acceptation par la société française. L'école contribue aussi au processus d'intégration en offrant aux élèves et aux parents d'origines ethniques et religieuses différentes des occasions d'interagir avec d'autres milieux que le leur.

Les statistiques publiques sur l'éducation ne donnent aucune information sur l'appartenance religieuse, à l'exception de données concernant la distribution de la nourriture dans certaines écoles.¹⁷³ Comme dans d'autres secteurs de la vie sociale, on ne peut donc donner de chiffres précis sur les populations croyantes parmi les élèves inscrits dans les écoles publiques.¹⁷⁴ Il est par conséquent impossible d'estimer précisément la discrimination et la ségrégation qui sont susceptibles de toucher certaines populations croyantes, du fait de l'obligation de s'en tenir à des critères

¹⁷² Le droit à l'éducation est décrit dans l'article L131-1 du Code de l'éducation. L'article L131-2 précise que l'éducation obligatoire peut être donnée à domicile ou à l'école (publique, privée).

¹⁷³ Voir les données complètes sur la population scolaire dans *Repères et références statistiques sur l'enseignement (RERS), la formation et la recherche*, 2009, publié sur le site du Ministère de l'Éducation nationale, http://media.education.gouv.fr/file/2010/16/9/RERS_2010_152169.pdf (dernière consultation en) (ci-après Ministère de l'Éducation nationale, *Repères et références statistiques (RERS report)*).

¹⁷⁴ Voir les statistiques publiées sur le site du Ministère de l'Éducation nationale : *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, RERS, 2008, accessible sur <http://www.education.gouv.fr> (dernière consultation, avril 2012).

qualitatifs limités ou à des indicateurs créés pour la circonstance, tels que le croisement entre le patronyme, le lieu de résidence et celui de la naissance.¹⁷⁵ Cette situation diffère de celle qui prévaut par exemple en Grande-Bretagne, où la question de la discrimination dans l'éducation est très largement explorée.¹⁷⁶ Une très large documentation existe notamment qui permet de lier les origines ethniques et religieuses des individus et leur parcours scolaire, leur réussite éducative. Le seul domaine dans lequel le Ministère de l'Éducation nationale produit des données chiffrées plus précises concerne le foulard islamique, avant et après la mise en application de la loi de mars 2004.¹⁷⁷

L'indicateur de substitution pour évaluer la variété et la diversité d'une population comprend la nationalité et le lieu de naissance des parents et des enfants. Les statistiques officielles distinguent souvent les élèves selon leur nationalité. Les 'élèves étrangers' sont une catégorie qui fait référence aux enfants nés à l'étranger ou de nationalité étrangère. Cette catégorisation laisse de côté les enfants devenus Français par naturalisation.

Le ministère de l'Éducation nationale possède des données sur le nombre d'élèves de nationalité étrangère dans les écoles, mais cette information n'est généralement pas publique.¹⁷⁸ Certaines écoles demandent aux enfants de remplir des formulaires en début d'année, mentionnent cette information. Les données sont gardées par les rectorats et leur département statistique. Un fonctionnaire du rectorat nous a ainsi expliqué que les statistiques concernant la nationalité des élèves de l'enseignement secondaire dans le 18^e étaient truffées d'erreurs parce que les élèves confondent souvent leur nationalité avec celle de leurs parents, information concordant également faite dans le rapport annuel du RERS pour 2007. Il a refusé de nous communiquer ces données.¹⁷⁹ Le rapport 2009 Repères et références statistiques sur l'enseignement, la formation et la recherche (RERS) du ministère de l'Éducation nationale revient sur ces difficultés : les élèves qui ont acquis récemment la nationalité française continuent d'être comptabilisé parmi les étrangers, et il peut y avoir une confusion entre la nationalité des parents ou des tuteurs et celle des enfants.

¹⁷⁵ Voir sur ce point les commentaires sur une large étude de la ségrégation dans l'éducation menée dans la région de Bordeaux par Georges Felouzis, Françoise Liot et Joëlle Perroton, *L'apartheid scolaire : Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*, Paris : Le Seuil, 2005.

¹⁷⁶ Valérie Amiraux, « Ethnicisation et/ou racialisation du religieux? »; Service de veille scientifique et technologique (VST), « Éducation, migration, inégalités et intégration en Europe », Dossier d'actualité (anciennement Lettre d'information) 35 (mai 2008), accessible sur <http://www.inrp.fr/vst/LettreVST/35-mai-2008.php> (dernière consultation, avril 2012).

¹⁷⁷ *Loi 2004-228 de 15 mars 2004, encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics*, Journal Officiel, 17 mars 2004.

¹⁷⁸ Il existe des études contenant des données sur les enfants de migrants ou d'origine étrangère : ministère de l'éducation nationale, *Enquête auprès des familles*, 1998; ministère de l'Éducation nationale, *Enquête Jeunes*, 2002.

¹⁷⁹ RERS, 2007, p. 83.

En 1999–2000 la population des élèves du primaire était composée comme suit : étrangers (372 268 élèves), dont 16,1% venus de l'UE (y compris 37 081 du Portugal) et 83,9% originaires de pays non membres de l'UE, dont 85 868 (23%) Marocains, 54 054 (14,5%) et 48 100 Tunisiens (12,9%). En 2004, un rapport de l'*European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia* (ci-après EUMC) indiquait que le nombre d'élèves étrangers était en diminution depuis le milieu des années 1980, et représentait cinq à six pour cent des élèves soumis à l'obligation d'instruction.¹⁸⁰ Les nationalités les plus représentées sont les Marocains, les Algériens, les Turcs et les Portugais.¹⁸¹ Les données pour l'enseignement secondaire public et privé fournies par le RERS 2007 mentionnent 201 100 élèves étrangers. En 2009, le rapport annuel du RERS mentionne 163 900 élèves étrangers pour 2008-9; pour les niveaux primaires, les chiffres n'étaient pas encore accessibles. La proportion d'élèves étrangers est plus élevée dans le secteur public (3,4%) que dans le secteur privé (1,7%).¹⁸²

Le ministère mentionne une autre catégorie, celle des « nouveaux arrivants non francophones ». Elle recouvre tous les nouveaux élèves qui sont arrivés il y a moins d'un an et dont la connaissance du français est insuffisante pour leur permettre d'entrer directement dans le système d'enseignement général. Ils bénéficient cependant du même droit à l'éducation que les autres enfants dont le niveau de français est plus fluide (droit commun et obligation scolaire). En 2008-9, cette catégorie d'élèves s'élève à 34 700 élèves pour le primaire et le secondaire, soit 3,7% de la population scolaire totale.¹⁸³

En raison des restrictions concernant la collecte de données ethniques dans le domaine de l'éducation et plus largement en ce qui concerne l'origine des élèves, il est difficile d'en dire beaucoup sur le degré de réussite scolaire des différents groupes ethniques et religieux. L'APUR constate une différence importante entre élèves étrangers et français dans le type de diplômes obtenus et dans les progrès éducatifs. Vingt-cinq pour cent des étrangers non ressortissants de l'UE ont un diplôme équivalent au baccalauréat, soit moins de la moitié du taux pour les Français de naissance.¹⁸⁴

L'EUMC dispose également de certaines données sur la scolarisation. Au sein de l'UE, la France a un taux très bas de scolarisation d'enfants étrangers dans les écoles primaires : 5,9% seulement. De plus, les élèves étrangers hors UE qui sont scolarisés dans le secondaire sont plus souvent affectés à des classes dédiées aux enfants ayant des difficultés d'apprentissage ou cognitives sévères. La proportion des élèves étrangers non

¹⁸⁰ Depuis 2007 l'EUMC est devenue l'agence des droits fondamentaux (*the European Union Agency for Fundamental Rights*), FRA).

¹⁸¹ EUMC, *Migrants, minorities and education. Documenting discrimination and integration in 15 EU member states of the European Union*, Vienne, 2004 (ci-après EUMC, *Migrants, minorities and education*).

¹⁸² Ministère de l'Éducation nationale, *Repères et références statistiques* (Rapport RERS), 2009, p. 134.

¹⁸³ Ministère de l'Éducation nationale, *Repères et références statistiques* (Rapport RERS), 2009.

¹⁸⁴ APUR, *La population étrangère à Paris*, p. 3.

ressortissants de l'UE est très supérieure dans l'enseignement secondaire professionnel (6,2%), à ce qu'elle est dans le secondaire général et technique (3,6%). Les élèves de nationalité étrangère sont en outre surreprésentés dans les sections et établissements donnant un enseignement adapté aux enfants ayant de sévères difficultés d'apprentissage et cognitives (7,4% en 2001-02).¹⁸⁵ Certaines nationalités sont surreprésentées dans les sections d'enseignement adapté et professionnel.¹⁸⁶

En France, l'instruction est obligatoire de 6 à 16 ans. Cela ne signifie pas que tous les enfants doivent aller à l'école. La loi requiert que les enfants de 6 à 16 ans reçoivent un enseignement conforme à des directives particulières et acquièrent des connaissances définies par le ministère de l'Éducation nationale et codifiées dans la loi.

5.2 Les politiques en matière d'éducation

Il n'y a pas de législation spécifique en France contre la discrimination dans le système éducatif. Des programmes de 'discrimination positive' sont apparus dans certaines grandes écoles (Sciences Po, ESSEC).¹⁸⁷ Globalement, l'éducation nationale en France continue d'être caractérisée par son passé historique et ses principes fondateurs restent ceux formulés en 1881 et 1882 : éducation laïque, obligatoire et gratuite pour tous les enfants résidant en France. La promotion de l'égalité, en fonction des talents personnels et du mérite de chacun, est toujours la marque d'intégration républicaine,¹⁸⁸ avec des conséquences spécifiques quant à la scolarisation des immigrés et la lutte contre la discrimination.¹⁸⁹ Cela affecte tout particulièrement la façon dont les parents investissent dans l'éducation de leurs enfants et accordent leur confiance à la formation reçue et aux diplômes obtenus, éventuels sésames pour la vie professionnelle. Des études comparées ont en effet montré que l'accès à l'éducation ne réduit pas systématiquement les inégalités.¹⁹⁰

¹⁸⁵ EUMC, *Migrants, minorities and education*, p. 20.

¹⁸⁶ EUMC, 2004, p. 68.

¹⁸⁷ Daniel Sabbagh, « Les politiques de promotion de la 'diversité' dans l'accès aux établissements d'enseignement supérieur sélectifs aux États-Unis et en France (1996–2008) », *Rapport réalisé pour la DREES/MIRE dans le cadre du projet : Les approches anglo-saxonne et française de la lutte contre les discriminations ethniques : convergences et divergences des normes, instruments et mobilisations dans l'accès au logement, à l'enseignement et au droit*, MIRE, Paris, 2008.

¹⁸⁸ Voir Mona Ozouf, *L'École de la France. Essai sur la Révolution, l'Utopie et l'enseignement*, Gallimard, Paris, 1984; Dominique Schnapper, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Gallimard, Paris, 1991; Yves Déloye, *École et citoyenneté. L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses*, Presses de la FNSP, Paris, 1994; Catherine Kintzler, *La République en question*, Minerve, Paris, 1996.

¹⁸⁹ FASILD (2006). L'école et la diversité culturelle : Nouveaux enjeux, nouvelles dynamiques. Actes du colloque national des 5 et 6 avril 2006. Paris : La Documentation française.

¹⁹⁰ Andy Green, Jan Janmaat, John Preston, *Education, Equality and Social Cohesion. A Comparative Analysis*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, 2006.

Les hiérarchies scolaires peuvent être aussi rigides que les hiérarchies sociales et elles ne sont pas plus justes, même si elles semblent plus légitimes ... Il n'a pas encore été démontré qu'une école juste et relativement ouverte produit ex ante une société plus mobile et plus juste.¹⁹¹

Il est essentiel de s'intéresser aux articulations entre société et école, en particulier à la façon dont ce lien facilite l'intégration (position sociale des individus, réduction des inégalités) et la cohésion sociale (valeurs, traditions culturelles, histoires politiques des sociétés), contribuant au capital social et à la confiance dans les institutions.¹⁹² Quelle relation les individus entretiennent-ils avec leurs institutions éducatives ? Par exemple, dans quelle mesure le diplôme obtenu à l'école affecte-t-il l'accès à l'emploi ?

Le système éducatif français comprend un réseau d'écoles publiques et d'écoles privées. L'État est le gestionnaire public de l'éducation tandis que le domaine de compétence de la mairie recouvre le périscolaire et l'extrascolaire.¹⁹³ Les municipalités partagent les compétences de l'État sur l'éducation des enfants et ont toute compétence pour définir les secteurs scolaires :

Et là les catégories qui existent, c'est habitat de familles plutôt aisées ou habitat de familles défavorisées. Dans nos secteurs scolaires, quand on a le choix de rentrer telle rue dans un secteur aisé ou un secteur moins aisé, on va mettre la rue défavorisée avec le secteur aisé. Les secteurs sont ce qu'on appelle improprement la carte scolaire, c'est une compétence municipale pour le primaire : la mairie définit le secteur, c'est-à-dire l'ensemble de rues dont les enfants vont être affectés à telle ou telle école. Nous, on a 67 écoles donc 67 secteurs scolaires. C'est un outil de gestion des effectifs plutôt qu'un outil politique. On a connu un énorme baby-boom dans le 18^e.¹⁹⁴

Cet outil qui rattache une population aux écoles est une préoccupation centrale des parents. L'appartenance religieuse n'y constitue pas une catégorie prise en compte.

En France,

tout enfant a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation. La formation scolaire favorise l'épanouissement de l'enfant, lui permet d'acquérir une culture, le prépare à la vie professionnelle et à l'exercice de ses responsabilités d'homme et de citoyen. [...] Pour favoriser l'égalité des chances, des dispositions appropriées rendent

¹⁹¹ François Dubet, Marie Duru-Bellat, Antoine Véréout (dir.), *Les sociétés et leurs écoles. Emprise du diplôme et cohésion sociale*, Le Seuil, Paris, 2010, p. 9-10 (ci-après Dubet et al., *Les sociétés et leurs écoles*).

¹⁹² Dubet et al., *Les sociétés et leurs écoles*.

¹⁹³ Entretien avec la 1^e Conseillère déléguée auprès du Maire, chargée de la Caisse des écoles, de la restauration scolaire et de la santé.

¹⁹⁴ Entretien avec un responsable local des affaires scolaires.

possible l'accès de chacun, en fonction de ses aptitudes et de ses besoins particuliers, aux différents types ou niveaux de la formation scolaire.¹⁹⁵

Plusieurs mesures ont été prises dans le cadre général de la promotion de l'égalité. Différents ministères ont par exemple cosigné un accord-cadre le 27 décembre 2007 destiné à soutenir le succès scolaire et à promouvoir l'égalité pour les enfants d'immigrés et les enfants immigrés autour de six thèmes prioritaires : création d'une base de données unique avec toutes les informations concernant le parcours scolaire des enfants concernés, amélioration de l'information et des structures d'accueil des enfants ne parlant pas le français, amélioration de l'évaluation de la diversité dans les écoles, lutte contre la discrimination et promotion de l'égalité des chances, soutien aux parents, amélioration du soutien aux enfants en dehors de l'école.¹⁹⁶

5.3 Les mesures d'aide aux élèves étrangers

Les enfants étrangers nouvellement arrivés sont évalués dans un premier temps pour connaître leur niveau scolaire en français et mathématiques. Ils sont ensuite transférés dans des classes spéciales au sein d'établissements scolaires primaires et secondaires, les classes d'initiations (CLIN). Dans le primaire, les enfants non francophones, ainsi que les francophones dont le niveau de lecture et d'écriture en français est inférieur au niveau requis pour leur âge reçoivent des cours d'initiation au français langue étrangère. Ces cours sont dispensés en parallèle aux cours ordinaires. Des cours de rattrapage intégrés (CRI) de français peuvent aussi être dispensés pendant la semaine aux enfants déjà scolarisés dans des écoles ordinaires.

Au cours du premier cycle du secondaire, les classes d'accueil (CLA) sont supposées enseigner le français langue étrangère aux élèves plus âgés, qui suivent éventuellement une scolarité ordinaire par ailleurs. Dans le second cycle, c'est au proviseur d'offrir des solutions adaptées aux besoins de ces élèves, qui peuvent éventuellement suivre des cours de ce type destinés aux élèves du premier cycle.

Les CEFISEM (centres de formation et d'information sur la scolarisation des enfants de migrants) ont été établis en 1976 pour aider les professionnels de l'éducation à développer les outils pédagogiques et les connaissances nécessaires pour répondre aux défis spécifiques posés par la scolarisation des enfants de migrants. Les CASNAV (centres académiques pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage) ont remplacé les CEFISEM en 2002 pour cibler les enfants nécessitant une aide linguistique en raison d'un français insuffisant et pour l'acquisition de connaissances générales. À la différence des CEFISEM qui s'adressaient à toutes les catégories d'immigrants, les CASNAV visent les enfants nouveaux arrivants non

¹⁹⁵ Article L111-2 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

¹⁹⁶ Les institutions signataires sont : le ministère de l'Éducation nationale, le ministère du Logement et de la Ville, le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-développement, l'ACSE et l'OFII.

francophones (ENAF) qui ne parlent pas couramment français, qu'ils soient citoyens français ou non. Les CASNAV offrent conseils et suggestions en ce qui concerne le développement et la dissémination de matériel pédagogique pour l'enseignement de la langue d'origine et pour l'enseignement des cultures d'origine. Les équipes interviennent aussi comme médiateurs entre les familles et les institutions publiques.

Ce système de classes parallèles est relativement incohérent. Les catégories et les dénominations fluctuent d'une école à l'autre, les places disponibles sont limitées et les listes d'attente sont souvent longues. Les enseignants ne sont pas toujours au fait de leur existence et peuvent donc orienter les élèves qui pourraient en bénéficier vers des filières destinées aux élèves en difficulté. Le programme des cours ne répond pas toujours aux besoins réels des élèves. Peu de cas semble fait, au sein d'une même classe, des différences de niveau scolaire entre enfants parlant mal le français, ceux venant de pays dotés de systèmes scolaires différents et ceux qui viennent de pays francophones. La priorité donnée aux capacités linguistiques néglige d'autres disciplines telles que l'histoire et les mathématiques, pourtant nécessaires à l'intégration au sein du système scolaire traditionnel.¹⁹⁷

41 des 200 personnes interrogées (18 non-musulmans et 23 musulmans) décrivent le manque de connaissance de la langue comme le principal obstacle à l'intégration. La priorité accordée à l'apprentissage du français dans les politiques adressées aux migrants accentuée depuis 2007-8 contraste avec le fait que, jusqu'à présent, la plupart des immigrés ne semblaient pas avoir une mauvaise connaissance du français. Au cours de la dernière décennie, les sources d'immigration se sont diversifiées et les pays d'origine ne sont plus exclusivement des anciennes colonies où le français était parlé et enseigné. Dans certains pays d'Afrique, le français est une des langues officielles, et le défaut de maîtrise de la langue du pays d'accueil ne semble pas être la barrière principale affectant les nouveaux arrivants. En 2004-05, seuls 0,4% des élèves du primaire et du secondaire n'étaient pas francophones.¹⁹⁸ Le français est la langue officielle parlée dans les écoles. Dans un des groupes de discussion formés pour notre étude, cette question est venue indirectement sur le tapis lorsque certains parents ont évoqué leur incapacité à aider leurs enfants à faire leurs devoirs et à remédier à ce que leurs enfants auraient mal compris à l'école. Dans les questionnaires, certaines des personnes interrogées ont mentionné le manque de motivation et d'enthousiasme des enseignants des écoles

¹⁹⁷ Claire Schiff, *Les obstacles institutionnels à la scolarisation des primo-arrivants*, Conférence au CASNAV à Paris, 8 juin 2004.

¹⁹⁸ Ministère de l'éducation, « La scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones au cours de l'année 2004-2005 », *Les notes d'information 06.08*, mars 2006, consultable sur <http://media.education.gouv.fr/file/82/8/1828.pdf> (dernière consultation, juin 2011).

secondaires locales à enseigner les langues d'origine dans les cours de langues étrangères.¹⁹⁹

5.3.1 L'éducation prioritaire

Depuis 1981, le ministère de l'Éducation nationale a également mis en œuvre plusieurs programmes d'évaluation des besoins des élèves en grande difficulté sociale et économique, vivant dans des quartiers pauvres. Il a créé les 'zones prioritaires', devenues 'Zones d'éducation prioritaire' (ZEP), puis simplement 'éducation prioritaire' en 2006.²⁰⁰ Cette politique, en place depuis 1981, illustre le fossé grandissant entre les régions, les villes et les départements riches, et leurs homologues pauvres et isolés.²⁰¹ Le principal outil de mise en œuvre de cette politique a été l'aide financière de l'État. Trente ans plus tard, cette politique, quoique basée sur des critères socioéconomiques et géographiques, s'appuie sur la ségrégation ethnique de certaines populations.²⁰² La politique d'éducation prioritaire a été réorganisée en 2006 autour de nouvelles approches tel que les 'réseaux ambition réussite' (RAR). Par des contrats signés entre les écoles et les autorités régionales, ces réseaux offrent aux établissements de la maternelle au secondaire un soutien financier important ainsi que des programmes de cours supplémentaires et un meilleur suivi des élèves. La clef de voûte du programme est le réseau dont les collèges sont les unités principales de coordination. En 2007, les collèges des ZEP ont aussi mis en place des cours de soutien pour les élèves de première année du secondaire (6^e) destinés à les aider dans leurs devoirs et dans les activités sportives et artistiques. Citons également les cours de soutien au niveau du primaire pour les enfants de 6 ans, et de français et mathématiques pour ceux de 10 ans.

Faute de suivi des discriminations ethniques et de l'appartenance religieuse ou ethnique des élèves, dans le système éducatif comme ailleurs, il est impossible de produire une évaluation fiable de la discrimination spécifiquement rencontrée par les élèves migrants

¹⁹⁹ Les ELCO (cours de langue et de civilisation sur les pays d'origine des migrants) sont dispensés depuis 1975, souvent par des enseignants originaires de ces pays et recrutés sous contrat par l'Éducation nationale. Ils ont fait l'objet de critiques sévères (ONG, militants, enseignants, politiciens) parce qu'ils maintiennent les enfants dans une perspective implicite de retour au pays d'origine, plutôt que d'aider à leur intégration en France.

²⁰⁰ Armand Anne, Gilles Béatrice, *La contribution de l'éducation prioritaire à l'égalité des chances*, Paris, 2006 (rapport pour le Ministère de l'Éducation nationale).

²⁰¹ D'autres politiques urbaines sont liées à cette initiative : 'Habitat et vie sociale', puis 'Développement social des quartiers' (DSQ), 'Développement social urbain' (DSU), enfin 'Politique de la Ville'. En ce qui concerne les Contrats urbains de cohésion sociale, l'État soutient la réussite éducative (définie comme le croisement de la réussite scolaire, de l'intégration sociale et de la réalisation de soi) en tant que partie intégrante de la politique urbaine. Voir APUR, *Évaluation du contrat urbain de cohésion sociale*, p. 46.

²⁰² Gwenaële Calvès, *La discrimination positive*, Paris, PUF, 2004.

ou membres de minorités ethniques dans l'éducation.²⁰³ Plus encore que dans d'autres institutions publiques, l'ethnicité n'apparaît pas comme une variable légitime d'évaluation des parcours de réussite scolaire ou des inégalités à l'école.

Il est très difficile d'identifier ceux qui réussissent moins bien selon le groupe ethnique dans le système éducatif français. Cependant, les élèves des écoles en zones d'éducation prioritaire (ZEP), qui accueillent un plus grand nombre d'élèves migrants, sont davantage susceptibles de redoubler, de décrocher et d'entrer dans des formations techniques et professionnelles. Cette tendance observée dans les écoles des ZEP ne peut permettre de généraliser sur le sens et l'impact de la variable ethnique dans la mesure où ce sont par ailleurs des établissements qui accueillent une proportion importante d'élèves à risque et de faible niveau scolaire. Il faut cependant souligner que le système éducatif français enregistre un nombre élevé de décrochages parmi certains groupes ethniques. Dans l'ensemble, les tests du PISA suggèrent que le système français produit de plus grandes inégalités entre les immigrés et les étudiants nés en France que dans le contexte néerlandais, mais moins que dans le contexte allemand.²⁰⁴

5.4 Réalisations : ségrégation

Parmi les facteurs qui influencent le plus le succès des enfants de migrants (c-à-d. la mesure de leur réussite à l'école, la durée de leur scolarisation, leur présence dans les programmes d'enseignement général et non professionnel), le statut économique des parents et leur niveau d'éducation, mais aussi la durée de la présence dans le pays jouent un grand rôle. Rien de spécifique à l'éducation ici, et la même affirmation vaut pour l'accès à d'autres biens et services (santé, emploi). Mais la variable ethnique reste socialement pertinente, au moins dans la façon dont les parents envisagent la composition 'ethnique' d'une école comme un indicateur de la qualité de l'éducation qui est fournie.²⁰⁵ Il est aussi implicitement présent dans la catégorisation de certains quartiers en zone d'éducation prioritaire. Des enfants issus de groupes immigrés de longue date semblent avoir de meilleures chances de succès scolaire que ceux arrivés

²⁰³ Le rapport de l'EUMC cite un cas individuel exemplaire de discrimination rapporté par NFP. Il s'agit d'un enfant de dix ans, régulièrement insulté de façon raciste par ses pairs en raison de la couleur de sa peau. Abandonné par les enseignants qui refusent de punir les autres, il rencontre également des difficultés avec le personnel de restauration. La mère a fini par retirer son enfant de l'école. Point Focal National (2003), p. 48.

²⁰⁴ Tom Brind, Caroline Harper, Karen Moore, *Education for Migrant, Minority and Marginalised Children in Europe*, Open Society Institute, Education Support Programme, Budapest, 2008, p. 24, http://www.soros.org/initiatives/esp/articles_publications/publications/children_20080131/review_20080131.pdf (dernière consultation, juin 2011).

²⁰⁵ Georges Felouzis, « La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences », *Revue française de sociologie* 44(3) (2003), p. 413-447 (ci-après Felouzis, « La ségrégation ethnique au collège »).

récemment et même que leurs homologues français de naissance.²⁰⁶ Des études ont par ailleurs montré que les écoles jouent un rôle dans la ségrégation des élèves issus de minorités ethniques, par rapport aux élèves d'origine française.

Une équipe de recherche bordelaise a créé un indicateur pour évaluer la relation entre ségrégation urbaine et ségrégation scolaire. Cet indicateur est une combinaison du prénom (en tant qu'il est lié aux cultures d'origine et à la religion), de la nationalité des élèves fréquentant les collèges de Bordeaux.²⁰⁷ La nationalité en soi ne permet pas de définir les processus de ségrégation produits par la dimension raciale et d'origine de l'identité. Les prénoms, qui par procuration représentent l'origine culturelle des élèves, permettent aux chercheurs de distinguer entre immigrés et individus nés en France et donc d'accéder à une information qui risquerait de se perdre dans un contexte avec peu d'enfants étrangers mais beaucoup d'enfants issus de l'immigration. Il a ainsi été possible d'étudier la distribution des élèves dans les collèges par leur origine culturelle. Les corrélations semblent fortes entre le nombre d'élèves qui ne sont pas nés en France et le taux d'élèves en retard sur le plan des résultats scolaires, les familles plus nombreuses (plus de quatre enfants) et un milieu social désavantagé : « Les collèges à plus forte ségrégation ethnique le sont aussi socialement et scolairement. »²⁰⁸

On pourrait donc voir les écoles comme étant à l'exact opposé de l'idéal de promotion de l'égalité qui est celui du discours historique républicain. Pour les politiques publiques, l'école reste cependant l'un des derniers outils de la régulation des divisions sociales, et pour ses usagers, elle incarne la dernière chance avant un isolement social plus fort.²⁰⁹ Il est pourtant important de souligner qu'elles reflètent et même renforcent la ségrégation urbaine et la différenciation économique qui y est associée.²¹⁰ Comment les écoles ghetto apparaissent-elles ? Pour la plupart des spécialistes, l'explication tient en priorité à la forte interaction entre ségrégation urbaine et sélection scolaire : les écoles sont qualifiées ou disqualifiées dans certains quartiers en raison de leur bonne ou mauvaise réputation. Felouzis attire notre attention sur le rôle des stratégies familiales d'évitement des assignations géographiques à des écoles spécifiques. Ces stratégies (qu'il faudrait prendre le temps d'examiner école par école) accroissent de 10% la ségrégation

²⁰⁶ L.-A. Vallet, J.-P. Caille, « Les carrières scolaires au collège des élèves étrangers ou issus de l'immigration », *Éducation et Formations* 40 (1995), p. 5–14; L.-A. Vallet, J.-P. Caille, « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. Une étude d'ensemble », *Les dossiers d'éducation et formations* 67 (1996) (Direction de l'évaluation et de la prospective, France); L.-A. Vallet et, J.-P. Caille. « Niveau en français et en mathématiques des élèves étrangers ou issus de l'immigration », *Économie et Statistique* 293 (1996), p. 137–153.

²⁰⁷ Felouzis, « La ségrégation ethnique au collège »; Georges Felouzis, « De l'école à la ville : comment se forment les 'collèges ghettos'? » *Informations sociales* 125 (2005), p. 38–47 (ci-après Felouzis, « De l'école à la ville »).

²⁰⁸ Felouzis, « La ségrégation ethnique au collège », p. 428.

²⁰⁹ Felouzis, « La ségrégation ethnique au collège ».

²¹⁰ J.-P. Payet, « The Paradox of Ethnicity in French Secondary Schools », in C. Stack, L. Roulleau-Berger (dir.), *Urban Youth and Unemployment in the United States and Europe*, Brill Academic Publishers, Boston, MA, 2002, p. 59–71.

ethnique dans les collèges et ont un impact sur certaines écoles particulièrement stigmatisées.²¹¹ Les parents échappent à l'assignation géographique à certaines écoles en envoyant leurs enfants dans des écoles privées ou dans une autre école publique. Dans le 18^e, ce processus intervient essentiellement au primaire et au collégial, aucun lycée n'étant présent sur l'arrondissement.

L'école est de plus en plus souvent désignée ces derniers temps comme la principale illustration de ce qu'on appelle l'échec de l'intégration en France. Dans les controverses sur le foulard depuis 1989, les écoles publiques sont perçues comme excessivement exposées aux clivages ethniques et à leurs conséquences. Les écoles seraient des lieux de discrimination systémique, c'est-à-dire des lieux où peut s'observer la construction d'un handicap qui résulte du fonctionnement du système éducatif dans son ensemble, et pas seulement de pratiques individuelles de discrimination directe. Lors d'un des groupes de discussion, un des participants a illustré la décision prise par une conseillère d'orientation :

La conseillère, c'est un peu le reflet de la société. Elle sait qu'il y a des blocages à l'université et tout ça. Donc, elle vous limite à un petit truc ; elle vous achemine vers un truc où vous pouvez vous en sortir plutôt que de vous laisser aller vers un autre où, vous n'avez pas la possibilité d'aller loin. Elle a peut-être des arrière-pensées par rapport au marché du travail.

L'orientation des élèves vers l'enseignement professionnel est un aspect central de l'évaluation de la situation des minorités ethniques dans l'enseignement public français. Il ne renvoie pas à la différence entre musulmans et non-musulmans, mais cible davantage l'origine ethnique et nationale des élèves comme source de la décision. Les souhaits des familles et des enfants s'articulent aux critères d'évaluation et aux politiques d'orientation des écoles. L'analyse de Felouzis propose des résultats contre-intuitifs sur le plan du niveau scolaire (évaluation, notes, examens) :

Les conséquences scolaires de la ségrégation ethnique ne sont pas univoques. On l'a vu, le niveau académique des élèves en fin de troisième est plus faible dans les établissements à plus plus ségrégation (21). Et, par ailleurs, à niveau académique égal, les élèves de ces collèges jouissent d'un réel avantage pour le passage en seconde. En d'autres termes, les élèves apprennent moins dans ces établissements, mais ont plus de chances de passer en seconde.²¹²

S'agissant d'expériences intersubjectives (des élèves, des équipes administratives, des enseignants), les pratiques et les discours sur les pratiques prennent une autre direction. Comme l'exprime un participant aux groupes de discussions :

La plupart du temps, à la fin de la troisième on a tous un rendez-vous avec la conseillère d'orientation. Elle ne regarde pas ton dossier, elle regarde ton visage,

²¹¹ Felouzis, « De l'école à la ville ».

²¹² Felouzis, « La ségrégation ethnique au collège », p. 442.

et elle te propose, quand tu es noir, elle te dit : « tu veux faire un BEP dans quoi » ? Pour les gens qui ne réussissent pas, c'est tout de suite BEP; et quand tu es noir, c'est tout de suite BEP.²¹³

L'orientation scolaire contredit fréquemment les souhaits personnels des élèves et de leurs parents. 26% des parents français refusent l'orientation proposée par l'école, 33% des parents portugais expriment un refus et 39% des Nord-Africains.²¹⁴ La situation est rendue plus confuse encore dans les zones de ségrégation bénéficiant de la 'politique de la ville'. Sur ces sites, les écoles tendent à cumuler les difficultés qui rendent plus complexe la compréhension des causes de la discrimination. De plus, les ZEP ne sont pas des lieux d'innovation pédagogique, mais plutôt des lieux où sont mis en place des dispositifs d'encadrement des populations scolaires axés sur la discipline.

5.4.1 Les initiatives locales

Dans le 18^e, plusieurs initiatives ont été engagées pour inciter les familles à travailler avec le réseau associatif du quartier, afin de préparer l'entrée des enfants à l'école. En général, les Contrats cherchent à renforcer la scolarisation et lutter contre l'échec scolaire, en associant le plus souvent possible les parents aux actions organisées par l'école. Comme l'explique la Chef de projet Politique de la ville, Porte de la Chapelle, les initiatives ciblent les enfants non francophones.²¹⁵

La première s'appelle

les 'papotheques', y en une pour chaque communauté (maghrébine, tamoule, chinoise et africaine). C'est un groupe de paroles autour des parents, des institutions scolaires, un médiateur et un interprète si la langue fait blocage. C'est pour permettre la compréhension entre l'école et la famille, pour débloquer les relations entre les deux.

Les papotheques n'ont pas été mises en place à la Goutte d'Or en premier, mais dans un autre quartier du 18^e (La Chapelle). La deuxième initiative consiste en

des consultations d'ethnopsychiatrie (...) C'est un enfant qui semble avoir des difficultés de comportement et il y a un travail qui est fait avec un ethnopsychiatre, un ethnopsychologue, un médiateur et un interprète qui sont

²¹³ Le *Brevet d'études professionnelles* (BEP) a été remplacé en 2008 par le *Baccalauréat professionnel* (Bac Pro).

²¹⁴ Yaël Birnbaum, Annick Kieffer, « D'une génération à l'autre, les aspirations éducatives des familles immigrées : ambition et persévérance », *Éducation et Formations* 72 (septembre 2005), p. 53-75.

²¹⁵ Ces citations sont extraites d'un entretien avec le Chef de projet Politique de la ville, Porte de la Chapelle, mars 2008.

toujours de la culture de la famille.²¹⁶ Et là c'est un travail collectif parce qu'y a des solutions qui se trouvent plus dans le groupe qu'à travers le seul individu.

Une autre initiative, actuellement en développement, concerne la préparation des enfants à l'entrée en maternelle et s'adresse à

l'enfant qui est non francophone et qui n'a pas encore intégré la vie en collectivité, l'idée c'est de le préparer au mieux pour réussir son entrée en septembre. Quand les inscriptions se font, les familles se présentent au directeur de l'école et si l'on constate que la famille et/ou l'enfant ne maîtrisent pas bien le français, l'idée c'est de lui proposer de venir de janvier à juin de temps en temps dans une sorte de classe passerelle qui permettrait de commencer à s'habituer à la séparation avec la mère, de vivre en collectivité et de pratiquer le français. Au moment de la rentrée, on prévoit également au besoin un accompagnement avec un interprète pendant quelques semaines.

Plusieurs observateurs du milieu scolaire et d'encadrement de la petite enfance (ONG, services publics) notent l'émergence d'un double processus d'ethnicisation et de pathologisation des difficultés rencontrées par certains enfants. Un des participants à la table ronde explique

On a ethnopsychologisé la problématique en se disant qu'un enfant d'origine étrangère a forcément des soucis liés au traumatisme de l'immigration des parents ou grands parents. S'il a des difficultés scolaires, on l'oriente vers l'ethnopsychiatrie ... Je trouve que c'est assez dangereux comme approche : ça fait de l'origine la clef de lecture des problèmes que l'enfant rencontre à l'école. Les professionnels impliqués dans le secteur éducatif se sentent ensuite autorisés à mentionner l'origine étrangère, c'est impressionnant : « elles n'accompagnent pas leurs enfants à l'école ou elles rentrent vite à la maison parce qu'elles vont se faire frapper par leur mari ». Le projet initial (de l'ethnopsychiatrie) part sans doute d'une bonne volonté, mais finit par être négatif. C'est une action subventionnée par l'État et par la mairie, nous devrions y réfléchir sérieusement.

Ce commentaire permet de souligner la disparité au sein des milieux éducatifs entre un discours officiel qui ne reconnaît que des citoyens abstraits sans liens communautaires, et « la réalité des écoles à plus forte ségrégation, où origine culturelle et ethnicité sont devenues le principal critère pour identifier soi-même et les autres. »²¹⁷

²¹⁶ L'Unité de réflexion et d'action des communautés africaines (URACA) a développé une approche ethno-culturelle des problèmes sociaux locaux, notamment dans le domaine de la santé. Elle organise des cycles de conférences (« L'arbre à palabres »).

²¹⁷ Felouzis, « La ségrégation ethnique au collège », p. 23; Joëlle Perroton, « Les effets ethniques de l'expérience scolaire », *L'Année sociologique* 50(2) (2000), p. 437-468.

5.5 Le port du foulard dans les écoles publiques

La question du foulard et des comportements des jeunes filles musulmanes dans les écoles publiques est récurrente depuis 20 ans.²¹⁸ La littérature en sciences sociales sur ce thème est extrêmement riche et traite de nombreux aspects des conflits successifs dont les écoles ont été le théâtre principal. L'obsession du public pour le foulard islamique est le résultat de la convergence de dynamiques différentes, entre politisation et judiciarisation des débats.²¹⁹ Si l'on interprète la controverse sur le foulard comme un discours normatif sur la relation entre citoyenneté et identité, le consensus de 2003-04 qui permet le vote de la loi en mars 2004 a été atteint sur la base d'une conviction partagée que le foulard est un élément qui pollue et nuit à la fois à la République et aux individus qui le portent. Il contreviendrait à des principes comme l'égalité et la neutralité et positionnerait dans la sphère publique des indicateurs de convictions intimes.

Les partisans de la loi de mars 2004 affirment que le port du foulard dans les écoles publiques rompt l'égalité entre les élèves en introduisant un signe clair de distinction. Il crée par conséquent des obstacles à la mission civique de l'école et introduit les autorités religieuses dans le système éducatif, les plaçant en compétition avec les enseignants. Enfin le foulard islamique enfreint et restreint la liberté de conscience des autres élèves.²²⁰

Laborde distingue deux types de critiques de la loi. D'une part, l'universalisme est ramené à une mystification idéologique perpétuant des structures de domination postcoloniales. D'autre part, la culture doit être comprise comme une partie intégrante de l'identité individuelle, qui ne peut pas être laissée de côté lorsqu'on discute de participation politique ou lorsqu'on agit en public. Cette seconde critique de la tradition républicaine française promeut un républicanisme plus multiculturel, qui considère la reconnaissance des différences comme faisant partie d'une sphère publique vraiment égalitaire. Pour les défenseurs de l'idéal républicain, le foulard menace l'ordre public et l'écologie urbaine symbolique à travers lesquels les citoyens donnent sens à leur expérience. La gouvernance des postures privées, des apparences et de la pudeur n'est pas nouvelle dans la tradition républicaine. Iacub, étudiant la laïcisation du droit

²¹⁸ Jusqu'en 2003-4, « (...) Indépendamment des disparités relevées entre agressions et faits de violence identifiés, tous les rapports nationaux font avant tout état d'attaques répétées contre les musulmans et tout ce qui symbolise et personnifie l'islam. Le voile que de nombreuses femmes musulmanes ont choisi de porter est apparemment l'objet le plus souvent visé. Il semble être devenu le principal élément visuel d'identification et de prétexte à la haine, des musulmanes ayant été couramment insultées et agressées dans les pays de l'UE où elles ont pu être identifiées de cette manière. Les hommes à turbans constituent un autre groupe important de victimes de ces agressions répétées perpétrées en toutes parts de l'UE. » (EUMC, Rapport 2002).

²¹⁹ Amiraux, « 'L'affaire du foulard' »; Bowen, *Why the French don't like headscarves*; Lorcerie, *La politisation du foulard*.

²²⁰ Cécile Laborde, « Secular Philosophy and Muslim Headscarves », *Journal of Political Philosophy* 13(3) (2005), p. 305-329.

civil, montre comment l'érection d'un 'mur de la pudeur' entre les espaces publics et privés au XIX^e siècle en France a conduit les autorités publiques à légiférer sur des questions qui étaient auparavant de pures questions de sexualité et de décence cantonnées à la sphère privée. Cette tension est exacerbée par l'adoption de la loi de mars 2004 sur les signes religieux dans les écoles publiques.²²¹

Si l'intention du législateur n'était pas d'exclure un groupe de population en particulier, la loi de 2004 a certainement contribué à identifier la stigmatisation sociale des musulmans, notamment des femmes voilées. La discussion de 2009–2010 sur l'interdiction du foulard intégral dans les espaces publics est une extension de cette rhétorique antimusulmane aujourd'hui normalisée dans les discours publics. Il se connecte facilement à d'autres discussions européennes sur des sujets voisins, comme en Suisse sur les minarets, qui mettent en place des frontières culturelles et ethniques qui visent à mettre hors-jeu certains comportements jugés illégitimes.

Le contraste est grand entre la violence et la passion des débats sur ce thème, et sa quasi-absence des réponses au questionnaire et des interventions lors des groupes de discussion. Cela peut partiellement s'expliquer par les dates auxquelles les questionnaires ont été passés et les groupes de discussion organisés : l'étude des Fondations s'est déroulée dans un relatif moment de silence sur ce sujet, après la première année d'application de la loi de mars 2004 et avant le début des discussions sur l'identité nationale et le débat sur la burqa. Ce qui semble être au cœur des préoccupations des musulmans comme des non-musulmans vivants dans le 18^e, concerne bien plus la qualité de l'enseignement public versus celui de l'enseignement privé et l'expérience de la diversité que les élèves sont susceptibles de faire au cours de leur scolarité.

5.6 La situation locale

Il y a 36 écoles primaires (30 écoles publiques et 6 privées), 13 collèges (dont 3 privés) et 6 lycées dans le 18^e arrondissement. Sept des collèges sont classés en 'zone d'éducation prioritaire' bénéficiant ainsi de fonds publics supplémentaires du fait de leur localisation dans une zone défavorisée.²²²

Un examen global de la performance des écoles publiques donne une meilleure idée de la situation locale en termes de réussite scolaire.²²³ La proportion d'élèves de l'enseignement public obtenant le baccalauréat est de 65% dans le 18^e, ce qui, comme dans les 13^e et 14^e arrondissements, est significativement inférieur à la moyenne de

²²¹ Marcella Iacub, *Par le trou de la serrure. Une histoire de la pudeur publique, XIX–XXI siècles*, Fayard, Paris, 2008.

²²² Les écoles secondaires concernées par ce programme sont le collège Daniel Mayer, le collège Marie Curie, le collège Marx Dormoy, le collège Gérard Philipe, le collège Maurice Utrillo, le collège Georges Clémenceau.

²²³ Inspection générale de l'Éducation nationale, *L'évaluation de l'enseignement dans l'académie de Paris*, septembre 2004, p. 87 (ci-après Inspection générale de l'Éducation nationale, *L'évaluation*).

l'Académie de Paris (83,5%). Parmi les facteurs jouant sur les performances des écoles publiques, retenons le fait que de nombreux parents envoient leurs enfants dans des lycées privés du quartier.²²⁴ Des entretiens avec des personnes impliquées dans le système éducatif confirment que le transfert d'élèves du public vers le privé est un problème significatif dans le 18^e. Les familles choisissent de plus en plus souvent l'enseignement privé plutôt que de devoir envoyer leurs enfants dans des écoles publiques classées prioritaires, qui reçoivent une plus grande proportion d'enfants étrangers. La situation est sensiblement plus complexe que cela et, lors des groupes de discussion, plusieurs parents ont indiqué qu'ils envoyaient leurs enfants dans le privé afin de leur donner certes de meilleures chances de succès, mais aussi pour les confronter à une société réellement mixte et diversifiée. Pour les participants aux groupes de discussion, ce devrait être une priorité politique : « Tout le monde s'échappe des écoles publiques et la liste d'attente grandit dans les écoles privées. »

En 2004, l'Inspection générale du ministère de l'Éducation nationale a publié une évaluation du système éducatif de l'Académie de Paris. Le rapport esquissait une typologie des lycées et collèges parisiens en croisant des données telles que les catégories socio-professionnelles des parents, la proportion des élèves étrangers et le taux d'échec scolaire, créant ainsi cinq catégories d'établissements plus ou moins privilégiés. Les plus privilégiés sont dans les 5^e, 6^e, 16^e et 17^e arrondissements, tandis que les moins privilégiés sont localisés principalement dans les arrondissements du nord et de l'est de Paris (11^e, 13^e et surtout 10^e, 11^e, 14^e et 18^e).

Lors de la table ronde et des groupes de discussion, plusieurs commentaires ont été faits concernant l'absence de valorisation de l'éducation en milieu familial bilingue (le français et la langue d'origine des parents migrants). Si on rapproche ce constat de la question plus large des variables ethniques en contexte scolaire, il semble que certaines langues soient davantage prisées que d'autres, en raison de leur valeur marchande (la langue est intéressante car elle a une valeur professionnelle) et d'évaluations culturelles. La situation est différente dans les milieux associatifs où les langues maternelles sont davantage valorisées et utilisées (par exemple dans les *papothèques* mentionnées plus haut). S'agissant de la scolarisation et des cours offerts aux enfants dans d'autres langues que le français, discours et pratiques restent très variables. Là encore, les collèges sont des lieux déterminants dans cette réflexion car ce sont les établissements où l'enseignement des langues est le plus poussé.

L'arrêté du 24 novembre 2006 a créé quatre RAR dans l'Académie de Paris dont trois sont situés dans le 18^e :²²⁵ Clémenceau, Utrillo, Gérard Philippe et Rouault.²²⁶ Les contrats RAR ont été signés en avril 2007, ils sont donc relativement récents. Dans le 18^e, les contrats couvrent la période 2006–2010 et ciblent les objectifs suivants :

²²⁴ Inspection générale de l'Éducation nationale, *L'évaluation*, p. 85.

²²⁵ *Bulletin officiel* 28, 19 juillet 2007.

²²⁶ Une liste complète des écoles publiques intégrées à ces réseaux se trouve sur <http://carep2.scola.ac-paris.fr/spip.php?article4885> (dernière consultation le 15 mai 2009).

renforcer l'enseignement du français, améliorer la compréhension des règles scolaires par les élèves, promouvoir l'enseignement des sciences et des mathématiques, renforcer l'enseignement des langues étrangères et améliorer l'accès à la culture et aux valeurs citoyennes. La cible des politiques d'éducation s'est donc déplacée, du combat contre les inégalités vers la promotion de la réussite. Le département de l'Académie chargé de la mise en place des RAR réalise actuellement la première évaluation de cette politique et ne peut donc pas communiquer d'information à ce sujet à l'heure où nous rédigeons ce rapport.

En décembre 2010, un nouveau collège a été inauguré par le maire de Paris Bertrand Delanoë et Daniel Vaillant (maire du 18^e). Installé dans des locaux de 1920 entièrement rénovés, le collège Aimé Césaire peut accueillir 600 élèves des 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. La symbolique du nom du nouvel établissement a été soulignée par plusieurs participants lors de la table ronde comme un geste important en terme de reconnaissance de la diversité française.

Plusieurs écoles coraniques et arabes sont installées dans le 18^e. Une association est plus visible que les autres, Madrassah. Elle est sans doute celle qui organise le plus grand nombre de cours d'arabe et de religion dans l'arrondissement. L'association a été créée par Yves Leseur, Français converti à l'Islam. Le premier bâtiment ouvert par Madrassah en 1987 était rue Affre ; d'autres ont été ouverts depuis, il y en a cinq aujourd'hui dans l'arrondissement. L'association offre des cours d'arabe et enseigne le Coran. D'après son président, les membres sont de quinze nationalités différentes et plus de mille personnes (adultes et enfants) suivent leurs enseignements. Les cours sont donnés en fin de semaine et le mercredi en langue française quoique les manuels soient en arabe. Le programme est centré sur la compréhension des textes, la lecture et l'écriture plutôt que sur la langue parlée. L'association est principalement financée par des dons privés et les cotisations de ses membres. Sur les cinq bâtiments, trois sont la propriété de l'association et deux sont prêtés gracieusement par des commerçants musulmans du quartier. Lors de son entrevue avec les Fondations, Yves Leseur a insisté sur le fait que l'association ne reçoit aucun fonds en provenance de l'étranger, ni d'argent public étant enregistrée comme association culturelle. Le président de l'organisation s'est dit incapable de chiffrer le nombre exact d'écoles musulmanes dans le 18^e ; selon lui la plupart des associations n'offrent pas de programme de formation efficace et de suivi réel des élèves.

5.7 Expériences et discours sur l'éducation : résultats

Trois thèmes se détachent des résultats du questionnaire et des groupes de discussion en lien avec les préoccupations des habitants du 18^e, qu'ils soient ou non-musulmans : la question de l'enseignement public ou privé et de la carte scolaire, la mixité à l'école et le fait que la religion est considérée comme un non problème. La situation des musulmans révèle l'intersectionnalité des discriminations produite par la convergence entre d'une part le déni de reconnaissance des différences et d'autre part une

discrimination socio-institutionnelle confirmée voire entretenue par l'école.²²⁷ À l'instar de la section précédente concernant le quartier, les habitants font le lien entre ce qui advient au sein des écoles sur place et les réalités locales de l'éducation, plutôt que de se raccrocher aux explications des débats plus généraux sur l'incapacité de l'école à réduire les inégalités et la discrimination dans la société. Les expériences dont les personnes interrogées ont débattu sont des expériences vécues localement. Aucune doléance particulière n'en est ressortie concernant la discrimination à l'école, même lorsque la question spécifique de l'accommodement des demandes religieuses était soulevée. Ce qui se passe hors de l'école est tout aussi important pour comprendre la façon dont les enfants y réussissent. Par exemple, le logement social et les conditions de vie ont un impact notable sur la réussite scolaire des enfants :

avec la rénovation, avec la population qui est en logements sociaux, maintenant à la Goutte d'Or, il n'y a que des logements sociaux. Ils ont vu arriver des enfants qui dormaient la nuit parce que les normes pour les logements sociaux, c'est deux enfants par chambre ; du coup, ils ont vu basculer la population qui arrivait effectivement dans des logements surchargés, sans sommeil et sans pouvoir travailler avec celles qui n'avaient pas beaucoup de places mais suffisantes pour pouvoir dormir et pour travailler, c'est les mêmes populations mais, du coup, ça change.

Les habitants qui ont répondu au questionnaire des Fondations expriment en général de la satisfaction (62%) ou n'ont pas d'opinion (37%) en ce qui concerne l'école primaire. (Voir Tableau 28).

²²⁷ Marco Oberti, « Différenciation sociale et scolaire du territoire : inégalités et configurations locales », *Sociétés contemporaines* 59–60 (2005), p. 13–42 (ci-après Oberti, « Différenciation sociale et scolaire du territoire »).

Tableau 28. Niveau de satisfaction : écoles primaires locales

	Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total %
Très satisfaits	4,8	5,1	9,7	5,3	6,5
Relativement satisfaits	33,3	40,5	19,4	28,9	31
Ni satisfaits ni insatisfaits	19	20,3	14,5	21,1	18,5
Relativement insatisfaits	9,5	2,5	9,7	2,6	5,5
Très insatisfaits	4,8	0	1,6	2,6	1,5
Ne savent pas	28,6	31,6	45,2	39,5	37
Total	%	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	38

Source : Fondations pour une société ouverte

Ce tableau indique par ailleurs que les personnes nées à l'étranger, musulmanes ou non, ont des perceptions dans l'ensemble plus positives des écoles primaires locales que les personnes nées en France, musulmanes ou non. Parmi ceux dont la perception est positive, la proportion de personnes nées à l'étranger est plus élevée que celle de personnes nées en France. Ceci peut être lié aux migrations récentes. La proportion élevée de non-musulmans se déclarant sans opinion correspond à une population arrivée récemment dans le quartier (depuis moins de trois ans), composée principalement de personnes âgées de 20 à 39 ans, souvent trop jeunes pour être parents d'élèves.

5.8 École privée versus école publique : le dilemme de la carte scolaire

Les réponses aux questionnaires comme les discussions en groupe font ressortir deux problèmes liés l'un à l'autre. Le premier concerne le choix d'envoyer son enfant dans le système privé ou public. Le second soulève la question de la carte scolaire et de son impact sur l'inégalité des conditions d'accès à l'éducation. La carte scolaire est une cartographie de l'éducation nationale qui affecte chaque enfant à une place dans une école publique proche de son domicile.²²⁸ C'est une question qui a polarisé l'opinion publique pendant la campagne présidentielle de 2006–2007 et le président Sarkozy et son ministre de l'Éducation nationale en ont fait une priorité peu après l'élection de 2007. Toutefois depuis 2007, le système d'affectation des élèves a été modifié, de sorte

²²⁸ Agnès Van Zanten, Jean-Pierre Obin, *La carte scolaire. Faits, révélations, analyse*, Paris, PUF (que-sais-je?), 2008.

que davantage de parents peuvent choisir où envoyer leurs enfants à l'école et les règles sont devenues plus claires et plus transparentes.

Les deux problèmes sont de bons révélateurs de l'état du marché scolaire. L'existence d'un secteur privé permet aux parents les plus aisés d'éviter les moins bonnes écoles, notamment en banlieue. Ce constat est confirmé lors de la table ronde. Les écoles privées sont par ailleurs une option pour les parents de niveau socioéconomique plus bas qui considèrent l'éducation des enfants comme la clef principale de leur insertion sociale future. Le marché scolaire est aussi le produit d'une forme de démocratisation des stratégies familiales de placement des enfants dans les écoles de leur choix : « En effet, les familles populaires n'acceptent plus comme une évidence de scolariser leurs enfants dans le collège public de leur quartier. De ce point de vue, elles agissent en tant qu'acteurs de l'école au même titre que les classes moyennes et supérieures. Dans certaines zones urbaines elles se tournent donc, au prix de réels sacrifices, vers un enseignement privé "populaire" ou vers d'autres collèges publics. Cela correspond, pour ces familles populaires à un refus d'enfermement social dans des quartiers ghettos laissés à l'abandon. »²²⁹ Les classes sociales plus basses peuvent donc avoir de grandes attentes pour l'éducation de leurs enfants.²³⁰ Tandis que l'école publique est organisée selon une variable territoriale, attribuant des zones résidentielles à différentes écoles, le secteur privé ne fonctionne pas selon cette logique. Une étude de l'EUMC sur l'ensemble du territoire national montre que les autorisations de déroger à la carte scolaire (les transferts d'une école publique à l'autre) sont plus souvent accordées aux parents français qu'aux parents émigrés.²³¹

La carte scolaire est vue comme la cause directe de l'homogénéité sociale et ethnique dans les écoles publiques du quartier.²³² Il s'agit d'une prérogative municipale qui concerne musulmans et non-musulmans, majorités et minorités ethniques. L'effet de la carte scolaire est perçu comme faisant subir aux personnes qui ne la contournent pas les conséquences des décisions de ceux qui savent comment faire. Les stratégies d'évitement de la carte scolaire sont basées sur l'obtention d'une autorisation d'envoyer son enfant dans une école n'appartenant pas au secteur où l'on réside.

La question du contournement des secteurs : c'est une compétence du maire. (...) Nous sur 14 000 enfants scolarisés dans le primaire, on n'a pas plus de 400 demandes de dérogation par an, ce qui est faible. (...) Les familles font leur demande au maire qui doit obligatoirement demander l'avis du directeur de l'école de secteur, du directeur de l'école demandée et de l'inspecteur de circonscription (supérieur hiérarchique à l'éducation nationale). C'est lui qui entérine la décision. S'il y a des décisions mitigées, on rediscute des cas en commission de dérogations. On rediscute des cas et y a des représentants des

²²⁹ Felouzis, « De l'école à la ville », p. 45–46.

²³⁰ Oberti, « Différenciation sociale et scolaire du territoire ».

²³¹ EUMC, *Migrants, minorities and education*.

²³² Smaïn Laacher, *L'institution scolaire et ses miracles*, Paris, La dispute, 2005.

parents d'élèves qui y assistent pour assurer la transparence. On les accorde pour des motifs de santé, pour des situations familiales compliquées. Sur 400 demandes, on en accorde 200. Mais on sent très bien l'évitement de certaines écoles comme à la Goutte d'Or pour cause de présence d'enfants non francophones et les catégories socioprofessionnelles (des parents).²³³

5.9 La mixité sociale

Selon les personnes interrogées dans le quartier de la Goutte d'Or, c'est dans le secteur privé que la mixité sociale survit.²³⁴ L'école privée n'est pas nécessairement perçue comme meilleure sur le plan des infrastructures, au contraire. Quelle que soit l'origine des parents, ils orientent spontanément leur choix vers le privé, qu'ils perçoivent comme le seul espace où les enfants pourront évoluer dans un contexte réellement diversifié. Nos interlocuteurs semblent associer l'école privée à la possibilité d'une expérience pratique de mixité : « dans les écoles privées vous trouvez une mixité qui n'est plus possible dans le public, où les gens jouent avec la carte scolaire » (Groupes de discussion des Fondations)

Les parents participant aux groupes de discussion ont le plus souvent associé la diversité de l'école privée locale à l'ethnique et au religieux plutôt qu'au socioéconomique, soulignant l'impact sur l'implication des parents dans l'école. Lors de la table ronde, un associatif a exprimé des préoccupations concernant les conséquences sur la réussite scolaire des 'stratégies parentales'. La diversité sonne comme « une excuse, un alibi pour mettre l'enfant dans le privé. Mais c'est la mixité socioéconomique qu'ils ont en tête, pas ethnique. » A. Van Zanten a montré à quel point la dynamique de ségrégation à l'œuvre dans le système éducatif est complexe, avec l'intervention de plusieurs acteurs (élèves, personnel administratif, fonctionnaires du système éducatif, enseignants, parents). Elle met notamment en relief deux aspects que notre recherche confirme. Le premier est le rôle des parents et l'impact sur la cartographie du système éducatif local, de leurs stratégies de choix de la meilleure école possible pour leurs enfants (selon la carte scolaire).²³⁵ Le second concerne l'incapacité des acteurs locaux à intervenir sur ces processus de ségrégation, de sorte que la notion d'école de banlieue ne se réfère plus spécifiquement à la situation dans les banlieues (c-à-d en périphérie de Paris) mais concerne aussi la situation dans des écoles qui partagent des caractéristiques similaires

²³³ Entretien avec la Première adjointe, affaires scolaires, mars 2008.

²³⁴ « Paradoxalement, c'est l'école privée, l'école Saint Bernard, qui reflète le mieux la diversité de la population. » Goldring, *La Goutte d'Or, quartier de France*, p. 67.

²³⁵ Agnès van Zanten, M. Raveaud « Choosing the local school? Middle class parents' values and social and ethnic mix in London and Paris », *Journal of Education Policy*, vol. 22, n°1, p. 107–124; Agnès van Zanten, « School differentiation and segregation in the parisian periphery : an analysis of urban school' logics of action and their effects », in W. T. Pink et G. W. Noblit (dir.), *International Handbook of Urban Education*, New York, Springer, p. 431–446. Voir aussi du même auteur, le récent *Choisir son école. Stratégies individuelles et médiations locales*, Paris, PUF, 2009.

tout en se trouvant au centre de la capitale.²³⁶ Un participant aux groupes de discussion l'exprime ainsi : « *Dans le quartier du 18^e, si vraiment on en avait le courage politique, on pourrait faire circuler les enfants entre les écoles* ». Les valeurs positives associées à la diversité à l'école peuvent sembler contredire la représentation plus commune au plan national de la diversité ethnique comme source de problèmes et comme affectant la qualité de l'enseignement et de l'éducation.²³⁷

C'est le reproche que je fais à l'école publique, c'est d'avoir abandonné cette politique volontaire de composition des classes. Un élève qui est en très grande difficulté scolaire ; mettez le dans le meilleur des établissements ; c'est là qu'il est le mieux parce qu'il est tiré par le haut. Là, vous allez voir le résultat, parce qu'il peut suivre ceux qui sont bons en se disant qu'il pourrait l'être.

C'est aux deux extrémités de la hiérarchie des établissements que la mixité sociale est mise le plus à l'épreuve : peu d'élèves modestes dans les établissements convoités, et disparition des catégories moyennes et favorisées dans les établissements les plus 'évités'.²³⁸

Les participants aux groupes de discussion associent les inégalités sociales entre les parents aux inégalités d'accès à l'éducation : « *Ce sont ceux qui connaissent le niveau des établissements et qui sont capables d'aller défendre leurs enfants qui iront les défendre. Et là, il y a aura des stratégies familiales* » S'il n'y a plus de carte scolaire, le risque c'est de se retrouver avec des parents qui maîtrisent les rouages du système scolaire, qui ont des aspirations pour leurs enfants. Ces derniers vont quitter le secteur public et « *il ne restera sur place que les gens qui n'ont pas ces moyens et ça risque d'être un vrai problème.* »

Plutôt que de parler de stratégies, des études récentes soulignent que l'espoir²³⁹ et la dignité sont parmi les principaux motifs des parents intervenant dans leur évaluation du parcours scolaire de leurs enfants, et ce en lien avec un discours familial où l'école est définie non seulement comme la clé de la mobilité sociale ascendante, mais aussi comme un lieu de joie et de plaisir.²⁴⁰ Dans leur étude sur la réussite scolaire et la discrimination positive à Lyon, Buisson-Fenet et Landrier indiquent :

²³⁶ Agnès van Zanten, *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris, PUF (le lien social), 2001

²³⁷ Françoise Lorcerie, *L'école et le défi ethnique. Éducation et intégration*, INRP-ESF (Institut National de Recherche Pédagogique), Paris, 2003.

²³⁸ Van Zanten et Obin, *La carte scolaire*, p. 68.

²³⁹ Felouzis, « La ségrégation ethnique dans les collèges » et « De l'école à la ville ». Certains auteurs suggèrent de considérer 'espoir' comme synonyme de 'dernière chance' dans le contexte français. Voir Dubet et al., *Les sociétés et leurs écoles*.

²⁴⁰ Buisson-Fenet Hélène, Landrier Séverine, « Être ou pas? Discrimination positive et révélation du rapport au savoir. Le cas d'une « prépa ZEP » de province », *Éducation et Sociétés*, 2008, 1, n°21, p. 67-80.

Contrairement aux parents de classe moyenne à la recherche de stratégies pour favoriser le parcours scolaire de leurs enfants, ces parents-là respectent la sectorisation et n'opèrent pas de choix tactiques successifs susceptibles d'assurer, dans la complexité d'une offre scolaire désormais très différenciée, le meilleur des trajets.²⁴¹

La socialisation au niveau local est très importante aux yeux des enfants et des parents. C'est ce qu'exprime une participante aux groupes de discussion :

Moi, c'est un engagement de ma part ; j'ai pris un engagement que mon fils reste là où il est. J'ai été déléguée de parents et nous avons essayé de soutenir les profs. On a beau avoir les bons profs et tous les moyens, quand on a 80 % des enfants qui ne suivent pas, qui ont des difficultés scolaires, des problèmes sociaux et avec tout ça, le meilleur des profs, je ne vois pas ce qu'il peut faire. Et là, on est dans la carte scolaire.

La socialisation bilingue est une question ambiguë. D'un côté, elle est théoriquement perçue comme un avantage : le bilinguisme précoce est un avantage. Mais pour les langues non européennes, il semble bien que le bilinguisme lorsqu'il vient des populations immigrées ne soit pas valorisé, d'autant qu'il reste associé à une mauvaise maîtrise du français par les enfants.

Une incitation à la scolarisation précoce des enfants (en crèche, en maternelle) a été mentionnée par les participants comme pouvant favoriser l'acquisition rapide de la langue et aider l'enfant à une meilleure intégration dans le système scolaire. Plusieurs participants soulignent le manque de place dans les crèches comme dans les maternelles (classe d'âge des 3 et 4 ans).

Dans le 18^e, les parents sont invités à s'impliquer dans les écoles publiques. Ils se sont également opposés à l'ouverture d'un lycée dans l'arrondissement, afin de permettre aux élèves du 18^e de sortir de leur environnement scolaire à une certaine étape.

Certains motifs d'insatisfaction sont récurrents parmi les réponses des personnes interrogées. Certains élèves ne sont pas vraiment motivés par l'école, ce qui affecte les conditions d'apprentissage pour l'ensemble des élèves.

« Le niveau d'éducation n'est pas assez élevé. Il n'y a aucune discipline en classe. La plupart des élèves font trop de bruit, ils ne sont pas intéressés par les leçons. Même ceux qui sont vraiment intéressés par le sujet ne peuvent étudier, à cause des autres. »

Les écoles manquent de discipline et la faible motivation des enseignants, qui perdent graduellement leur autorité, aggrave les choses. Les écoles locales ont mauvaise réputation et les parents ne veulent pas que leurs enfants les fréquentent; ils ne veulent pas non plus que leurs enfants soient exposés à de 'mauvaises fréquentations' qui

²⁴¹ Buisson-Fenet, Landrier, « Être ou pas? », p. 72.

feraient pénétrer les aspects négatifs du quartier dans la famille. Les écoles locales sont comme des ghettos : cette analogie a aussi été faite par d'autres personnes dans le groupe de discussion sur l'éducation. Les écoles publiques locales sont perçues comme étant isolées de leur environnement.

Les parents qui ont participé aux groupes de discussion sur l'éducation sont préoccupés par le manque de mixité ethnique et sociale des écoles publiques. À leurs yeux, les écoles publiques de l'arrondissement deviennent des ghettos ethniques et sociaux parce que les enfants qui les fréquentent sont principalement issus de familles immigrées et ont de grandes difficultés sociales et scolaires. Deux résultats semblent toutefois indiquer que l'école et le lieu de travail restent prioritairement perçus comme des lieux de rencontre et de dialogue avec des personnes d'autres origines ethniques et religieuses. Les réponses aux questions et les interventions dans les groupes de discussion indiquent que l'école ne satisfait pas ces attentes en termes de diversité et de mixité.

Une autre personne interrogée commente ainsi la manière dont la solidarité devient concrète dans le contexte local, indépendamment de la situation du parent, et comme moyen de lutter contre le laisser-faire des institutions : *« pour mes petits-enfants, l'un a des troubles de langage et l'école vous laisse sans rien d'adapté. Il a fallu que je me démène pour s'occuper de sa prise en charge. Trouver des rendez-vous en CMPP et dans les centres pour enfants en difficulté. Ce ne sont pas mes enfants mais je les considère comme tels. Leur maman (turque) s'était occupée de moi lorsque j'étais hospitalisée, il y a longtemps de ça. Et depuis ils sont devenus des gens de ma famille. »*

Le système éducatif n'est donc pas un espace où les choses changent, mais un espace où des trajectoires se confirment. On peut pratiquement parler de carrière engagée autour des épreuves de discrimination systémique.²⁴² Les acteurs la décrivent en effet comme la manière 'naturelle' dont les agents publics reproduisent ce qu'ils considèrent comme des règles s'appliquant à 'ces gens-là'. Les commentaires négatifs sur l'école que l'on trouve dans les réponses aux questionnaires font davantage référence à la structure du système éducatif, qu'aux spécificités de la population : manque d'argent, absence de motivation des enseignants et de l'administration, manque de considération pour la personnalité des enfants, manque de surveillance, mauvaise distribution géographique des écoles. L'école apparaît aussi comme un lieu de reproduction des inégalités socioéconomiques. Les mauvais résultats scolaires des enfants sont vus en lien avec le chômage des parents, avec une influence durable sur la manière dont les enfants vivent leur relation à l'école et à l'éducation dans son ensemble.

L'implication des parents dans les activités parascolaires de leurs enfants varie elle aussi en fonction des situations socioéconomiques. De nombreuses autres inégalités contribuent au malaise éducatif et à élargir le fossé entre ceux qui réussissent à l'école et les autres : *« La plupart du temps les familles africaines on a des frères et sœurs, on est toujours nombreux. Des fois, on a juste envie de rentrer pour parler à sa mère ; on la trouve*

²⁴² Sabbagh à propos de la discrimination systémique

en train de faire à manger, ou de faire la vaisselle ou de s'occuper de l'autre ; tu n'as plus envie de rester chez toi. » Dans les écoles privées, la même remarque peut être faite : *« Je le vois seulement dans le privé (mon fils) et comme j'ai travaillé quatre ans dans le privé ; j'ai vu que les enfants qui sont inscrits dans le privé ont les parents derrière eux... »* Le temps du parascolaire est important, en particulier parce qu'il a un impact direct sur la paix du quartier : *« C'est moins le fait que le quartier soit un ghetto, mais plus le fait que les parents soient présents auprès de leurs enfants ou pas. Ça crée des nuisances et à la sortie des écoles, certains enfants sont largués dans les parcs et les squares tous seuls. »* Certaines des personnes interrogées qui avaient des opinions négatives sur l'école mentionnent l'effet d'enchaînement qui nourrit le manque de confiance des jeunes dans le système éducatif, et plus tard dans leurs propres parents, puisque ceux-ci insistent sur les études.

La définition de ce qu'est un environnement mixte diffère donc selon que les personnes répondent aux questions de manière générale ou en s'appuyant sur leur expérience quotidienne de l'école. L'absence de mixité ethnique et sociale renvoie à une incapacité de se parler ; l'absence de mixité signifie l'absence d'interaction :

Je m'appelle X, j'habite dans le 18^e depuis 14 ans ; j'ai une fille de 13 ans; elle était dans le public, à Championnet ; il y a eu des hauts et des bas, des problèmes de rejet... Ça a posé à un moment, des soucis ; il y a eu des rejets quand elle était toute petite parce qu'elle était bonne, parce qu'elle était blanche ; parce qu'elle n'était pas musulmane... Enfin, tous les problèmes que vos enfants rencontrent, vus de l'autre côté. C'est passé et ça revient de temps en temps. L'année dernière, il y a eu des tentatives de racket. (...) C'est plus une histoire d'individus qui ne se parlent pas.

De la même manière, les spécialistes de l'éducation ont des opinions divergentes quant à la manière d'appréhender la diversité dans les écoles publiques. Cela semble être une préoccupation que partagent les fonctionnaires municipaux de l'arrondissement.

Moi mon approche, bien que je sois pas une spécialiste de la question éducative, c'est de mettre le paquet. C'est rechercher la mixité même si je ne suis pas sûre qu'on y arrivera un jour. (...) On a des classes à la Goutte d'Or où c'est 80 % de petits dont les parents sont issus de l'immigration. Donc on a des blacks, on a des beurs à 95 %. Mais il faudra beaucoup de développement du quartier pour qu'on arrive à une mixité.²⁴³

²⁴³ Entretien avec un membre du conseil chargé des affaires scolaires au 18^e arrondissement, 24 janvier 2008.

5.10 La religion à l'école : un non problème local

Les principales préoccupations du Ministère de l'Éducation nationale en ce qui concerne les musulmans ont fait l'objet de rapports détaillés depuis les années 1990.²⁴⁴ Elles comprennent les 'absences injustifiées', les demandes d'exemption de certains cours (sport, biologie), la contestation du contenu de certains programmes pédagogiques (en particulier en histoire et en biologie), et le port de signes religieux.

Du point de vue des musulmans de notre échantillon, leur doléance principale réside dans le déni de reconnaissance de la valeur qu'ils attribuent à la religion en termes de pratique, de culture et de spiritualité. Aucune remarque particulière concernant la restriction des pratiques religieuses n'a été faite. Comme nous l'avons dit plus haut, ceci est peut-être lié au moment auquel notre recherche a eu lieu. Si l'on ne distingue pas entre musulmans et non-musulmans on constate que, de façon intéressante, notre échantillon d'habitants du 18^e est assez content de la façon dont les écoles prennent en compte et respectent leurs besoins religieux : 43,5% des personnes interrogées pensent que le respect des croyances religieuses par les écoles est « à peu près correct ». Les musulmans sont un peu plus critiques (40% trouvent qu'il n'y a pas assez de respect), tandis que 57% des non-musulmans considèrent que le respect est à peu près correct. Dans une certaine mesure, la catégorie des « sans opinion » est la plus stable entre les deux sous-groupes. Cette catégorie est principalement composée de personnes vivant dans l'arrondissement depuis moins de trois ans et qui n'ont probablement guère eu de contacts avec l'école. Une toute petite minorité de notre échantillon considère que les écoles attachent trop d'importance à la religion (2% des musulmans et 3,2% des non-musulmans).

Le Tableau 31 donne une idée de la manière dont les musulmans et les non-musulmans (le lieu de naissance est indiqué) perçoivent la réponse des écoles aux besoins religieux des habitants.

²⁴⁴ François Baroin, *Pour une nouvelle laïcité. Rapport au Premier Ministre*, 2003; Jean-Louis Debré, *Mission d'information de l'Assemblée Nationale sur la question du port des signes religieux à l'école. Rapport de l'Assemblée nationale*, Paris, 2003; Bernard Stasi, *L'application du principe de laïcité dans la République. Rapport de la commission de réflexion nommée par le Président de la République*, La Documentation française, Paris, 2004, accessible sur <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000725/index.shtml> (dernière consultation, avril 2012) (ci-après Stasi, *L'application du principe de laïcité*); Obin, *Les signes et manifestations d'appartenance religieuse*.

Tableau 31. Dans quelle mesure pensez-vous que les écoles respectent les coutumes religieuses de personnes qui appartiennent à des religions différentes ?

	Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total %
Trop	0	1,3	3,2	5,3	2,5
Correctement	33,3	29,1	64,5	44,7	43,5
Trop peu	47,6	38	11,3	26,3	28,5
Ne savent pas	19	31,6	21	23,7	25,5
Total	%	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	38

Source : Fondations pour une société ouverte

L'enseignement de la culture religieuse une heure par semaine peut surprendre des observateurs du fonctionnement du système éducatif français. Pour certains des participants, la religion a une importance culturelle, au plan individuel. « *Il y a une heure de culture religieuse par semaine ; ça on l'accepte. Après tout, on se dit ça peut faire du bien de savoir qui est Jésus-Christ et qui est Allah.* » Pour d'autres, cette heure hebdomadaire entre en contradiction avec ce qu'ils imaginent être une approche laïque : « ça s'appelle école laïque sur le papier mais dans les documents qu'on reçoit, c'est clairement écrit : « éducation religieuse », une heure par semaine. »

Les débats sur l'enseignement de la religion dans les écoles publiques sont aussi vieux que les écoles publiques. Depuis 2002 et la publication du rapport Debray, l'enseignement du 'fait religieux' a fait son retour dans l'enseignement.²⁴⁵ Des connaissances de base sur les différentes traditions religieuses et civilisations (y compris l'étude d'extraits de la Bible ou du Coran) ont été inclus au programme d'histoire.

5.10.1 Pratiques religieuses à l'école

La religion à l'école et les expériences de la discrimination en raison de la religion impliquent à la fois les élèves et leurs parents. La nourriture et les vêtements sont les principaux sujets de débats. Les restrictions alimentaires et notamment la question du porc sont des épisodes récurrents dans beaucoup d'écoles. Plusieurs observateurs (associations, parents) déplorent l'impact de la question de la consommation du porc sur les enfants musulmans qui peuvent se sentir mis à l'écart lorsqu'ils doivent y

²⁴⁵ *Extraits de la loi d'Orientation et de programme pour l'avenir de l'école concernant l'enseignement du fait religieux à l'école*, Institut européen en sciences des religions (IESR), consultable sur <http://www.iesr.ephe.sorbonne.fr/index3994.html> (dernière consultation, avril 2012).

répondre publiquement. « Ce n'est pas le cœur des principes religieux, mais ça devient une question centrale à laquelle il faut répondre quand les enfants sont inscrits à la cantine de l'école. »

La réponse donnée localement par les institutions publiques (écoles et centres de loisir) est d'éviter les problèmes en proposant toujours un menu sans porc.

Dans le 18^e, la question du halal s'est posée à l'école en 2006 et le maire actuel a pris position dans ce débat, en rappelant le principe de laïcité. La chargée des affaires scolaires explique que *la demande n'est pas venue des parents mais des enfants. « On n'a jamais eu de courrier de familles sur cette question. Ce sont les enfants qui ont commencé à refuser de manger la viande, qui ont fait du prosélytisme auprès de leurs copains de confession musulmane. »*²⁴⁶ En février 2007, Daniel Vaillant, maire du 18^e, a envoyé une lettre à tous les directeurs d'école *en précisant que l'enfant qui ne voulait pas manger la viande pouvait s'en abstenir, qu'il y aurait suffisamment de propositions alternatives pour compenser les besoins énergétiques. Le principe de laïcité permet de proposer un repas de substitution en remplacement du porc, mais pas d'offrir un menu spécifique.*²⁴⁷ Cela semble pour l'instant suffisant. Comme l'exprime un participant : « *le halal c'est trop, on a assez de problèmes* ».

À l'école, les sujets religieux et questions concrètes les plus fréquemment discutés ne concernent donc pas le port de signes religieux (foulard) mais les restrictions alimentaires et la légitimité de l'expression de ces exigences dans l'enceinte scolaire.²⁴⁸

5.11 Conclusion

Comme le souligne l'un des participants aux groupes de discussion, l'éducation n'est pas un domaine où la situation semble s'améliorer, mais plutôt un lieu où elle reste inchangée. La carrière scolaire voit se croiser toutes sortes d'expériences de discrimination, en lien avec la performance, la catégorisation comme bon ou mauvais élève et les voies de garage de l'orientation auxquelles un individu échappe difficilement. Les commentaires négatifs concernant l'école se réfèrent à la structure institutionnelle plus qu'aux caractéristiques d'une population issue de l'immigration : manque de moyens, démotivation des enseignants et de l'administration, absence de prise en compte de la personnalité des élèves, manque d'encadrement, mauvaise distribution géographique des écoles. Les écoles sont aussi le lieu de la reproduction des inégalités socioéconomiques plus générales.

Le chômage des parents, par exemple, est considéré comme une variable influençant la relation de l'enfant à l'école (mauvais résultats, soutien variable des parents pour les

²⁴⁶ Entretien avec une chargée des affaires scolaires, mars 2008.

²⁴⁷ Entretien avec une chargée des affaires scolaires, mars 2008.

²⁴⁸ Par exemple l'utilisation de certificats médicaux pour l'exemption des cours d'éducation physique. Les parents invoquent différentes raisons pour ces exemptions : manque d'argent pour acheter l'équipement, courir avec un foulard est difficile, pas de motivation.

devoirs). Beaucoup d'autres inégalités interviennent et contribuent au malaise scolaire, élargissant l'écart entre ceux qui réussissent à l'école et les autres :

Pour les participants, ce qui se passe à la sortie de l'école est d'autant plus significatif que cela affecte directement l'environnement local. Plusieurs personnes ayant exprimé des opinions négatives sur l'école ont aussi souligné l'influence de cela sur les jeunes qui perdent confiance dans l'éducation. Les parents et les partenaires associatifs locaux sont très actifs sur ces sujets dans le cadre des CUCS.²⁴⁹

La plupart du temps les familles africaines on a des frères et sœurs, on est toujours nombreux. Des fois, on a juste envie de rentrer pour parler à sa mère ; on la trouve en train de faire à manger, ou de faire la vaisselle ou de s'occuper de l'autre ; tu n'as plus envie de rester chez toi.

Dans le 18^e, l'éducation est l'un des secteurs où les associations locales sont les plus actives. Le rôle et la place des parents ont toujours été considérés comme essentiels. Il paraît clair pour l'ensemble des acteurs (fonctionnaires, militants associatifs, parents) que le travail en éducation a des effets bien au-delà de l'école et permet d'associer les parents dans diverses activités.²⁵⁰

La discussion sur la diversité religieuse et ethnique est confuse. D'un côté, les écoles fonctionnent comme des unités sociales qui reproduisent et reflètent ce qui existe en dehors. D'un autre côté, elles transmettent des messages spécifiques en lien avec leur mission d'éducation des citoyens. Les programmes scolaires reconnaissent la diversité comme une valeur et les questionnaires montrent la satisfaction de notre échantillon vis-à-vis du respect de la diversité religieuse. Mais la discussion sur la viande halal ouvre de nouvelles pistes de réflexion. Tout d'abord, elle semble venir des enfants plus que des parents. Ensuite, tandis que le port du foulard n'est plus sujet à débat, ce que confirment les points de vue exprimés durant la table ronde, d'autres demandes apparaissent et les enseignants semblent démunis pour y répondre. La laïcité est un principe d'encadrement, mais les recommandations concrètes semblent en général être inventées au cas par cas.

Le lien entre les politiques urbaines et les politiques d'éducation est évident et la notion de mixité se retrouve au cœur des deux dispositifs. La ségrégation urbaine et la ségrégation scolaire vont de pair.²⁵¹ L'éducation est sans doute l'un des secteurs publics dans lequel des décisions individuelles (qu'on pense aux choix des établissements en fonction des résultats scolaires pour sortir un élève de la mauvaise influence de son

²⁴⁹ Pour une première évaluation et des chiffres voir APUR, *Les chiffres du logement social*, en particulier p. 46–47.

²⁵⁰ La première *Charte sur l'accompagnement scolaire* a été signée dans les années 80 dans le 18^e.

²⁵¹ Oberti, « Différenciation sociale et scolaire du territoire ».

environnement) sont aussi décisives dans la constitution d'espaces de ségrégation.²⁵²
« *Entre la dramatisation de l'échec scolaire des enfants d'immigrés et la théâtralisation de leur réussite, il y aurait alors place pour davantage de nuances.* »²⁵³

Les parents dont la situation socioéconomique est bonne continuent d'accorder de la valeur aux diplômes universitaires mais leur confiance va en priorité au secteur privé. Les parents qui envoient leurs enfants dans le privé peuvent sembler plus soucieux de l'éducation de leurs enfants. L'avenir des jeunes reste très étroitement lié à leur parcours scolaire.²⁵⁴

²⁵² R. Benabou, « Workings of a City : Location, Education, and Production », *Quarterly Journal of Economics* 108(3) (1993), p. 619–652.

²⁵³ Buisson-Fenet et Landrier, « Être ou pas? », p. 69.

²⁵⁴ Dubet et al., *Les sociétés et leurs écoles*, p. 27.

6. LES EXPERIENCES DES COMMUNAUTES MUSULMANES EN MATIERE D'EMPLOI

6.1 Emploi et précarité

La participation au marché du travail est au centre de l'intégration économique. Elle concerne non seulement les offres d'emploi, mais aussi l'adéquation entre le poste et les qualifications des individus. La discrimination à l'endroit des musulmans est une expérience cumulative, commençant à l'école et se poursuivant lors de la recherche d'un emploi, le processus de recrutement et dans les différences de salaires. Elle est aussi le reflet de l'interaction entre diverses variables (genre, âge, ethnicité, religion).

À la suite du 11 septembre 2001, plusieurs rapports publics ont mis en évidence l'impact des attentats sur le traitement des populations musulmanes, en particulier dans le secteur de l'emploi où, plus qu'auparavant, les musulmans étaient victimes de stigmatisation et de discrimination, notamment sous la forme de harcèlement.²⁵⁵ Quelques affaires ont été davantage médiatisées que d'autres, en particulier dans le domaine de la sécurité aéroportuaire en 2006 et dans le traitement spécifique des femmes voilées depuis 2004.²⁵⁶ La discrimination dans l'emploi est certainement le secteur dans lequel la recherche, les politiques publiques et les actions militantes se sont engagées le plus nettement depuis les années 1990, parfois avec la collaboration d'entreprises privées comme dans le projet Averroès.²⁵⁷ Il s'agit donc d'un secteur sur

²⁵⁵ Agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI), *Report on Anti-Islamic reaction within the European Union after the acts of terror against the USA*, Report on France, 12 septembre–31 décembre 2001, EUMC (ci-après ADRI/EUMC, *Report on Anti-Islamic reaction*).

²⁵⁶ Sur ces deux points, voir le recensement des cas litigieux par le CCIF.

²⁵⁷ Michel Miné, « La discrimination dans l'emploi. Analyse de la jurisprudence française et communautaire relative aux discriminations dans le domaine professionnel et présentation du dispositif mis en place par la loi du 16 novembre 2001 », *Semaine sociale Lamy*, supplément 1055, 2001; François Héran (ed.), « Immigration et marché du travail », *Formation emploi* 94 (avril-juin 2006), p. 1–155; François Héran, Maryse Aoudai et Jean-Luc Richard (dir.), *Immigration, marché du travail, intégration : rapport du séminaire présidé par François Héran*, La Documentation française, Paris, 2002, consultable sur <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/024000590/0000.pdf> (dernière consultation, juin 2011); Roger Fauroux (dir.), *La lutte contre les discriminations ethniques dans le domaine de l'emploi*, Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Paris, 2005, consultable sur <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/054000466/0000.pdf> (dernière consultation, juin 2011); Claude Bébéar, *Des entreprises aux couleurs de la France – Minorités visibles : relever le défi de l'accès à l'emploi et de l'intégration dans l'entreprise*, La Documentation Française, Paris, 2004; Éric Cediey, Fabrice Foroni, *Un diagnostic partagé contre les risques discriminatoires*, Averroès au Club Méditerranée, Paris, 2009.

lequel on dispose de nombreuses données,²⁵⁸ en particulier sur les discriminations ethniques et raciales²⁵⁹ et en raison du genre.²⁶⁰ Là encore, à l'instar d'autres secteurs de la vie sociale, la dimension spécifiquement religieuse de ces discriminations, qui permettrait par exemple d'isoler la catégorie des musulmans comme victimes de discrimination, est rendue difficile par le double effet du principe républicain de proscription des distinctions raciales et de celui de laïcité.

Comme dans les autres domaines couverts par ce rapport, l'absence de données officielles sur l'appartenance religieuse rend pratiquement impossible de décrire avec précision la situation des musulmans sur le marché du travail.

L'emploi des étrangers et des personnes naturalisées françaises est bien documenté :

Non seulement ils souffrent plus du chômage que le reste de la population française, mais ils rencontrent plus de difficultés dans la recherche d'un poste permanent et à temps plein. Ils sont sous-représentés parmi les cadres mais ont deux fois plus de chances que la population générale de travailler dans une usine.²⁶¹

Plusieurs études ont montré le rôle du patronyme et du lieu de résidence dans l'accès à l'emploi. Généralement, ces études comparent un groupe ethnique à la population générale. Il n'est pas possible de comprendre le rôle joué par la religion et il est en particulier difficile de la dissocier de l'origine, de l'ethnicité et de la dimension raciale des discriminations. Comme ailleurs dans ce rapport, l'absence de données chiffrées ne permet pas de situer précisément la position des populations musulmanes sur le marché du travail.

En 2010, une recherche quantitative et qualitative menée dans la région de Lyon, propose quelques pistes préliminaires pour penser la particularité de la religion comme

²⁵⁸ Eric Cédiey, Fabrice Foroni, Hélène Garner, *Discriminations à l'embauche fondée sur l'origine à l'encontre de jeunes Français(es) peu qualifié(s) : une enquête nationale par tests de discrimination ou testing, Premières informations et Premières synthèses (DARES)*, 2008, n°06-3, février. Voir aussi Mouna Viprey, « Les discriminations raciales sur le marché du travail français », *Problèmes économiques*, 2004, 2850, p. 34–38; Emmanuelle Santelli, « Les jeunes de banlieue d'origine maghrébine : entre galère et emploi stable, quel devenir? », *Revue européenne des migrations internationales*, 2007, n°2, vol. 23, p. 57–77.

²⁵⁹ Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, *Prévention des discriminations, promotion de l'égalité : que répondent les entreprises à la HALDE ?*, HALDE, 2007; « Politiques de lutte contre les discriminations », *Informations sociales*, n°148, 2008, juillet-août, p. 7–137 (en particulier les contributions de Calvès, Wuhl).

²⁶⁰ FASILD, *Femmes d'origine étrangère : travail, accès à l'emploi, discriminations de genre*, La Documentation française, Paris, 2004.

²⁶¹ EUMAP, *Muslims in the EU : cities report, France*, Preliminary research report and literature survey, Budapest, Open Society Foundations, 2007, p. 39 (ci-après EUMAP, *Muslims in the EU*).

critère distinct dans les discriminations.²⁶² Les expériences consistent en l'envoi de deux CV comparables pour évaluer les chances des candidats d'obtenir un entretien. L'étude construit son échantillon à partir de personnes d'origine sénégalaise pour comparer le taux de réponses à des dossiers envoyés par des candidats comparables et mesurer la différence de revenus entre des populations immigrées originaires du Sénégal, chrétiennes et musulmanes. Les conclusions sont frappantes : le test des CV révèle que les musulmans ont une probabilité 2,5 fois inférieure de se voir proposer un entretien que les Chrétiens. Les revenus des musulmans de l'échantillon sont de 400 € inférieurs à ceux des Chrétiens. Une partie de l'explication tient dans la discrimination dont les musulmans sont les victimes dans l'accès à l'emploi.

In 2007, 8,6% de la population active en France étaient des immigrés. Le taux de chômage des immigrés était le double de celui des non immigrés (15,2% contre 7,3%). Au sein de la population immigrée, on trouve de nombreuses variations entre les différents groupes, notamment entre immigrés européens et non-européens,²⁶³ mais aussi entre les âges et les genres. Le taux de chômage des 25% d'immigrés économiquement actifs titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur était trois fois supérieur à celui des non immigrés de même niveau de formation. La différence dans les taux d'emploi entre immigrés et non immigrés sans formation est plus faible.²⁶⁴ Trois immigrés sur dix ont un emploi non qualifié. La majorité sont ouvriers ou employés dans des compagnies de sécurité, de nettoyage et autres services.²⁶⁵

En 2009, le taux de chômage des étrangers non ressortissants de l'UE est trois fois plus élevé que celui des Français (24% pour 8%).²⁶⁶ La situation des Français naturalisés est entre les deux.²⁶⁷ L'éducation supérieure semble avoir un impact positif sur le taux de chômage, mais l'écart entre Français et étrangers se maintient, les enfants d'émigrés (hors UE) sans formation se retrouvant dans la pire des situations avec un taux de chômage de 43%. Les inégalités sur le marché du travail continuent d'être affectées par l'origine des individus. Trois ans après la fin de leurs études, 77% des jeunes trouvent

²⁶² C'est du moins le cas dans le modèle de recherche des nouvelles études : voir Adida et al., *Les Français musulmans sont-ils discriminés dans leur propre pays ?*.

²⁶³ Plus de 35% des immigrés originaires d'Afrique et âgés de 30 à 39 ans sont sans emploi. 11% de ceux qui sont issus d'un état membre de l'UE sont sans emploi, la nationalité et l'éducation jouant bien entendu un rôle. Observatoire des inégalités, Le taux de chômage selon la nationalité, novembre 2008, consultable sur www.inegalites.fr (dernière consultation, avril 2012). (Ci-après Observatoire des inégalités, *Le taux de chômage*).

²⁶⁴ Observatoire des inégalités, *Le taux de chômage*.

²⁶⁵ Jacqueline Perrin-Haynes, « L'activité des immigrés en 2007 », *Statistiques et études sur l'immigration*, INSEE 1212, octobre 2008 (ci-après Perrin-Haynes, « L'activité des immigrés en 2007 »).

²⁶⁶ Département des statistiques, des études et de la documentation Ministère de l'Intérieur, *Tableau de bord de l'intégration*, décembre 2010.

²⁶⁷ Les Français par acquisition incluent les Français qui acquièrent la citoyenneté par mariage, naturalisation ou application de la loi du sol.

un emploi. C'est le cas pour 79% de ceux dont les deux parents sont nés en France, 66% pour ceux dont les deux parents sont nés à l'étranger. Là encore, les origines nationales et ethniques interviennent, avec des variations d'une nationalité à l'autre. Lorsque les deux parents sont nés en Afrique du nord, 61% des 15–29 ans trouvent un emploi ; ils sont 59% de la même classe d'âge dont les deux parents sont nés en Afrique subsaharienne. Ces différences se retrouvent aussi dans la mesure de la stabilité de l'emploi (durée des contrats, temps de travail).²⁶⁸

L'acquisition de la nationalité française a un effet positif sur l'accès à l'emploi des immigrés.²⁶⁹ Ce qu'on a appelé la 'prime à la naturalisation' semble jouer notamment en faveur des populations qui ont les plus grandes difficultés pour accéder au marché du travail, à savoir les hommes d'Afrique subsaharienne et du Maroc et les femmes originaires de Turquie et d'Afrique du Nord. Des analyses conduites sur l'ensemble du pays montrent que cette proportion est sujette à peu de changement lorsque des personnes nées à l'étranger acquièrent la nationalité française, notamment pour ceux qui sont issus d'Afrique subsaharienne et du Maroc (hommes et femmes) et pour les femmes originaires de Turquie et d'Afrique du Nord.²⁷⁰ Le taux d'emploi et la rémunération des Français ayant un parent immigré d'Afrique du Nord sont inférieurs à ceux des citoyens français dont les deux parents sont nés en France.²⁷¹ Ces résultats sous-entendent que détenir la nationalité française n'a pas d'impact significatif sur l'amélioration de la situation professionnelle, mais que les perceptions sociales et les représentations de 'l'autre' continuent d'affecter la façon dont des personnes naturalisées françaises accèdent à l'emploi. (Voir Figure 4.)

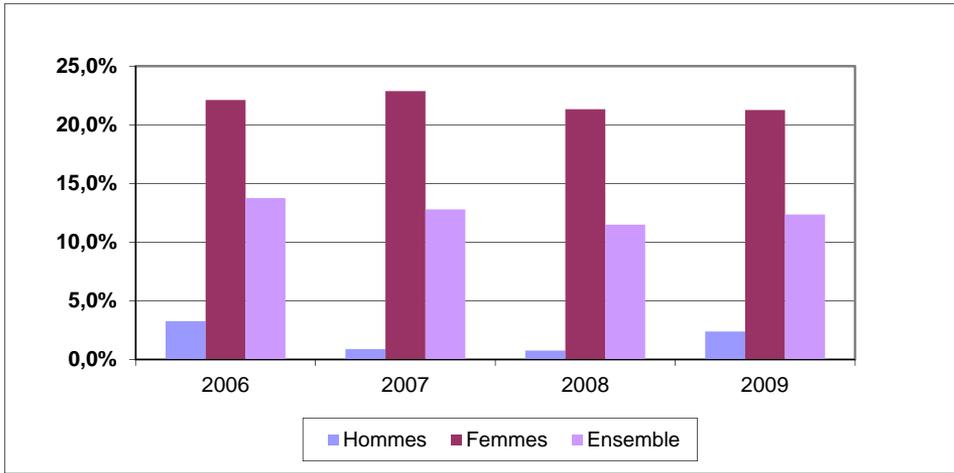
²⁶⁸ Voir les résultats des deux enquêtes conduites par CEREQ (2004) et INSEE, *Formations emploi*, 2009; voir la synthèse dans Observatoire des inégalités, « Les enfants d'origine étrangère peinent à trouver un emploi », août 2010, accessible sur <http://www.inegalites.fr/spip.php?article1224> (dernière consultation, juillet 2011).

²⁶⁹ Denis Fougère, Mirna Safi, « L'acquisition de la nationalité française ».

²⁷⁰ Denis Fougère, Mirna Safi, « L'acquisition de la nationalité française ».

²⁷¹ Romain Aeberhardt, Denis Fougère, Julien Pouget, Roland Rathelot, « L'emploi et les salaires des enfants d'immigrés », *Économie et statistique* 433–4 (2010), p. 31–46.

Figure 4. Ecart entre le taux d'activité des étrangers originaires des pays tiers et celui des Français (moins de 50 ans)



Source : Département des statistiques, des études et de la documentation, Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration (MIOCTI), *Tableau de bord de l'intégration*, décembre 2010, p. 13.

Localement, ce désavantage se maintient. Parmi les artisans et les petits commerçants, les Marocains, les Turcs et les Subsahariens sont les plus touchés par le chômage. Au début des années 2000, les immigrés d'origines algérienne et subsaharienne constituaient le groupe le plus important de demandeurs d'emploi niveau cadres et parmi les employés. Pour les ouvriers, les Turcs et les Algériens étaient les plus touchés parmi les étrangers.²⁷²

Le chômage des enfants d'immigrés est en général plus important que celle des migrants. Cette tendance s'est stabilisée depuis les années 1980 et indique une tendance à l'assimilation segmentée, une infériorité socioéconomique persistante qui accompagne une assimilation linguistique et culturelle par ailleurs forte (voir la section de l'enquête TeO sur l'emploi et l'accès au marché du travail qui porte sur la population âgée de 18 à 50 ans).²⁷³ Le taux d'emploi le plus bas pour les hommes est celui des enfants d'immigrés d'Afrique subsaharienne (53%), du Sud-Est asiatique (60%), du Maroc et de Tunisie (61%), de Turquie (67%) et d'Algérie (69%). Le taux d'emploi de la population majoritaire est de 81%.²⁷⁴ La notion d'assimilation segmentée reflète la complexité de l'articulation entre les contextes, les structures, l'histoire et les attitudes individuelles : si la situation socioéconomique des migrants et

²⁷² Les chiffres sont tirés de APUR, *La population étrangère à Paris*, p. 79–90.

²⁷³ Beauchemin et al., « Trajectoires et origines ».

²⁷⁴ Beauchemin et al., « Trajectoires et origines », p. 56–62.

de leurs enfants continue de les confronter à la discrimination sur le marché de l'emploi, la même population peut être culturellement assimilée ou non. L'idée d'une discrimination dont on hérite correspond relativement bien à la situation des musulmans en France.

Les jeunes musulmans peuvent aussi faire les frais dans leur recherche d'un emploi de la reconnaissance relative de la valeur de leurs diplômes. Être titulaire d'un même diplôme ne signifie pas que sa valeur est la même pour tous sur le marché du travail. Là encore, l'origine de la personne interfère. Cette remarque s'applique en particulier aux jeunes issus de l'immigration en provenance d'Afrique du Nord, dont le taux d'emploi est inférieur à celui de la population générale.²⁷⁵ Cette pénalité ethnique persiste et continue de peser sur les générations plus jeunes.

D'autres aspects viennent peser sur la position sur le marché du travail : si les études ont été menées en France par exemple, ou si l'un des parents a fait des études en France. Silberman et Fournier constatent que l'amélioration générale du contexte économique ne diminue en rien l'impact des pénalités ethniques, notamment pour les garçons et filles originaires d'Afrique du Nord, moins qualifiés.

6.1.1 La situation dans le 18^e

Plusieurs entreprises se concentrent dans le nord et le nord-est de l'arrondissement. Le 18^e abrite aussi l'un des grands hôpitaux de Paris (Bichat-Claude Bernard), plusieurs installations de la RATP, de la Poste, et des compagnies de transport et de fret. Le 18^e est quadrillé par un réseau dense et dynamique de commerces (environ 4 700), notamment implantés près de Barbès (Tati, Marché Saint-Pierre), aux pieds de la Butte Montmartre, dans le quartier de Château-Rouge et de l'avenue de Clichy. Jules Joffrin, autour de la mairie, est également un lieu d'activités commerciales et économiques important dans l'arrondissement.

Si l'on contrôle la variable genre de l'échantillon des Fondations, les musulmans occupent plus souvent que les non-musulmans des emplois subalternes. Les musulmanes, quant à elles, restent plus souvent à la maison que les non-musulmanes, ou sont employées à temps partiel tandis que les non-musulmanes ont à 49% ont un emploi à temps plein. Aucune musulmane âgée de 65 ans et plus ne se déclare retraitée (voir Tableau 41). Le fait d'être né hors de France ne fait aucune différence, à ceci près que les musulmans nés en France déclarent plus fréquemment travailler pour des employeurs d'origine et de confession différentes, en particulier chez les 20-29 ans. Une explication possible à cette tendance plus marquée chez les jeunes pourrait résider

²⁷⁵ Roxane Silberman, Irène Fournier, « Les secondes générations sur le marché du travail en France : une pénalité ethnique ancrée dans le temps. Contribution à la théorie de l'assimilation segmentée », *Revue française de sociologie* 47(2) (2006), p. 243–292.

dans leur formation et des qualifications supérieures.²⁷⁶ (Voir Tableau 32 pour les détails).

Tableau 32. Composition de l'échantillon : description des catégories d'emploi

	Hommes musulmans %	Femmes musulmanes %	Hommes non- musulmans %	Femmes non musulmanes %	Total %
Ne travaillent pas ou sans réponse	0	10,2	2	2	3,5
Professions modernes	5,9	16,3	34	38	23,5
Professions intermédiaires	3,9	22,4	6	18	12,5
Cadres supérieurs ou moyens	2	2	4	8	4
Professions techniques et artisanales	13,7	4,1	10	2	7,5
Services	27,5	16,3	16	8	17
Travail manuel	27,5	24,5	14	10	19
Cadres moyens ou inférieurs	15,7	4,1	8	6	8,5
Métiers traditionnels	3,9	0	6	8	4,5
Total	%	100	100	100	100
	Nombres	51	49	50	200

Source : Fondations pour une société ouverte

6.2 La discrimination au travail vécue par les musulmans

En mai 2006, le rapport publié par la Halde indiquait 1 410 plaintes reçues en 2005, dont 38% concernaient la discrimination sur la base des origines. En 2006, 4 058 plaintes ont été déposées, l'emploi représentait 42% d'entre elles. En 2009, 10 545 plaintes étaient enregistrées, soit une augmentation de 21% par rapport à 2008. 48,5% de ces plaintes étaient liées à l'emploi. Dans son rapport de 2009, la HALDE confirme le rôle de l'origine dans la discrimination : 28,5% des plaintes de 2009 la mentionnent, tandis que seules 3% évoquent la religion. L'origine ethnique reste le principal critère de discrimination, au moins dans les cas rapportés à la HALDE. Les exemples font état d'offres d'emploi indiquant explicitement la préférence pour l'origine des candidats ou des processus de sélection qui excluent délibérément certains candidats, mais aussi des cas de discrimination indirecte, par exemple lorsque certains diplômes sont exigés et des formations professionnelles qui de facto excluent des parties de la population. Ces

²⁷⁶ Perrin-Haynes, « L'activité des immigrés en 2007 ».

chiffres font uniquement référence aux cas enregistrés par la HALDE, ils ne sont donc ni représentatifs ni exhaustifs. (Voir Tableau 33.)

Tableau 33. Les plaintes pour discrimination 2005–2009 (HALDE) : par secteurs

Plaintes enregistrées par secteur d'activité	2005		2006		2007		2008		2009	
	Nombre	% du total								
Emploi	666	47	1740	43	3117	50	4354	50	5110	48.5
Emploi, recrutement privé	138	10	332	8	509	8	854	10	924	9
Emploi privé, avancement professionnel	273	19	726	18	1487	24	2011	23	2392	22.5
Emploi, recrutement public	72	5	160	4	263	4	239	3	355	3.5
Emploi public, avancement professionnel	183	13	522	13	858	14	1250	14	1439	13.5
Régularisation	98	7	287	7	209	8	579	7	519	5
Fonction publique	237	17	624	15	757	12	905	10	1082	10
Services des biens et privés	116	8	384	9	825	13	1081	12	1082	10
Logement	78	6	177	6	380	6	543	6	577	5.5
Logement public	39	3	91	4	202	3	213	2	232	2
Logement privé	39	3	86	2	178	3	330	4	345	3.5
Éducation	72	5	220	5	284	5	478	5	602	6
Enseignement primaire	20	1	79	2	118	2	188	2	272	2.5
Enseignement universitaire	25	2	50	1	34	1	87	1	79	1
Enseignement, formations diverses	27	2	91	2	132	2	203	2	251	2.5
Autres	143	10	626	15	350	6	765	9	1573	15
Total	1410	100	4058	100	6222	100	8705	100	10545	100

Note : *Autres fait référence à toutes les plaintes qui ne sont pas de la compétence de la HALDE

Source : HALDE, *Rapport annuel 2009*, p. 16.

Plusieurs rapports et études soulignent la persistance des discriminations sur le marché français du travail.²⁷⁷ En 2006, l'Organisation internationale du travail est à l'origine de plusieurs testings dans différents pays. L'OIT a testé 2 440 situations dans six villes de France et sur un large éventail de secteurs. Les tests s'appuyaient sur l'envoi à des employeurs de CV identiques de candidats ayant les mêmes qualifications, les uns avec un nom français, les autres avec un nom à consonance étrangère. Les conclusions de l'étude montrent que dans 4 cas sur 5, les employeurs préfèrent recruter un candidat au patronyme français.²⁷⁸

Il y a peu de différence sur ce plan entre musulmans et non-musulmans (voir Tableau 35) et le pourcentage de réponses positives est élevé dans les deux catégories. Il n'y a pas de différence significative dans les motifs de la discrimination. Les motifs ethniques ou religieux n'apparaissent pas plus fréquemment.

Tableau 35. Vous a-t-on refusé un emploi pour l'un des motifs suivants ?

	Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Votre genre	1	1	1
Votre âge	0	3	1,5
Votre origine ethnique	0	1	0,5
Votre religion	1	0	0,5
Votre couleur de peau	1	1	1
Autre	10	5	7,5
Sans réponse	87	89	88
Total	%	100	100
	Nombres	100	200

Source : Fondations pour une société ouverte

²⁷⁷ Jean-François Amadieu, « Discriminations à l'embauche. De l'envoi du CV à l'entretien », Observatoire des discriminations, Paris, 2005, consultable sur www.observatoiredesdiscriminations.fr (dernière consultation, avril 2012). Voir aussi Baromètre Adia-Observatoire des discriminations, novembre 2006, consultable sur <http://www.observatoiredesdiscriminations.fr/images/stories/barometre2006resultats.pdf?phpMyAdmin=6e32dcee8760039a64c94b6379294e26> (dernière consultation, avril 2012).

²⁷⁸ Eric Cediey, Fabrice Foroni, « Discrimination in access to employment on grounds of foreign origin in France : A national survey of discrimination based on the testing methodology of the International Labour Office », *International Migration Papers 85*, International Migration Programme, International Labour Organisation, Genève, 2008.

Comme dans le cas de l'éducation, l'emploi est associé à l'idée de rencontres, sinon d'interactions, avec des personnes d'autres origines (voir le Tableau 36). Il est associé à l'idée de diversité, en particulier pour les 20-39 ans. Lorsque l'on demande aux répondants de dire ce qui a le plus d'importance dans la définition de l'identité, l'emploi n'est cité que par 1% des musulmans et 8% des non-musulmans, la famille étant bien plus importante (73% des musulmans, et 54% des non-musulmans). Le travail est une nécessité économique, pas une question d'identité. Les commentaires ouverts sont très explicites et soulignent la déconnexion entre définition de soi et lieu de travail :

Il ne me vient même pas à l'idée de prier sur mon lieu de travail. Je prie le soir quand je rentre chez moi.

À mon avis il faut distinguer le travail et la religion. (...) On doit faire nos prières cinq fois par jour, alors tu fais une la matin, après pendant la pause à midi, ensuite les trois après le boulot. Ça va alors, il ne faut pas compliquer les choses, c'est possible de le faire.

Normalement, on devrait prier cinq fois par jour et au travail ce n'est pas toujours possible, il vaut mieux sauver son travail.

Je n'affiche pas ma religion quand je vais au travail.

Je pense que l'employeur, ce qui l'intéresse, c'est que le travail soit bien fait; après, le reste ce n'est pas trop son problème.

Tableau 36. Au cours de l'année passée, à quelle fréquence avez-vous rencontré et parlé à une personne d'une origine ethnique différente à l'école, au travail ?

	Âge						Sans réponse, %	Total %
	<20, %	20–29, %	30–39, %	40–49, %	50–59, %	60+, %		
Quotidiennement	75	76,4	55	60	58,3	25	100	60,5
Au moins hebdomadaire	25	14,5	23,3	25	20,8	18,8	0	20,5
Au moins mensuelle	0	5,5	8,3	0	8,3	0	0	5
Au moins une fois par an	0	1,8	3,3	5	0	0	0	2,5
Jamais	0	1,8	3,3	5	8,3	37,5	0	6,5
Ne savent pas	0	0	6,7	5	4,2	18,8	0	5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Fondations pour une société ouverte

Les débats intervenus durant les groupes de discussion indiquent que les personnes interrogées perçoivent la discrimination au travail comme une réalité. Plusieurs participants font état de leur expérience personnelle et expliquent à quel point leur origine ou/et leur appartenance confessionnelle a/ont pu être source de difficultés professionnelles. Une femme d'origine algérienne travaillant comme employée de maison au service de personnes âgées explique par exemple sa crainte d'être congédiée si elle révèle sa religion musulmane. D'autres expliquent également que la discrétion sur leur appartenance religieuse est nécessaire pour éviter la discrimination ou le racisme. La discrétion renvoie dans ce cas à la pratique religieuse (pas de pause, pas de prière sur le lieu de travail). La prière est une pratique potentiellement transgressive.²⁷⁹ Certains décident de se cacher mais ne renoncent pas à la prière. Celle-ci s'avère la pratique la plus discutée à propos de la religion sur le lieu de travail : « *Je pense que les employeurs laissent en général leurs employés suivre leurs obligations religieuses, à part la prière.* »

Les commentaires ouverts sont très variés et vont de l'expérience directe du racisme (« *Tu n'es pas en Algérie!* ») à des expériences plus paisibles faisant dire à certains des

²⁷⁹ Ce point a été fait dans différents contextes de l'UE. Voir par exemple Nadia Fadil, « Performing the salaât at work, a legitimate claim? Secular and pious Muslims negotiating the contours of 'secular public' in Belgium », in Giulia Calvi et Nadia Fadil (eds), *Politics of diversity. Sexual and religious self-fashioning in contemporary and historical contexts*, European University Institute Working Paper, HEC 2011/01, EUI, Florence (Italie), 2011, p. 53–69.

participants que la religion sur le lieu de travail n'est pas un problème : « *Dans toutes les entreprises où j'ai travaillé je n'ai jamais rencontré de problème à ce niveau.* ». « *Dans mon cas, ça c'est bien passé. On nous donne congé lors de certaines fêtes religieuses* ».

La laïcité est un principe essentiel mais dont l'interprétation reste ambiguë. D'un côté, elle est la raison pour laquelle les choses fonctionnent bien sur le lieu de travail : les employeurs ne s'occupent pas de la religion des employés et réciproquement, car nous sommes en contexte laïc (« *Quand je vais au travail, je ne vais pas pour la religion. Et si je jeûne, c'est mon choix et non celui de mon employeur. Je reste discrète.* ») De l'autre, elle peut être vécue comme provoquant la situation inverse : à cause de la laïcité, on nie les droits fondamentaux auxquels tout un chacun a droit (« *Tout le monde est pareil ici en France, je n'ai pas d'expérience, mais je pense qu'il n'y a pas de problème, c'est un pays laïc.* »). (Voir Tableau 37) Le fait de travailler pour un patron musulman ou d'être son propre employeur rend les choses plus faciles :

Ils permettent à ceux qui font la prière de faire la pause prière s'ils le souhaitent. Enfin ce n'est peut être pas comme ça partout. Moi mon patron est marocain, il comprend.

Pour moi, je n'ai aucun problème avec mon patron, c'est aussi un musulman. Ailleurs, je ne sais pas.

On travaille avec des Turcs, alors on ne connaît pas ce genre de problèmes. » « En général, dans la confection et la construction, les Turcs travaillent pour les Turcs. Donc, je ne sais pas si les Français sont respectueux ou pas.

Au cours de la table ronde, l'un des participants a souligné le fait que le port du foulard islamique pouvait indiquer la décision de se retirer du processus de recherche d'un emploi. Se voiler serait pour certaines jeunes femmes une manière de sortir la tête haute, avec dignité d'une recherche d'emploi infructueuse, faisant porter le blâme à la façon dont le marché du travail sélectionne certains et en exclut d'autres, sans se sentir fautif individuellement.

Tableau 37. Origine des employeurs et des collègues

	Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Mêmes origines ethnique et religieuse	17	38	27,5
Même religion mais origine ethnique différente	6	1	3,5
Même origine ethnique mais religion différente	2	3	2,5
Origines ethnique et religieuse différentes	52	30	41
Autre	11	10	10,5
Ne s'applique pas	11	18	14,5
Sans réponse	1	0	0,5
Total	%	100	100
	Nombres	100	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Les lieux de travail ayant un espace dédié aux activités religieuses sont rares. Plusieurs participants aux groupes de discussion reconnaissent également rencontrer des difficultés pour obtenir des jours de congé à l'occasion des fêtes religieuses. Certaines femmes se plaignent que l'Aïd n'est pas reconnu comme une fête donnant droit à un jour de congé, les seules fêtes religieuses admises étant chrétiennes. Une participante explique que, confrontée à ce refus, elle a tenté d'obtenir le soutien du syndicat et de ses collègues, sans succès. Ses collègues musulmans ont renoncé à pratiquer leur religion et aux revendications dans ce domaine. D'une manière générale, tous les commentaires vont dans le même sens :

Tu peux obtenir un congé à Noël, mais pas pour une fête musulmane.

Pendant le ramadan, les demandes d'aménagement des horaires ne sont pas proposées. Dans quelques cas, les gens disent devoir inclure les vacances religieuses dans leurs congés annuels (ce qui n'est évidemment pas le cas pour Noël, Pâques, l'Assomption).

Pourtant, il y a le moyen de s'arranger! Faire une pause de 15 minutes, travailler non-stop pendant l'heure du déjeuner, etc.²⁸⁰

Peu de musulmans déclarent oser demander des congés liés aux fêtes religieuses directement à leur patron, par peur des conséquences directes de ce type de demande et de la stigmatisation qui pourrait s'ensuivre. Certains associent le déni de droit à la pratique religieuse à des attitudes individuelles, rejoignant le présupposé usuel selon lequel le racisme serait avant tout une affaire d'individus :

Selon mon expérience professionnelle, je pense que cela dépend de la personne. Par exemple, je travaille dans une banque où je fais le ménage, et mon chef m'interdit de porter mon foulard. Ce chef travaille depuis l'année passée, et avant mon voile n'avait jamais posé un problème. Je sais que le directeur de la banque n'a jamais dit rien par rapport à mon foulard mais c'est mon chef direct qui n'est pas d'accord.

Le contraste est saisissant entre d'une part la discrimination ressentie telle qu'elle est exprimée par les participants aux groupes de discussion, et d'autre part l'analyse des données quantitatives. Alors que les participants aux groupes de discussion donnent de nombreux exemples précis de leur expérience vécue ou de celle de leurs parents et amis, les 200 personnes interrogées semblent plutôt satisfaites du degré de respect des employeurs pour la pratique religieuse.

²⁸⁰ Dans un chat ouvert par le journal *Le Monde* suite à la publication d'un court récit autobiographique de l'un de ses journalistes issus de l'immigration (M. Kessous), plusieurs personnes commentent dans le même sens : si, habituellement, de nombreux non-musulmans ne prennent pas le temps de faire une pause le midi et préfèrent rester au bureau à manger un sandwich, les musulmans qui font ce même choix lors du mois de ramadan doivent souvent justifier de leur présence à la pause-déjeuner sur leur lieu de travail, et dans certains cas demander l'autorisation de le faire.

Tableau 38. Respect par les employeurs de la religion des employés

	Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total %
Trop	0	1,3	4,8	2,6	2,5
Juste	42,9	16,5	48,4	28,9	31,5
Trop peu	28,6	46,8	14,5	28,9	31,5
Ne sait pas	28,6	35,4	32,3	39,5	34,5
Total	%	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Le degré de satisfaction des non-musulmans vis-à-vis des employeurs est plus élevé que celui des musulmans, surtout chez ceux qui sont nés à l'étranger (voir le Tableau 38). 34,5% des personnes interrogées se déclarent sans opinion. La catégorie des « sans opinion » recouvre sans doute une multiplicité de points de vue. Le lieu de travail est ainsi conçu comme un espace neutre, dans lequel les marqueurs identitaires et religieux ne doivent avoir aucun impact. C'est ce qui ressort des groupes de discussion et des commentaires ouverts. Pour les répondants, le débat n'existe pas et les employeurs n'ont aucune intention de tenir compte de cet élément particulier.

Toutefois, les données du Tableau 39 suggèrent qu'il existe une différence importante entre les points de vue et perceptions exprimés par les musulmans et les non-musulmans : avec deux fois plus de musulmans considérant que les employeurs font trop peu par rapport aux non-musulmans.

Tableau 39. Dans quelle mesure pensez-vous que les employeurs respectent les coutumes religieuses des personnes appartenant à d'autres religions ?

		Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Trop		1	4	2,5
Juste proportion		22	41	31,5
Trop peu		43	20	31,5
Ne savent pas		34	35	34,5
Total	%	100	100	100
	Nombres	100	100	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Un écart similaire entre les récits d'expériences individuelles lors des groupes de discussion ou dans les commentaires ouverts, et les réponses aux questionnaires apparaît si l'on croise le genre des personnes interrogées avec les réponses sur le respect de la religion au travail. (Tableau 40).

Tableau 40. Dans quelle mesure pensez-vous que les employeurs respectent les coutumes religieuses des personnes appartenant à diverses religions ?

		Hommes musulmans %	Femmes musulmanes %	Hommes non-musulmans %	Femmes non musulmanes %	Total
Trop		2	0	2	6	2,5
Juste proportion		23,5	20,4	36	46	31,5
Trop peu		47,1	38,8	24	16	31,5
Ne savent pas		27,5	40,8	38	32	34,5
Total	%	100	100	100	100	100
	Nombres	51	49	50	50	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Le tableau indique une très faible différence entre hommes et femmes, tandis que les commentaires en groupe de discussion révèlent que les femmes sont plus enclines à parler de 'discrimination ordinaire'.

6.3 Le foulard et l'emploi

La situation des musulmanes portant le foulard est particulièrement difficile. De nouveau, les groupes de discussion ont permis d'entendre des illustrations précises et concrètes de ce problème. Une jeune femme convertie à l'islam explique ainsi son renvoi à dix reprises de son emploi comme assistante sociale. Depuis sa conversion en 2007, elle n'a pas trouvé de poste adapté et est en procès avec son dernier employeur. Selon elle l'islamophobie est extrêmement forte en France et l'emploi est un espace fort de discrimination dans la mesure où la plupart des femmes voilées ne parviennent pas à trouver ou garder leur emploi. Une participante à la table ronde résume ainsi son opinion sur le contexte français :

On est dans un contexte où je me sens obligée de leur dire que le foulard peut être un handicap à l'emploi. À part les emplois où on représente la puissance publique, ça devrait pas être une discrimination, mais de fait ça l'est. J'ai en fait tendance à alimenter cette discrimination.

Plusieurs témoignages vont dans ce sens et montrent à quel point la conciliation entre pratique religieuse et vie professionnelle s'avère difficile pour les femmes voilées en particulier. Certaines des participantes notent par exemple que seuls des employeurs musulmans proposent des emplois à des femmes voilées. Une mère raconte ainsi comment sa fille a trouvé un emploi de caissière dans une boucherie musulmane du quartier.

Il y a des endroits où une musulmane peut travailler. Par exemple dans les magasins pakistanais, de restauration rapide par exemple. Là, ils acceptent que les filles gardent leurs foulards pour travailler. Mais il y a peu d'endroits comme ça à Paris. Ma fille, elle travaille comme caissière dans une boucherie musulmane. C'est la seule place pour elle.²⁸¹

Une autre participante exprime son inquiétude devant l'intolérance croissante à propos du foulard propre à la France :

J'ai beaucoup voyagé à New York, à Londres – les femmes voilées, elles travaillent. Dans les banques, elles ont leur foulard; elles sont policières, travaillent dans l'administration... Elles sont voilées.²⁸²

Le rapport de l'Observatoire des Quartiers Parisiens 2007 indique que le taux de chômage du 18^e est en moyenne de 12%, ce qui correspond à la moyenne de la ville. En 1999, la population active de l'arrondissement comptait 85 231 personnes (52% hommes, 48% femmes). 30% sont des employés, 15% des ouvriers.

Comme ailleurs dans Paris, les étrangers sont, dans le 18^e, en majorité des employés et des ouvriers. La proportion de ces deux catégories reste plus faible parmi les Français

²⁸¹ Groupes de discussion des Fondations avec des femmes plus âgées.

²⁸² Groupes de discussion des Fondations avec les jeunes femmes.

naturalisés, qui occupent plus souvent des emplois intermédiaires ou sont cadres. Le recensement donne des indications sur les personnes nées en France de parents venus de pays musulmans, ce qui place les immigrés de la seconde génération dans la catégorie 'Français par acquisition'.²⁸³ Là encore, on trouve plus souvent des ouvriers et des employés que sur la moyenne de l'ensemble de la population, ce qui suggère que le changement de nationalité n'a pas un impact significatif sur l'évolution de la situation professionnelle. Les perceptions sociales et les représentations de l'altérité et des différences continuent d'avoir un net impact sur l'accès à l'emploi de ces personnes.

6.4 Politiques de l'emploi

6.4.1 Les programmes d'inclusion et les politiques de la Ville

La ville de Paris, à travers la Délégation à la politique de la ville et à l'intégration, est activement impliquée dans l'intégration des populations étrangères et des Français d'origine étrangère, dont l'accès à l'emploi. Les politiques de l'emploi sont sous la double responsabilité du gouvernement et des collectivités territoriales.

L'un des objectifs de la délégation concerne le renforcement de la solidarité envers les Parisiens d'origine étrangère exposés à des difficultés sociales, et la lutte contre les discriminations et le racisme. Ces programmes consistent essentiellement en des formations et des campagnes de sensibilisation des fonctionnaires, mais ne ciblent pas explicitement les personnes d'origine étrangère subissant des discriminations. Le rapport financier de la Délégation pour 2007–2008 dresse la liste de toutes les initiatives conduites et financées par la Ville de Paris (comme municipalité ou comme département). Concernant l'emploi, on trouve peu de détails sur les politiques d'intégration spécifiques. Par exemple, à propos du Programme départemental d'inclusion (PDI), le rapport explique que « les actions en faveur du processus d'intégration au sein du DPI sont restées stables en 2007 et ont coûté 216 000 euros. »

La Délégation reconnaît que les actions du PDI ne concernent pas exclusivement les populations d'origine étrangère, celles-ci n'étant pas considérées comme des cibles explicites mais comme des populations bénéficiant de certaines politiques sociales. Ces estimations des coûts engagés prennent donc en considération l'ensemble des mesures d'aide sociale en matière d'emploi, indépendamment de l'origine des bénéficiaires. L'intégration reste donc une priorité, sans que les populations cibles soient identifiées par l'origine.

6.4.2 Les CUCS

Quatre quartiers du 18^e (Goutte d'Or, Chapelle-Porte d'Aubervilliers, Porte de Montmartre-Porte de Clignancourt, et Amiraux-Simplon) ont été identifiés comme relevant de la politique de la ville. Depuis 2007, les Contrats urbains de cohésion

²⁸³ Comme indiqué plus haut, la catégorie 'Français par acquisition' rassemble les Français qui le sont devenus par mariage, naturalisation ou en application du droit du sol.

sociale (CUCS) lient municipalités et gouvernement dans le contexte plus large de la politique de la ville. En matière d'emploi, les CUCS prévoient des mesures adaptées aux besoins précis des populations locales. Ils permettent donc le développement de mesures pour l'emploi complémentaires de celles de Pôle Emploi et ses missions locales par exemple.²⁸⁴ Les services publics ne parviennent pas toujours à toucher l'ensemble des demandeurs d'emploi, d'autant que les plus socialement démunis d'entre eux ne recourent pas systématiquement aux filières classiques de la recherche d'emploi. Les initiatives conduites dans le cadre des CUCS consistent en particulier au développement d'outils spécifiques à destination des femmes et des jeunes (aide à la recherche d'un emploi, formation, conseils par des bureaux de recrutement et des partenaires économiques). Les jeunes déscolarisés peuvent suivre des programmes de qualification professionnelle. Concernant les femmes, l'accent est mis sur le besoin en crèches et gardes d'enfants lors de la recherche d'emploi. Des programmes sont mis en œuvre pour familiariser les femmes immigrées avec le système de transports publics, les inciter à se déplacer seules en ville, les accompagner dans leurs démarches auprès des administrations.²⁸⁵ Les solutions proposées sont toujours globales. Le soutien aux demandeurs d'emploi est conçu sur le long terme en multipliant les initiatives interconnectées : cours de langue, formations, suivi de l'insertion professionnelle.²⁸⁶ Ces mesures dont peuvent bénéficier les populations étrangères laissent de côté les personnes nées en France d'origine étrangère qui, même si elles souhaitent y prendre part et résident dans un quartier de la politique de la ville, n'en sont pas des bénéficiaires naturels, ni en tant qu'enfants d'étrangers, ni comme musulmans. La définition étroite des populations cibles de ces programmes passe donc à côté d'une partie des publics pertinents.

6.4.3 L'aide à la recherche d'emploi

L'accès à l'information est une dimension essentielle de la recherche d'emploi. Parmi les répondants, plusieurs personnes insistent sur le fait que l'information essentielle concerne les méthodes de la recherche d'emploi : comment repérer une offre d'emploi, comment monter un dossier de candidature, rédiger un curriculum, quelles sont les formations disponibles, etc ... Les participants à la table ronde ont réitéré ce constat.

À la Goutte d'Or, *on a une population rurale importante et analphabète, qui n'a pas d'expérience d'un emploi salarié et où chacun travaille pour soi-même. Du coup, la*

²⁸⁴ Pôle Emploi, créé par la Loi 2008-126 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi. À partir de janvier 2009, l'ANPE et les ASSEDIC fusionnent dans Pôle Emploi.

²⁸⁵ J.A. Boudreau, N. Boucher, M. Liguori, « Taking the bus daily and demonstrating on Sunday : Reflections on the formation of political subjectivity in an urban world », in *CITY: Cities for people : not for profit* 13(2-3) (2009), p. 336-346.

²⁸⁶ Plusieurs OGN proposent des cours de français pour immigrés. Ces cours sont obligatoires pour les nouveaux entrants depuis la création du Contrat de réception et d'intégration en janvier 2005 (Loi sur la cohésion sociale). Dans la pratique, des personnes installées depuis longtemps suivent également ces formations.

recherche d'un emploi aujourd'hui à Paris est incompréhensible. Les gens de Pôle emploi ne sont pas capables de travailler avec eux. Il faut les préparer au dispositif de recherche publique, à rédiger un CV, personne ne sait ce que c'est.

Nos interlocuteurs s'appuient avant tout sur les structures officielles, comme Pôle emploi : « À l'ANPE on te donne un numéro et tu dois chercher toi-même les annonces. Pour moi ce n'est pas bien car je me sens perdue. J'ai besoin de quelqu'un qui me trouve un vrai travail. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Je suis perdue. »

Une autre participante aux groupes de discussion explique : « Je me suis présentée à l'ANPE. Ils nous orientent, mais bien souvent les employeurs veulent des citoyens français, ou parfois mes qualifications sont insuffisantes pour le travail qu'ils me trouvent. » Le tableau suivant donne la composition par âge et du statut professionnel de l'échantillon des Fondations.

**Tableau 41. Composition de l'échantillon : emploi par âge
(au dernier anniversaire)**

	Âge						Sans réponse, %	Total %
	<20, %	20-29, %	30-39, %	40-49, %	50-59, %	60+, %		
Oui, emploi à plein temps	0	18,2	18,3	20	41,7	6,3	0	20
Oui, emploi à temps partiel	0	9,1	6,7	12,5	4,2	0	0	7,5
Oui, à son compte	0	1,8	5	7,5	4,2	0	100	4,5
Non, emploi non rémunéré dans une entreprise familiale	0	0	0	0	0	6,3	0	0,5
Non, retraité	0	0	0	0	4,2	25	0	2,5
Non, en emploi assisté ou en formation professionnelle	0	0	1,7	0	0	0	0	0,5
Non, sans-emploi et en recherche d'emploi	0	12,7	1,7	2,5	0	0	0	4,5
Non, étudiant	50	10,9	0	0	0	0	0	4
Non, en recherche de logement	0	1,8	0	10	4,2	6,3	0	3,5
Autre	25	7,3	5	0	4,2	0	0	4,5
Sans réponse	25	38,2	61,7	47,5	37,5	56,3	0	48
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Fondations pour une société ouverte

Ce tableau met surtout en évidence le facteur âge : la majorité des 20-39 ans déclarent avoir besoin d'informations et de conseils. Cela rejoint d'autres statistiques indiquant que les 20-25 ans sont la classe d'âge la plus exposée aux discriminations lorsqu'ils cherchent un emploi. Ils sont aussi le plus grand groupe de demandeurs d'emploi et donc plus exposés au chômage. Comme le souligne un des participants à la table ronde, si le facteur migration joue un rôle, la variable générationnelle est une clef de lecture importante. Interrogés sur la façon dont ils ont trouvé leur emploi dans des milieux différents du leur, les répondants musulmans citent les réseaux (parents, amis, contacts) comme la principale clef du succès dans la recherche d'emploi.

La Mairie de Paris est aussi à l'origine de différents forums de rencontre entre employeurs et jeunes diplômés de toutes origines. Il s'agit là de favoriser les occasions de rencontres entre acteurs rarement en contact les uns avec les autres. Plusieurs organismes sont associés à la Ville de Paris dans ces initiatives. C'est le cas de l'IMS, créée en 1986 avec l'objectif de promouvoir la non-discrimination dans les entreprises françaises et d'encourager le recrutement de personnes d'origines diverses, mais aussi des femmes, des personnes handicapées, etc. L'IMS a participé à plusieurs forums de recrutement de jeunes issus de l'immigration (en avril 2008 à Aulnay-sous-Bois pour les emplois d'été des contrats à durée déterminée, des formations ; en juin 2008 un second forum était consacré au recrutement de jeunes diplômés). Un département d'IMS s'occupe exclusivement de la promotion de la diversité dans les entreprises pour lutter contre la discrimination et favoriser la diversité dans les politiques de recrutement. Ces initiatives soulignent qu'il est important de s'adresser tant aux demandeurs d'emploi qu'aux employeurs pour être efficace.

Nos répondants confirment que le processus de recherche d'emploi (constitution du dossier, envoi du CV, entretien) est long et difficile. Généralement, la procédure de sélection s'appuie sur l'envoi d'un CV mentionnant la nationalité ou signalant la consonance étrangère des patronymes. L'une des femmes musulmanes de l'un des groupes de discussion mentionne l'obstacle que constitue le fait d'avoir un nom étranger lors de la recherche d'emploi. Elle s'est résolue à ne plus envoyer de dossier par courriel mais à se rendre directement auprès des entreprises pour tenter de rencontrer directement le responsable pour tenter de le convaincre. Cela confirme l'utilité des forums de rencontre entre demandeurs d'emploi et employeurs.

6.4.4 Les PAD

La plupart des responsables locaux en charge de questions relatives à l'emploi interrogés par les Fondations critiquent l'approche actuelle des problèmes d'emploi et lui reprochent de ne pas prendre au sérieux la question de la discrimination raciale sur le marché du travail et, en conséquence, de ne pas déployer les mesures adéquates. La Ville de Paris a créé des Points d'accès au droit (PAD). Celui du 18^e a été créé en novembre 2003. En 2006, un service spécial réservé aux victimes de discrimination a été mis en place. La conseillère municipale en charge des PAD reconnaît avoir rencontré des difficultés pour attirer les riverains vers ces services. Lorsqu'ils les contactent avec des preuves de cas de discrimination, rares sont ceux qui sont prêts à s'engager dans une procédure juridique. En 2006, seules 20 personnes avaient eu recours au PAD, pour des conseils ou une demande d'intervention spécifique sur des questions de discrimination, soit moins de 2% de toutes les demandes d'aide reçues par le PAD.

Les raisons de cette réticence sont multiples, explique le directeur du PAD pour le 18^e. Tout d'abord, le service spécial est méconnu, parfois ignoré, notamment en raison de sa création trois ans plus tard que le PAD. Il reste donc difficile d'évaluer le service pour l'instant. Il faut ensuite souligner la difficulté des personnes concernées à

identifier ce dont elles ont été victimes comme de la discrimination. Enfin, lorsqu'elles ont conscience d'avoir été victimes de discrimination, elles ont peur de s'engager dans des procédures légales (mal informées sur leurs droits, convaincues que la plainte n'aboutira pas).

La mise en œuvre d'une politique de soutien systématique aux victimes potentielles de discrimination, notamment sur la question de la plainte et des recours juridiques, semble nécessaire. On pourrait par exemple envisager, localement, une plus grande implication des partenaires publics dans le processus de production des preuves de la discrimination, qui commencerait par la mise en place d'un climat de confiance porté par des engagements explicites de personnalités politiques de premier plan. Le PAD diffuse ses activités par la distribution de brochures. Une campagne publicitaire axée sur les discriminations serait sans aucun doute très efficace : globalement, les informations manquent ou sont insuffisantes à tous les niveaux. Les PAD devraient aussi envisager des coopérations plus actives avec d'autres services et acteurs (avocats, police) engagés dans la lutte contre les discriminations. Il serait alors envisageable d'offrir un soutien plus exhaustif aux victimes de discrimination. On peut par exemple envisager que le commissariat de l'arrondissement soit chargé de mettre les victimes de discrimination en lien avec le PAD de manière à les inciter à s'engager dans une démarche juridique.

6.4.5 Apprendre le français

Pour ce qui concerne les politiques destinées aux populations migrantes, la situation est relativement claire s'agissant de l'apprentissage du français. Le Contrat de réception et d'intégration, créé par la loi de janvier 2005 sur la cohésion sociale, oblige depuis le 1^{er} janvier 2007 tous les nouveaux immigrés à suivre des cours de français s'ils ne le parlent pas couramment. Un effet secondaire de cette initiative a été de réduire le nombre de cours de français offerts aux immigrés de plus longue date, dans un contexte où l'offre de cours de français reste très largement insuffisante.

Tous les cours financés par l'État sont maintenant réservés aux nouveaux arrivants. Ceux qui sont là depuis vingt ans n'ont plus d'offres de cours. (...) Il faudrait développer plus de choses pour ces populations âgées. Les cours de français pour migrants sont du ressort de l'État. En fonction de ce que les pouvoirs publics décident, un certain nombre de migrants risquent de se trouver exclus des politiques publiques.²⁸⁷

Le représentant d'une ONG locale du 18^e arrondissement²⁸⁸ insiste sur l'insuffisance de l'offre de cours de français et souligne les problèmes posés par la priorité faite aux nouveaux arrivants, au détriment d'immigrés déjà présents sur le territoire et tout autant en demande sur le plan linguistique.

²⁸⁷ Entretien avec la conseillère chargée des affaires sociales pour le 18^e arrondissement, février 2008

²⁸⁸ Il s'agit de l'Accueil Laghouat.

6.4.6 Missions locales

Parmi les activités de lutte contre le racisme, les missions locales de la Ville de Paris – des services publics aidant les demandeurs d'emploi – commencent à former spécifiquement les fonctionnaires travaillant auprès des populations migrantes et d'origine étrangère. Très souvent, ce sont les associations implantées sur le terrain qui suggèrent des initiatives concrètes, quel que soit le niveau scolaire des jeunes. Sans aller jusqu'à la mise en œuvre de services publics spécifiques pour les populations d'origine étrangère, elles vont dans le sens de la création systématique de systèmes de formation et d'information en matière de discrimination dans l'accès à l'emploi. De telles mesures seraient utiles pour les fonctionnaires et les demandeurs d'emploi. *Agir pour la compétence* (APC) est une de ces associations de terrain, agence de recrutement spécialisée dans la promotion des minorités ethniques, qui aide les demandeurs d'emploi dans les différentes étapes de leur recherche (production de CV par vidéo, coaching, etc.). Créée en avril 2005 par Karim Zéribi,²⁸⁹ elle est aujourd'hui dirigée par Saïd Hammouche. APC est implantée dans le 18^e,²⁹⁰ et travaille dans plusieurs quartiers de la région Île-de-France. Elle dispose également de deux bureaux, à Lyon et Montpellier. Elle s'adresse spécifiquement aux membres des minorités ethniques et aux habitants des quartiers défavorisés pour la recherche d'emploi. Elle conseille aussi les employeurs dans la définition des postes. Hostile à l'idée du CV anonyme proposée par le gouvernement de Villepin,²⁹¹ APC propose aux membres des minorités ethniques non pas de dissimuler leur origine, mais d'en faire un élément pour convaincre les employeurs, à l'appui par exemple de CV vidéo et du coaching pour les entretiens. Pour APC, les demandeurs d'emploi d'origine étrangère doivent se préparer aux expériences de discrimination dont ils vont faire les frais dans la recherche d'un travail, notamment en apprenant à mieux défendre leur profil et à faire de ce qui est connoté négativement (adresse, origines, milieu de vie) des forces de leur profil professionnel.

²⁸⁹ Karim Zéribi était conseiller sur les questions d'égalité auprès du Ministre de l'Intérieur Jean-Pierre Chevènement de 1999 à 2000.

²⁹⁰ APC recrutement, 2 rue Eugène Fournière 75018 Paris.

²⁹¹ Le CV anonyme a été mis en place par la *Loi 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances*. Toutes les informations personnelles sont retirées du CV (date de naissance, genre, âge, nationalité, prénom, nom et adresse). L'article 24 oblige les sociétés de plus de 50 employés à utiliser les CV anonymes dans les recrutements. Les modalités d'application de cet article devaient être établies par un décret qui n'a jamais été adopté. Le porte-parole du gouvernement, Jean-François Copé, a annoncé en juin 2006 que le gouvernement renonçait au décret d'application mais que des initiatives spécifiques seraient développées dans certains secteurs professionnels pour évaluer cet outil de lutte contre les discriminations. Une évaluation du dispositif a été publiée en mars 2011, soulignant l'impact du CV anonyme sur les demandes d'entretiens et sur le recrutement final. Loin d'être un remède universel contre la discrimination, il se montre d'une relative utilité sur certains aspects. Le rapport peut être téléchargé sur <http://www.parisschoolofeconomics.eu/fr/actualites/evaluation-cv-anonyme-rapport> (dernière consultation, avril 2012).

6.4.7 Les sans-papiers

Les différentes politiques de l'emploi ne s'adressent pas aux sans-papiers. Même les sans-papiers ont des droits, qu'ils ignorent le plus souvent. Il s'agit pourtant d'une partie importante de la population étrangère et certains d'entre eux sont musulmans.

Une estimation chiffrée des travailleurs illégaux en France reste difficile à faire : Claude-Valentin Marie estime que pour 10 heures de travail illégal en France, 5 seraient accomplies par des travailleurs immigrés et 5 autres par des travailleurs clandestins, principalement dans la restauration, l'industrie textile et les entreprises d'ingénierie civile. Les droits de ces travailleurs ne sont pas respectés. Même lorsqu'ils sont titulaires d'un permis de séjour, les travailleurs illégaux ont des droits dont ils ignorent tout. En 2008, plusieurs manifestations de travailleurs illégaux ont eu lieu à Paris : ils dénonçaient le fait de payer des taxes sans pouvoir bénéficier des droits rattachés à ces taxes, comme la couverture sociale par exemple. Ces travailleurs illégaux sont très isolés et ignorent leurs droits. Le PAD du 18e pourrait faire une priorité des actions d'information pour les travailleurs illégaux. Il pourrait également les soutenir dans des actions juridiques contre leurs employeurs et faciliter leur cheminement dans la procédure d'obtention d'un permis de travail.

6.5 Conclusion

L'origine et la couleur de peau sont les deux principales variables que les gens mentionnent lorsqu'on leur demande de parler de leurs expériences de discrimination.²⁹² S'agissant de la discrimination à raison de la religion, le poids des stéréotypes et des préjugés est fort, mais reste difficile à évaluer avec précision. Les données de ce rapport suggèrent que l'interaction entre l'origine et la religion est pertinente, ce qui corrobore certains des résultats de l'enquête TeO). De fait, le lieu de vie et la façon de s'habiller, l'accent ou la situation familiale sont secondaires, mais peuvent devenir significatifs pour des personnes de certaines origines. Les motifs de la discrimination peuvent s'imbriquer les uns aux autres.²⁹³ L'enquête TeO donne plusieurs indications sur le fait que la discrimination en raison de la religion est davantage mentionnée par les enfants d'immigrés que par les immigrés eux-mêmes. Ici, le cadre de lecture postcolonial ne fonctionne pas isolément, mais amplifie l'effet d'autres mécanismes de stigmatisation, par effet de leur interaction avec la dimension religieuse. Les participants à la table ronde confirment que l'origine et la couleur de peau jouent un rôle plus central dans les discriminations dans l'emploi que la religion : « La discrimination ne devrait pas être 'islamisée' », souligne un participant. Être un musulman et être identifié comme tel ajoute à une situation économique dans laquelle l'identité religieuse est un élément négatif, mais pas le seul.

²⁹² Beauchemin et al., « Discrimination », p. 129.

²⁹³ Beauchemin et al., « Trajectoires et Origines », p. 131–132.

7. LES EXPERIENCES DES COMMUNAUTES MUSULMANES EN MATIERE DE LOGEMENT

Le logement est un secteur essentiel à examiner pour comprendre les dynamiques de la cohésion sociale : plusieurs dimensions relatives aux inégalités sociales s'y entrecroisent. Les conditions de logement ont de fait un impact évident sur l'inclusion sociale. L'absence de domicile fixe, la vie dans la rue, les logements temporaires en centres d'hébergement sont des barrières à l'inclusion sociale. Depuis 2008, la crise économique est venue aggraver la situation déjà délicate de populations vulnérables dans le domaine du logement.²⁹⁴ Les conditions précaires de logement peuvent aussi exacerber d'autres facteurs de fragilité sociale : détériorer l'état de santé, faire obstacle à la réussite scolaire des enfants (logements trop exigus pour étudier dans des conditions optimales) voire affecter les relations intrafamiliales. L'absence d'intimité et le manque d'espace dans des logements surpeuplés jouent sur la santé mentale, le stress, le risque d'échec scolaire, le repli des adolescents sur des espaces de vie alternatifs (rue), Les populations vulnérables le deviennent encore plus si les conditions de logement en sont pas satisfaisantes.

Cette section s'intéresse à deux aspects particuliers. D'un côté, elle illustre le rôle des institutions publiques dans la mise en place de mécanismes et de pratiques de lutte contre la discrimination ethnique ; d'un autre côté, elle revient sur le rôle que joue la perception par les habitants de leurs conditions de logement dans la représentation qu'ils se font de leur place dans la société. Le sentiment du déclassement social et de la

²⁹⁴ Le rapport 2009 du Secours Catholique/Caritas France indique qu'en 2009, 637 200 familles se trouvent dans une situation de pauvreté (c'est-à-dire sont soutenues par le Secours Catholique). 94% de ces familles vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ce chiffre inclut 798 000 adultes et 682 000 enfants sur un total de 1 480 000 personnes (elles étaient 1 400 000 en 2008). Parmi ces populations vulnérables, les étrangers (avec ou sans papiers) sont particulièrement affectés. Le rapport explique cette tendance à l'augmentation par le plus grand nombre de demandeurs d'asile et par la politique restrictive en matière de régularisation. Les trois quarts de ces personnes vivent dans des logements vétustes (centres d'hébergement ou dans la rue), l'accès à des logements normaux leur étant impossible. Secours Catholique/Caritas France, « Statistiques d'accueil. Ressources, crise et pauvreté », 2009, accessible sur <http://www.secours-catholique.org/espace-presse/communiqués-de-presse/je-crois-en-toi/publication-du-rapport-statistique,8097.html> (dernière consultation, avril 2012).

marginalité peut être aggravé par les conditions de vie.²⁹⁵ De surcroît, les questions raciales et sociales se recoupent largement en France.²⁹⁶

Dans leurs commentaires, les répondants et les participants aux groupes de discussion distinguent trois grandes catégories de difficultés relatives à, premièrement, l'inégalité dans l'accès au logement (public et privé) et le droit au logement (loi Besson de mai 1990);²⁹⁷ deuxièmement, les conditions d'habitation et de vie (hygiène, bruit, rénovation) ; troisièmement, la mixité sociale (valant pour la mixité ethnique) et, plus largement, l'intégration et les interactions dans le quartier.²⁹⁸

7.1 Politiques nationales

En France, le secteur du logement fait l'objet de politiques destinées à fournir un service égal à tous, sans distinction ethnique. Des études ont toutefois montré que le logement est un secteur où des indicateurs de substitution à l'origine ethnique ont été fréquemment utilisés, en particulier dans le logement social. Il existe toutefois peu de données spécifiques permettant de dresser un portrait précis de la situation. Quarante années de politique urbaine ont érigé en principe la notion de mixité sociale, c'est-à-dire l'idée qu'une population socialement diversifiée accède au logement social, sans pour cela qu'aucune référence explicite à l'appartenance ethnique de la population ne soit faite, le seul critère d'attribution renvoyant aux conditions socioéconomiques des candidats.

De nombreuses recherches l'ont montré : le logement social est certainement le secteur où des catégories de substitution à la variable ethnique ont été inventées et appliquées. Le logement social est le lieu où persistent des discriminations ethniques locales,

²⁹⁵ Régis Bigot, Sandra Hoibian, « La crise du logement entretient le sentiment de déclassement », Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), *Consommation et modes de vie 226*, février 2010, p. 2 (ci-après Bigot et Hoibian, « La crise du logement entretient le sentiment de déclassement »).

²⁹⁶ Thomas Kirszbaum, *La mixité résidentielle : une politique (anti)discriminatoire? Le cas de la rénovation urbaine aux États-Unis et en France*, Rapport pour la DREES/MIRE sur le projet « Les approches anglo-saxonne et française de la lutte contre les discriminations ethniques : convergences et divergences des normes, instruments et mobilisations dans l'accès au logement, à l'enseignement et au droit », DREES/MIRE, Paris, octobre 2008 (ci-après Kirszbaum, *La mixité résidentielle*); Didier Fassin, Éric Fassin, *De la question sociale à la question raciale? Représenter la société française*, La Découverte, Paris, 2006.

²⁹⁷ Thomas Kirszbaum, *Mixité sociale dans l'habitat. Revue de la littérature dans une perspective comparative*, HALDE, La Documentation française, Paris, 2008 (ci-après Kirszbaum, *Mixité sociale*); Sabbagh et al., « Les approches anglo-saxonnes et françaises », p. 128; Noémie Houard, « Logement social, droit au logement et mixité. De la mise sur agenda aux pratiques locales », Thèse de doctorat, Institut d'études politiques de Paris, 2008.

²⁹⁸ Marie-Hélène Bacqué, Patrick Simon, « De la mixité comme idéal et comme politique. À la recherche du dosage social optimal dans la ville », *Mouvements* 1(13) (2001), p. 22-24.

notamment dans l'accès au parc d'habitations.²⁹⁹ Il n'existe pas de données 'ethniques' qui permettent de dessiner avec précision la situation actuelle. Les catégories 'immigrés' ou 'étrangers' sont souvent les seules indications permettant d'évaluer la composition ethnique d'un quartier.³⁰⁰ Rien de surprenant à ce que les analyses portant sur la concentration ethnique de certaines populations (Nord-Africains, Subsahariens, Asiatiques) soient principalement qualitatives.

La diversité urbaine et sociale est directement intégrée dans la législation sur le logement social. La première étape est celle de la *Loi d'Orientation pour la Ville*, (LOV).³⁰¹ Dix ans plus tard, elle est devenue la colonne vertébrale des politiques urbaines en France, établissant des quotas pour la diversité sociale dans les logements sociaux : dans les villes de plus de 3 550 habitants et recensant moins de 20% de logement social, la LOV impose la construction de nouveaux logements. En 2000, une nouvelle *Loi de solidarité et renouvellement urbains* (SRU) est votée qui renforce l'autorité du préfet dans ce domaine.

La loi de 2007 sur le *Droit au logement opposable* (DALO) est une réalisation majeure pour les populations les plus vulnérables. Entre janvier 2008 et septembre 2010, 194 700 plaintes ont été déposées.³⁰² La loi permet aux personnes dans l'incapacité de se trouver un logement de faire valoir leur droit à une habitation décente, soit en recourant aux services d'une commission de médiation, soit en s'adressant à la cour administrative. Ces droits peuvent être exercés par six catégories de personnes à reloger en priorité : les personnes dépourvues de logement, les personnes risquant l'expulsion sans relogement (décision de justice), les personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition, les personnes logées dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux, les personnes présentant un handicap ou ayant à leur charge une personne

²⁹⁹ Valérie Sala Pala, « Le racisme institutionnel dans les attributions de logement social. Une comparaison franco-britannique », *Hommes & migrations* 264 (novembre-décembre 2006), p. 103-112; Thomas Kirszbaum, Patrick Simon, « Les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social », *Notes du GELD* 3 (2001) (ci-après Kirszbaum et Simon, « Les discriminations raciales et ethniques »); Samuel Thomas, « Le fichage ethno-racial=un outil de discrimination. Rapport remis à Monsieur Patrick Karam, Délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'Outremer, novembre 2009, en particulier la section sur le logement p. 15-24, accessible sur <http://www.scribd.com/doc/59850126/Rapport-SOS-Racisme-Fichage-Ethno-racial-11-09> (dernière consultation, avril 2012).

³⁰⁰ Pour une mise à jour sur cette question, dans le secteur du logement social, voir Kirszbaum, *La mixité résidentielle*; Kirszbaum, *Mixité sociale*.

³⁰¹ *Loi d'orientation pour la Ville*, 31 juillet 1991.

³⁰² Fondation Abbé Pierre, *L'état du mal-logement en France*, 16^e Rapport annuel, 2011, p. 183 (ci-après Fondation Abbé Pierre, *L'état du mal-logement en France*). Voir aussi le Conseil économique, social et environnemental, *Évaluation relative à la mise en œuvre du Droit au logement opposable*, Les éditions des Journaux officiels, Paris, 2010; Conseil d'État, *Rapport public 2009, Droit au logement, droit du logement*, La Documentation française, Paris, 2009.

handicapée ou ayant à leur charge au moins un enfant mineur et occupant un logement non décent ou des locaux manifestement surpeuplés, les personnes dont la demande de logement social a été annuellement renouvelée et n'ayant reçu aucune proposition adaptée en réponse à la demande.³⁰³ Le DALO a permis au débat sur les conditions de logement des populations les plus vulnérables de toucher une audience très large, dans un contexte où le discours du gouvernement est surtout un discours valorisant l'accès à la propriété.³⁰⁴

Un autre développement important de la politique du logement est l'émergence du concept d'*habitat indigne*, dont la valeur juridique date de son insertion dans l'article 4 de la Loi Besson (31 mai 1990).³⁰⁵ « *Constituent un habitat indigne les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.* »³⁰⁶ La notion d'habitat indigne est à l'origine de la création du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne.

7.2 Le logement à Paris

Comparé à d'autres arrondissements parisiens, le 18^e a un parc de logements sociaux relativement important. En 2007, 18 372 logements sociaux étaient comptabilisés dans le 18^e sur un total de 176 023 pour la ville de Paris. Cette offre importante ne suffit pas à répondre à la demande. Le site du 18^e, sous l'onglet « logement », explique que près de 12 000 personnes habitant dans le 18^e sont en recherche de logement. C'est le nombre de demandeurs le plus élevé à Paris et il est en augmentation. Le conseiller en charge du logement pour le 18^e explique qu'une moyenne de 40 logements sociaux est attribuée à des familles chaque année. Pour accroître le nombre de logements accessibles, la loi SRU donne aux municipalités la priorité en acquisitions immobilières

³⁰³ *Loi 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.*

³⁰⁴ Le président Sarkozy l'a mentionné à différentes occasions au cours de son mandat. Accéder à la propriété est présenté comme la garantie contre les incertitudes de la vie, une sécurité et une protection en cas de difficultés économiques. « C'est la garantie du civisme, des relations de voisinage pacifiées, d'occupants responsabilisés. C'est même la garantie d'une certaine mixité. » Discours à la Mairie de Vandœuvre-lès-Nancy, 11 décembre 2007 (accessible sur <http://www.cnle.gouv.fr/Discours-de-Nicolas-Sarkozy-sur-le.html>, dernière consultation avril 2012).

³⁰⁵ *Enquête annuelle sur les actions départementales engagées pour lutter contre l'habitat indigne année 2007*, Paris, 2007. Accessible sur www.habitatindigne.logement.gouv.fr/article.php3?id_article=36 (dernière consultation, avril 2012.)

³⁰⁶ http://www.habitatindigne.logement.gouv.fr/article.php3?id_article=13 (dernière consultation, avril 2012).

sur d'autres acheteurs à Paris.³⁰⁷ La Ville de Paris précise que 3 000 personnes en moyenne vivent dans des foyers payés par le budget municipal.³⁰⁸

Les familles à faibles revenus auxquelles un logement social est refusé doivent se tourner vers le locatif privé. Les logements peuvent y être abordables mais souvent dans de très mauvaises conditions car le secteur privé est moins réglementé. Le taux de mobilité des personnes au sein du secteur du logement social est très bas (moins de 10%).³⁰⁹ Plus grande est la commune, plus importante sera la différence entre les prix du secteur social et du privé. Dans les villes de moins de 20 000 habitants, la différence est de l'ordre de 32%. Dans Paris et ses environs, elle atteint 120%, limitant considérablement le nombre de personnes capables de sortir du logement social et contribuant à la pénurie de logements sociaux.³¹⁰ Paris est connu pour ses loyers très élevés. Le 18^e arrondissement est l'un des moins chers de Paris et les loyers restent relativement raisonnables. Le profil INSEE du 18^e recense 118 517 logements dans l'arrondissement, dont 33,2% sont la propriété de leurs occupants.³¹¹ (Voir le Tableau 42 pour plus d'information.)

Tableau 42. Statut d'occupation et type de logement par nationalité (Paris, 1999)

	Français de naissance %	Français par naturalisation (de pays de l'UE) %	Français par naturalisation (de pays hors UE) %	Étrangers (UE) %	Étrangers (hors UE) %
Hébergés gratuitement	7	9	5	21	7
En location dans une chambre meublée ou une chambre d'hôtel	4	3	4	7	11
Locataires HLM	17	17	23	8	17
Locataires dans le secteur privé	41	35	38	45	53
Propriétaires	32	36	30	19	12

Source : APUR, *La population étrangère à Paris*, octobre 2002, p. 94.

³⁰⁷ Loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

³⁰⁸ Fondation Abbé Pierre, *L'état du mal-logement en France*, p. 109.

³⁰⁹ Fondation Abbé Pierre, *L'état du mal-logement en France*, p. 136.

³¹⁰ Fondation Abbé Pierre, *L'état du mal-logement en France*, p. 136.

³¹¹ INSEE, Paris 18, Chiffres clefs, *Résumé statistique*, INSEE, Paris, 2007, consultable sur www.statistiques-locales.insee.fr/Fiches%5CRS%5CARM%5CRS_ARM75118.pdf (consulté en février 2011).

7.3 Les expériences des migrants et des groupes de musulmans

Le 18^e a été directement affecté par l'application de la loi 1948 qui marque le développement d'une implantation plus systématique de populations nord-africaines dans l'arrondissement, et de logements types meublés ou foyers.³¹² Se multiplient aussi les divisions de grands logements afin de mettre à disposition un plus grand nombre de chambres individuelles par appartement, ce phénomène ayant deux conséquences : d'une part une uniformisation par le haut des loyers, de l'autre une plus grande rentabilité du patrimoine locatif.

Depuis les années 1950 et 1960, les immigrés (des hommes célibataires) arrivant en France s'installent souvent dans un premier temps dans des chambres d'hôtel, avant de se déplacer vers des appartements des quartiers pauvres de la capitale. Dans les années 1970, une partie des immigrés africains habitant à Paris participent à des mouvements de protestation sur ces questions. Par exemple en 1973, les grèves dans les foyers de travailleurs autour de Paris (Porte des Lilas, Porte Pouchet) visent à dénoncer des conditions de logement misérables. L'Union générale des travailleurs sénégalais en France (UGTSF) fut l'une des premières à dénoncer les propriétaires abusifs (les 'marchands de sommeil') et à obtenir la création de foyers réservés aux travailleurs immigrés. Des années 1980 aux années 1990, ces foyers accueillent les familles et sont des lieux de reproduction de certains aspects de la vie du pays d'origine (commerces informels de nourriture, de vêtements, salles de prière, etc.).³¹³

À Paris, le secteur privé est le principal fournisseur de logements locatifs, souvent de mauvaise qualité et d'une taille inadaptée aux besoins des familles de migrants. De nombreuses familles cherchent un logement dans le secteur privé, même si leurs faibles revenus ne leur permettent que de louer de très petits logements totalement inadaptés à la taille de leurs familles. Ils vivent donc dans des appartements exigus, surpeuplés et insalubres dans le nord-est de Paris. La situation actuelle n'est pas très différente de celles des premières heures de l'immigration de main d'œuvre et les nouveaux migrants sont confrontés à peu de choses près aux mêmes problèmes.

³¹² *Loi 48-1360* du 1^{er} septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement; Bacqué et Fijalkow, *En attendant la gentrification*; Toubon et Messamah, *Centralité immigrée*.

³¹³ Gilles Kepel, *Les banlieues de l'Islam. Naissance d'une religion en France*, Le Seuil, Paris, 1991.

Tableau 43. Type de logement par nationalité et personne de référence à Paris³¹⁴

	Total	Pro- priétaire %	Locataire (secteur privé) %	Locataire (HLM) %	Meublé ou chambre hôtel %	Héber- gement gratuit %
Ensemble de Paris	1 110 602	29,6	41,8	16,7	4,6	7,2
Français de naissance	878 727	32,1	40,8	16,6	3,8	6,7
Total étrangers	150 663	14,4	50,2	14,4	9,9	11,2
Citoyens UE	48 858	18,9	44,5	8,2	7,4	21,0
Portugal, Espagne, Italie	33 186	17,5	39,4	10,0	5,4	27,7
Autre UE	15 672	21,8	55,3	4,4	11,7	6,7
Citoyens non-UE	101 805	12,2	52,9	17,4	11,1	6,5
Autres Européens	10 822	17,6	48,1	13,3	9,6	11,4
Algériens	18 667	12,1	40	28,4	15,9	3,7
Marocains	11 527	9,8	51,6	23,6	8,9	6,1
Tunisiens	8 768	12,4	54,8	22,3	5,8	4,7
Autres Africains	17 047	5,5	54,8	19,8	11,5	8,4
Turcs	2 265	7,9	71,1	13,4	4,7	2,8
Laotiens, Vietnamiens, Cambodgiens	40 665	18,4	45,5	7,2	7,6	21,4
Autres Asiatiques	18 901	13,8	63,4	6,3	10,6	5,9
Américains, Océaniens	10 636	15,6	54,2	8,5	13,9	7,8

Source : APUR, *La population étrangère à Paris*, octobre 2002, p. 95.

Au fil des ans, la démarche pour trouver un logement n'a pas beaucoup changé : les étrangers arrivant à Paris qui veulent trouver un logement s'adressent aux propriétaires privés ou vont dans les hôtels les plus économiques. Par la suite, comme l'un des

³¹⁴ La nationalité est celle du chef de famille, par définition l'homme le plus âgé ayant une profession.

répondants au questionnaire le signale, ils préfèrent souvent y rester, notamment parce que les conditions d'accès au logement sont extrêmement contraignantes.

Cela va faire près de 20 ans que je vis dans un foyer. Je n'ai pas ma famille ici, c'est pourquoi je reste au foyer; mais je connais des gens (familles africaines) qui attendent depuis près de 10 ans un logement social. Vous trouvez ça normal?

Une proportion plus importante de ressortissants hors UE que de Français ou de nationaux d'un État membre de l'UE vit dans des chambres d'hôtel ou dans des hébergements meublés. Beaucoup sont des immigrés arrivés à Paris dans les années 1950 et 1960 comme travailleurs dans l'industrie. Selon l'APUR, 15,9% des Algériens vivaient en meublés en 1999 et 11,5% des Africains subsahariens.

Le taux de propriétaires parmi les ressortissants hors UE est faible. L'APUR parle de 12,2% des étrangers hors UE.³¹⁵ Le taux de propriétaires chez les nationaux hors UE qui sont devenus français est par contraste bien plus élevé (30%).³¹⁶ Il rejoint celui des propriétaires français de naissance qui s'élève à 32,1%. Parmi les étrangers, la proportion de propriétaires à Paris est inférieure à ce qu'elle est dans les banlieues (30%) ou en province (34%). Le bas taux de propriété parmi les ressortissants non issus de l'UE peut être attribué aux difficultés à épargner suffisamment pour se porter acquéreur et aux prix exorbitants à Paris. Par ailleurs, on ne peut exclure l'hypothèse selon laquelle les étrangers qui ont vécu en France plusieurs années ne souhaitent pas accéder à la propriété dans un pays où ils ne souhaitent pas rester plus qu'il ne faut. Cela peut expliquer pourquoi il y a un grand nombre de locataires parmi les ressortissants non issus de l'UE.³¹⁷

On trouve de nombreux Nord-Africains dans les logements sociaux. La proportion de Turcs locataires dans le privé est la plus élevée (71,1%), tandis que les Algériens et les Tunisiens sont davantage propriétaires (12,1% et 12,4% respectivement). Plus de 50% des ressortissants non issus de l'UE sont logés dans le secteur privé et seuls 17% vivent en logement social (une proportion équivalente à celle des Français de naissance).³¹⁸ Cette prédominance dans le privé n'est pas forcément le résultat d'un choix, mais, par défaut, le résultat d'une pénurie de logements sociaux. Comme l'explique un conseiller municipal lors de la table ronde, le problème du logement social est une équation assez simple qu'il est impossible de résoudre : « Il y a 12 000 demandes de logement social, et l'année prochaine il y en aura plus. Où on les met ? »

³¹⁵ APUR, *La population étrangère à Paris*.

³¹⁶ APUR, *La population étrangère à Paris*.

³¹⁷ « Le logement des immigrés », Document du Droit au logement, DAL, septembre 2000, p. 8.

³¹⁸ APUR, *La population étrangère à Paris*.

7.3.1 Des conditions de logement précaires

Les conditions de logement dans le secteur privé locatif peuvent être extrêmement précaires, les logements étant exigus et inconfortables.³¹⁹ Par manque de logement de taille suffisante, les Subsahariens et leurs nombreuses familles risquent de se retrouver dans des logements surpeuplés. De fait, un quart des ménages africains et un quart des familles tunisiennes et turques vivent dans des logements surpeuplés. Une proportion importante d'Algériens vit dans des meublés ou des chambres d'hôtel, qui n'ont souvent pas le confort minimal (douche, toilettes).

L'acquisition de la nationalité française ne mène pas à des améliorations significatives. Selon l'APUR, 8,9% des Algériens naturalisés français vivent dans des logements insalubres, 17,7% des Subsahariens naturalisés vivent dans des logements surpeuplés et inadaptés (contre 9,5% et 8,7% pour la moyenne de l'ensemble des arrivants de pays hors de l'UE, respectivement).

Dans les débats publics sur la crise du logement social à Paris, les populations immigrées sont associées à deux arguments : d'une part la polygamie de certaines familles d'Afrique noire, et d'autre part le saturnisme (intoxication au plomb par inhalation). Michel Neyreneuf, conseiller chargé du logement dans le 18^e, explique que le premier cas de saturnisme est apparu à la Goutte d'Or et a contribué à faire courir la légende que ce mal était lié aux familles subsahariennes :

Y a des problématiques assez bizarres qui ont été liées à un moment à l'immigration, et notamment à l'immigration subsaharienne, à tel point qu'il y a eu quelques fantasmes qui ont existé là-dessus, c'était la problématique du saturnisme. Y a une vingtaine d'années, les premiers cas appelés comme tels sont apparus à la Goutte d'or. Et je me souviens de longues discussions que j'ai eues avec le directeur de la construction et du logement de la ville qui lui était persuadé que, puisque toutes les familles étaient grosso modo africaines, que les femmes africaines au moment où elles sont enceintes ou je ne sais plus quand, bouffent de la terre de chez elles, de l'argile ou je sais pas quoi. Donc, il était persuadé que c'était ça qui rendait les petits malades. Sans voir que qui dit familles africaines dit plus facilement familles nombreuses qui vivaient souvent dans un espace confiné, donc sur-occupation. Et la sur-occupation entraîne bien souvent l'insalubrité par la respiration, par l'humidité, le fait de faire la cuisine dans l'endroit où on dort, le fait de dormir à 12 ou 13 dans un petit espace, etc. Donc la peinture se détériore et les gamins sont là toute la journée donc ils bouffent les peintures. Donc, ça n'avait rien à voir avec le fait qu'ils sont subsahariens mais y avait cette espèce de fantasme. Mais maintenant c'est fini, je

³¹⁹ Haut Conseil à l'Intégration, Études et intégration : Avis sur le logement des personnes immigrées. Rapport statistique annuel, La Documentation française, Paris, décembre 2008 (ci-après Haut Conseil à l'Intégration, Études et intégration).

pense qu'on ne parle plus de ce genre de choses. Mais c'est plus des problèmes en rapport avec les conditions de logement qu'avec l'origine des familles.³²⁰

Le saturnisme touche particulièrement les familles logées dans des conditions désastreuses : l'humidité abîmant les murs, les enfants ingèrent des morceaux de peinture au plomb écaillée. L'impact du saturnisme varie en fonction de la quantité de poison ingérée par l'enfant et de la durée de l'exposition à l'intoxication. Les décès restent très rares. Mais le saturnisme peut entraîner de l'anémie, des troubles digestifs et du comportement de l'enfant (irritabilité). Les responsables locaux insistent sur le fait que ces problèmes n'affectent malgré tout qu'une faible proportion de familles immigrantes.

D'autres pathologies sont liées aux conditions d'insalubrité des logements, par exemple en lien avec l'humidité.³²¹ Elle peut être à l'origine de l'asthme, des infections cutanées et des troubles respiratoires. Un rapport récent établit que la présence d'humidité et de moisissures dans les maisons augmente le risque de problèmes respiratoires de 1,5 à 3,5 fois. Ce rapport considère cela des dommages collatéraux qui ne constituent pas une priorité pour la recherche en santé publique ou pour l'agenda politique.³²²

Les familles qui ne trouvent pas à se loger sont parfois contraintes de louer des chambres dans des hôtels. La création de l'*Observatoire des hôtels meublés* avec le soutien de la Préfecture de police et de la Ville de Paris a permis des fermetures administratives et des injonctions sur des travaux de rénovation.

7.4 Les foyers pour travailleurs migrants

Trois des 46 foyers de Paris (8 700 lits) sont dans le 18^e (Kracher, 25 lits, Marc Séguin, 277 lits, et Caillé-Chapelle, 35 lits).

Les foyers, initialement construits pour les jeunes travailleurs et pour des résidents temporaires, hébergent maintenant des retraités. La majorité de ces personnes, tout en continuant d'aller et venir entre leur pays d'origine et la France, n'envisagent pourtant pas de retour définitif. À Paris, pour la plupart d'entre elles, les personnes âgées issues de l'immigration en provenance du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne sont logées dans les foyers de travailleurs. L'APUR estime à 60% le nombre de résidents originaires d'Afrique subsaharienne, 19% sont de nationalité algérienne, tunisienne ou marocaine,

³²⁰ Entretien avec l'adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, des politiques du logement et du développement durable, 23 janvier 2008.

³²¹ La moitié des problèmes de santé dus à des conditions insalubres des logements interviennent dans quatre départements : Nord, Paris, Seine-Saint-Denis, Yvelines : Fondation Abbé Pierre, *Rapport 2011*.

³²² Fondation Abbé Pierre, *L'état du mal-logement en France*.

16% sont de nationalité française, et 5% d'autres pays. « *Les Français sont souvent des personnes naturalisées, nées en Afrique subsaharienne ou au Maghreb* ». ³²³

La rénovation de ces foyers pose de nombreux problèmes, un de ceux-ci étant que le nombre de lits disponible baisse pendant les travaux. D'un côté, le confort s'améliore (toilettes et douche dans chaque chambre), de l'autre la surface habitable diminue. Les logements temporaires, indispensables les temps des travaux, sont difficiles à trouver et expliquent une partie du retard des programmes de rénovation.

Certaines rénovations sont en cours. ³²⁴ Plusieurs foyers vont être transformés en résidences, la population de ceux-ci étant vieillissante et de moins en moins composée d'actifs. La plupart des résidents sont âgés de 60 ans et plus. Selon l'APUR, 6% des résidents étaient âgés de plus de 60 ans en 1991, ils étaient 22% en 2005. ³²⁵ Cette évolution pose problème parce que les foyers n'ont pas été conçus pour des personnes âgées (absence d'ascenseur, salles de bains inadaptées aux personnes à mobilité réduite). ³²⁶

Le programme de rénovation tente de remédier à cela. Une des demandes récurrentes des habitants de confession musulmane concerne l'équipement en salles de prière, point important qui n'est pour l'instant pas pris en compte dans les projets de rénovation. Dans certains foyers, certaines pièces isolées font office de salles de prières informelles, voire de mosquée informelle le vendredi au niveau du quartier. ³²⁷ Il s'agit le plus souvent de petites pièces, insuffisantes pour accueillir les fidèles qui utilisent les couloirs et les halls. Cette situation est tolérée par les gérants des foyers, mais reste insatisfaisante. À cela s'ajoute une difficulté supplémentaire : des fonds publics destinés à la rénovation ne peuvent pas être utilisés pour servir à la construction de lieux de culte.

Les résidents auraient pu procéder à l'élection de personnes spécifiquement chargées des questions religieuses, éventuels partenaires de l'administration sur les questions de culte. En 2005, la municipalité a organisé l'élection de représentants des résidents. Les administrateurs des foyers devraient mettre des salles de prière à la disposition exclusive

³²³ APUR, *Les interventions sociales, sanitaires et culturelles dans les foyers de travailleurs migrants à Paris*, APUR, Paris, mai 2006 (ci-après APUR, *Les interventions sociales, sanitaires et culturelles*).

³²⁴ Le programme de rénovation a commencé en 2005. Les foyers de travailleurs ne sont pas tous rénovés en même temps : le budget pour les premières rénovations a été voté en 2005, mais le programme se poursuit.

³²⁵ APUR, *Les interventions sociales, sanitaires et culturelles*.

³²⁶ Au foyer de Caillié-Chapelle, la proportion de personnes de plus de 60 ans est de 51 %.

³²⁷ Entretien avec un ancien conseiller en charge de l'intégration et des étrangers hors EU, Municipalité de Paris, 23 janvier 2008.

des habitants de ceux-ci,³²⁸ même si le nombre insuffisant de lieux de prière dans la capitale contraint les musulmans du quartier à s'y rendre le vendredi. De manière générale, la sécurité des foyers est mal assurée et tout le monde peut y rentrer. Une alternative à cette exigüité pourrait être trouvée en organisant l'acheminement des croyants vers d'autres lieux de culte parisiens, par exemple en mettant à disposition des personnes concernées des moyens de transport adéquats pour ceux qui souhaitent se rendre à la Grande Mosquée de Paris dans le 5^e.

7.5 Le choix du lieu de résidence

Les étrangers sont concentrés dans certains quartiers de Paris (Nord, Centre-Nord). Dans le 18^e, les étrangers sont estimés à plus de 18%, 19% dans les zones de La Goutte d'Or et La Chapelle. Les Nord-Africains sont installés dans la partie est, près de la Porte de Clichy, la Goutte d'Or, La Chapelle, Curial-Cambrai (19e), Porte de Pantin, dans les banlieues limitrophes des 13^e et 20^e arrondissements. Les Africains vivent plutôt dans la partie nord-est de Paris, au nord de la Butte Montmartre. Dans certains quartiers, la concentration peut se limiter à quelques rues ou certains immeubles, plus anciens, aux loyers très bas. Les raisons de cette concentration ne sont pas seulement économiques, mais sont directement liées aux choix politiques des administrations en charge de l'allocation des logements sociaux.

Les offres de logement qui sont faites aux immigrés les conduisent dans des quartiers où la proportion d'étrangers est déjà élevée. Michel Neyreneuf explique que la politique d'intégration sociale ne retient pas l'origine ethnique comme une variable légitime dans les décisions en matière de logement. Neyreneuf déclare toujours donner la priorité aux conditions sociales plutôt qu'aux origines ethniques et raciales.

En fait, quand vous peuplez un immeuble, vous avez la liberté de mettre qui vous voulez dedans. C'est là que vous pouvez donner une teinte à l'immeuble, soit le plomber dès le départ, soit lui permettre de vivre à peu près bien. Donc, y a la règle des trois tiers. Y a un tiers de gens relogés, on met un tiers de gens qui sortent des commissions parce que là aussi y a des cas d'urgence et il y a un tiers de ce que j'appelle mixité sociale. On choisit des salariés de la ville, des gens qui travaillent à l'hôpital, et des gens qui peuvent avoir une fonction intéressante pour la collectivité. Ce sont des gens insérés qui permettront de créer du lien social, de créer une association de locataires par exemple. C'est une règle récente et les immeubles à Château-Rouge marchent relativement mieux que d'autres où cette règle n'est pas appliquée. C'est pas

³²⁸ Les gérants viennent en règle générale du privé. Il faut vérifier qu'ils peuvent assurer la disponibilité d'espaces de prière pour les musulmans et qu'ils ne tombent pas sous le coup du principe de laïcité de par la nature des subventions publiques qu'ils peuvent recevoir : les fonds publics ne peuvent servir à financer des salles de prière.

évident d'habiter à Château-Rouge, le trafic de crack est encore bien présent, donc si vous mettez que des gens paumés, ça marche pas.³²⁹

Lors du groupe de discussion sur le logement, un membre du personnel d'une ONG travaillant dans ce domaine explique que les candidats au logement social dans le 18^e sont souvent opposés à une installation en banlieue. D'après lui, la banlieue parisienne souffre d'une très mauvaise réputation et reste pour de nombreuses personnes un lieu de criminalité et de violence. Les choses changent pourtant et le manque de logements sociaux dans Paris pousse de plus en plus de familles à demander un logement social en banlieue.

7.6 Les politiques de rénovation urbaine

Comme d'autres quartiers, le 18^e est le lieu de grands projets de rénovation urbaine à très grande échelle, à l'initiative des autorités publiques locales. 50% de la population du 18^e est issue de l'immigration. Jusque dans les années 1980, elle n'est pas installée de manière stable dans le quartier au sens où, par effet de l'ascension sociale, elle quitte rapidement le quartier.³³⁰ Les rénovations de la Goutte d'Or ont commencé dans les années 1980, à mesure que la paupérisation et la densification augmentaient. À cette époque, la municipalité lance les premiers projets de rénovation et de réhabilitation destinés à augmenter le parc de logements sociaux et la réhabilitation d'un groupe de logements locatifs privés sur Château-Rouge.³³¹ Ces activités de rénovation ont affecté aussi bien le réseau des activités culturelles que le profil de la population. Les politiques urbaines engagées dans les années 1970 tiennent également compte de la préservation des rues comme lieu d'interaction.³³²

Entre 1990 et 1999, la quantité de HLM est passée de 5 à 13%, et la qualité a elle aussi progressé. Les changements sont repérables dans la partie sud du quartier, et sporadiquement dans quelques zones de la partie nord. La réhabilitation engagée dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) dans la partie nord comprend plusieurs initiatives : solidification des structures, travail sur les fondations, rééquilibrage des proportions de location et propriété, mais peu de changements visibles. Pour résumer, les logements disponibles dans le 18^e se sont nettement améliorés au cours des vingt dernières années, avec plus de logements

³²⁹ Entretien avec l'adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, des politiques du logement et du développement durable, 23 janvier 2008.

³³⁰ Toubon et Messamah, *Centralité immigrée*.

³³¹ Marie-Hélène Bacqué, John Driscoll, Yankel Fijalkow, Béatrice Mariolle, Marie-Pierre Rousseau and Sylvie Tissot, *Intervenir en quartiers anciens, une perspective comparative, Rapport de recherche, CRH-PUCA, Paris, 2006*.

³³² L'attention pour la culture de la rue (la rue comme lieu de rencontre et de production de culture urbaine) est un tournant dans les politiques urbaines qui intervient dans les années 70. Éric Charmes, « Le retour à la rue comme support de la gentrification », *Espaces et sociétés*, 2005/3, 122, p. 115-135. Ci-après Charmes, « Le retour à la rue ».

sociaux accessibles. Cette augmentation comprend également le relogement des populations concernées.³³³ En marge de ces programmes d'envergure, le logement traditionnel (les vieux appartements de petite taille) ont eux aussi été soit rénovés, soit remplacés (à titre indicatif, en 1962, 50% des logements du 18^e n'avaient pas de toilettes privées).

Les entretiens conduits avec des acteurs locaux ont permis de comprendre l'importance, dans les représentations et dans le discours, de la démarcation entre parties rénovées et parties non rénovées du quartier. Par la suite, la nouvelle majorité socialiste élue en 2001 a engagé toute une série d'opérations de transformation radicale du quartier, en maintenant sa diversité sociale. Les politiques de logement comprenaient par exemple des programmes de loyers intermédiaires (PLI) destinés aux classes moyennes et des projets immobiliers non sociaux.³³⁴ Ils n'ont pas été mis en œuvre à la Goutte d'Or. Lors de la table ronde, des participants ont insisté sur le fait que les logements sociaux sont plus attentivement suivis dans la phase d'attribution et un tiers de ceux-ci sont réservés aux classes sociales intermédiaires (dont une partie travaillent pour des institutions publiques, dans le secteur de la santé, ou locales, parmi les associations).

Les programmes de rénovation engagés dans l'ensemble du quartier concernent la construction, la destruction et la réhabilitation de logements. La Ville soutient financièrement la rénovation de logements par les Opérations d'Amélioration de l'habitat (OPAH) et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH),³³⁵ en particulier là où s'applique la politique de la ville, à La Goutte d'Or, La Chapelle,³³⁶ Porte de Montmartre-Porte de Clignancourt. La Société Immobilière d'Économie Mixte de Paris (SIEMP), travaille par exemple à la destruction ou la rénovation de 162 bâtiments.³³⁷ À l'échelle de Paris, le 18^e compte le plus grand nombre de démolitions et de rénovations motivées par les conditions d'hygiène.³³⁸ Ces initiatives de nettoyage et de réhabilitation se font aux dépens de la construction de nouveaux logements, qui

³³³ *Ibid.*

³³⁴ C'est le cas de certains programmes de logements locatifs soutenus par des employeurs comme *Association foncière logement*.

³³⁵ L'ANAH octroie des financements publics aux propriétaires de logements privés pour encourager la reconstruction ou la rénovation de leurs biens immobiliers.

³³⁶ « La Chapelle est un quartier hétérogène, avec 30 % de logements sociaux et 70% de logements privés. Et les poches de précarité sont dans les secteurs du logement dégradé et insalubre, surtout présent dans le secteur locatif privé. On a un foyer de vieux migrants maghrébins dans le sud du secteur qui accueille 60 lits et un autre dans le centre qui concerne la population subsaharienne qui fait 300 lits et une sur-occupation trois fois supérieure à la capacité d'accueil. Deux foyers différents dans leur fonctionnement, leur occupation et la population. » Entretien avec le Chef de projet, Politique de la ville, Porte de la Chapelle, Janvier 2008.

³³⁷ Le capital et le conseil d'administration de cette société sont mixtes (représentants d'autorités publiques et de partenaires privés).

³³⁸ Tous les cas de saturnisme ont été traités par exemple.

reste par ailleurs une priorité de l'agenda politique.³³⁹ Des terrains rachetés à la SNCF (122 Poissonniers, Chapelle International, Paris Nord-Est) vont servir à la construction de nouveaux logements sociaux.³⁴⁰

(...) tous les cas d'insalubrité lourde ont été résolus, pas en termes de construction de logements mais on a fait sortir les familles de ces logements insalubres. Il nous reste quelques immeubles dans lesquels il faut faire des relogements. (...) Ces immeubles, une fois que les gens sont relogés, il faut soit les rénover, soit les détruire, ça dépend de leur état. Et ça c'est un peu plus long. Y en a qui sont déjà livrés donc les gens sont déjà relogés. On a le cas dans le secteur Château-Rouge ou dans d'autres secteurs de l'arrondissement. Donc, la priorité c'était ça. Cette mandature sur le 18^e n'a pas vraiment créé de logements parce que les opérations de résorption de l'insalubrité se traduisent toujours par une diminution des logements. Parce que là où vous avez un immeuble dans lequel il y a 8 studios ou deux pièces, quand vous le reconstruisez ou le réhabilitez, vous faites un immeuble de 4 logements aux normes d'aujourd'hui. Donc, tout cela se traduit par du logement en moins.³⁴¹

Les responsables locaux reconnaissent que cette rénovation de l'ancien se fait au détriment de la construction du neuf.

Beaucoup de projets de rénovation ont pu voir le jour grâce à l'utilisation de leur droit de préemption par les responsables locaux des politiques de logement.

Moi dès que je vois passer quelque chose, je préempte. Parce que l'idée fondamentale qu'il y a derrière tout ça, c'est de dire que même si on veut que la France soit un pays de propriétaire, à Paris il ne faut pas le souhaiter. Parce que premièrement, faut encourager la mobilité, deuxièmement si on veut que les familles se maintiennent à Paris, il faut qu'il y ait un secteur locatif de type social important. Et que même la loi de 20% de logements sociaux dans une ville n'est qu'un minimum et qu'il faut aller plus loin. Là, on a fait passer l'arrondissement de 15% à 18, 19% de logements sociaux. Et on va se donner pour objectif d'aller au moins jusqu'à 25% pour la prochaine mandature.³⁴²

³³⁹ Entretien avec l'adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, des politiques du logement et du développement durable, 23 janvier 2008.

³⁴⁰ Entretien avec l'adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, des politiques du logement et du développement durable, 23 janvier 2008.

³⁴¹ Entretien avec l'adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, des politiques du logement et du développement durable, 23 janvier 2008.

³⁴² Entretien avec l'adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, des politiques du logement et du développement durable, 23 janvier 2008.

Ce volontarisme politique est crucial pour la régulation du marché de l'immobilier et lutter contre la *vente à la découpe*. Depuis l'application de la loi de 2006,³⁴³ chaque vente d'un bien immobilier doit être signalée auprès de l'administration locale qui peut préempter le bien dans les deux mois. Neyreneuf explique que le droit de préemption sert les intérêts des politiques du logement social et d'intégration : préempter permet de moduler les loyers au sein d'un même immeuble. S'agissant de la taille des logements, Neyreneuf est favorable à de plus grands appartements dans les nouveaux logements sociaux.

Le parc social traditionnel était aussi composé de petits logements. Mais les logements sociaux, surtout s'ils ont été réhabilités et qu'on a construit une salle d'eau, ça diminue la surface des pièces à vivre.³⁴⁴

Une étude sur le prix du logement réalisée en 2001 montre l'impact positif de ces rénovations sur le marché du logement.³⁴⁵ La Goutte d'Or compte parmi les quartiers de Paris où l'augmentation du prix du mètre carré a été l'un des plus forts des cinq dernières années. Cette augmentation du prix du foncier est liée d'une part à l'état général du marché de l'immobilier, mais aussi à l'évolution socioéconomique du quartier et à l'arrivée d'une population non issue de l'immigration qui s'est principalement installée dans les logements privés.³⁴⁶ Un rapport publié en décembre 2010 montre que le seuil moyen de 7 000 € par mètre carré est allègrement dépassé à Paris (de 20%) et en banlieue (de 10%). C'est le cas dans d'autres villes (Rennes, Nantes, Bordeaux, Lyon and Marseille).³⁴⁷ La part des revenus consacrée au loyer a elle aussi augmenté.³⁴⁸

7.7 Changement social

La déségrégation est devenue systématique dans les politiques publiques en matière de logement à partir des années 1970. Il s'agissait de venir en aide aux familles les plus

³⁴³ La Loi 2006-685 du 13 juin 2006 relative au droit de préemption et à la protection des locataires en cas de vente d'un immeuble régule ce phénomène de spéculation foncière.

³⁴⁴ Entretien avec l'adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, des politiques du logement et du développement durable, 23 janvier 2008.

³⁴⁵ Martine Barthélémy et al, 2007.

³⁴⁶ Voir la récente synthèse comparant les politiques de logement et la discrimination dans les contextes français et nord-américain, Thomas Kirzbaum, MIRE 2008.

³⁴⁷ « Explosion des prix de l'ancien à Paris », *Le Monde*, 9 décembre 2010, disponible sur http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/12/09/explosion-des-prix-de-l-ancien-a-paris-en-2010_1451376_3224.html (consulté en février 2011).

³⁴⁸ *Agence Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75), Enquête sur la charge financière des loyers dans le budget des ménages parisiens*, ADIL, Paris, février 2009.

pauvres (principalement issues de l'immigration) et de mieux répartir les populations défavorisées dans les logements sociaux.³⁴⁹

L'arrivée d'une population 'blanche' concerne surtout le secteur privé du marché de l'immobilier.³⁵⁰ La gentrification se résume en général à deux dynamiques : rendre le marché du logement abordable à ceux qui ne peuvent se loger dans d'autres quartiers, travailler à mettre en adéquation attentes des classes moyennes en matière d'intérêts politiques et culturels et la spécificité des quartiers concernés.

Avant d'être marchand de vins, j'ai fait plusieurs métiers; je suis un des très nombreux intermittents du spectacle, qui habitent le quartier. Il n'y a pas un immeuble où, il n'y a pas un comédien, un technicien ; parce que, c'est un quartier qu'on aimait bien. On n'avait pas d'a priori sur ces quartiers, un peu déshérités et on n'avait pas beaucoup d'argent ; ou même, avec de l'argent, on avait peu de possibilité d'emprunter pour acheter parce qu'on avait des revenus assez fluctuants. Donc, je suis arrivé ici, un peu par hasard et j'ai commencé par acheter un petit appartement à la rue Myrha. Et puis finalement, je me suis attaché au quartier.

Certains quartiers du 18^e, par exemple Saint-Bruno, vivent une gentrification marginale.³⁵¹ Comme l'expliquent nos interlocuteurs dans les groupes de discussion : les classes moyennes investissent les quartiers populaires. Ce que l'on observe dans le 18^e rejoint les remarques de Charmes à propos du 19^e. Dans les deux cas, il s'agit de quartiers qui s'apparentent à des mosaïques, dans lesquelles des rues plus bourgeoises coexistent avec une concentration élevée de l'habitat social.³⁵² Le quartier Saint-Bruno, au centre de la Goutte d'Or, est le plus typique de cette tendance. On y trouve une école privée, la part d'habitants ayant un emploi qualifié augmente de façon significative, la proportion relative des étrangers décroît, les célibataires et les couples sans enfants sont plus présents. Cette nouvelle population est elle-même une population migrante, soit qu'elle vienne de la province, soit de la banlieue pour rejoindre Paris intra-muros.

³⁴⁹ Annick Tanter, Jean-Claude Toubon, « Vingt ans de politique française du logement social », *Regards sur l'actualité*, 1995, 214.

³⁵⁰ Voir la synthèse comparant les politiques américaine et française du logement social public par Thomas Kirszbaum dans *La mixité résidentielle*.

³⁵¹ Mathieu Van Criekeingen et Jean-Michel Decroly, « Revisiter la diversité de la gentrification : processus de renouvellement du voisinage à Bruxelles et Montréal », *Urban Studies* 40(12) (2003), p. 2451-2468.

³⁵² Charmes, 2005, p. 118.

7.8 Le logement social

En France, le logement social représente 4,3 millions d'unités d'habitation, 43% du locatif et 19% du nombre total des habitations (location, propriété).³⁵³ Près d'une résidence principale sur cinq est un logement social. Un quart des logements sociaux en location sont en Île-de-France. À Paris, le nombre total de logements sociaux était estimé en 2010 à 185 600.³⁵⁴

Le principal fournisseur de logement social en France est connu sous le sigle HLM (habitation à loyer modéré) et cible les familles à bas revenus. L'ensemble du dispositif est particulièrement complexe parce qu'il interagit avec de nombreux partenaires et institutions. Il recouvre trois catégories : le PLAI (*Prêt locatif aidé d'intégration*) pour les familles rencontrant des difficultés sociales et économiques (le prix du loyer ne peut excéder 5,65 € le mètre carré), le PLUS (*Prêt locatif à usage social*), le plus fréquent, dont le loyer ne peut excéder 6,34 € le mètre carré et le PLS (*Prêt locatif social*) pour les familles aux revenus intermédiaires dans des contextes où le marché locatif est limité, le loyer ne pouvant pas excéder 12,38 € le mètre carré.³⁵⁵ Une habitation devient logement social lorsqu'une convention est signée entre le propriétaire et l'État, ce qui permet aux locataires d'accéder à l'aide sociale au logement. Les logements sociaux se trouvent dans du neuf, des logements réhabilités ou encore des logements non rénovés mais conventionnés.

7.8.1 L'accès au logement social

En 1995, la Ville de Paris a mis en place une commission d'évaluation des dossiers de demandes de logements sociaux. Depuis 2001, un comité réunissant trois ONG travaillant sur le logement (deux nationales, la Confédération nationale du logement et la Confédération générale du logement et une locale, Paris Goutte d'Or) et trois fonctionnaires des services sociaux. Le 18^e est le seul arrondissement de Paris où la commission n'a pas de représentant de l'administration municipale locale.³⁵⁶ La commission sélectionne annuellement six bénéficiaires de logements sociaux sur une liste de 30 candidats préétablie par la municipalité. Chaque année dans le 18^e, 40 logements sociaux sont attribués, priorité étant donnée aux familles contraintes de quitter leur logement pour cause de rénovation.³⁵⁷ Afin d'éviter toute discrimination,

³⁵³ Gunilla Björner, « HLM, parc privé. Deux pistes pour que tous aient un logement », *Note de l'Institut Montaigne*, juin 2008, p. 15. L'auteur tire ses données de « Le parc locatif social au 1^{er} janvier 2006 », *SEPS Infos rapides* 382, juillet 2007, accessible sur <http://www.statistiques.equipement.gouv.fr> (dernière consultation, avril 2012).

³⁵⁴ APUR, *Les chiffres du logement social à Paris début 2010*, APUR, Paris, 2010 (ci-après APUR, *Les chiffres du logement social*).

³⁵⁵ APUR, *Les chiffres du logement social*.

³⁵⁶ Entretien avec l'adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, des politiques du logement et du développement durable, 23 janvier 2008.

³⁵⁷ Table ronde des Fondations pour une société ouverte, avril 2010.

les dossiers sont anonymisés et les adresses des candidats ne sont pas indiquées. Le numéro unique est la seule référence.³⁵⁸ La commission a des critères d'évaluation précis pour sélectionner les dossiers, qui ne tiennent pas compte de l'origine ethnique. Pour reprendre les termes de la personne en charge du logement :

Les critères, c'est nous qui les fixons. C'est la sur-occupation, l'ancienneté de la demande encore que ça ça joue à la limite, c'est les problèmes de santé liés au logement, c'est la procédure lancée sur le locataire par le propriétaire, tout ça c'est des critères de priorité. D'ailleurs, les fiches sont présentées en fonction de ça. (...) C'est le système le moins injuste (...) dans tous les arrondissements de gauche, Bertrand Delanoë a réussi à imposer qu'il y ait des commissions d'attribution (...) Les fonctionnements sont complètement différents d'un arrondissement à l'autre.³⁵⁹

L'adéquation parfaite entre l'offre et la demande est rarement réalisée :

Je n'ai pas de logement décent (une seule pièce de 9 m² pour 4 personnes) et cette histoire me tracasse. Je vous ai fait venir chez moi, dans le cadre de cet entretien pour que vous voyiez vous-même. Avec un logement de 4 pièces, je serais l'homme le plus heureux de ma ville.

Le problème central reste celui de l'accès au logement social, à la fois en lien avec la longueur/lenteur de la procédure et un sentiment général de discrimination contre les minorités. Certaines personnes interrogées ont le sentiment d'une inégalité d'accès qui les fait se sentir 'moins françaises' que d'autres :

Je pense qu'il y a des problèmes de racisme dans l'attribution des logements sociaux. J'ai fait une demande depuis plus de dix ans et je n'ai eu aucune proposition alors que des Françaises que je connais en avaient fait depuis moins longtemps et en ont eu. J'ai eu le même problème avec l'inscription en crèche : je me suis inscrite au début de ma grossesse et n'ai jamais eu de place.

L'origine ethnique joue un rôle dans la façon dont les individus comprennent la logique du logement social (on pourrait d'ailleurs dire la même chose à propos d'autres secteurs comme l'éducation). Cette perception de la discrimination est alimentée par la conviction qu'il n'existe pas de règles écrites, même si les responsables locaux des questions de logement contestent ce point.³⁶⁰ Les participants à l'enquête des Fondations se plaignent que d'autres groupes que le leur sont mieux traités.

³⁵⁸ Depuis 2001, un seul numéro est attribué à toute demande individuelle de logement social dans le département. Cela a simplifié la procédure et permet aussi d'évaluer combien de temps la demande est en souffrance.

³⁵⁹ Les cas de *relogement obligatoire*, par exemple lorsqu'un bâtiment va être démoli, ne passent pas devant la commission. L'empoisonnement au plomb est aussi une cause de relogement obligatoire. Les logements qui sont requis sont retirés du nombre de logements disponibles.

³⁶⁰ Table ronde des Fondations pour une société ouverte, avril 2010.

Je n'ai plus confiance dans le système de logement social. Je suis sur liste d'attente depuis 14 ans. Pendant tout ce temps, on m'a proposé un appartement une fois seulement. Et même là, ils ont dit que notre revenu était insuffisant alors que mon mari travaillait aussi. Et maintenant ils continuent à nous dire qu'il y a trop de gens en attente. C'est vraiment injuste que quand on gagne peu on ne puisse pas avoir un logement, alors que ceux qui gagnent bien ils peuvent. Je veux dire, ceux qui peuvent trouver un appartement n'importe où parce qu'ils gagnent bien. Et puis il y a des familles qui ont eu des propositions de logements sociaux après seulement 2 ou 3 ans d'attente. Et des familles qui attendent depuis 14 ans et n'ont rien. C'est pas juste. On devrait avoir la priorité sur les autres.

Dans ce cas, la priorité donnée aux autres peut être liée au fait qu'il s'agit de familles devant être relogées en priorité suite à la rénovation de leur logement. Mais cela renvoie aussi au manque général de transparence qui reste l'une des caractéristiques de la procédure d'allocation de logements sociaux, question de longue haleine pour la lutte contre les discriminations.³⁶¹

Étudiant la situation à Marseille, V. Sala Pala parle de la discrimination comme du point aveugle des réflexions sur le logement social.³⁶² Les acteurs locaux pratiquent le déni et l'euphémisation : les difficultés d'accès au logement rencontrées par les populations issues de l'immigration ou assimilées à des groupes ethniques seraient dues aux obstacles structurels et socioéconomiques (par exemple : pas de grands logements pour les familles nombreuses) et non à une véritable discrimination ethnique : « les minorités ethniques choisiraient 'naturellement' de se concentrer dans l'espace urbain. »³⁶³ D'autres auteurs ont mis en évidence le lien entre mixité sociale et discrimination par effet de la multiplication des institutions impliquées dans le logement social.³⁶⁴ La discrimination serait non pas le résultat d'une politique délibérée, mais le résultat cumulé de différents éléments.³⁶⁵ De fait, les responsables locaux rencontrés par les Fondations parlent « d'exclusion sociale », définissant les populations davantage au regard de leur situation économique et sociale que de leur exposition à la discrimination (ethnique et religieuse). Un participant au groupe de

³⁶¹ Kirszbaum, *La mixité résidentielle*.

³⁶² Sala Pala Valérie, « Le racisme institutionnel dans la politique du logement social », *Sciences de la société*, n°65, mai 2005, p. 87-102; Sala Pala Valérie, « La politique du logement social au risque du client ? Attributions de logements sociaux, construction sociale des clients et discriminations ethniques en France et en Grande-Bretagne », *Politiques et management public*, Vol. 24(3), septembre 2006, p. 77-92.

³⁶³ Valérie Sala Pala, « Differentialist and Universalist Anti-Discrimination Policies on the Ground : How Far They Succeed, Why They Fail. A Comparison Between Britain and France », *American Behavioral Scientist*, 2010.

³⁶⁴ Simon & Kirszbaum, 2001, note du GELD.

³⁶⁵ Haut Conseil à l'Intégration, *Le logement des personnes immigrées. Avis au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 2008.

discussion, reconnaissant le racisme de certains loueurs, notait que le racisme d'un propriétaire était individuel plutôt qu'institutionnel.

7.8.2 Résultats de l'enquête

Dans l'enquête, les habitants du 18^e se sont exprimés sur le logement social. 56% d'entre eux n'avaient pas d'avis sur le sujet. Ce résultat est surprenant au regard de la centralité de ce sujet dans l'arrondissement. 19% des répondants se déclarent relativement satisfaits sur ce sujet et 34% expriment une opinion négative. Les musulmans sont légèrement plus insatisfaits que les non-musulmans. Parmi la minorité exprimant un point de vue critique, les musulmans sont légèrement plus nombreux (36 % d'insatisfaits contre 31% pour les non-musulmans). Les principaux motifs d'insatisfaction concernent la longueur des listes d'attente et le temps d'attente. Les personnes semblent aussi être mal informées sur les règles d'attribution, et n'ont pas confiance dans l'équité de la procédure.

Dans l'ensemble, les répondants font peu confiance au système du logement social et doutent de son impartialité. Ce résultat se rapproche de ceux d'autres rapports publics et enquêtes.³⁶⁶ La condition psychologique des personnes en recherche de logement social est un sujet d'inquiétude : la faible probabilité de trouver ce qu'on cherche diminue la confiance dans les institutions sociales. Le sujet a été intensément débattu pendant la table ronde. Le logement n'est pas seulement le lieu où l'on vit. Il est un marqueur social qui diffuse des informations sur la situation de famille, indique certains accomplissements sociaux. Vivre dans un logement insalubre a un impact négatif sur la représentation de soi. (Voir le Tableau 44.)

Tableau 44. Niveau de satisfaction concernant le logement social

	Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Plutôt satisfaits	24	15	19,5
Ni satisfaits ni insatisfaits	24	14	19
Plutôt insatisfaits	18	19	18,5
Très insatisfaits	19	12	15,5
Ne savent pas	15	40	27,5
Total	%	100	100
	Nombres	100	100

Source : Fondations pour une société ouverte

³⁶⁶ Bigot et Hoibian, « La crise du logement entretient le sentiment de déclassement ».

Les participants au groupe de discussion sur le logement social sont en majorité pessimistes. Les sujets de préoccupation sont de plusieurs ordres, mais le sentiment de faire l'objet de discrimination tout au long du processus d'attribution de logements est leur souci principal. Un deuxième sujet d'inquiétude est directement rattaché aux problèmes liés à la cohabitation dans un quartier multiethnique. Enfin, les conditions précaires des logements et la mauvaise qualité générale des infrastructures logistiques (nettoyage des rues, bruit) sont dénoncées comme des facteurs aggravants de conditions de vie déjà difficiles.

Les musulmans se déclarent dans l'ensemble plus satisfaits que les non-musulmans. Plusieurs raisons possibles à cela : les non-musulmans font peut-être moins l'expérience du logement social, ils sont peut-être moins informés des problèmes propres à ce secteur.

Les critiques exprimées par des répondants musulmans insistent sur la localisation des logements sociaux dans des zones peu sûres ; ils soulignent les augmentations de loyers et le mauvais état général des logements offerts. Ils critiquent également la qualité du service offert par les associations. Il ne semble cependant pas y avoir de différence dans les réponses qui soit directement liée à l'appartenance religieuse ou à un groupe ethnique.

7.8.3 Informations, conseils, soutiens

La *Direction du Logement et de l'Habitat* (DLH) dispose d'un bureau à la mairie du 18^e. Ce bureau d'information de l'arrondissement est chargé de collecter les dossiers de logements sociaux. Toutes les informations relatives au dépôt d'une demande de logement social et les formulaires sont accessibles sur le site Internet de la mairie.³⁶⁷ Mais les problèmes relatifs au logement sont nombreux et complexes. Au-delà de la question de l'accès, qui relève de la responsabilité des agents municipaux du logement, les locataires du privé rencontrent toute une variété de difficultés qui vont de l'insalubrité du logement, à l'exploitation par des propriétaires peu scrupuleux et aux menaces d'expulsion. À cela s'ajoutent le marché des meublés et le manque de réglementation générale.

Plusieurs services sont chargés chacun d'un type de problèmes (le service technique du logement pour la salubrité, la Préfecture pour le saturnisme, l'Aide sociale pour les expulsions, la DASES et le Centre d'aide sociale de Paris pour les logements temporaires), sans réelle coordination entre eux.

³⁶⁷ http://www.mairie18.paris.fr/mairie18/jsp/site/Portal.jsp?page_id=78 (consulté le 15 septembre 2011).

Cette multiplicité d'offres et de services³⁶⁸ fait qu'il est difficile pour les familles concernées d'identifier le service pertinent au moment nécessaire. Ce point a été souligné au cours de la table ronde. Les participants aux groupes de discussion sont unanimes à dénoncer le manque d'information sur le logement (pour ce qui concerne le droit au logement et la possibilité de trouver un logement social) et à penser qu'engager une collaboration plus efficace entre les réseaux associatifs et les autorités locales serait bénéfique pour tous. La municipalité est perçue comme n'aidant pas assez les gens à trouver un logement, en comparaison de ce qu'accomplissent par exemple des associations locales. Les participants dénoncent ce qu'ils ressentent comme un manque de soutien de la part de la municipalité, malgré l'initiative *Louez solidaire* qui permet aux familles hébergées dans des meublés de trouver des logements plus stables. La municipalité crée des conditions permettant de passer un contrat entre propriétaires et locataires en négociant des prix bas contre la garantie du paiement du loyer et de certaines dépenses fixes. Les nombreux intervenants dans les procédures d'allocation de logement social peuvent contribuer à un traitement inégalitaire des dossiers.³⁶⁹ (Voir Tableau 45.)

Tableau 45. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu besoin d'information ou de conseils sur le logement?

		Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Oui		27	27	27
Non		73	72	72,5
Sans réponse		0	1	0,5
Total	%	100	100	100
	Nombres	100	100	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Un peu plus du quart des personnes interrogées expriment le besoin de plus d'information et d'orientation en matière de logement. La municipalité, a priori le partenaire principal sur ce terrain, ne leur apparaît pas suffisamment au fait des besoins des habitants.

« On refait notre demande de logement depuis 8 ans. Ils nous répondent toujours par la même lettre négative. »

³⁶⁸ Les évaluations publiques font référence à la 'dilution des responsabilités'. Voir École nationale d'administration (ENA), *La mixité sociale dans le logement*, séminaire relatif au logement, Groupe 9, Promotion Simone Veil 2004–2006, 2005, cité dans Kirszbaum, *Mixité sociale*, p. 133.

³⁶⁹ Kirszbaum et Simon, « Les discriminations raciales et ethniques ».

Les personnes interrogées notent que les sans-papiers sont les moins bien informés et les moins soutenus, privés de reconnaissance et de soutien. « *Pour le logement, c'est pareil, pas la peine de chercher à savoir si j'ai droit à des aides, vu que je n'ai pas de papiers.* »

Les ONG jouent un rôle important dans l'accès à l'information et dans l'aide (financière, légale) en cas de conflits avec les propriétaires. Mais c'est dans la constitution du dossier de demande de logement que le besoin d'aide est le plus pressant. Les services municipaux, les associations locales (Elele, Accueil Goutte d'Or), les amis, des acteurs privés (banques, aides juridiques) et des travailleurs sociaux sont susceptibles d'intervenir. Leur aide porte principalement sur la rédaction des demandes auprès de l'administration.

J'ai pris contact avec une assistante sociale pour avoir une aide pour trouver un logement. Elle m'a aidé à écrire à la préfecture et j'ai apprécié son aide.

Dans le domaine de la santé, pour remplir les papiers de la sécurité sociale, ou du droit, on a des problèmes parce qu'on ne parle pas très bien le français. Et puis on est pas au courant de nos droits. Alors pour ces questions, on demande de l'aide à ELELE.

Les participants aux groupes de discussion ont insisté sur les difficultés administratives auxquelles ils doivent faire face. Les documents exigés sont nombreux et rendent la constitution des dossiers très complexe. Le dossier doit pourtant être impeccable. Beaucoup d'habitants vont donc chercher l'aide des services au logement de la mairie du 18^e et des ONG locales. Les procédures sont par ailleurs très longues. Il faut renouveler la demande chaque année, souvent plusieurs années avant d'obtenir une réponse, parfois pendant dix ans. Aucun service municipal spécifique n'existe pour aider les locataires du privé lorsqu'ils rencontrent ce type de problèmes (quoique de nombreuses associations locales existent pour conseiller les ménages concernés).³⁷⁰

Un service au logement intégré et centralisé pourrait aider les habitants, en répondant aux questions générales, en aidant les familles à monter leurs dossiers, à déposer une plainte le cas échéant. Ce service pourrait également offrir des services de traduction, souvent indispensables aux primo-migrants. Il pourrait également, en travaillant avec les ONG existantes et les Point d'accès au droit, le MRAP (Mouvement Contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples),³⁷¹ des médiateurs spécialisés, et d'autres,

³⁷⁰ Les ONG impliquées dans le logement sont nombreuses dans le 18^e. Elles diffusent l'information et rapportent les cas les plus délicats aux autorités municipales. Leur rôle a été souligné à maintes reprises par les participants.

³⁷¹ Créé en 1949, le MRAP est une des ONG les plus connues travaillant sur les questions de racisme et de discrimination. L'adjoint au maire pour la planification, le logement et le développement durable a expliqué qu'il invitait le MRAP à examiner le travail de la commission d'allocation des logements dans le 18^e pour lui montrer qu'il n'y avait pas de discrimination dans son mode de fonctionnement. Entretien avec l'adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, des politiques du logement et du développement durable, 23 janvier 2008

fournir le soutien nécessaire aux recours en cas de discrimination propre au logement. Ce service compléterait utilement les activités d'autres administrations disséminées dans Paris et permettrait une meilleure visibilité de ce qui existe déjà, tout en se plaçant davantage au service des usagers.³⁷²

Les ONG sont essentielles pour les personnes sans papiers cherchant un logement. Sans autorisation de séjour, ces personnes hésitent à contacter les services municipaux concernés et s'adressent plus volontiers aux associations.

Un participant se souvient avoir vécu plusieurs années à Paris sans permis de séjour, et donc sans la possibilité de demander un logement social, la Mairie refusant d'aider les sans-papiers :

Moi à cette époque, je ne pouvais pas aller à la mairie parce qu'ils nous demandent nos papiers d'identité. Si on en a pas, ils ne tiennent pas compte de nous (...) Si on en a pas, on n'a pas d'aide.

7.9 La discrimination dans l'accès au logement

La discrimination dans l'accès au logement est vécue de diverses façons. Certains propriétaires refusent les locataires étrangers, et le font savoir explicitement aux agents immobiliers qui prétendent par exemple que les logements sont déjà loués lorsqu'un étranger se présente. Un propriétaire participant au groupe de discussion sur le logement parle du « racisme de certains propriétaires de logements ». Il reconnaît aussi que la plupart des propriétaires ont des craintes quant à l'insuffisance des garanties financières et exigent en conséquence des garanties financières excessives et disproportionnées par rapport au loyer demandé, lorsqu'ils ne demandent pas des montants disproportionnés au regard de la surface locative. Beaucoup de propriétaires se méfient des familles nombreuses, officiellement soupçonnées de causer plus de dommages que d'autres. Pour résumer : une famille nombreuse au revenu faible a peu de chances de trouver à se loger sur le marché privé.

Devant la montée des inquiétudes dans ce domaine, La Halde a mis en œuvre une campagne d'information sur la discrimination dans l'accès au logement (privé et public), ciblant notamment les propriétaires et les agents immobiliers et proposant toute une série de recommandations pour éviter les pratiques discriminatoires. Une première brochure a été conçue en partenariat avec des organisations professionnelles du secteur, pour aider les employés des agences immobilières à respecter le principe de

³⁷² Un service de coordination en matière de logement pourrait par ailleurs envisager des aides spécifiques à destination des sans-papiers, dont la situation est particulièrement difficile dans les relations avec les autorités locales. À plusieurs reprises dans les groupes de discussion, le statut et l'absence de papiers ont été cités comme cause directe des difficultés à obtenir de l'information.

non-discrimination dans leur pratique professionnelle.³⁷³ Une deuxième a été proposée, qui cette fois informe les loueurs de la législation antidiscriminatoire.³⁷⁴ En décembre 2005, la HALDE a signé un accord sur la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière de lutte contre les discriminations dans l'accès au logement, avec la Fédération nationale de l'immobilier, l'une des organisations professionnelles d'agents immobiliers les plus puissantes en France. En 2007, le logement était un domaine prioritaire de la HALDE.

En 2007, l'ancien Office Public d'Aménagement et de Construction-OPAC, aujourd'hui connu sous le nom de Paris Habitat-OPH, a attribué 4 900 logements à Paris : 3 494 du secteur public et 1 406 du privé. Sur le 18^e, 463 logements ont été attribués (soit moins que dans le 19^e avec 622 logements et le 20^e avec 714). Un tiers des personnes logées en location sur le parc de l'OPAC avait contracté une dette locative en 2003 (14%) depuis plus de deux mois.

Le *Haut Conseil à l'intégration* (HCI) a participé au débat sur le logement des immigrés en faisant référence à la discrimination systémique, soulignant à quel point les ménages d'immigrés sont dirigés vers certains types de logements dans des quartiers 'sensibles', ce qui rend leur situation sociale plus difficile.

7.10 Conditions de vie dans le quartier

Beaucoup de personnes interrogées associent l'état de leur logement (exiguïté, inconfort) aux conditions de pauvreté du quartier, ses nuisances sonores et sa saleté, comme si l'homologie entre ces deux espaces, privé et public, reflétaient la manière dont la société – c-à-d. les institutions, les politiciens, les citoyens – les maltraitent. Les responsables politiques sont décrits comme des personnes indifférentes aux problèmes de logement, mais ils ne sont pas accusés d'être responsables de la détérioration des lieux publics. « *Le Paris populaire est sale* », dit un de nos répondants. La responsabilité de cette saleté revient pour partie aux services municipaux, mais aussi aux comportements de certaines populations.

Il n'y a pas de différence perceptible entre musulmans et non-musulmans en ce qui concerne leur besoin de davantage de propreté dans les rues. La principale critique des musulmans interrogés à ce sujet concerne la saleté générale du quartier. Les habitants eux-mêmes sont désignés comme responsables, plus que la municipalité : « *il faut éduquer la population à un comportement citoyen pour ne pas jeter des ordures partout* ».

³⁷³ HALDE, « Guide pratique des professionnel de l'immobilier. Louer sans discriminer », Paris, 2008, consultable sur http://halde.defenseurdesdroits.fr/IMG/pdf/halde_logement_020508.pdf (consulté en mai 2012)

³⁷⁴ HALDE, « Bien louer, c'est louer sans discriminer. Code de bonne conduite pour les propriétaires », Paris, 2008, consultable sur http://halde.defenseurdesdroits.fr/IMG/pdf/code_bonne_conduite_proprietaire.pdf (consulté en mai 2012).

Certaines rues sont sales franchement. Mais ce n'est sans doute pas la responsabilité des services de la mairie. Parfois, il faut le dire, les gens jettent tout alors qu'il y a des poubelles publiques partout. C'est un problème de comportement des gens qui est sans doute le plus difficile à comprendre.

On ne peut pas reprocher le fait de ne pas nettoyer. Le problème, c'est qu'à peine la benne passée, les gens relancent les 'saloperies' dans la rue, ou ils pissent partout. Effectivement, je suis d'accord pour dire qu'il y a un problème d'éducation.

D'une manière générale, les rues devraient être nettoyées plus souvent. Le comportement de certains habitants (SDF, délinquants) est perçu comme reflétant les négligences et le laisser-aller général du service public dans son appréciation du quartier et son engagement au quotidien. (Voir Tableau 46).

Tableau 46. Niveau de satisfaction : nettoyage de la voie publique

	Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Très satisfaits	2	4	3
Assez satisfaits	29	36	32,5
Ni satisfaits, ni insatisfaits	34	21	27,5
Assez insatisfaits	17	27	22
Très insatisfaits	16	12	14
Ne savent pas	2	0	1
Total	%	100	100
	Nombres	100	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Les répondants au questionnaire pointent également du doigt ce qu'ils appellent l'inadéquation culturelle de certaines populations, de coutumes propres à certains groupes (en particulier concernant la vie de famille : la polygamie, les familles nombreuses, le fait de laisser les enfants jouer tard dehors) pour expliquer les problèmes de propreté dans les logements et dans le quartier. Les bâtiments des logements sociaux sont en très mauvais état (les ascenseurs ne sont pas réparés, les vieilles bâtisses ne sont pas remises à neuf, les halls d'entrée sont sales, il n'y a pas de concierge, certains immeubles sont infestés de vermine). Nos répondants nomment certains quartiers (Clignancourt, rue Simplon, les stations de métro et les places de marché en général) comme étant plus sales que d'autres.

7.11 La mixité sociale : peut-on parler d'une véritable politique ?³⁷⁵

La notion de mixité sociale est vague et relativement indéfinie dans les politiques publiques.³⁷⁶ Plusieurs auteurs ont tenté d'en donner une version synthétique : il s'agirait donc de la coexistence organisée de classes sociales différentes au sein d'une même unité urbaine (quartier, ville).³⁷⁷ Cette notion, très vague, n'en reste pas moins le concept principal de référence pour les politiciens, et une catégorie de politique publique dont l'impact normatif demeure très fort. Les personnes interrogées dans cette enquête se servent de cette notion pour décrire un objectif à atteindre à l'échelle du quartier. Kirszbaum le souligne : la mixité sociale doit aussi être lue en lien avec le contexte républicain qui définit les dynamiques d'intégration et de participation politique comme les remparts contre le communautarisme et la ghettoïzation.³⁷⁸ Sur ce plan, la notion de mixité sociale rejoint d'autres principes républicains supposés permettre la cohésion sociale, comme dans l'éducation par exemple.³⁷⁹ L'usage du terme de mixité sociale par nos répondants (questionnaires et groupes de discussion) se distingue de celui qu'en ont les autorités publiques. Celles-ci le conçoivent en effet comme la sélection de groupes sociaux de manière à éviter la concentration géographique de certaines populations qui risquerait de créer des zones de ségrégation. La mixité sociale telle que les habitants du 18^e la perçoivent est davantage un facteur de dynamisme du quartier, une représentation positive d'un quartier diversifié :

On n'a pas besoin de se justifier de vivre dans un quartier populaire si on est nous-mêmes d'une classe populaire. Mais c'est l'inverse si on appartient à une autre catégorie sociale (plus élevée) qui ne fait pas de vous quelqu'un de ce quartier : pourquoi avez-vous décidé de vivre ici ?

Être d'une classe moyenne et vivre dans un quartier populaire sont deux caractéristiques que l'on associe à la convivialité, la solidarité sociale, la mixité, l'expérience quotidienne de l'altérité et des différences,³⁸⁰ un ensemble de traits qui

³⁷⁵ Table ronde avec Daniel Béhar, Jacques Donzelot, François Dubet, Philippe Genestier, Marie-Christine Jaillet, Christine Lelévrier et Marco Oberti, « La mixité urbaine est-elle une politique? », *Esprit* (mars 2004), p. 121–142.

³⁷⁶ Thomas Kirszbaum, « Discours et pratiques de l'intégration des immigrés. L'exemple des Grands projets de ville », *Annales de la recherche urbaine*, 97, décembre, 2004, p. 51–59.

³⁷⁷ M.-H. Bacqué, « Mixité sociale », in Marion Segaud, Jacques Brun, Jean-Claude Driant (dir.) : *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, A.Colin, 2003.

³⁷⁸ Sala Pala Valérie, « Le modèle républicain français d'intégration de la théorie à la pratique. Le cas de la politique du logement », in Honohan, I., Jennings, J. (dir.), *Théorie républicaine, pratique républicaine*, Londres, Routledge, 2005, p. 186–198.

³⁷⁹ Les effets de la mixité sociale sur le plan de l'intégration renvoie aux « vertus éducatives de la cohabitation avec des familles mieux intégrées, les bénéfices d'une mixité scolaire retrouvée. Les réseaux d'amitié et d'entraide qui se noueront, une offre de services renouvelée grâce à la présence de clients solvables, etc. » (Kirszbaum, « Discours et pratiques »).

³⁸⁰ Charmes, « Le retour à la rue », p. 122.

ressortent de nos entretiens et des commentaires ouverts. « *C'est un quartier qui est cosmopolite ; il y a beaucoup de nationalités, c'est agréable à vivre.* »

7.12 Conclusion

Les musulmans et les non-musulmans ne sont pas traités différemment en raison de leur affiliation religieuse.

Il faut souligner que les élus et les équipes administratives du 18^e développent une approche pragmatique qui, petit à petit, essaie de sortir de la quadrature du cercle du logement social (trop de demandes et pas assez de logements). Dans l'ensemble, le 18^e offre plusieurs bonnes pratiques qui sont encourageantes :

- Une commission d'attribution dans laquelle les élus ne votent pas;
- L'initiative "*Louez solidaire*";
- Une politique continue et systématique de réhabilitation et de rénovation pour maximiser l'espace disponible;
- L'usage du droit de préemption.

8. EXPERIENCES DES COMMUNAUTÉS MUSULMANES : SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

L'accès à la santé est une partie essentielle de l'inclusion sociale.³⁸¹ Comme dans d'autres secteurs, il n'existe pas de données permettant d'identifier l'existence d'un traitement spécifique des musulmans. La distinction principale pour comprendre les conditions d'accès aux services de santé est celle qui prévaut dans les autres secteurs, à savoir celle qui distingue entre les Français et les étrangers (la nationalité étant l'indicateur), les immigrés et les personnes nées ici (le lieu de naissance étant l'indicateur). La différence entre ces groupes d'individus est le plus souvent socioéconomique.³⁸² L'interaction entre les variables socioéconomiques et la santé est bien réelle. Une santé fragilisée a un impact direct sur la participation sociale et économique, limite les possibilités en matière d'emploi, affecte les revenus et interfère dans la socialisation générale des individus. Cette interaction n'est pas toujours négative. L'origine ethnique peut autant protéger que nuire à la santé des individus issus de l'immigration.³⁸³

La littérature sur la discrimination dans l'accès à la santé s'est principalement intéressée à l'impact de l'origine sur l'accès aux soins.³⁸⁴ Trois aspects ont été particulièrement analysés : les inégalités d'accès, les conflits de normes culturelles et religieuses,³⁸⁵ les vulnérabilités particulières des immigrés et des exclus sociaux à certaines maladies.³⁸⁶ La

³⁸¹ Voir par exemple le rapport de l'Organisation Internationale pour les Migrations, « Réseau Sésame – Santé et exclusion sociale des migrants en Europe (Autriche, Espagne, France, Grèce, Portugal), Rapport national France », International Organisation for Migration, juin 2003, accessible sur <http://www.iom.int/france/pdf/france.pdf> (dernière consultation, avril 2012).

³⁸² Estelle Carde, « De l'origine à la santé, quand l'ethnique et la race croisent la classe », *Revue européenne des migrations internationales* (à paraître, 2012) (ci-après Carde, « De l'origine à la santé »).

³⁸³ Certaines habitudes culturelles, alimentaires par exemple, auront des aspects positifs sur la santé de certains groupes comparativement à d'autres. Carde, « De l'origine à la santé ».

³⁸⁴ Estelle Carde, Didier Fassin, N. Ferre, S. Musso-Dimitrijevic (dir.), *Un traitement inégal : les discriminations dans l'accès aux soins*, Bobigny, Centre de Recherche sur les Enjeux contemporains en santé publique (CRESP) ; Estelle Carde, « les discriminations selon l'origine dans l'accès aux soins », *Santé publique*, 2007/2, n°19, p. 99–109; FASSIN D., 2001 « Une double peine. La condition sociale des immigrés malades du sida », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, 160, p. 137–162.

³⁸⁵ Simona, Tersigni, « Pour quelques gouttes de sang. Conflits de normes et déontologie médicale face à la circoncision et à l'hyménorrhaphie », *Revue des Sciences Sociales*, 2008, n°39, p. 104–113.

³⁸⁶ L'empoisonnement au plomb (le saturnisme) est perçu comme affectant plus particulièrement les enfants de migrants subsahariens : le recensement des cas d'empoisonnement de ce type entre 1995 et 2002 montre que 43,9% des cas concernent des enfants de cette région et 22,7% d'Afrique du Nord ou du Moyen-Orient. Elodie Aïna Stanojevich, Arnaud Veïsse, « Repères sur la santé des migrants », *La santé de l'homme*, n°392, novembre-décembre 2007. L'article s'appuie sur des chiffres tirés de Institut de veille sanitaire, *Dépistage du saturnisme de l'enfant en France de 1995 à 2002*, Saint Maurice, INSV, 2006, p. 24.

population issue de l'immigration, et notamment les personnes plus âgées, est en effet touchée de façon disproportionnée par certaines maladies comme le HIV/SIDA, la tuberculose, les anémies.³⁸⁷ L'absence de données a pu être à l'origine d'une emphase exagérée sur la dimension ethnique plutôt que sur des facteurs socioéconomiques, contribuant à stigmatiser certaines populations africaines par exemple.³⁸⁸

Les différences ethniques n'étant pas formellement reconnues dans les politiques publiques, le traitement discriminatoire sur cette base ne peut pas être évalué précisément. Les autorités sanitaires ne savent pas toujours quelles mesures de prévention ou de traitement prendre. L'absence de recherche épidémiologique sur les populations d'origine étrangère entretient ces hésitations et la méconnaissance de la situation. Les services de santé publique semblent vouloir éviter de parler en termes de groupes particuliers de bénéficiaires (les immigrés, les étrangers, les personnes d'origine étrangère), rejoignant une problématique plus générale que nous avons déjà évoquée à propos d'autres secteurs publics. Les autorités sanitaires préfèrent donc parler de personnes ayant des difficultés sociales, laissant la question de l'origine ethnique hors champ. Ignorer les populations spécifiques permet de maintenir l'illusion d'une égalité d'accès au système de santé et fait obstacle à la réflexion et la mise en œuvre de solutions efficaces.³⁸⁹ Il est impossible par exemple d'identifier quel est le facteur le plus significatif dans les traitements inégalitaires ou dans les accès différenciés aux soins de santé : les indicateurs objectifs de l'origine ethnique (lieu de naissance, nationalité), leur impact sur le rapport des nouveaux arrivants à des services qu'ils découvrent, ou la perception que les autres ont de l'origine des migrants.

Les facteurs socioéconomiques se mêlent à la question de l'origine ethnique et raciale dans la détermination des conditions de santé et de l'accès aux services sanitaires, par exemple dans le stress d'appartenir à une communauté sujette au racisme et à la discrimination raciale.³⁹⁰ C'est d'ailleurs une priorité des interventions de l'Atelier Santé Ville 18, une structure locale de coordination qui opère dans quatre quartiers du 18^e.

De tous les domaines couverts par l'enquête des Fondations, la santé est de loin celui qui reçoit le plus de commentaires positifs, que l'on se réfère aux questionnaires et aux

³⁸⁷ Stanojevich et Veisse, « Repères sur la santé des migrants ».

³⁸⁸ Fassin Didier, « L'indicible et l'impensé : la 'question immigrée' dans les politiques du sida », *Sciences sociales et santé* 17(4) (1999), p. 5–36.

³⁸⁹ Ce qu'il manque par exemple est l'impact de la couleur sur la manière dont les femmes accouchant sont traitées dans les hôpitaux publics et la manière dont la nationalité française protège les femmes noires en comparaison avec des étrangères. La nationalité (française ou étrangère) est insuffisante pour documenter les variations du degré de mortalité parmi les parturientes. Voir Catherine Deneux-Tharoux, Marianne Philibert, Marie-Hélène Bouvier-Colle, « Surmortalité maternelle des femmes de nationalité étrangère en France et qualité des soins obstétricaux : étude nationale 1996–2001 », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* 8/9 (mars 2011), p. 77–80 (cité dans Carde, « De l'origine à la santé »).

³⁹⁰ Carde, « De l'origine à la santé ».

groupes de discussion, ou encore aux entretiens avec des responsables locaux. Il semble que le développement d'une approche en termes de *santé communautaire* soit l'option privilégiée dans l'ensemble du 18^e, et notamment à la Goutte d'Or. L'enquête montre que les expériences de discrimination dans l'accès aux soins dissuadent les individus de rencontrer le médecin. La ségrégation urbaine et les conditions de logement pèsent sur l'accès à la santé, au même titre que l'éducation et l'emploi.

Comme en matière d'éducation ou de logement, la santé est un secteur associé, dans la représentation de nos répondants, à la visibilité de la diversité ethnique et religieuse de la population vivant en France. Les centres de soin ou les hôpitaux sont des lieux où différents groupes ethniques se croisent. Lors de la table ronde, plusieurs participants ont souligné la qualité des approches des populations locales de l'hôpital Bichat-Claude Bernard et de l'hôpital Lariboisière (10^e), se référant aux travaux de rénovation des aires d'accueil, à la prise en compte du patient comme personne et aux formations des équipes médicales et administratives.

Le débat public sur l'existence d'une 'problématique musulmane' spécifique dans les services de santé publique a gagné en visibilité sociale et médiatique, en parallèle du débat sur le foulard à l'école, lorsque des affaires ont été médiatisées, localement ou nationalement, comme illustration d'une 'menace' au bon fonctionnement des services de santé publique notamment sous la pression des hommes (pères, maris, frères).³⁹¹ La plupart de ces épisodes faisaient référence à des refus de patientes musulmanes d'être soignées par des hommes, faisant s'entrecroiser variables de genre, perspectives culturelles et religieuses, et soulignant la sensibilité du sujet dans certains services (gynécologie, obstétrique).

La lutte contre la toxicomanie est un enjeu majeur dans le 18^e et la *Goutte d'Or*. Il est au cœur des préoccupations des habitants, même s'il n'a pas été discuté comme une expérience directe des participants. Il appartient au quartier mais pas à leur vie quotidienne. Certains participants à la table ronde ont confié être surpris de ce silence sur le sujet dans les groupes de discussion.

8.1 Les services de santé dans le 18^e

La politique sanitaire relève des niveaux départemental et communal. Le déni de légitimité à propos des catégories ethniques et religieuses est aussi fort dans le secteur de la santé que dans d'autres secteurs étudiés dans ce rapport. Les personnels de santé publique insistent sur le fait que leur mandat n'inclut aucune référence ethnique ou religieuse. Un fonctionnaire chargé des politiques sanitaires publiques interviewé par les Fondations déclare ainsi :

³⁹¹ La discussion commence dans les médias dans le contexte des auditions de la Commission Stasi : les tensions seraient fortes dans certains services publics lorsqu'il s'agit d'appliquer le principe de laïcité, notamment dans les hôpitaux où « Plus récemment se sont multipliés les refus, par des maris ou des pères, pour des motifs religieux, de voir leurs épouses ou leurs filles soignées ou accouchées par des médecins de sexe masculin. » Stasi, *L'application du principe de laïcité*, p. 42.

Je suis violemment opposé à l'idée d'une politique en faveur des populations musulmanes. Que les gens soient bouddhistes, musulmans ou chrétiens m'est égal, c'est leur vie privée. Donc je m'opposerai toujours à des politiques en faveur des communautés religieuses parce que celles-ci signifieraient l'abandon du principe d'égalité entre les personnes indépendamment de leur religion.³⁹²

Les services municipaux ne mettent pas en œuvre des politiques spécifiquement destinées à des groupes de population. Ils essaient toutefois d'adapter leurs actions aux besoins particuliers des habitants du 18^e, par exemple en développant les consultations dermatologiques destinées à traiter les problèmes dominants dans la population africaine locale comme l'anémie à hématies falciformes, explique Dominique Demangel.³⁹³ Si les services de santé publique n'offrent rien de spécifiquement défini pour des communautés ethniques ou religieuses, ils collaborent avec des ONG et associations intervenant auprès de migrants et de populations étrangères. L'URACA (Unité de réflexion et d'action des communautés africaines) a par exemple contribué à organiser une campagne de sensibilisation aux dangers du blanchiment de la peau. Les services médicaux locaux se sont aussi adaptés aux manières de faire des populations locales : ils organisent des consultations ouvertes, c'est-à-dire sans prise de rendez-vous préalable, car c'est ce que tend à préférer la population locale. Cela s'applique aussi à certains cabinets privés.

8.1.1 Atelier Ville Santé Paris 18

Les Ateliers Ville Santé (AVS) relèvent de la *politique de la ville* (CUCS 2007–2010).³⁹⁴ Il s'agit d'initiatives collectives locales officielles de santé publique qui visent à toucher les plus vulnérables. On y trouve des projets de coordination pour mobiliser, former, aider les professionnels de santé autour de quatre priorités : la nutrition, l'accès aux soins, les conditions psychosociales de santé et la santé des femmes. Les AVS s'appuient sur la participation de différents acteurs locaux. Ils visent à impliquer les habitants autour de différentes activités pour mieux diffuser l'information sur les services de santé publique (rencontres, site Internet, lettre d'information). AVS Paris 18 est la section locale.

Si les autorités publiques ne tiennent pas compte de l'identité ethnique et religieuse dans les politiques de santé, le travail accompli par les ONG dans le 18^e a mis en évidence l'importance de reconnaître ces spécificités pour établir des diagnostics pertinents en matière de santé. Dans un rapport publié en mai 2010 par l'Atelier Santé

³⁹² Entretien avec la chargée de mission santé pour le 18^e, mars 2008.

³⁹³ Cette maladie affecte les globules rouges et touche plus spécifiquement les populations du Sénégal, du Bénin, du Zaïre, de l'Angola.

³⁹⁴ Il existe une longue liste de textes juridiques retraçant l'histoire de la mise en œuvre de l'AVS. Ils peuvent être consultés sur le site http://www.lacse.fr/dispatch.do?sid=site/politique_de_la_ville/objectifs_1/sante (dernière consultation, novembre 2011).

Ville Paris 18, la section de synthèse sur les addictions (drogue et alcool) précise : « Par contre l'alcoolisme est étrangement absent. Il est possible que du fait de la part importante de la population musulmane dans les quartiers, cette thématique soit moins importante que sur d'autres territoires. »³⁹⁵

8.1.2 Le Pôle Santé Goutte d'Or

Le Pôle Santé Goutte d'Or (initialement Centre médical de la Goutte d'Or) est un centre polyvalent et pluridisciplinaire qui procure des services gratuits aux familles et à leurs enfants.

Le Centre médical de la Goutte d'Or a été créé en 1985 dans un contexte de pénurie totale, de forte carence en soins sur le plan de la santé, en particulier pour les enfants au-delà de 6 ans. À l'époque, on trouve la Protection Maternelle Infantile (PMI) largement insuffisante pour répondre aux besoins de santé de la population, particulièrement vulnérable sur le plan dermatologique (la teigne, aujourd'hui éradiquée). Installé depuis près de quarante ans sur le quartier, un médecin généraliste de la Goutte d'Or raconte : « ici, personne ne voulait venir s'installer comme médecin »³⁹⁶ À l'époque, dans les années 1980, peu de généralistes et de spécialistes officient dans le quartier : une seule généraliste, là où aujourd'hui on en compte une vingtaine. Le Centre est donc créé pour mettre en place des services et une structure (un centre pour l'adaptation psychopédagogique) destinés aux jeunes enfants montrant des difficultés d'apprentissage ou des problèmes émotionnels. Le Centre dispose aussi d'un point d'information et de conseil pour les femmes, les couples et les familles, notamment sur les questions de sexualité, de gynécologie et de contraception, de planning familiale. Il accueille aujourd'hui des familles pour des consultations médicales, dermatologiques ou psychologiques, et diffuse aussi de l'information sur des questions sociales et légales. Les consultations et l'ensemble des services sont gratuits et ouverts aux personnes ne bénéficiant d'aucune aide sociale. Le centre offre aussi ses services aux sans-papiers car les documents d'identité ne sont pas nécessaires et les patients peuvent s'enregistrer sous leur prénom. Les participants à la table ronde confirment que d'une manière générale, les médecins du quartier acceptent les patients sans papiers ou ne bénéficiant pas de la Couverture médicale universelle (CMU)³⁹⁷ ou de l'Aide Médicale

³⁹⁵ Atelier Santé Ville Paris 18, *Diagnostic Santé. Quartiers de la Goutte d'Or, de La Chapelle-Porte d'Aubervilliers, Amiraux-Simplon, et des Portes Montmartre-Clignancourt-Moskova*, Rapport 2010, accessible sur www.ateliersanteville-paris18.fr (dernière consultation, avril 2012) (ci-après Atelier Santé Ville Paris 18, *Diagnostic Santé*).

³⁹⁶ Entretien avec un médecin généraliste, le 15 juillet 2009.

³⁹⁷ Il existe un programme social français qui est entré en vigueur en 2000 et rembourse les dépenses médicales par le biais de la sécurité sociale à toutes les personnes vivant légalement en France depuis plus de trois mois. Il assure l'accès aux soins de santé dans toutes les circonstances à ceux qui n'ont pas d'assurance santé.

de l'État (AME).³⁹⁸ Chaque personne qui vient au Pôle a un dossier médical ouvert pour permettre le suivi médical.

Du fait de sa localisation dans la Goutte d'Or, de nombreux usagers sont des migrants et des personnes d'origine étrangère. Si certains viennent consulter d'eux-mêmes, beaucoup sont envoyés par des ONG locales. Le Centre travaille en collaboration avec des organismes engagés auprès des populations immigrées, en particulier mineures, arrivées en France sans famille ou comme demandeurs d'asile. Il organise également des sessions d'information sur la santé auprès de femmes en cours d'alphabétisation, dont certaines sont issues de sociétés musulmanes.

Le personnel du Pôle reconnaît adapter ses méthodes et son langage de manière à être accessible et à fournir une information efficace. « Il est évident qu'avec des femmes analphabètes, nous n'utilisons pas de documents écrits ! Nous prenons aussi en considération le fait qu'il s'agit de femmes migrantes. »³⁹⁹ Si les sessions d'information avec les migrantes se déroulent en français, le Pôle recourt à des traducteurs si besoin est et il fait de même pour communiquer avec les patients qui ne peuvent utiliser le français. Les traducteurs sont parfois des employés du centre.

Une des ressources du Pôle est la diversité ethnique et culturelle de son équipe.⁴⁰⁰ Les rendez-vous avec les patients d'origine africaine nécessitant une aide linguistique sont pris en fonction des emplois du temps des permanents susceptibles d'aider. Même si le recrutement du personnel ne se fait pas sur les origines ou les talents linguistiques de chacun, leur utilité est reconnue. On fera appel par exemple à une traduction par téléphone en cours de consultation avec un patient ayant des difficultés à s'exprimer en français. Le nombre de langues et de dialectes parlés sur le quartier rendrait de toute façon toute solution permanente insuffisante. Mais il n'y a pas d'interprète à plein temps, des solutions ponctuelles sont préférées à une approche structurelle permanente.

8.1.3 Les ONG actives dans le domaine de la santé

Des substituts aux catégories illégitimes sont trouvés, qui permettent de se référer à ce que l'on euphémise par « la situation spécifique des migrants et des étrangers ». L'origine ethnique des patients n'est donc pas complètement ignorée et peut même donner naissance à des initiatives spécifiques d'ONG.⁴⁰¹ URACA en est une bonne illustration. URACA travaille dans une perspective interculturelle depuis 1985 sur la prévention, l'information et la médiation auprès des populations africaines, avec des programmes sur le VIH-SIDA, le saturnisme, ainsi que sur des consultations

³⁹⁸ L'AME vise à donner l'accès aux soins de santé aux étrangers en situation d'illégalité vivant en France pour une période suivie de trois mois.

³⁹⁹ Entretien avec un directeur de centre de santé, mars 2008.

⁴⁰⁰ Entretien avec Véronique Teyssier.

⁴⁰¹ Le soutien sanitaire par les ONG tient parfois compte des convictions religieuses des usagers, comme pendant le ramadan.

ethnopsychiatriques. L'association se présente comme un lieu métissé, un lieu de réconciliation où les gens peuvent être eux-mêmes. Elle offre des solutions de santé adaptées aux populations africaines qui tiennent compte des contextes culturels, ethniques et des problèmes sociaux et fait le pont entre la France et l'Afrique. En d'autres termes, le travail accompli par URACA souligne le besoin de reconnaître les traditions culturelles, les convictions religieuses et les pratiques spécifiques des patients pour résoudre les conflits par exemple.⁴⁰²

L'expertise d'URACA sur les populations africaines a permis à ses médiateurs d'offrir des formations aux médecins et infirmières travaillant au contact de patients africains. Mamadou Diarra travaille par exemple avec des écoles d'infirmières et certaines facultés de médecine pour former les futurs praticiens aux spécificités des politiques de soins à destination des patients africains (comment établir le lien avec le malade, la relation aux familles) de manière à aborder sereinement le traitement médical. Le soutien fourni par URACA aux patients africains hospitalisés facilite le dialogue entre les médecins et les patients. Il s'agit bien ici de tenir compte de l'ensemble de ces éléments pour optimiser l'accès aux services de soin des populations africaines. URACA jouit d'une bonne réputation au sein des services de santé de l'arrondissement et du département, en lien avec son travail efficace au niveau local. De plus, cette structure est une des seules sur le quartier à proposer des solutions de santé aux communautés africaines. Il conviendrait d'envisager l'extension de telles initiatives aux autres communautés étrangères de l'arrondissement. Le diagnostic d'Atelier Santé va dans le même sens et prône une approche plus intégrée des questions de santé, c-à-d prenant en compte l'ensemble des déterminants sociaux pour comprendre les conditions de santé des populations les plus vulnérables. Au cours de la table ronde, il a été recommandé d'inciter les intervenants en santé locaux à faire une place à l'interprétation non scientifique des maladies lorsque traitant certaines communautés.⁴⁰³

Tout en affirmant que les critères religieux ne comptent pas, les autorités chargées des politiques de santé admettent que des services municipaux évoluent de manière à refléter les besoins spécifiques des populations migrantes. Le directeur d'une ONG s'occupant de toxicomanes (service d'accueil, clinique) considère que les informations sur l'origine ethnique et l'appartenance religieuse des personnes qui fréquentent les locaux de son association sont essentielles à l'adaptation des traitements aux situations de chacun. Beaucoup des personnes qui fréquentent l'association sont originaires d'Afrique du Nord et subsaharienne, et sont musulmanes. Pour beaucoup, les obligations religieuses comprennent des restrictions alimentaires dont l'interdiction de consommer du porc. Les traitements médicaux doivent dans certains cas être adaptés à ces restrictions (par exemple dans le cas du diabète et de l'administration de

⁴⁰² Voir www.uraca.fr.

⁴⁰³ L'accouchement est un des sujets sur lequel il serait pertinent d'examiner la façon dont la prise en charge par l'équipe médicale de la variable ethnique et culturelle pourrait permettre de comprendre les différences de traitement possibles entre les femmes. Ce traitement différencié lors de l'accouchement affecte-t-il le futur de la mère et de l'enfant ?

médications contenant de l'insuline de porc⁴⁰⁴). Par exemple lors du jeûne du ramadan, certains toxicomanes cessent de consommer durant la journée, et les patients sous traitement font de même (ou des patients suivis pour hypertension cessent de prendre leurs pilules et mettent leur vie en danger).

Les toxicomanes demandent donc aux médecins de les aider à sortir de la dépendance au cours de ce moment précis. Les repas offerts par EGO (Espoir Goutte d'Or) sont exempts de porc. Des traitements médicaux sont prévus spécifiquement pour la période du ramadan, les horaires des repas sont adaptés aux horaires du jeûne et une distribution de plateaux à emporter est prévue en cas de fermeture des associations qui en distribuent au moment de la rupture du jeûne. Ces solutions ponctuelles et limitées ne sont pas officielles et l'ONG ne mentionne pas explicitement l'existence d'un service aux étrangers ou aux musulmans. Mais sur le terrain, des adaptations pragmatiques sont déployées, quelles que soient les origines et les appartenances religieuses des populations migrantes. Cette approche informelle permet de répondre au cas par cas, mais fait obstacle à la mise en place de solutions plus durables.

Je trouve fondamental d'avoir des personnes d'origine étrangère dans nos équipes (...). Sans eux, ça ne marche pas. Ce sont des médiateurs culturels, ils nous aident à mieux comprendre les patients. (...) Lorsqu'une personne s'adresse à vous dans votre propre langue, ça permet d'apaiser les gens, et il ne faut pas le sous-estimer.⁴⁰⁵

Toutefois, le travail de ces médiateurs reste informel.

Le refus des autorités de prendre en considération les dimensions ethniques et religieuses dans leur définition des politiques de santé a des implications directes pour les ONG financées par la ville ou par la région. Un exemple permet de comprendre ce point : il y a quelques années, une association locale a commencé à lister les usagers de ses services en fonction des origines ethniques et a dû rendre compte de cette initiative à la CNIL (Commission nationale informatique et liberté) au motif que cette liste suggérait des catégorisations connotées négativement. Pour la CNIL, les identifications statistiques fondées sur les appartenances ethniques et religieuses sont des données sensibles qui peuvent stigmatiser les populations concernées. L'ONG a donc cessé sa collecte de données suite à l'objection de la CNIL.

8.2 La situation médicale spécifique des immigrés âgés

En 2008, il y avait 82 151 immigrés non issus de l'UE de plus de 55 ans vivant à Paris (voir Tableau 48).⁴⁰⁶ Longtemps, la santé des personnes âgées n'a pas constitué une

⁴⁰⁴ Entretien avec un médecin généraliste.

⁴⁰⁵ Entretien avec Lia Cavalcanti, responsable Espoir Goutte d'Or, mars 2008.

⁴⁰⁶ Source : INSEE RP 2008, consultable sur <http://www.recensement.insee.fr/tableauxDetailles.action?zoneSearchField=PARIS&codeZone=75056-COM&idTheme=9&idTableauDetaille=23&niveauDetail=1> (dernière consultation, novembre 2011)

priorité politique. Le manque de prise en charge des immigrés plus âgés a conduit plusieurs acteurs associatifs à créer des espaces de sociabilité spécifiques sous forme de cafés sociaux qui s'adressent spécifiquement à cette population, notamment à ses membres les plus isolés. Les *Cafés sociaux* (l'association Ayyem Zamen a été créée en 2000) ont ouvert pour ces publics à Paris, l'un dans le 20^e à Belleville et l'autre dans le 18^e à Château-Rouge. Lieux non culturels et ouverts à tous et toutes, ils « permettent aux vieux d'être tranquilles alors que la vieillesse pour eux est brutale ». ⁴⁰⁷ Lancées en 2000, ces initiatives sont soutenues par la municipalité locale et la Ville de Paris. Ce sont des lieux où les immigrés plus âgés échappent à leur solitude et rencontrent du monde (des travailleurs sociaux, des médiateurs culturels). La religion n'est pas en soi quelque chose de central dans le *Café social*, lieu "séculier". ⁴⁰⁸ Différentes activités y sont organisées, des jeux, des événements culturels et l'information circule, sur l'alimentation, la santé. On aide aussi à remplir les formulaires pour le paiement des retraites. Le *Café social* coopère par ailleurs avec la municipalité sur un projet de maison de retraite.

Tableau 48. Proportion des immigrés (hommes et femmes, hors UE) de plus de 55 ans vivant à Paris 2008

Pays d'origine	Nombre d'immigrés
Algérie	14 172
Maroc	11 224
Tunisie	12 354
Turquie	1 412
Autres pays d'Afrique	11 442
Europe (hors UE)	8 351
Autres pays	23 196

Source : INSEE RP 2008, « Les immigrés par sexe, âge et pays de naissance »

Le taux de mortalité des immigrés âgés de 50 à 69 ans est supérieur à la moyenne nationale. Ils sont plus vulnérables à certaines maladies comme la tuberculose, le diabète et le SIDA. Ceux qui vivent en foyers sont davantage exposés aux risques de maladie. Le vieillissement de la population des immigrés a fait émerger de nouvelles affections. Ces populations vieillissantes sont explicitement ciblées par les initiatives locales de santé. ⁴⁰⁹ Le diabète de type I par exemple, souvent lié à la consanguinité par exemple, est en augmentation, tandis que chez les jeunes, les maladies les plus fréquentes restent le HIV/SIDA, l'hépatite B ou la tuberculose. ⁴¹⁰ En 2004, 15% des

⁴⁰⁷ Entretien avec le directeur du *Café social*, Belleville, juin 2009.

⁴⁰⁸ Entretien avec le directeur du *Café social*, Belleville, juin 2009.

⁴⁰⁹ Atelier Santé Ville Paris 18, *Diagnostic Santé*.

⁴¹⁰ Entretien avec un médecin généraliste.

personnes diagnostiquées positives à la tuberculose sur Paris avaient plus de 60 ans et un tiers d'entre elles étaient des Algériens, des Tunisiens, des Marocains et des Subsahariens. Les conditions de vie précaires et la pauvreté de beaucoup d'immigrés africains rend difficile le traitement complexe comme ceux requis par le SIDA.⁴¹¹ Le diabète est un problème particulièrement aigu chez les retraités du Maghreb, qui ne sont en général pas correctement couverts par la sécurité sociale. Ceux qui vivent dans les foyers de travailleurs sont encore plus exposés à différentes infections. Divers organismes (CRAMIF-Caisse régionale d'assurance-maladie Île-de-France, la DRASSIF-Direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Île-de-France et l'ACSE-Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) mènent des actions de prévention et de conseil, mais n'interviennent pas directement dans le traitement et le soin. Les contraintes financières mais aussi une méconnaissance générale du système de santé et de leurs droits sociaux, l'éloignement de la famille et les conditions de logement font que, pour la majorité des migrants, la santé n'est pas une priorité.

Des tests de tuberculose gratuits sont menés chaque année dans 40 foyers de migrants à Paris. Des équipes mobiles se déplacent avec les appareils de radio nécessaires. Ces tests sont accessibles dans deux (Marc Séguin, Caillé-Chapelle) des trois foyers du 18^e (Kracher, Marc Séguin, Caillé-Chapelle). Seul le foyer de Caillé-Chapelle bénéficie d'un soutien financier d'une ONG, *Migration santé*, qui diffuse des informations sur leur santé et leurs droits sociaux aux résidents deux fois par mois.

8.3 Perception de la prise en compte des besoins religieux par les services de santé

Les réponses au questionnaire des Fondations ne montrent pas de grande différence entre les réponses des musulmans et celles des non-musulmans concernant leurs perceptions du respect des coutumes religieuses dans les hôpitaux. Plus de la moitié des répondants des deux groupes pensent que le respect pour les coutumes religieuses est satisfaisant. (Voir Tableau 49)

⁴¹¹ Institut de veille sanitaire, « Parcours sociomédical des personnes originaires d'Afrique subsaharienne atteintes par le VIH prises en charge dans les hôpitaux d'Île-de-France », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n°5, 27 janvier.

Tableau 49. Respect des coutumes religieuses dans les hôpitaux et les cliniques

		Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Trop		4	5	4,5
Suffisant		53	55	54
Trop peu		10	2	6
Ne savent pas		33	38	35,5
Total	%	100	100	100
	Nombres	100	100	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Dans les commentaires ouverts, les répondants insistent sur l'égalité de traitement à l'œuvre dans les institutions de santé publique et font le parallèle avec l'école. « *Tout le monde est traité de la même façon par le personnel des hôpitaux et cliniques* ». La neutralité est considérée comme la norme dans les services publics. La religion, à l'école comme à l'hôpital, ne devrait pas être objet d'attention particulière. La grande majorité des personnes interrogées considèrent que l'hôpital prête une attention satisfaisante aux besoins religieux des gens :

Je ne crois pas qu'il y a de la discrimination dans les services hospitaliers. Le personnel ne refuse pas de soigner les gens parce qu'ils sont musulmans ou ont d'autres origines religieuses. Est-ce que c'est possible ? Je veux dire que cela n'arrive jamais ici.

La situation dans les hôpitaux paraît bien meilleure comparée aux écoles et au secteur de l'éducation : « *Autant à l'école, ils sont très ringards autant à l'hôpital, les soignants acceptent tout ce qui peut contribuer à la santé et à la guérison du malade.* »

Seuls 10% des musulmans considèrent qu'il n'y a pas assez de respect des coutumes religieuses :

Dans les textes d'éthique, cette question est prise en compte : le questionnaire d'entrée renseigne à la fois les rituels, les rites mortuaires, les habitudes alimentaires... dans la mesure du possible, ces éléments sont pris en compte selon les besoins des gens, sauf en cas d'urgence.

Pour la plupart des personnes interrogées, la santé vient en priorité et la religion s'efface devant les traitements médicaux. Les personnes interrogées soulignent le dévouement du personnel vis-à-vis des patients. « *Ils respectent les femmes voilées. Je ne me sens pas discriminée.* »

Mais pour les personnes interrogées, l'égalité de traitement semble plus motivée par une indifférence à la religion et l'éthique professionnelle (l'égalité de traitement des

patients fait partie de l'éthos médical, « Les médecins et les infirmières doivent respecter les choix personnels des gens, c'est inscrit dans leurs obligations ») que par un souci de l'égalité dans un contexte médical où « la religion n'a pas sa place là où la science a la priorité. »

Nos répondants notent aussi une différence entre les hôpitaux publics et les cliniques privées : « *pour les cliniques privées, c'est autre chose. Ce sont les responsables de ces établissements qui doivent les gérer à leur façon pour attirer les clients et de même, les clients doivent exiger ce qu'ils veulent dans la mesure où ils payent.* » Les hôpitaux publics sont perçus comme n'ayant pas à s'occuper de ces 'questions religieuses' dans la mesure où ils sont des services publics traitant les individus de manière égale, indépendamment de leur nationalité ou de la religion.

Les personnes interrogées, tout en soulignant ce traitement égalitaire fourni aux patients, notent aussi l'attention portée au respect des traditions religieuses pour les repas et les rites funéraires : « *Ils proposent des régimes sans porc et respectent les coutumes mortuaires des musulmans.* » Les musulmans qui ont eu une expérience personnelle de l'hôpital sont plus explicites quant à la façon dont ce souci du respect du religieux se manifeste. Ils soulignent la bonne volonté des équipes soignantes : « *lorsque mon frère est décédé à l'hôpital, on nous a demandé si on voulait faire la prière. On a pu faire tout, selon les rites du Coran* » ; « *Quand mon enfant est mort, ils ont effectué le lavage du corps selon les rites mortuaires musulmans (le père de mon enfant est musulman) à l'hôpital.* »

Comme pour l'école, les repas sont le moindre des problèmes : des menus alternatifs sans porc sont proposés. Le pragmatisme et une approche au cas par cas semblent caractériser la manière dont les personnels hospitaliers traitent les différents usagers.

Dans les commentaires ouverts, les répondants mentionnent les difficultés linguistiques comme problème principal pour obtenir des informations et des réponses précises de la part des médecins. La langue ajoute des difficultés dans une situation par ailleurs très pénible :

Quelquefois les médecins nous font nous déshabiller, même si ce n'est pas absolument nécessaire. Comme je ne parle pas bien leur langue, je ne peux pas m'expliquer correctement. Par exemple, j'ai dû voir un médecin homme pour un contrôle de mon cancer du sein. Et mon mari m'a raconté quelque chose qu'il avait entendu à la mosquée : un médecin avait refusé d'opérer un musulman à cause de sa barbe. Il a dit : "C'est quoi cette barbe?". Puis ce médecin a pris un congé et le musulman a été opéré par un autre médecin. Je veux dire : ils ont décidé de s'arrêter à l'apparence de cette personne, à sa barbe.

Les expressions de besoins religieux et de demandes spécifiques sont perçues par l'opinion publique comme des sources de problèmes, souvent couplées à des questions relatives au genre : suivi de grossesse, accouchement, consultation de gynécologie, exigence d'être suivie par un médecin du même sexe que le patient (que cette volonté soit exprimée par la femme ou par l'homme qui l'accompagne). Rarement, quelques-

unes des femmes interrogées parlent de la nécessité d'enlever leur foulard en entrant dans un hôpital. Les questions religieuses liées au genre nous ramènent au problème mentionné dans l'introduction : la discrimination religieuse est d'autant plus difficile à démontrer qu'elle se situe à l'intersection du genre, de la race, de l'ethnicité et de facteurs socioéconomiques, en plus de la variable religieuse proprement dite.

La question du droit d'une musulmane à être auscultée par un médecin femme soulève les mêmes points de vue que celle du foulard, certains pensant que c'est une question de choix, d'autres que c'est une question de service public et qu'il n'est pas légitime de soulever la question de la religion dans ce contexte. Ce dilemme a été exprimé dans les mêmes termes lors de la table ronde. Nos répondants considèrent les demandes des musulmanes dans les hôpitaux comme un indicateur de la limite à ne pas dépasser : « *il faut bien distinguer les intégristes et les croyants* » ; « *les maris demandent aussi parfois à ce que leurs femmes ne soient vues que par des médecins femmes. C'est n'importe quoi !!* » On retrouve dans le contexte hospitalier les mêmes types de discussion que ceux qui ont émergé dans le contexte scolaire. Pour certains, musulmans et non-musulmans, c'est une question de choix. Pour d'autres, c'est une question d'égalité et d'éthique des services publics, la religion n'y ayant aucune place légitime. En d'autres termes, l'attention portée aux pratiques religieuses devrait dépendre de l'interprétation de l'attitude du patient/de la patiente : le mari contraint-il son épouse ? S'agit-il de pratiques radicales ou ordinaires ? Il est entendu que la définition de la limite à ne pas franchir est impossible.

8.4 Satisfaction vis-à-vis des services de santé

Tableau 50. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu besoin d'informations et de conseils en matière de santé ?

		Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Oui		31,0	24,0	27,5
Non		69,0	76,0	72,5
Total	%	100	100	100
	Nombres	100	100	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Tableau 51. Recherche et besoin d'informations en matière de santé : par origine

	Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total %
Oui	19,0	34,2	25,8	21,1	27,5
Non	81,0	65,8	74,2	78,9	72,5
Total	%	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	38

Source : Fondations pour une société ouverte

Aucune différence majeure n'émerge des Tableaux 50 et 51 qui permette de subdiviser les réponses en distinguant entre les musulmans et les non-musulmans. Un peu plus du quart des répondants ont eu besoin d'information et de conseils à propos du système de santé, soit une part significative des répondants. Les informations concernaient toutes sortes d'aspects (opérations, traitements médicamenteux spécifiques, recommandations alimentaires, contraception). La plupart des répondants ayant répondu positivement sur le besoin d'information ont déclaré qu'il s'agissait de besoins personnels et ont par ailleurs précisé s'être souvent dans un premier temps adressés à la pharmacie locale, avant de s'adresser au médecin ou à l'hôpital le plus proche. Pour ce qui concerne les enfants, la PMI est l'institution de référence pour les mères. Le médecin de famille (le médecin référent) est une figure centrale pour avoir accès au système de santé. L'Internet est une autre source d'informations sur des questions très pointues, souvent gynécologiques (contraception) et la vaccination des enfants. Les contacts téléphoniques avec l'hôpital sont décrits comme imprécis, trop lents :

J'ai été rechercher des informations sur les différents types d'allocation pour mon ami qui est intermittent du spectacle et me suis rendue pour cela aux Assedic. Il m'a été très difficile d'obtenir ces informations. Pour le reste, j'obtiens la majorité des informations que je recherche sur Internet ce qui m'évite de perdre du temps auprès de gens parfois incompetents ou débordés.

Les participants aux groupes de discussion perçoivent les sans-papiers comme une population faisant face à des difficultés plus importantes : sans papiers, il est impossible d'avoir accès au système de santé général.⁴¹²

De fait, et le rapport de Médecins du Monde le confirme, l'introduction de la règle des trois années de séjour avant de pouvoir bénéficier de l'AME a renforcé le double standard dans le traitement des individus en situation précaire, les nouveaux arrivants sans-papiers étant les plus vulnérables en matière d'accès aux soins de santé. À la Goutte d'Or, ce type de problème reste relativement rare puisque la plupart des médecins reçoivent quiconque a besoin de soins ou de traitement, indépendamment de la situation administrative. Cette remarque a été faite à plusieurs reprises, dans les groupes de discussion et au cours de la table ronde mais aussi dans les entretiens. C'est clairement quelque chose de propre au quartier, qui repose sur l'engagement individuel des personnes qui considèrent que la santé est un droit qui ne s'arrête pas aux situations administratives et juridiques des individus. Cet engagement individuel et collectif a des effets directs dans certains secteurs, comme dans celui de la santé ou de l'éducation, qui ne peuvent être étendus à d'autres quartiers ou arrondissements de Paris.⁴¹³

⁴¹² Les chiffres le confirment. Les conditions de séjour pour les immigrés en France sont devenues très difficiles et incertaines. La proportion de personnes sans papiers qui se rendent dans des centres de santé publics augmente, par exemple dans les *Centres d'accueil, de soins, et d'orientation*, CASO, de Médecins du Monde : en 2000, 49% des personnes reçus n'avaient pas de documents. Ils étaient 73,8% en 2008 et 71,2% en 2009, la plupart venant car privés de protection sociale. Médecins du Monde, *Rapport 2008 de l'observatoire de l'accès aux soins de la Mission France de Médecins du Monde*, Paris, 2009, p. 145.

⁴¹³ Coordination France Mission, « *Je ne m'occupe pas de ces patients.* » Testing sur les refus de soins des médecins généralistes pour les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle ou de l'Aide Médicale d'État dans 10 villes de France, Médecins du Monde, Paris, 2006.

Tableau 52. Degré de satisfaction *vis-à-vis* des soins de santé

		Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Très satisfaits		9,6	26,5	19,5
Plutôt satisfaits		41,0	46,2	44,0
Ni satisfaits ni insatisfaits		21,7	15,4	18,0
Plutôt insatisfaits		10,8	5,1	7,5
Très insatisfaits		4,8	1,7	3,0
Ne savent pas		12,0	5,1	8,0
Total	%	100	100	100
	Nombres	100	100	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Tableau 53. Niveau de satisfaction *vis-à-vis* des soins de santé : par origine

		Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total %
Très satisfaits		19,0	25,3	6,5	28,9	19,5
Plutôt satisfaits		47,6	44,3	38,7	50,0	44,0
Ni satisfaits ni insatisfaits		19,0	19,0	22,6	7,9	18,0
Plutôt insatisfaits		14,3	5,1	9,7	5,3	7,5
Très insatisfaits		0,0	1,3	6,5	2,6	3,0
Ne savent pas		0,0	5,1	16,1	5,3	8,0
Total	%	100	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	38	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Dans le Tableau 53, les personnes nées en France se distinguent de celles nées à l'étranger, indépendamment de leur appartenance religieuse. Les personnes nées hors de France sont plus optimistes. Très peu de musulmans ont fait des commentaires négatifs sur les médecins ou les infirmières lors des groupes de discussion (« Je crois qu'ils sont insensibles. Ils se comportent comme des robots »).

8.5 Conclusion

La prise en compte de l'identité ethnique ou religieuse des usagers des services de santé publique semble pour l'heure être principalement le fait des ONG engagées dans un travail de terrain. Il ressort de cette enquête que les associations adaptent progressivement leurs actions en intégrant cette dimension, mais toujours de manière officieuse et à la marge, notamment en raison de leur dépendance aux financements publics qui limitent leur marge d'expression. Les associations restent donc discrètes sur ces petits arrangements. De la même façon, les quelques organisations qui travaillent avec des groupes nationaux ou culturels particuliers font en sorte de combiner les actions destinées à des communautés particulières avec des initiatives s'adressant à un public d'usagers plus large.

Le secteur de la santé jouit d'une bonne image parmi la population et peut être considéré comme un lieu de réussite en matière de politique locale. Il est efficace en bien des points : information, campagne de sensibilisation, ciblage des populations vulnérables. L'implication des ONG, des autorités locales et des habitants rendent cette situation très satisfaisante pour les usagers.

9. EXPERIENCES DES POPULATIONS MUSULMANES : MAINTIEN DE L'ORDRE ET SECURITE

Au cours des quinze dernières années, la sécurité est devenue un thème politique central.⁴¹⁴ La Préfecture de police de Paris est placée sous l'autorité du Préfet de police, nommé par le Conseil des ministres. Il est chargé du maintien de l'ordre dans la capitale. À Paris, c'est le premier officier de police dans la hiérarchie, avec 18 000 personnes sous ses ordres. Il y a un commissariat de police par arrondissement.⁴¹⁵

La criminalité est une préoccupation importante des résidents du nord-est de Paris (18^e, 19^e, 20^e arrondissements). La moitié des lettres de plainte à ce sujet adressées au préfet de police de Paris proviennent de ces arrondissements.⁴¹⁶ La criminalité liée à la drogue est particulièrement importante dans ces trois quartiers. Les principaux actes de délinquance sont les vols, la destruction de biens publics, les agressions, le vandalisme, les cambriolages et les conflits de voisinage.⁴¹⁷ Nos répondants ne parlent cependant pas du 18^e comme d'une « zone de non-droit » où la loi ne s'appliquerait pas.⁴¹⁸

Dans les zones urbaines comme le 18^e, la police intervient sur ordre de la hiérarchie, sur appel des particuliers ou de son propre chef comme pour les contrôles d'identité. Avant d'agir en forces de l'ordre, les policiers interviennent d'abord comme 'juges' de situations particulières. Analysant les liens entre police et démocratie, Jobard écrit :

Ainsi, que les habitants d'un quartier définissent avec elle (la police) ce qu'il faut voir comme une situation appelant l'intervention de la police ou, pour prendre des exemples concrets, si s'injecter de la drogue dans une cage d'escalier nécessite une intervention systématique, si les mineurs doivent (comme l'exige la loi depuis au moins 1945) être conduits au poste pour être ramenés chez leurs tuteurs, si les graffitis sont des "incivilités" et si les incivilités sont des délits, si les rassemblements dans les cages d'escalier sont des troubles au bon ordre, ainsi que le sacrifice du mouton dans sa baignoire, si le trafic de stupéfiants peut être admis dès lors qu'il permet le maintien d'une certaine tranquillité....voilà qui ne sera "démocratique" que pour autant que l'on éloigne l'équation, trop simple, "démocratie=proximité" et que l'on se penche sur les agencements concrets qui

⁴¹⁴ Fabien Jobard, "Le nouveau mandat policier. Faire la police dans les zones dites de non-droit, *Criminologie* 38(2) (2005), p. 103–121 (ci-après Jobard, "Le nouveau mandat policier"). Ce nouveau mandat s'appuie sur une meilleure articulation entre les forces de police et les politiques.

⁴¹⁵ Plusieurs réformes des services de police ont proposé, depuis 1999, de faire fusionner les différents services en un seul. Pour plus d'information, voir Olivier Renaudié, *La préfecture de police*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 2008.

⁴¹⁶ Préfecture de police, "*Le contrat parisien de sécurité*", p. 18, consultable sur http://www.prefecture-redepolicie.interieur.gouv.fr/content/download/2250/11638/file/contrat_parisien_securite.pdf (dernière consultation, avril 2012).

⁴¹⁷ Données de *l'Observatoire national des Zones urbaines sensibles*.

⁴¹⁸ Jobard, "Le nouveau mandat policier", p. 107.

permettent la participation de tous, pour reprendre la Déclaration des droits de l'homme, aux solutions locales retenues.⁴¹⁹

L'opinion publique associe souvent police et discrimination des étrangers. Notre étude ne permet pas de valider cette intuition. Une étude de l'Initiative Justice de Fondations publiée en 2009 tire les conclusions suivantes à propos de l'existence d'une culture raciste au sein de la police et d'une discrimination globale et systématique.

L'étude a confirmé que les contrôles d'identité effectués par les policiers se fondent principalement sur l'apparence : non pas sur ce que les gens font, mais sur ce qu'ils sont, ou paraissent être. Les résultats montrent que les personnes perçues comme 'noires' (d'origine subsaharienne ou antillaise) et les personnes perçues comme 'arabes (originaires du Maghreb ou du Machrek) ont été contrôlées de manière disproportionnée par rapport aux personnes perçues comme 'blanches'. L'étude montre une forte relation entre le fait d'être contrôlé par la police, l'origine apparente de la personne contrôlée et le style de vêtements portés : deux tiers des individus habillés 'jeune' relèvent de minorités visibles. Aussi, il est probable que les policiers considèrent le fait d'appartenir à une minorité visible et de porter des vêtements typiquement jeunes comme étroitement liés à une propension à commettre des infractions ou des crimes, appelant ainsi un contrôle d'identité.⁴²⁰

Un rapport de la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) de 2004 montre qu'entre 2001 et 2004, sur 99 cas de violations déontologiques par la police, 36 cas étaient liés à la discrimination raciale. Dans ces affaires, la police locale est le plus souvent en cause, et le manque d'expérience des policiers est souvent un facteur déclencheur de manifestations de discrimination (les policiers accusés de discrimination sont souvent très jeunes).⁴²¹

L'absence de données ethniques rend difficile l'identification systématique d'un éventuel racisme institutionnel dans la police. Plusieurs indices et des histoires personnelles ont émergé en 2007, suite à la publication par un ancien CRS français d'origine nord-africaine, Jamel Boussetta, d'un récit relatant une série d'incidents.⁴²² Il y évoque des instructions données aux policiers les incitant à contrôler en priorité les automobilistes noirs et nord-africains. Boussetta affirme pourtant que les pratiques racistes, antisémites et homophobes restent le fait d'une minorité. René Lévy,

⁴¹⁹ Les négociations entre les forces de police et la population peuvent aussi intervenir au cours de l'interaction, surtout lorsqu'il s'agit de deal de drogue. Jobard Fabien, « Démocratie et force publique? », *Mouvements*, 2001, n°18, p. 68-72.

⁴²⁰ Initiative Justice de Open Society, *Police et minorités visibles : les contrôles d'identité à Paris*, New York, Open Society Foundations, 2009, p. 10-11, consultable sur http://www.soros.org/initiatives/justice/articles_publications/publications/search_20090630 (dernière consultation, avril 2012).

⁴²¹ Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS), *Rapport annuel 2004*, Paris, p. 494.

⁴²² Jamel Boussetta, *Jamel le CRS : révélations sur la police de Sarkozy*, Paris, Editions Duboiris, 2007.

sociologue, suggère par ailleurs que l'origine maghrébine d'un suspect peut être un facteur aggravant dans la décision de la police de l'interpeller puis de l'accuser ou non d'un délit.⁴²³

Les tensions entre police et groupes de jeunes d'origine immigrée sont à l'origine de plusieurs incidents, notamment en 2005 à Paris. En mars 2007, un autre incident majeur est intervenu à Gare du Nord. Un jeune d'origine congolaise sans titre de transport est contrôlé par les agents de la RATP. Refusant de se soumettre au contrôle, il est finalement arrêté par la police. Les témoins de l'interpellation, notamment des jeunes, interviennent et une bagarre éclate entre eux et les forces de l'ordre qui dure près de trois heures.

Pour les sociologues Christian Mouhanna et Dominique Monjardet, la dégradation des rapports entre police et jeunes d'origine immigrée s'explique essentiellement par la formation des policiers, plus soucieux de réprimer que de fournir un service de qualité.⁴²⁴ La police parisienne connaît peu et mal les jeunes qu'elle côtoie.⁴²⁵ Elle ignore tout ou presque de leur contexte de vie et les policiers ne sont pas toujours au fait des réalités des quartiers dans lesquels ils opèrent.⁴²⁶ C'est peut-être un effet indirect du recrutement national de la police, confrontée ensuite à des besoins différents selon les lieux. Paris et la région Île-de-France sont des zones très demandeuses en forces de police (90 à 95% des postes offerts à la sortie de l'école de police sont situées en Île-de-France).⁴²⁷

La plupart des jeunes policiers sont donc issus de différentes régions de France et ne sont pas tous familiers de Paris. Ils aspirent souvent à retourner dans leur région d'origine et ne restent que brièvement à Paris (3-4 ans), ce qui explique un haut taux de renouvellement des jeunes policiers inégalement motivés.⁴²⁸ Ils subissent aussi la pression de leur hiérarchie, celle des chiffres pour évaluer leurs résultats (tolérance zéro pour la délinquance), sans pouvoir réfléchir à la légitimité de leurs actions.⁴²⁹

Il faut aussi noter l'évolution du rapport à leur profession des jeunes policiers. Si les générations plus anciennes étaient motivées par la vocation, les incitations actuelles à s'engager dans la police sont avant tout pragmatiques : trouver un emploi après la

⁴²³ René Lévy, *Du suspect au coupable. Le travail de police judiciaire*, 1987, Méridiens-Klincksieck, Paris, 1987.

⁴²⁴ Christian Mouhanna et Dominique Monjardet, *Réinventer la police de proximité : Paris-Montréal*, IHESI-PUCA, Paris, 2005.

⁴²⁵ Eric Marlière, « Les jeunes de cité et la police : de la tension à l'émeute », *Empan* 67 (mars 2005), p. 26-29 (ci-après Marlière, « Les jeunes de cité et la police »).

⁴²⁶ Marlière, « Les jeunes de cité et la police ».

⁴²⁷ Chiffres cités dans Mathieu Zagrodski, *Réformes policières et police de proximité à Paris et Los Angeles*, thèse de doctorat de l'IEP Paris, 2009, p. 249 (ci-après Zagrodski, *Réformes policières et police de proximité*).

⁴²⁸ Zagrodski, *Réformes policières et police de proximité*, p. 250.

⁴²⁹ Sébastien Roché, *Police de proximité : nos politiques de sécurité*, Le Seuil, Paris, 2005.

formation, impossibilité de poursuivre des études et taux de chômage élevé.⁴³⁰ Le conflit de génération fait donc partie intégrante de la vie dans un commissariat.⁴³¹ Cela s'applique également à la culture anti-algérienne issue de la guerre d'indépendance, reproduite dans la police. Dans le contexte actuel, les jeunes policiers ne sont plus le produit de cette expérience historique.

Les postes d'adjoints de sécurité ont été créés en 1997 et mis en œuvre en 2000.⁴³² L'une des raisons de la création de ces postes est le besoin de diversifier le recrutement des policiers. Les adjoints de sécurité, en uniforme, sont recrutés au niveau du département sur des contrats de 5 ans non renouvelables. La discrimination dans les processus de recrutement semble très variable d'un cas à l'autre.⁴³³ Initialement envoyés accomplir les tâches difficiles, ces adjoints de sécurité se sont trouvés très vite surexposés aux confrontations directes avec les personnes qu'ils étaient supposés représenter.⁴³⁴

Le rapport 2006 de la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS)⁴³⁵ souligne que de plus en plus de personnes portent plainte auprès de la CNDS pour mauvais traitement par la police. Les plaintes individuelles ont ainsi augmenté de 25% de 2005 à 2006. Sur 140 dossiers, plus des deux tiers concernent la police nationale. Mais il reste difficile de déterminer si cette augmentation du nombre de plaintes est liée à l'accroissement de la criminalité ou à la popularité croissante de la CNDS. Les pratiques incriminées concernent principalement la violence excessive des policiers et l'usage abusif de menottes lors des interpellations. La CNDS note également que les policiers se plaignent de plus en plus des insultes dont ils sont victimes, la conception

⁴³⁰ Voir les commentaires sur ce point dans Zagrodski, *Réformes policières et police de proximité*.

⁴³¹ Zagrodski cite plusieurs entretiens conduits avec des policiers plus âgés qui expriment leur difficulté de travailler avec les plus jeunes, qui ne respectent pas les procédures, sont agressifs et provoquent clash et conflits. Zagrodski, *Réformes policières et police de proximité*, p. 253.

⁴³² Décret n°2000-800 du 24 août 2000 relatif aux adjoints de sécurité recrutés en application de l'article 36 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'Orientation et de programmation relative à la sécurité. Voir la version mise à jour sur http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F649FC00A36582806C8D38B8F0F2EBAF.tpdjo15v_2?cidTexte=LEGITEXT000005629833&dateTexte=20110304 (dernière consultation, avril 2012).

⁴³³ Voir Fabien Jobard, "Police, justice et discriminations raciales", in D. Fassin et E. Fassin (dir.), *De la question sociale à la question raciale? Représenter la société française*, La Découverte, Paris, 2006, p. 211-229; Dominique Duprezet, Michel Pinet, *Du genre et des origines. Le recrutement des policiers et des médiateurs*, Paris, La Documentation française, 2003. Voir aussi Dominique Duprezet, Michel Pinet, La tradition, un frein à l'intégration. Le cas de la police française, *Cahiers de la sécurité intérieure* 45 (2001), p. 111-138.

⁴³⁴ Renée Zauberman, René Lévy, Police, minorities, and the French idéal, *Criminology* 41(4) (2003), p. 1065-1100.

⁴³⁵ La Commission est une autorité indépendante, créée par la loi du 6 juin 2000. Elle peut être saisie par toute personne se considérant comme victime ou témoin d'actes policiers qui transgressent le code éthique.

de la notion d'insulte étant conçue comme très large, et les policiers exprimant une sensation d'être plus fréquemment agressés.⁴³⁶

9.1 Engagements de la police en matière de lutte contre la discrimination

Le Ministère de l'Intérieur a mis en place une politique d'égalité des chances dans le recrutement et les pratiques policières. Depuis 2000, le recrutement de personnes d'origine étrangère et des quartiers défavorisés a été encouragé. On a ainsi recruté des jeunes d'origine immigrée comme adjoints de sécurité. Ils sont principalement chargés de seconder les policiers, d'accueillir les personnes au commissariat, de leur transmettre l'information demandée. Il s'agit de personnel auxiliaire en uniforme. Ils ne sont pas fonctionnaires et sont employés avec des contrats à durée déterminée.⁴³⁷ Selon le rapport d'Azouz Begag, ancien ministre délégué chargé de la Promotion de l'égalité des chances (juin 2005-avril 2007), seuls 5 à 15% des 11 000 assistants de sécurité en 2004 étaient d'origine maghrébine ou africaine. Ils représenteraient moins de 1% des commissaires.⁴³⁸ Il est donc impératif d'inciter la police et la gendarmerie à s'impliquer davantage dans un recrutement plus diversifié en termes d'origines.

La présence de personnes issues de l'immigration dans la police et la gendarmerie est bien sûr une mesure insuffisante en soi. Le Ministère de l'Intérieur a mis en place des forums d'information au sein des écoles nationales de police pour favoriser l'accès aux procédures de recrutement, diffuser l'information et éventuellement aider à la définition du projet professionnel des jeunes intéressés. Ces forums appelés 'sécurité et citoyenneté' existent depuis 2005 et sont le fruit d'une collaboration avec une agence d'intérim (Vediorbis). Enfin, depuis 2007, des sessions de préparation aux concours de recrutement (inspecteur, commissaires) existent pour encourager les jeunes diplômés issus de milieux à faibles revenus à s'y présenter.

La formation des forces de polices sur les questions de discrimination est très nettement insuffisante. En 2006, la police nationale a rédigé un guide pratique contre la discrimination, en coopération avec la HALDE, entièrement consacré aux mesures légales et pratiques de lutte contre la discrimination dans la police nationale. Ce guide revient sur le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'homophobie et explique aux policiers la procédure à suivre en cas de plainte pour discrimination.⁴³⁹ Le guide se veut très concret et fournit donc des indications très précises quant au signalement des

⁴³⁶ Commission nationale de déontologie de la sécurité, *Rapport annuel 2006*, document accessible sur le site de la CNDS <http://www.cnds.fr> (dernière consultation, avril 2012).

⁴³⁷ Leur statut est défini par le décret N°2000-800 du 24 Août 2000.

⁴³⁸ Azouz Begag, *La République à ciel ouvert. Rapport pour Monsieur le ministre de l'Intérieur, de la sécurité et des libertés locales*, 2004, consultable sur <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000615/index.shtml> (dernière consultation, avril 2012).

⁴³⁹ Les discriminations définies dans ce guide font référence aux discriminations en raison de l'appartenance réelle ou supposée, à un groupe ethnique, une nation, une race, une religion.

insultes à agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions, au rassemblement des preuves et à l'interpellation du responsable afin de le traduire en justice. Le guide informe également les policiers sur la façon d'accueillir les victimes et de recueillir leur plainte, mesure d'autant plus importante que le commissariat est le premier lieu où les victimes de discrimination doivent se rendre pour engager une procédure.

En 2007 la Halde a également signé un accord de partenariat triennal avec la Gendarmerie Nationale, toujours à propos de lutte contre la discrimination. Comme pour la police, il s'agit de sensibiliser le personnel à ces questions et de le préparer à d'éventuels cas de discrimination.⁴⁴⁰

Ces initiatives récentes doivent être généralisées à l'ensemble des gendarmeries et des commissariats. Par ailleurs, ce type d'accords concerne uniquement la lutte contre les discriminations au sein de la société civile. Il paraît impératif de développer cette sensibilité à la discrimination telle qu'elle intervient dans les services de police.

9.2 La lutte contre le terrorisme

L'impact des lois antiterroristes sur les musulmans est difficile à mesurer en France, faute de données, tout comme il est impossible d'assurer un suivi rigoureux des crimes racistes contre les musulmans.⁴⁴¹ Les mesures antiterroristes sont le quotidien des Parisiens (et plus largement des Français) depuis l'activation du plan Vigipirate dans la seconde moitié des années 1980. Il consiste en une coordination des forces de polices et de la Gendarmerie nationale sur l'ensemble du territoire pour prévenir toute attaque terroriste, régulièrement mis à jour en fonction du niveau d'alerte.⁴⁴² Les services de renseignements ont renforcé la coordination interservices suite aux attentats de 2001 à New York et 2004 à Madrid, avec des unités régionales chargées entre autres du suivi de l'islam radical (services de renseignements et DST). Le résultat le plus visible est la surveillance accrue des lieux de culte islamiques. Les services de sécurité assistent aux prêches du vendredi de certains imams, relayant auprès des services de renseignements quasiment en temps réel d'éventuels discours antisémites ou des appels au jihad.⁴⁴³ En 2005, le Préfet de police de Paris a confirmé que les autorités ciblent plus particulièrement les lieux et institutions où les populations les plus vulnérables sont rassemblées : les prisons parce qu'elles sont des lieux potentiels de recrutement des mouvements radicaux, les universités pour des raisons identiques, et les hôpitaux de

⁴⁴⁰ L'accord de partenariat définit la discrimination suivant l'article 225-1 du Code Pénal qui retient la religion comme l'un des motifs.

⁴⁴¹ EUMC, *Report on Anti-Islamic reaction*, p. 13.

⁴⁴² Présentation du dispositif piloté par la Préfecture de police, Préfecture de la Zone de Défense de Paris, pour la mise en oeuvre du plan Vigipirate en Île-de-France, à Monsieur Jacques Chirac, Président de la République, lundi 17 octobre 2005, http://www.prefecture-police-paris.intérieur.gouv.fr/documentation/dossiers/vigipirate_2005.pdf

⁴⁴³ « Lutte contre le terrorisme : l'engagement de la Préfecture de police », *Liaisons*, n°87, décembre 2005, janvier-février 2006, p. 19.

Paris où des membres du personnel seraient particulièrement actifs sur le front du prosélytisme.⁴⁴⁴ Par ailleurs, les contrôles d'identité dans les lieux publics se sont intensifiés, en particulier dans les lieux publics.

9.3 La population musulmane et la police

Dans le quartier de la Goutte d'Or, les 'mauvais garçons' ne sont pas définis par leur religion (les musulmans) ou des critères ethniques (les Arabes), mais plutôt par le type d'activité qu'ils pratiquent (petite délinquance, vol à la tire, trafic de drogue).

La présence policière, très visible les vendredis lors des prières dans la rue mais aussi renforcée pendant le ramadan, pose la question de la relation entre la police et les musulmans. À partir de septembre 2011 et de l'interdiction des prières dans les rues, une caserne de pompiers désaffectée est mise à disposition des fidèles (30000 euros par mois pour plus de 2000 m², administrés par l'AMO).⁴⁴⁵ Avant que cet espace ne soit trouvé et durant la phase de recherche pour la réalisation du présent rapport, plusieurs interlocuteurs ont signalé des tensions particulièrement fortes avec la police durant la période du ramadan. Les réactions sont mixtes, depuis l'hostilité explicite de la part des riverains des mosquées les plus fréquentées (commerçants, résidents des rues adjacentes), jusqu'aux déclarations de responsables locaux faites lors de la table ronde et expliquant que les relations entre la police et les leaders musulmans locaux sont bonnes (« les relations sont bonnes dans la mesure où elles sont inexistantes »). Pour les politiques locaux, la présence policière pendant les prières n'est pas justifiée et leur semble même déplacée. Pourtant, tout illégitime qu'elle semble, la présence de la police a longtemps été rendue nécessaire par le fait que les prières de rue bloquaient la circulation.⁴⁴⁶ Les participants à la table ronde soulignent que les représentants des mosquées ont toujours exprimé leur satisfaction pour la gestion de ces situations par la police. Ils manifestent tout de même leur inquiétude quant aux risques de provocation. Dans ce contexte, le préfet a reporté la responsabilité de la gestion de ces situations sur la municipalité.

La présence policière est très visible dans le quartier de la Goutte d'Or, dans les rues, près des bouches de métro, etc. Ils patrouillent très fréquemment. Tandis que d'autres rapports d'ONG consultés par les Fondations font état de personnes parlant abondamment de leurs expériences directes de contact avec les forces de police (contrôle notamment), cette question semble marginale pour nos répondants, pour ne

⁴⁴⁴ Pierre Mutz, alors Préfet de police, a fait ces déclarations devant la Commission parlementaire sur la défense nationale et les forces armées, commission permanente de l'Assemblée nationale, le 15 novembre 2005. On peut consulter l'entretien sur <http://www.assemblee-nationale.fr/12/cr-cdef/05-06/c0506012.asp> (dernière consultation, avril 2012).

⁴⁴⁵ <http://religion.blog.lemonde.fr/2011/09/15/fin-des-prieres-de-rue-details-et-questions-sur-l%E2%80%99accord-parisien> (dernière consultation, juillet 2012).

⁴⁴⁶ Table ronde des Fondations pour une société ouverte, Paris, avril 2010.

pas dire absente de leur préoccupation. L'interaction directe avec la police n'est guère fréquente pour les personnes que nous avons interrogées, qu'elles soient musulmanes ou non. (Voir le Tableau 54).

**Tableau 54. Contacts avec la police (quel que soit le sujet)
au cours des douze derniers mois**

		Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total %
Oui		19	16,5	41,9	34,2	28
Non		81	81	58,1	65,8	71
Sans réponse		0	2,5	0	0	1
Total	%	100	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	38	200

Source : Fondations pour une société ouverte

S'ils n'ont pas été exposés directement aux services de police, nos répondants expriment tout de même un sentiment de méfiance vis-à-vis de ces services (voir Tableau 57). 39% des musulmans interrogés affirment pouvoir faire plutôt confiance ou faire confiance à la police, contre 59% qui déclarent ne pas lui faire confiance ou ne pas lui faire confiance du tout. La différence entre ceux qui font et ceux qui ne font pas confiance est significative (10 points). Le même rapport peut être établi pour les non-musulmans qui, à 45% disent être plutôt confiants ou confiants contre 53% qui déclarent l'opposé. Si le racisme joue incontestablement un rôle, une des premières explications de nos répondants pour expliquer leur méfiance voire leur défiance tient à l'inexpérience de la majorité des policiers en fonction sur le quartier, notamment lorsque des problèmes sérieux de sécurité se posent. Les participants masculins à un des groupes de discussion insistent sur ce point : les policiers du quartier sont souvent des jeunes en début de carrière.⁴⁴⁷ En parallèle, les participants musulmans soulignent l'intensification du recrutement de personnes issues de l'immigration;⁴⁴⁸ mais ils expriment des doutes quant à savoir si cela améliore à terme les relations entre les musulmans et la police si, par ailleurs, un travail de transformation radicale des pratiques de police n'est pas engagé.

Les commentaires en groupes de discussion montrent que le racisme est une autre cause essentielle du manque de confiance envers la police, articulé avec une attitude globalement 'anti-jeunes' des policiers. « *Je ne fais pas du tout confiance à la police qui*

⁴⁴⁷ Fondations pour une société ouverte, groupe de discussion.

⁴⁴⁸ Fondations pour une société ouverte, groupe de discussion.

arrête des jeunes sans raison et qui les harcèle soit disant pour voir leurs papiers. Ils sont souvent racistes ces policiers. » Un autre précise que ce racisme s'imbrique souvent dans un racisme *anti-jeunes*. Cette attitude policière pose plusieurs questions, dont celle de savoir l'impact qu'elle produit sur le respect des jeunes vis-à-vis d'une institution qui maltraite les individus ?⁴⁴⁹

Tableau 57. Degré de confiance dans les forces de police (18°)

		Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Très confiant		5	6	5,5
Assez confiant		35	40	37,5
Peu confiant		45	34	39,5
Pas du tout confiant		14	18	16
Ne sait pas		1	2	1,5
Total	%	100	100	100
	Nombres	100	100	200

Source : Fondations pour une société ouverte

La différence entre ceux qui font et ceux qui ne font pas confiance à la justice est encore plus forte. Pour 55% des musulmans, les institutions judiciaires sont fiables (Tableau 58). Seuls 29% des musulmans émettent des réserves sur les services de justice et 6% considèrent qu'on ne peut absolument pas leur faire confiance (35% d'opinions défavorables). La distribution est pratiquement identique entre les deux groupes : 7% des non-musulmans déclarent faire confiance au système judiciaire (5 points de plus que pour les musulmans).

⁴⁴⁹ Table ronde des Fondations pour une société ouverte, Paris, avril 2012.

Tableau 58. Degré de confiance dans le système judiciaire

		Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Très confiants		2	7	4,5
Assez confiants		53	44	48,5
Peu confiants		29	29	29
Pas du tout confiants		6	8	7
Ne savent pas		10	12	11
Total	%	100	100	100
	Nombres	100	100	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Si l'on croise les réponses des Tableaux 57 et 58 avec le lieu de naissance (France ou étranger, voir Tableaux 59 et 60), le résultat est encore plus clair.

Tableau 59. Degré de confiance dans les forces de polices : par lieu de naissance

	Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total %
Élevé		6,3	1,6	13,2	5,5
Relatif	28,6	36,7	43,5	34,2	37,5
Peu élevé	42,9	45,6	33,9	34,2	39,5
Aucun	23,8	11,4	19,4	15,8	16,0
Ne savent pas	4,8		1,6	2,6	1,5
Total %	100	100	100	100	100

Source : Fondations pour une société ouverte

Tableau 60. Niveau de confiance dans le système judiciaire parmi les musulmans et les non-musulmans dans le 18e par lieu de naissance

	Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total %
Élevé	0	2,5	4,8	10,5	4,5
Relativement élevé	38,1	57,0	53,2	28,9	48,5
Bas	52,4	22,8	33,9	21,1	29,0
Aucun	4,8	6,3	4,8	13,2	7,0
Ne savent pas	4,8	11,4	3,2	26,3	11,0
Total	%	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Tableau 61. Degré de satisfaction concernant le maintien de l'ordre

	Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Très satisfaits	3	1	2
Relativement satisfaits	27	32	29,5
Ni satisfaits ni insatisfaits	37	39	38
Relativement insatisfaits	17	20	18,5
Très insatisfaits	14	5	9,5
Ne savent pas	2	3	2,5
Total	%	100	100
	Nombres	100	100

Source : Fondations pour une société ouverte

Il n'y a guère de différence entre les musulmans et les non-musulmans, la majorité étant soit satisfaite soit indifférente (ni satisfaite, ni insatisfaite, voir Tableau 61). Les commentaires des musulmans insatisfaits indiquent qu'ils ne se sentent pas en sécurité dans le quartier (« *des policiers que j'ai simplement croisés ont eu des insultes islamophobes à mon égard à cause de mon foulard* »). Plusieurs explications sont avancées pour expliquer ce sentiment d'insécurité. Pour certains des répondants musulmans, les

patrouilles de police dans la Goutte d'Or, visibles et bien présentes, ne sont pas installées aux endroits où elles devraient être et leur travail s'avère inefficace : « *les policiers, on ne les voit jamais sauf quand il ne faut pas. Ils ne font pas assez de prévention et trop de répression!* »

Pour d'autres, c'est la façon dont les policiers s'adressent aux individus qui est inappropriée, violente et agressive. Dans leurs commentaires, les répondants des Fondations dénoncent la violence de la police, son désintérêt pour les vrais problèmes du quartier comme la drogue, qui se vend devant le commissariat de la Goutte d'Or. Les interventions sont disproportionnées :

Je me suis battu avec un policier à cause d'une place de parking. Ils m'ont agressé et ont vaporisé du gaz lacrymogène sur ma famille. Ils m'ont humilié devant ma famille, mes amis. Ils m'ont emmené dans un coin et m'ont tabassé. Cette cicatrice sur mon front, là, c'est de là que ça vient.

La violence et l'agressivité de ces interventions sont notamment critiquées en ce qu'elles ciblent les jeunes plus que les minorités ethniques et raciales. Les musulmans de l'échantillon notent aussi les changements par rapport du contexte, au passé :

Je suis très mécontent du travail des policiers dans le quartier. Ils sont trop agressifs. Auparavant c'était différent, les flics te parlaient gentiment : bonjour ! votre pièce d'identité s'il vous plaît. Comme ça. Mais maintenant, les policiers tout de suite ils crient et ils sont eux-mêmes très énervés, alors même si quelqu'un n'est pas encore énervé, après toi-même tu deviens zélé.

La réputation du quartier explique aussi le profil des recrues policières locales :

De jeunes policiers inexpérimentés sont parachutés dans des quartiers où la confiance en la police est brisée depuis longtemps. Ces policiers manquent de psychologie, ils n'ont aucun dialogue ni aucune communication avec les habitants.

Muchielli identifie cinq processus actuellement à l'œuvre en France : une dynamique de pacification globale de la société, un processus légal et politique de criminalisation, un processus de judiciarisation des conflits quotidiens ordinaires, un processus de compétition pour l'accès au marché et aux biens de consommation, enfin un processus de ségrégation économique et spatiale.⁴⁵⁰ Lorsqu'ils mobilisent les termes d'insécurité ou de violence, les acteurs ne font pas uniformément référence à des situations et expériences identiques. Il s'agit bien au contraire de situations qui varient en intensité et en échelle, tandis que l'usage privilégie une catégorie apparemment homogène (l'insécurité), par ailleurs durcie par un usage médiatique pléthorique et intensifié par un intérêt public décuplé depuis le début des années 1990 pour la violence comme

⁴⁵⁰ Laurent Muchielli, « Une société plus violente? Une analyse socio-historique des violences interpersonnelles en France, des années 1970 à nos jours », *Déviance et Société* 32(2) (2008), p. 115–147 (ci-après Muchielli, « Une société plus violente? »).

préoccupation collective de la société française.⁴⁵¹ Statistiquement, la violence physique contre les individus n'a pas augmenté. Les agressions verbales sont le seul phénomène à s'être intensifié au cours des deux dernières décennies. De la fin des années 90 à 2005, la proportion des personnes de plus de 15 ans déclarant avoir été victimes d'une agression au cours des deux dernières années est stable (7%). Seules les agressions verbales augmentent.⁴⁵² Plus qu'un changement dans la nature de la violence, c'est bien une modification de la manière dont la société, dans son ensemble, la considère légitime ou non qui explique cette attention pour la violence.

Pour notre échantillon, la violence verbale est une référence constante. Elle porte atteinte à la dignité (respect, manque de respect, disent nos répondants) plus qu'au corps. La dignité, dit Muchielli, est aussi sensible que le corps (p. 123) et cette transformation de la sensibilité des gens doit être pensée en lien avec d'autres motifs de souffrance qui affectent les minorités ethniques et musulmanes. Muchielli associe en outre l'augmentation des plaintes déposées par les victimes pour insulte à l'évolution du sentiment d'insécurité depuis la fin des années 90.

La stigmatisation des jeunes et leur association avec un niveau élevé d'insécurité est un élément important des commentaires de nos répondants.⁴⁵³ Les données sur le niveau de criminalité chez les jeunes indiquent une augmentation de la "petite délinquance" (vols et coups) et un accroissement conséquent du nombre des condamnations pour des délits mineurs.

La violence est par ailleurs entrée à l'école, à tous les niveaux. Dubet analyse ce mouvement moins comme le résultat d'une évolution historique qui signifierait que la violence est davantage présente aujourd'hui qu'hier que comme une distance sociale plus grande entre enseignants, administration et élèves qui rend chaque groupe d'acteurs incapables de décoder la signification de certaines formes de violence par ailleurs plutôt 'ordinaires' dans les trajectoires de socialisation de certaines catégories de jeunes en zones urbaines.⁴⁵⁴ La question de la violence à l'école n'est pas ressortie des discussions sur l'éducation, mais plutôt des débats sur le quartier et les relations entre la police et les jeunes. Sur ce plan, l'école semble devenir une arène d'extension de ce qui se produit dans la rue.

⁴⁵¹ Bonnelli Laurent, 2008

⁴⁵² Muchielli, « Une société plus violente? », p. 119.

⁴⁵³ Nagel, Rea Andrea, *Jeunes à perpette. Génération à problèmes ou problèmes de generation ?*, Louvain-la-Neuve, Bruylant, 2007.

⁴⁵⁴ Dubet François, « Les figures de la violence à l'école », *Revue française de pédagogie*, 1998, 123, p. 35-46.

Tableau 62. Degré de satisfaction *vis-à-vis* des services de police

	Musulmans nés dans en France %	Musulmans nés hors de en France %	Non- musulmans nés dans en France %	Non- musulmans nés hors de en France %	Total %
Très satisfaits	0	3,8	0	2,6	2
Plutôt satisfaits	19	29,1	32,3	31,6	29,5
Indifférents	42,9	35,4	32,3	50	38
Plutôt insatisfaits	28,6	13,9	22,6	15,8	18,5
Très insatisfaits	9,5	15,2	8,1	0	9,5
Ne savent pas	0	2,5	4,8	0	2,5
Total	%	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	38

Source : Fondations pour une société ouverte

Parmi les personnes interrogées sur le maintien de l'ordre dans le quartier, qu'elles soient musulmanes ou non, une plus grande proportion s'est dit satisfaite qu'insatisfaite (voir Tableau 62) – mais beaucoup (37%) ont choisi la réponse médiane (ni satisfait ni insatisfait). Parmi les musulmans, 3% se déclarent très satisfaits et 27% plutôt satisfaits sur ce point. Si les niveaux de satisfaction entre musulmans et non-musulmans sont identiques, concernant la différence dans les niveaux d'insatisfaction, les chiffres suggèrent que la différence religieuse n'est pas la plus déterminante pour comprendre les représentations que nos interlocuteurs se font d'une institution comme la police.

Les motifs d'insatisfaction évoquent la brutalité des forces de polices, qui sont perçues comme peu disciplinées, n'ayant aucun code de conduite, aucune éthique, que ce soit par les musulmans ou les non-musulmans : « *quand ils sont en tenue, ils croient qu'ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent.* » Le contraste avec les personnels médicaux, par exemple, est très fort : les policiers ne sont pas perçus comme étant aussi professionnels que les médecins et infirmières.

9.4 Conclusion

La relation entre les forces de police et les jeunes sont particulièrement sensibles dans les quartiers d'exclusion et est susceptible de les entraîner dans une spirale de ghettoïsation.⁴⁵⁵ Cela ne semble pas être le cas dans le quartier qui nous intéresse et ne ressort pas des commentaires faits par les participants. Comme dans d'autres services

⁴⁵⁵ Philippe Robert, « Les territoires du contrôle social, quels changements », *Déviance et société* 24(3) (2000), p. 215–235; Wacquant, « Les deux visages du ghetto ».

publics, les représentations populaires ne coïncident pas avec les réalités pratiques locales. Le 18^e et notamment les mosquées ont été sous le regard des médias, mais le rapport avec la police dans ces situations n'a pas fait l'objet d'une attention particulière. Il est aussi très commun d'associer le travail de la police dans les zones urbaines dites sensibles avec une culture néocoloniale qui serait toujours présente au sein de l'institution policière.⁴⁵⁶

Le maintien de l'ordre dans le quartier tel que décrit par nos interlocuteurs semble être accommodant pour les habitants (peu d'amendes par exemple pour le stationnement). Mais la police du 18^e est aussi très occupée, disent-ils, par toutes sortes d'activités illégales (vente à la sauvette, prostitution, trafic de drogue, contrefaçons) concentrées dans certaines parties de l'arrondissement.

Plusieurs participants (table ronde, groupes de discussion) notent une tendance actuelle à la Goutte d'Or à progressivement restreindre l'accessibilité aux espaces publics de sorte que les parcs publics ou les rues soient de moins en moins perçues comme accueillantes pour certains publics qui y restent de moins en moins longtemps : restriction des heures d'ouverture des parcs, bancs publics ne se faisant jamais face. Ils parlent de forces de l'ordre « inquiètes » de voir les gens traîner dehors. Au moment de rédiger la version finale de ce rapport, un système de vidéosurveillance commence à être utilisé dans certaines zones de l'arrondissement et de la Goutte d'Or. En 2011, 90 caméras étaient installées dont 20 destinées à la Goutte d'Or.⁴⁵⁷ Cette initiative relève d'un plan de vidéosurveillance plus large de la capitale, très soutenu au niveau municipal par l'UMP et sujet en septembre 2010 à de fortes dissensions entre les conseillers municipaux écologistes, socialistes et ceux de l'UMP alignés sur le discours de N. Sarkozy sur le sujet.⁴⁵⁸

⁴⁵⁶ Un des participants à la table ronde explique sa surprise à la lecture de la première version du chapitre sur la police de ce rapport et mentionne ce qu'il appelle "l'héritage algérien". L'allusion est double et renvoie d'une part au fait que les jeunes conscrits envoyés en Algérie, une fois réintégrés dans la police à leur retour, ont continué à faire sur le territoire national ce qu'ils avaient l'habitude de faire en Algérie et d'autre part à la répression violente et meurtrière par la police de Paris des manifestations en faveur de l'indépendance de l'Algérie dans les années 1960.

⁴⁵⁷ La carte de l'emplacement des caméras dans le 18^e peut être consultée sur <http://www.dixhuitinfo.com/politique/article/ou-seront-les-90-cameras-de-video> (dernière consultation, avril 2012).

⁴⁵⁸ Participants à la table ronde, mai 2010.

10. EXPERIENCES DES COMMUNAUTÉS MUSULMANES : LA PARTICIPATION POLITIQUE

Tous les Français ont le droit de vote. Pour les musulmans, le droit de vote dépend donc de leur nationalité. À cela s'ajoute le droit de voter aux élections municipales européennes dans l'État-membre où ils résident.

Plusieurs questions du questionnaire Fondations sont consacrées à la participation politique et citoyenne. Les répondants ont en particulier répondu sur leur participation aux élections et sur leur engagement dans des activités associatives. Il s'agissait aussi de déterminer si les participants se percevaient comme capables d'influencer et d'avoir une prise sur les événements politiques locaux.

10.1 Participation aux élections et aux activités politiques

Tableau 63. Droit de vote aux élections nationales

Le répondant a-t-il le droit de vote aux élections nationales ?		Musulmans	Non-musulmans	Total
Oui		41	70	55,5
Non		59	30	44,5
Total	%	100	100	100
	Nombres	100	100	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Tableau 64. Droit de vote aux élections nationales : lieu de naissance

Le répondant a-t-il le droit de vote aux élections nationales ?	Musulmans nés en France	Musulmans nés hors de France	Non-musulmans nés en France	Non-musulmans nés hors de France	Total %
	%	%	%	%	
Oui	95,2	26,6	100	21,1	55,5
Non	4,8	73,4	0	78,9	44,5
Total	Pourcentage	100	100	100	100
	Chiffres	21	79	62	38

Source : Fondations pour une société ouverte

Sur les 21 répondants musulmans nés en France, tous disent avoir le droit de voter aux élections nationales. Les 62 non-musulmans nés en France disent avoir le droit de vote.

Le Tableau 63 indique que seuls 41% des musulmans avaient le droit de vote, comparativement à 70% de non-musulmans. D'une manière générale, toutes les personnes nées en France ont le droit de vote, mais notre échantillon inclut davantage de musulmans nés à l'étranger que de non-musulmans (59% contre 30%). Parmi les répondants nés hors de France, une proportion légèrement plus importante de musulmans (26,6%) que de non-musulmans (21,1%) déclarent avoir le droit de vote aux élections nationales (voir le Tableau 64).

Parmi les 41 musulmans qui ont le droit de vote, 20 sont nés en France et 21 à l'étranger.

Il faut lire les résultats concernant le niveau de participation dans le contexte de la différence entre les droits de vote entre musulmans et non-musulmans (voir Tableau 63). La majorité des musulmans (59%) n'ont pas le droit de vote, tandis que la majorité des non-musulmans l'ont. Les réponses aux questionnaires indiquent que lorsqu'ils ont le droit de vote, musulmans et non-musulmans exercent ce droit aux élections nationales. Par contre, ils sont moins prompts à le faire aux scrutins locaux (Tableaux 65 et 66).

Tableau 65. Niveau de participation aux dernières élections nationales

Droit de vote aux élections nationales	Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Ont voté	37	66	51,5
N'ont pas voté	4	4	4
Sans droit de vote	59	30	44,5
Total	100	100	100

Source : Fondations pour une société ouverte

Tableau 66. Niveau de participation aux dernières élections locales

Droit de vote aux élections locales	Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Ont voté	21	58,6	39,7
N'ont pas voté	19	16,2	17,6
Sans droit de vote	60	25,3	42,7
Total	100	100	100

Source : Fondations pour une société ouverte

Tableau 67. Droit de vote aux élections locales

Le répondant a-t-il voté aux dernières élections municipales ?	Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non-musulmans nés en France %	Non-musulmans nés hors de France %	Total %
Oui	61,9	10,1	82,3	18,4	39,5
Non	38,1	89,9	17,7	81,6	60,5
Total	100	100	100	100	100

Source : Fondations pour une société ouverte

Le lieu de naissance paraît significatif. Parmi ceux qui peuvent voter aux élections nationales, plus de musulmans nés en France ont participé que de musulmans nés à l'étranger.

Une partie du questionnaire revenait sur le type d'activités politiques dans lesquels les répondants s'engagent. Parmi les activités politiques dans lesquelles ils sont impliqués au cours des 12 derniers mois, les pétitions sont les initiatives les plus fréquemment citées : 37% des musulmans et 48% des non-musulmans reconnaissent en avoir signé une dans les 12 derniers mois (Tableau 68).

Tableau 68. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous signé des pétitions ?

	Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Oui	38	49	44
Non	62	51	57
Total	100	100	100

Source : Fondations pour une société ouverte

Les musulmans et non-musulmans déclarent avoir pris part à un meeting ou à une manifestation dans des proportions égales (un tiers dans les deux groupes). D'un certain point de vue, signer une pétition est une activité politique qui ne repose pas sur une forte implication comparée à d'autres activités. Toutefois, les répondants nés en France sont davantage susceptibles d'en signer une que les personnes nées à l'étranger (2/3 contre 1/3). La proportion de participants est encore plus faible pour les meetings concernant des problèmes du quartier. En fait, seuls 2% des musulmans et 18% des non-musulmans déclarent avoir participé à un tel meeting au cours des douze derniers mois.

Tableau 69. Assister à un meeting politique ou participer à une manifestation (12 derniers mois)

		Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total %
Oui		47,6	24,1	48,4	31,6	35,5
Non		52,4	75,9	51,6	68,4	64,5
Total	%	100	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	38	200

Source : Fondations pour une société ouverte

10.1.1 Influencer les politiques publiques

Le Tableau 70 indique qu'une majorité de non-musulmans (58%) estime pouvoir influencer les décisions politiques au niveau local. Une majorité des répondants musulmans (51%) pense ne pas pouvoir jouer sur les décisions politiques sur la ville. Les citoyens musulmans sont moins confiants que les citoyens non-musulmans quant à leur capacité électorale d'influer sur les décisions politiques. Cela peut expliquer leur faible taux de participation aux activités politiques et aux élections locales.

Tableau 70. Capacité à influencer les décisions concernant la ville

		Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Tout à fait d'accord		5	6	5,5
D'accord		35	52	43,5
Pas d'accord		32	22	27
Total désaccord		19	15	17
Ne savent pas		9	5	7
Total	%	100	100	100
	Nombres	100	100	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Le lieu de naissance semble jouer sur les réponses. Ceux qui sont nés à l'étranger sont moins optimistes quant à leur influence sur les politiques locales. Les musulmans, en particulier lorsqu'ils sont nés à l'étranger, sont plus pessimistes quant à leur influence potentielle (voir le Tableau 71).

**Tableau 71. Capacité à influencer les décisions concernant la ville
(musulmans/lieu de naissance)**

	Nés en France %	Nés hors de France %	Total %
Complètement d'accord	8,4	3,4	5,5
D'accord	55,4	35	43,5
Pas d'accord	18,1	33,3	27
Pas d'accord du tout	12	20,5	17
Ne savent pas	6	7,7	7
Total	%	100	100
	Nombres	83	117

Source : Fondations pour une société ouverte

Nos répondants considèrent de surcroît qu'il est plus difficile d'influencer la politique nationale (voir Tableau 72) dans une proportion semblable chez les musulmans (59%) et les non-musulmans (58%). Les répondants considèrent plus facile d'intervenir sur les dossiers locaux et les musulmans sont en général plus sceptiques que les non-musulmans sur ce point.

Tableau 72. Capacité à influencer les décisions au niveau national

	Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Complètement d'accord	5	4	4,5
D'accord	26	36	31
Pas d'accord	35	38	36,5
Pas d'accord du tout	24	20	22
Ne savent pas	10	2	6
Total	%	100	100
	Nombres	100	100

Source : Fondations pour une société ouverte

Si les répondants font peu confiance à leur capacité d'influer la politique, ils ne font pas davantage confiance aux institutions politiques nationales. 50% des musulmans et 45% des non-musulmans déclarent ne pas faire confiance au Parlement.

Tableau 73. Degré de confiance dans le Parlement

	Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Élevé	1	3	2
Relatif	28	37	32,5
Peu élevé	33	32	32,5
Inexistant	18	13	15,5
Ne savent pas	20	15	17,5
Total	%	100	100
	Nombres	83	117

Source : Fondations pour une société ouverte

Vis-à-vis du gouvernement, les répondants sont plus nombreux encore à exprimer cette position (plus de 73% des musulmans, plus de 70% des non-musulmans, voir le Tableau 74). De nouveau, la différence n'est pas très forte entre les musulmans et les non-musulmans, mais elle l'est entre ceux qui sont nés à l'étranger et ceux qui ne le sont pas (Tableau 75). Indépendamment de l'affiliation religieuse, les personnes nées en France n'expriment pas davantage de confiance dans les institutions politiques nationales que ne le font les personnes nées à l'étranger. La seule distinction entre les deux groupes tient dans la plus grande capacité des personnes nées en France à s'exprimer sur ce sujet. La question concernant les politiques locales et la confiance dans les acteurs locaux fait disparaître cette différence : tous les répondants se perçoivent comme pouvant exprimer une opinion.

Tableau 74. Degré de confiance dans le gouvernement

	Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Beaucoup	0	4	2
Relativement	13	17	15
Pas beaucoup	28	29	28,5
Pas du tout	45	41	43
Ne sait pas	14	9	11,5
Total	%	100	100
	Nombres	100	100

Source : Fondations pour une société ouverte

Tableau 75. Confiance dans le gouvernement (par lieu de naissance)

	Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total %
Beaucoup	0	0	1,6	7,9	2
Relativement	4,8	15,2	21	10,5	15
Pas beaucoup	23,8	29,1	29	28,9	28,5
Pas du tout	66,7	39,2	45,2	34,2	43
Ne savent pas	4,8	16,5	3,2	18,4	11,5
Total	%	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	38

Source : Fondations pour une société ouverte

10.2 Engagement auprès d'organisations non gouvernementales et de la société civile

Le réseau associatif est très impressionnant sur l'ensemble de l'arrondissement et sur le quartier. Il est très visible et diversifié. Comme l'indique un des participants à la table ronde, le rôle des associations d'immigrés a été central dans l'histoire du 18^e. Elles ont été très actives dans la lutte pour les droits des immigrés, organisant des manifestations, des grèves de la faim et d'autres activités militantes. La densité et l'activisme du réseau associatif est très visible autour du square Léon, au cœur de la Goutte d'Or. Pour un autre participant à la table ronde, depuis les années 1990, les associations culturelles, celles qui par exemple enseignent l'arabe, sont plus politiques qu'avant.

Nous avons interrogé nos répondants sur leur niveau de participation civique dans des ONG. Seuls quelques-uns, musulmans ou non, se déclarent actifs. Les activités conduites auprès des adultes sur des questions religieuses, dans le caritatif et les associations de locataires sont celles qui ont le plus de succès. Les musulmans sont moins impliqués dans ce type d'engagement civique que les non-musulmans. (Voir Tableau 76.)

**Tableau 76. Implication active dans des initiatives de la société civile
(12 derniers mois)**

		Musulmans %	Non-musulmans %	Total %
Écoles, activités parascolaires	Non	97	83	90
	Oui, dans une organisation de même origine ethnique ou religion	0	2	1
	Oui, dans une organisation mixte	3	15	9
Jeunesse	Non	98	91	94,5
	Oui, dans une organisation de même origine ethnique ou religion	1	2	1,5
	Oui, dans une organisation mixte	1	7	4
Formation des adultes	Non	86	78	82
	Oui, dans une organisation de même origine ethnique ou religion	5	3	4
	Oui, dans une organisation mixte	9	19	14
Activités religieuses	Non	90	90	90
	Oui, dans une organisation de même origine ethnique ou religion	8	5	6,5
	Oui, dans une organisation mixte	2	5	3,5
Politique	Non	97	91	94
	Oui, dans une organisation de même origine ethnique ou religion	0	1	0,5
	Oui, dans une organisation mixte	3	8	5,5
Activités d'aide sociale	Non	90	90	90
	Oui, dans une organisation de même origine ethnique ou religion	3	4	3,5
	Oui, dans une organisation mixte	7	6	6,5
Organisations communautaires	Non	96	89	92,5
	Oui, dans une organisation mixte	4	11	7,5
Activités en lien avec la justice	Non	100	96	98
	Oui, dans une organisation de même origine ethnique ou religion	0	1	0,5
	Oui, dans une organisation mixte	0	3	1,5

LA PARTICIPATION POLITIQUE

	Non	96	88	92
Droits de l'homme	Oui, dans une organisation de même origine ethnique ou religion	1	0	0,5
	Oui, dans une organisation mixte	3	12	7,5
	Non	99	93	96
Activités syndicales	Oui, dans une organisation de même origine ethnique ou religion	0	1	0,5
	Oui, dans une organisation mixte	1	6	3,5
	Non	91	95	93
Associations de voisins, de locataires	Oui, dans une organisation de même origine ethnique ou religion	0	1	0,5
	Oui, dans une organisation mixte	9	4	6,5
	Non	87	91	89
Loisirs, sports, hobbies	Oui, dans une organisation de même origine ethnique ou religion	2	0	1
	Oui, dans une organisation mixte	11	9	10
	Non	95	79	87
Arts, musique, activités culturelles	Oui, dans une organisation de même origine ethnique ou religion	0	2	1
	Oui, dans une organisation mixte	5	19	12
	Non	98	100	99
Autres activités	Oui, dans une organisation de même origine ethnique ou religion	2	0	1
	Total	100	100	100

Source : Fondations pour une société ouverte

Les musulmans de l'échantillon semblent peu investis dans ce type d'activités. Plus précisément, ils se déclarent moins impliqués que les non-musulmans dans les initiatives liées à l'éducation (respectivement 3% contre 17%) ou la jeunesse (respectivement 2% contre 9%). La seule vraie différence est une distinction de genre : les musulmanes sont plus actives dans le milieu associatif. Les 40-59 ans sont plus impliqués que les plus jeunes pour ce qui touche la participation aux meetings locaux sur des enjeux liés au quartier.

Tableau 77. Participation active à des activités de formation des adultes : par genre (12 derniers mois)

	Hommes	Femmes	Total
Non	88,1	75,8	82
Oui, dans une organisation de même origine ethnique ou religion	2	6,1	4
Oui, dans une organisation mixte	9,9	18,2	14
Total	%	100	100
	Nombre	101	99

Source : Fondations pour une société ouverte

La participation à des mouvements politiques, à des partis, est elle aussi très faible. Là encore, musulmans et non-musulmans partagent cette attitude. De plus, on ne note aucune différence entre musulmans et non-musulmans sur le plan de leur implication dans une organisation religieuse (10% pour les deux groupes). Cette participation recouvre des activités d'enseignement, des participations ponctuelles dans des activités paroissiales (à l'occasion des fêtes religieuses, de cérémonies, etc. Voir le Tableau 76). 10% des deux groupes se déclarent également impliqués dans des organisations caritatives (aide sociale, aide aux personnes âgées et handicapées).

Si l'on s'arrête sur l'implication plus locale (c'est-à-dire au sein du travail associatif sur le quartier), une légère différence s'observe, de nouveau relative au lieu de naissance. Ceux qui sont nés en France sont plus actifs que ceux qui sont nés à l'étranger, indépendamment de l'appartenance religieuse déclarée. Concernant les activités de lutte contre le racisme et le militantisme des droits de l'homme, la participation des non-musulmans nés en France est plus élevée, surtout chez les 50-59 ans.

10.3 Politiques d'incitation à la participation des citoyens hors UE

L'impossibilité de voter aux élections municipales pour les non-ressortissants européens est particulièrement problématique dans un arrondissement comme le 18^e. Pour Bertrand Delanoë, la participation politique est une condition nécessaire de l'intégration. Le Conseil de la citoyenneté des Parisiens non-communautaires (CCPNC) a été créé en 2001 pour permettre aux opinions des Parisiens non-ressortissants de l'UE de s'exprimer. Il a commencé à exercer son mandat en janvier 2002.⁴⁵⁹ Ce comité consultatif a été initialement composé de 45 femmes et autant d'hommes de 36 nationalités, des représentants associatifs et des personnalités qualifiées, notamment issues de l'antiracisme, ont été sollicités. Il est présidé par le

⁴⁵⁹ Le Conseil consultatif des Parisiens non-communautaires, CCPNC, "Citoyenneté de résidence et droit de vote", *Hommes et Migrations* 1235 (janvier-février 2002), p. 97-101.

maire de Paris. Il reflète la diversité des nationalités hors EU dans les différents arrondissements de Paris, et la variété des profils socioéconomiques à l'échelle de Paris. Ses membres ne sont pas élus mais nommés parmi ceux qui se sont portés candidats. La participation est justifiée par la résidence, avec un équilibre entre les classes d'âge, le genre, la profession et l'origine. Il n'y a aucun quota.⁴⁶⁰ Huit commissions et chacune d'entre elles a son domaine d'expertise : respect des droits fondamentaux, services sociaux internationaux coopération, développement économique et formation, information et communication, jeunesse, culture et éducation, qualité de la vie, égalité hommes-femmes.⁴⁶¹ Ces conseils ont été mis en place comme institutions temporaires, dans l'attente que le droit de vote aux élections locales soit possible pour les étrangers.

D'autres conseils consultatifs de ce type ont été mis en place au sein des municipalités d'arrondissement, dans le 19^e et le 20^e. Selon l'ancienne adjointe au maire du 18^e, chargée de l'Accès au droit, le fait que Daniel Vaillant, maire du 18^e, a refusé l'implantation d'un tel conseil sur son secteur s'explique par la peur du double emploi.⁴⁶² L'utilité d'une telle structure, en raison tout d'abord de la forte composante d'étrangers et du décalage entre le Conseil de la Ville de Paris et les questions locales qui se posent dans le 18^e a vraisemblablement fini par sembler utile puisqu'un conseil de ce type a vu le jour depuis la fin de notre enquête.

La mise en place plus systématique de conseils consultatifs et de structures participatives est une des priorités de l'équipe de B. Delanoë depuis 2001 qui souhaite plus de transparence et de contrôle démocratique du travail des élus. Parmi les institutions consultatives présentes au niveau de l'arrondissement, les conseils de quartier, dont la composition est multinationale, sont très illustratifs de cet effort. Ils sont au nombre de huit dans le 18^e. D. Vaillant, maire du 18^e depuis 1995, a montré son soutien pour ces initiatives en appuyant la loi sur la démocratie de proximité votée en 2002.⁴⁶³

Pascale Bonnet, membre du bureau 'démocratie locale' de la municipalité, explique : chaque conseil de quartier compte 23 habitants. Ceux-ci sont sélectionnés par une méthode d'échantillonnage aléatoire après qu'ils se sont portés volontaires. La publicité diffusée sur Internet par la Mairie est bien sûr très insuffisante pour toucher des publics à l'écart de la vie publique, n'ayant pas accès à Internet ou ignorant tout ou presque des missions de la Ville de Paris. L'échantillonnage aléatoire ne semble pas non plus permettre une réelle représentativité de la diversité du quartier. Ainsi, l'utilisation des

⁴⁶⁰ La sélection des membres ne tient pas compte de l'affiliation idéologique à un parti.

⁴⁶¹ Sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local, voir Conseil de l'Europe, *The participation of foreign residents in public life at local level : Consultative bodies*, Stuttgart, décembre 2001 (études et textes Studies n°8), 2003.

⁴⁶² Entretien avec une adjointe au maire anciennement en charge des PAD, avril 2008.

⁴⁶³ *Loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité*, consultable sur <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000593100> (dernière consultation novembre 2011).

noms de famille comme indicateurs des origines, se traduit, dans des quartiers comme La Goutte d'Or, Château-Rouge et Porte de la Chapelle, où la population originaire d'Afrique du Nord et d'Afrique noire est importante, par une sous-représentation de ces groupes dans les conseils de quartier. Sur l'ensemble des huit conseils, 25 personnes portent des noms de famille suggérant ces deux origines.

Il ne s'agit pas d'insinuer que des individus devraient siéger sur ces conseils de quartier au seul motif de leur origine, d'autant qu'ils ont pour vocation de permettre l'expression politique de tous. Mais le fait que la diversité ethno-démographique du quartier ne soit pas reflétée dans ces conseils invite à questionner la fiabilité de la méthode de sélection retenue. On pourrait par exemple imaginer de sélectionner ces représentants du quartier en s'appuyant sur une méthode permettant de rendre compte à la fois de la grande variété des origines nationales (pour les citoyens français et pour les étrangers), des profils sociodémographiques et du genre. Il paraît surtout essentiel de mieux diffuser l'information à propos des conseils pour atteindre des personnes isolées. La municipalité pourrait également consulter les associations sur le terrain et leur demander de suggérer les noms d'habitants susceptibles d'être intéressés.

En 2007, un rapport a évalué le travail accompli dans les conseils de quartiers du 18^e, créés en 2002.⁴⁶⁴ Les conseils se rencontrent lors de séances publiques, souvent à vocation de diffusion de l'information, ou à huis clos. Le conseil de quartier La Goutte d'Or-Château-Rouge est typiquement le lieu pour la discussion de questions liées aux faits religieux. De fait, les conseils du 18^e fonctionnent beaucoup comme lieu d'échanges sur des sujets prédéfinis. Au cours de la session de novembre 2006, le public a ainsi critiqué le projet de l'*Institut des Cultures d'Islam* (ICI) et notamment l'absence de discussion locale préalable : le débat, conflictuel, semblait davantage conduit et dominé par des experts que par des résidents et des citoyens ordinaires. Un rapport sur cette rencontre souligne que le public actif dans cette rencontre est en majorité "blanc" et ne reflète en rien la composition sociodémographique du quartier concerné.

Les participants aux groupes de discussion perçoivent les conseils de quartier comme des forums inefficaces, en large partie du fait que leur structure semble favoriser les confrontations entre les citoyens informés soucieux de leur vie locale et des personnes plus politisées. Nos interlocuteurs plaident pour une participation plus authentique c'est-à-dire qui ne soit pas récupérée par les politiques. Ils soulignent à quel point cette situation de discrimination et de préjugés perdurera tant que les immigrés et Français d'origine étrangère ne pourront pas exprimer publiquement leurs demandes. Il leur apparaît donc essentiel d'inciter ces populations à tenter d'intervenir plus directement sur la situation pour autant que la participation est réelle et non instrumentalisée par les autorités politiques. Aux yeux de plusieurs d'entre eux, les membres du

⁴⁶⁴ *Partenariats Institutions Citoyens pour la recherche et l'innovation* (PICRI), "Les dispositifs participatifs locaux en Ile-de-France et en Europe : vers une démocratie technique? Avril 2006–avril 2007", *Rapport intermédiaire. Le conseil de quartier Goutte-d'Or-Château Rouge, Programme PICRI*, Paris, 2007.

gouvernement qui sont issus de l'immigration (Rachida Dati, Rama Yade) restent des alibis et non des partenaires politiques réels. Cela ne suffit pas à faire oublier la large marginalisation et la sous-représentation des populations d'origine maghrébines ou africaines. Le Conseil des citoyens n'a pas été évoqué au cours des groupes de discussion, mais les participants ont spécifiquement insisté sur la participation nécessaire des immigrés et des Français d'origine étrangère tant dans les ONG que dans les institutions politiques. La mise en œuvre d'institutions participatives de ce type au sein du 18^e paraît d'autant plus importante.

10.4 Points de vue sur la participation civique et politique

Dans les groupes de discussion portant sur la participation civile et politique, plusieurs participants ont insisté sur l'idée que la discrimination des étrangers et des musulmans est fréquente et, d'une certaine façon, routinière. Ils déclarent également que la participation politique de ces groupes reste insuffisante en France. Toujours selon eux cependant, l'implication des immigrés, des Français issus de l'immigration et des musulmans dans le débat public est indispensable s'ils souhaitent être représentés par les autorités politiques. Parmi les problèmes évoqués, une discussion assez longue est intervenue à propos de l'islamophobie relayée par les médias, les ONG et les institutions publiques. De nombreux participants soulignent le fait que plusieurs organisations rechignent à reconnaître la discrimination religieuse et à s'engager dans une défense efficace des victimes de tels actes. Quelques associations antiracistes semblent réticents à inclure la religion dans leur agenda. Dans la plupart de nos entretiens avec des responsables locaux, poser la question de la discrimination religieuse des musulmans dans le 18^e provoquait invariablement la même réaction (ce n'est pas un sujet pertinent), avant de venir naturellement dans leur discours.

L'ensemble des témoignages recueillis montre qu'au-delà de la question de la représentation des musulmans, il est impératif que les autorités publiques modifient leur discours sur ces populations et ne soient pas à l'origine de stigmatisation ou de discrimination. D'après de nombreux participants aux groupes de discussion,⁴⁶⁵ la majorité des musulmans ont conscience de souffrir d'une image négative produite à la fois par les médias et par les acteurs politiques et institutionnels. Ces derniers sont intervenus de façon particulièrement marquée sur ce terrain lors des discussions récentes (2009–2010) sur l'identité nationale et sur l'éventuelle interdiction du port du voile intégral. Une femme portant le foulard, à propos de sa propre expérience avec des organisations féministes, raconte avoir essayé de participer, avec des amies elles aussi voilées, à une manifestation organisée le 8 mars à l'occasion de la Journée de la Femme. Elle explique que plusieurs organisations féministes ont refusé de les y associer, comme elles ont d'ailleurs refusé d'associer d'autres associations de femmes musulmanes. Selon elle, ces organisations féministes considèrent que les groupes de femmes musulmanes

⁴⁶⁵ Ces réflexions ont été faites dans l'ensemble des groupes de discussion, pas seulement dans celui consacré à la participation politique.

ne défendent pas les droits des femmes et incarnent plutôt l'inverse, c'est-à-dire des femmes opprimées qui acceptent de renoncer à leur liberté. Les participantes voilées aux groupes de discussion imputent aux féministes une part de responsabilité dans la diffusion de préjugés contre les femmes voilées, décrites comme soumises à leurs maris, leurs pères, mais jamais perçues comme ayant décidé de porter le foulard par conviction religieuse. Ce type de commentaires fait écho à la discussion récurrente depuis 1989 sur le port du foulard islamique dans les écoles publiques, récemment reformulée autour de la possibilité d'une législation ayant vocation à interdire de manière générale le port de la burqa.

Un membre du MRAP reconnaît même que l'islamophobie n'est pas une priorité pour son organisation. Il explique aussi que les militants des associations des droits de l'homme ont très fréquemment des préjugés contre l'islam. À leurs yeux, l'islam est synonyme de radicalisme et d'oppression des femmes. Il est donc difficile de faire de l'islamophobie une priorité.

Il est impossible de se faire une idée précise de l'implication individuelle des membres des communautés musulmanes, des immigrés et des personnes d'origine étrangère dans les ONG du 18^e. Les ONG sont particulièrement nombreuses et variées dans le 18^e et comptent parmi leurs militants des personnes relevant de ces catégories de population. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, la Ville de Paris soutient et encourage l'expression politique des étrangers non-ressortissants de l'UE par des initiatives spécifiques. Mais il n'existe rien de semblable pour les Français issus de l'immigration. Dans la mesure où ils ont le droit de vote, c'est à eux de s'engager dans les élections nationales et locales, de s'impliquer dans des organisations locales.

Au sein des partis politiques ou des équipes municipales, aucune initiative ne pourrait être assimilée à de la discrimination positive, c'est-à-dire destinée à permettre la promotion de conseillers, d'assistants, de fonctionnaires issus de pays musulmans (Afrique du Nord, Afrique subsaharienne, Turquie). Certes, des personnes issues de l'immigration travaillent dans les équipes de la mairie d'arrondissement comme de la Mairie de Paris, mais leur recrutement n'est jamais présenté comme le résultat de la discrimination positive en faveur des minorités ethniques. Peu d'acteurs publics les citent en exemples de la diversité de leur équipe. À titre d'exemple, l'adjointe au maire du 18^e, chargée de la Politique de la ville et des affaires sociales, présidente du Conseil de quartier La Chapelle,⁴⁶⁶ exprime sa satisfaction devant le fait que le directeur de projet de rénovation urbaine du quartier La Chapelle-Porte d'Aubervilliers est originaire d'Afrique du Nord. Il n'y a donc pas de discrimination positive, mais quelques acteurs municipaux reconnaissent plus ou moins explicitement leur intérêt à maintenir la représentation de la diversité parmi les membres de leur équipe. Ces acteurs municipaux reconnaissent la situation en matière de discriminations, et rejettent l'idée de politiques imposées pour soutenir l'embauche des membres des minorités ethniques. En même temps, ils se déclarent prêts à accueillir des personnes

⁴⁶⁶ Entretien avec l'adjointe au maire en charge des affaires sociales dans le 18^e, février 2008.

issues de ces minorités dans leur équipe, parce qu'ils estiment nécessaire de soutenir la diversité, sans pour autant l'imposer par la loi. À leurs yeux, ce sont les pratiques de recrutement qui doivent changer, à l'appui d'une campagne active de lutte contre les préjugés parmi les employeurs publics et privés.⁴⁶⁷ L'équipe de Bertrand Delanoë compte plusieurs conseillers issus de l'immigration, comme Hamou Bouakkaz, conseiller technique auprès du Maire de Paris, en charge de l'inclusion des personnes handicapées à la vie de la cité (2001–2008), et adjoint au maire de Paris pour la démocratie locale et la vie associative depuis 2008.⁴⁶⁸

Plusieurs femmes originaires d'Afrique du Nord occupent des postes de responsabilité à la Mairie de Paris : Khedidja Bourcart, anciennement chargée de l'intégration des étrangers non-ressortissants de l'EU, Yamina Benguigui, adjointe chargée des droits de l'homme et la lutte contre les discriminations, Fatima Lalem, adjointe chargée de l'égalité femme/homme et Myriam El Khomri, adjointe chargée de la protection de l'enfance et de la prévention spécialisée. Seybah Dagoma, adjointe chargée de l'économie sociale et solidaire, est d'origine tchadienne.

10.5 La représentation politique des communautés musulmanes à Paris

10.5.1 L'Institut des cultures d'Islam (ICI)

L'ICI dépend de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). L'ICI est « *une réponse politique à un problème urbain né du faible espace disponible dans les salles de prière de l'arrondissement et de l'installation de fidèles dans la rue lors des prières du vendredi* ». ⁴⁶⁹ C'est ensuite devenu une proposition culturelle plus ambitieuse, permettant de donner de l'espace à l'expression des diversités culturelles musulmanes à Paris. De ce point de vue, l'ICI peut être considéré comme une forme de contribution à la lutte contre l'inégalité en matière de pratique religieuse, s'intégrant dans l'agenda plus vaste de la lutte contre la discrimination.

L'ICI est le résultat croisé d'une initiative personnelle de Hamou Bouakkaz, Conseiller Technique depuis 2001 auprès du Maire de Paris, en charge de l'inclusion des Personnes Handicapées à la vie de la Cité, et d'un projet politique plus général de la nouvelle équipe de changement concret au niveau local. Deux responsables musulmans locaux ont été associés au projet : Mohammed Salah Hamawa, qui dirige la mosquée de la rue Myrrha, et Moussa Diakité, en charge de la mosquée Polonceau (rue du même nom). « *C'est des gens avec qui je suis obligé de travailler, que ça me plaise ou non. Ça me plaît de temps en temps, ça ne me plaît pas à d'autres moments.* » ⁴⁷⁰

⁴⁶⁷ Participant à la table ronde des Fondations pour une société ouverte, avril 2010.

⁴⁶⁸ Hamou Bouakkaz, *Aveugle, arabe et homme politique : ça vous étonne?*, Livre d'entretiens avec Noël Bouttier, Desclée de Brouwer, Paris, 2011.

⁴⁶⁹ Un membre du personnel de l'Institut des Cultures de l'Islam, avril 2008, Paris.

⁴⁷⁰ Entretien avec l'adjoint au maire de Paris pour la démocratie locale et la vie associative, 21 janvier 2008.

L'ICI abrite en fait deux institutions : une fondation chargée des aspects culturels du projet et une association religieuse chargée du culte. La majorité des activités actuelles de l'ICI promeut la connaissance de l'islam auprès de la population parisienne, à travers des expositions, des formations, des conférences et des rencontres publiques. Il s'agit bien de montrer qu'on peut parler de religion, publiquement, sans trahir la laïcité. L'ICI est un projet original et novateur, mais il est aussi représentatif du dilemme français sur la religion : il cherche à réunir dans une même institution un centre culturel et un lieu de culte. Selon Hamou Bouakkaz : « *nous avons le devoir d'aider l'Islam à se séculariser.* »⁴⁷¹

L'installation de l'ICI dans le 18^e pose la question de l'interaction entre musulmans et pouvoirs publics. Le projet articule lieu de culte et projet culturel, et comprend des salles de cours et un hall d'exposition. Le besoin de lieu de culte dans le quartier est une question ancienne, le manque d'espace des lieux de culte existants contraignant les fidèles à souvent prier dans la rue le vendredi. Le mécontentement touche tout le monde : les fidèles, les riverains, les petits commerçants.

Les équipes municipales du 18^e et de la Ville de Paris ont donc été très actives pour envisager une solution à ce problème spécifique, surtout depuis 2001. Pour résoudre le problème de manque d'espace des musulmans dans le 18^e, Hamou Bouakkaz suggère la création d'un Institut des Cultures de l'Islam conçu à la fois comme un lieu culturel permettant la diffusion des connaissances et comme un lieu de culte, administré par l'Association des musulmans de l'ouverture (AMO). Les difficultés ont commencé à poindre lorsqu'il s'est agi de trouver des partenaires musulmans au projet de manière à créer une association culturelle qui serait chargée de conduire la partie culturelle du projet et de rassembler des fonds lui permettant d'acquérir et d'administrer le lieu.

Les activités culturelles et scientifiques de l'ICI sont placées sous la responsabilité d'une association loi 1901 qui rassemble trois partenaires : la Ville de Paris, le département et l'EPHE. L'AMO est une association loi 1905 qui, à terme, sera propriétaire des lieux de culte (un étage consacré dans les deux sites qui composeront l'ICI dans sa version achevée) et choisira le leader religieux. Le projet a pris beaucoup de retard et les bâtiments devraient être achevés en 2012–2013.

⁴⁷¹ Entretien avec l'adjoint au maire de Paris pour la démocratie locale et la vie associative, 21 janvier 2008.

10.5.2 Le CFCM

La création du Conseil Français du Culte Musulman (CFCM), rassemblement de diverses organisations islamiques de France mis en place par N. Sarkozy alors ministre de l'Intérieur, a constitué un changement majeur dans le traitement public de l'islam.⁴⁷² Reprenant un dossier ouvert par ses prédécesseurs sans succès, il réussit en 18 mois à rassembler différents partenaires musulmans pour mettre en place un conseil de représentation nationale qui puisse devenir partenaire de l'État sur les questions culturelles. Le CFCM est une institution de représentation des musulmans au niveau national, qui coordonne le travail des Conseils régionaux du culte musulman (CRCM). Depuis son premier mandat en mai 2003, les membres du CFCM et de ses branches régionales (les CRCM) sont élus par des délégués dont le nombre dépend de la superficie de la salle de prière du lieu de culte auxquels ils sont affiliés. Calculer le nombre de délégués en fonction de la superficie est évidemment désavantageux pour les salles de prière de taille réduite mais attirant un grand nombre de fidèles, comme c'est précisément le cas des lieux de culte du 18^e. Enfin, de nombreux musulmans laïcs ont critiqué le fait que le pouvoir soit exclusivement donné aux mosquées, tandis que le processus de constitution du CFCM exclut tous les nombreux musulmans qui ne fréquentent pas de lieux de culte mais se définissent comme des musulmans, et souhaiteraient pouvoir s'exprimer lors de l'élection des représentants musulmans et de la réglementation de leur religion en France.⁴⁷³

Si le CFCM se concentre sur des questions culturelles, sa création a tout de même favorisé le développement d'organisations soutenant une plus grande participation économique et politique des musulmans. En 2004, Yazid Sabeg, chef d'entreprise français d'origine algérienne et Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances auprès du Premier Ministre,⁴⁷⁴ a lancé la *Convention laïque pour l'égalité des droits et la participation des musulmans de France*. Ce groupe de réflexion défend la discrimination positive en faveur des jeunes musulmans notamment dans le secteur de l'emploi et de l'entreprise. Tokia Saïfi, ancien secrétaire d'État au développement durable, est quant à elle à l'origine du *Conseil français des musulmans laïcs* afin de soutenir la participation des musulmans laïcs aux décisions politiques.⁴⁷⁵ Ces initiatives sont des alternatives au

⁴⁷² Sur le processus complet, voir le numéro spécial Alain Billon (dir.), "L'islam de France", *Les Cahiers de l'Orient* (été 2004) (voir notamment les textes de Franck Frégosi et Bernard Godard).

⁴⁷³ En mai 2003 par exemple, une association de musulmans laïcs lance un appel aux citoyens musulmans de France dans *Marianne*, en faveur de la paix, de la justice, de la liberté et de la laïcité. Les auteurs expriment leur opposition au développement d'un islam radical en Europe et dans les sociétés musulmanes et encouragent la mise en place d'un débat sur la réforme de la religion et son adaptation à la modernité. *Marianne*, 5–11 mai 2003.

⁴⁷⁴ Sa compagnie, Communication and Systems, crée des systèmes de communication pour les secteurs de la défense, la sécurité, l'aéronautique et le transport.

⁴⁷⁵ Ces mouvements se présentent avant tout comme une alternative au CFCM. Leur modèle est plus proche du Conseil représentatif des institutions juives de France, avec comme projet de mettre en place une institution porte-parole des communautés musulmanes de France. Leur faible notoriété ne leur a pas permis de véritablement trouver leur place.

CFCM mais peinent à résister aux récupérations politiques. Elles restent relativement méconnues et en marge du débat sur l'islam et les musulmans de France. Il existe d'autres organisations de ce type, qui montrent à quel point l'attachement des musulmans au principe de laïcité les porte à soutenir une conception modérée de l'islam et à participer au débat et à la place de l'islam dans la société française.

10.6 Conclusion

Parler de participation musulmane n'a pas réellement de sens en France ou dans le 18^e. Il paraît toutefois clair que la municipalité d'arrondissement et la Ville de Paris sont engagées dans la résolution de la problématique des prières publiques, notamment en trouvant des espaces alternatifs temporaires. Argument électoral récurrent, y compris au cours des présidentielles, le sujet a notamment été activement repris par le Front National. L'ICI est une réponse politique à ce problème local. Mais il ne s'agit pas d'une initiative partie des résidents et elle ne reçoit pas un appui fédérateur.

Plus préoccupant nous semble être le refus des immigrés et des enfants d'immigrés à s'engager dans la politique locale. Il semble urgent de soutenir une politique plus active sur le droit de vote des étrangers au niveau local. Dans cette perspective, la municipalité d'arrondissement, en collaboration avec certaines associations et des partis politiques, a organisé une semaine d'élections citoyennes du 16 au 22 mai 2011 appelée "Ils vivent ici, ils bossent ici, ils votent ici : Votation citoyenne pour le droit de vote des étrangers".

11. LES MEDIAS

Cette section revient sur les relations entre les musulmans et les médias. À l'appui des réponses aux questionnaires et des commentaires durant les groupes de discussion, elle convoque aussi des expertises et une littérature secondaire qui s'est intéressée aux représentations des musulmans et de l'islam dans les médias français.

Les questionnaires et les groupes de discussion ont été réalisés entre deux événements majeurs dans lesquels les médias ont joué un rôle crucial sur le plan des stigmatisations des populations musulmanes en France. Notre enquête a commencé après l'entrée en application de la loi de mars 2004 sur le port des signes religieux ostensibles dans les écoles publiques et s'est achevée avant le lancement du débat sur l'identité nationale en septembre 2009. Si les questions touchant à la présence de l'islam continuent d'être au centre de l'attention médiatique, la période de collecte de nos données s'est écoulée dans un moment de relatif calme si on la compare aux périodes plus récentes de discussion sur le voile intégral par exemple.

11.1 Les prières dans la rue

« La Goutte d'Or, c'est la Mecque pour les journalistes qui veulent savoir ce que pensent les Arabes et les musulmans. Ça vaut pour tous les journalistes » explique l'un des participants à la table ronde.

En décembre 2010, le 18^e et l'une de ses mosquées ont fait irruption sur le devant de la scène médiatique suite aux déclarations de Marine Le Pen, en passe d'être élue à la tête du parti. À l'occasion d'un de ses meetings de campagne, M. Le Pen compare les prières accomplies par les musulmans dans la rue à l'occupation allemande durant la Seconde guerre mondiale. Six mois plus tôt, un groupe Facebook, mis en place par des groupes de droite et d'extrême droite, avait tenté d'organiser un *apéro pinard-saucisson* près de la mosquée Khaled Ibn El Walid un vendredi après-midi. L'événement était prévu pour intervenir quelques heures avant le lancement d'un match de football opposant l'Algérie à l'Angleterre.⁴⁷⁶ Craignant des incidents dans le quartier multiculturel où l'événement devait se dérouler, il fut finalement interdit. Au cours du mois d'août 2011, le débat ressurgit, alors que la relocalisation des prières du vendredi dans des bâtiments provisoires avait été organisée au terme d'une entente entre les autorités municipales et les cheds religieux.

Si les prières de rue n'ont pas le même impact public que le débat sur le hijab ou le voile intégral, les photographies de rues bondées de musulmans en train de prier ont été régulièrement relayées par les médias au point qu'elles fonctionnent comme icônes des menaces pesant sur la République. Elles cristallisent plusieurs fantasmes sur l'islam : la croissance démographique, la perte du contrôle, la menace collective et la domination

⁴⁷⁶ <http://www.liberation.fr/societe/0101641576-l-apero-pinard-saucisson-interdit-les-contre-manifs-aussi> (consulté en novembre 2011)

masculine. Elles fonctionnent également comme discours construisant l'islam comme une religion étrangère envahissante. La circulation continue d'images montrant des fidèles priant en plein air renvoie facilement aux contextes moyen-orientaux, contribuant ainsi à maintenir les musulmans de France dans une position d'étrangers, incapables de respecter les règles de l'état de droit, potentiellement déloyaux et incompatibles avec le cadre de vie de la République. Les photographies de musulmans priant en pleine rue dans le 18^e ont été des outils de campagne importants des partis d'opposition à Delanoë lors de la dernière campagne électorale de 2008, particulièrement en janvier. L'ICI a, dans ce contexte et en ayant conscience de l'impact de ces représentations, adopté un point de vue radicalement différent en choisissant d'inviter Martin Parr, photographe britannique de renom, à dresser une galerie de portraits des habitants de la Goutte d'Or déstabilisant tous ces clichés.⁴⁷⁷

11.2 L'Islam imaginaire

Le discours des médias a bien entendu une très forte influence sur la perception publique et les représentations des musulmans en France. Comme l'explique un des participants à la table ronde, le traitement des musulmans par les médias est rarement juste, neutre et objectif. Il oscille entre deux extrêmes, nous dit une participante aux groupes de discussion : « d'un côté, les médias insistent pour parler des musulmans qui ont réussi bien qu'ils soient musulmans. De l'autre, ils s'intéressent à la 'menace' que sont les musulmans et au fait que cette menace est surtout vis-à-vis des femmes. »

La télévision et d'autres médias ont été très instrumentaux lors de la controverse de 2003-2004 qui a conduit au vote de la loi. De fait, comme l'explique Tévanian, les médias, grâce à une campagne concertée, ont joué un rôle crucial dans le retournement de l'opinion publique en faveur d'une loi interdisant les signes religieux.⁴⁷⁸

Comme avec les attentats du 11 septembre, la couverture médiatique de la question du port du foulard islamique a été teintée de préoccupations politiques partisans. Michelle Byng précise : « Les chercheurs montrent à quel point les représentations médiatiques négatives du hijab et l'exclusion sociale des femmes voilées correspondent au projet d'interdiction du foulard dans les écoles publiques françaises (...). »⁴⁷⁹ La validation des positions idéologiques sur le foulard ou le terrorisme par les grands médias nationaux est renforcée par la litanie qui transforme les grands récits nationaux en évidence du sens commun.

Les catégories véhiculées par les médias reflètent un problème plus large auquel nous avons déjà fait allusion dans ce rapport : "les immigrés", "les Français d'origine étrangère", "les musulmans" sont des labels qui ne correspondent souvent à rien de

⁴⁷⁷ L'exposition de ces photographies a eu lieu à l'ICI en juin 2011.

⁴⁷⁸ Pierre Tévanian, *Le voile médiatique*.

⁴⁷⁹ Michelle D. Byng, "Symbolically Muslim : Media hijab, and the West", *Critical Sociology* 36(1) (2010), p. 109-129.

précis mais contribuent à la formation d'un signifiant socioéconomique et culturel particulièrement efficace. Quelques auteurs ont tenté de populariser d'autres désignations comme celle des « citoyens français de culture musulmane », plus satisfaisant car associant explicitement l'exercice de la citoyenneté (droit et pratique) à un élément de distinction culturelle.⁴⁸⁰

Le rôle de la télévision dans la création d'un 'islam imaginaire' au double sens d'irréel et de fantasmé a été étudié de manière relativement exhaustive, en particulier sous l'angle de sa contribution à l'intensification de l'islamophobie en France.⁴⁸¹ La recherche pionnière sur ce sujet est celle de Thomas Deltombe qui a visionné toutes sortes de programmes sur l'islam et les musulmans entre 1975 et 2004 diffusés par les chaînes de télévision principales. Soulignant le peu de contrôle des 'musulmans' sur les représentations qui les concernent, il conclut que l'islam dans les médias français est regardé au prisme des crises et des événements principalement extérieurs à la France (Révolution iranienne, 11 septembre, guerre en Irak ...), le principal message sous-jacent étant que tous les musulmans sont les mêmes où qu'ils soient.

Pour reprendre les termes d'un participant aux groupes de discussion :

Dans les médias c'est vrai, ça commence par "il y a des guerres dans les pays musulmans" et hop, voilà un autre reportage sur les lois sur l'immigration. Tout est mélangé et on ne comprend plus. C'est pour ça que j'ai pas de télé.

Les participants aux groupes de discussion tiennent les médias pour directement responsables des associations négatives sur l'islam et les musulmans :

On a commencé à vivre avec l'islamophobie après le 11 septembre. Et c'est devenu insupportable. Les médias ont contribué à universaliser l'islamophobie. Aucune autre religion n'est traitée comme ça! Seulement les musulmans. Même quand ils sont de bonne foi, même s'ils montrent qu'ils sont tolérants, ça sert à rien. Si vous êtes musulmans, c'est dans vos gènes cette conviction que la violence c'est bien.

Deltombe va plus loin : la représentation de l'islam sur les écrans français est déterminée par des problèmes et des dynamiques très largement étrangères à l'islam, depuis la crise dans le système éducatif et des banlieues, à l'évolution de la profession de journaliste. Le portrait de l'islam et par extension des musulmans est moins le reflet d'un hypothétique 'vrai islam' que le reflet des imaginaires qui traversent la société française.⁴⁸²

Les participants n'expriment pas simplement des préoccupations soulevées par les portraits au vitriol de l'islam et des musulmans comme classes dangereuses. Ils sont tout

⁴⁸⁰ S. Halji, S. Marteau, *Voyage dans la France musulmane*, Plon, Paris, 2005.

⁴⁸¹ Le travail de T. Deltombe sur la télévision française est probablement le plus complet sur ce sujet : voir Deltombe, *L'islam imaginaire*, Geisser, *La nouvelle islamophobie*.

⁴⁸² Deltombe, *L'islam imaginaire*.

autant sinon plus soucieux de la normalisation des associations corrosives entre Islam, musulmans et problèmes sociaux.⁴⁸³ Un participant musulman le manifeste ainsi :

Je me mets à la place du Français qui est dans le Massif central. Si je vois régulièrement à la télé, un attentat par ci et un attentat par là ; et qu'à chaque fois, c'est un arabe ; si je vois les émeutes qui se sont passées dans les banlieues et qui n'ont absolument rien à voir et que, ce ne sont que les problèmes sociaux qui ont été créés par une concentration et non pas parce que ce sont des arabes des musulmans, c'est ceci ou c'est cela. À chaque fois qu'il y a une agression, si j'entends toujours que c'est une personne qui est d'origine africaine, comme par hasard, on va carrément citer son nom et même s'il est français, on va préciser et insister que c'est une personne d'origine maghrébine ou d'origine africaine; mais, si c'est un français, ils ne citeront pas de nom. Je me dis que si je regarde ça et que j'ai un regard complètement vierge sur tout ça, je vais me dire ben oui, c'est vrai que les Arabes, c'est des terroristes, c'est vrai que les Noirs, c'est comme ça; c'est vrai que je vais penser ça.

Un autre participant explique :

J'ai suivi des documentaires à la télé, France 2, France télévision, TF1 et j'ai beaucoup analysé les choses. C'est comme si on est un ADN de violence ; je ne sais pas pourquoi, on a trouvé à chaque fois des discours qui parlent de la violence musulmane, de la violence parentale. Je vous donne l'exemple d'une tante qui était ici et qui a travaillé pendant trente années dans un bureau ; et du fait du 11 septembre, elle a une collègue qui dit à ses amies : « je ne peux pas travailler avec Katy parce que je ne veux risquer qu'elle s'explode ici »; voyez-vous elles travaillent ensemble depuis trente ans.

De l'autre côté de la caméra, Jean-Michel Riera, réalisateur et auteur d'un film sur les mosquées parisiennes, souligne le manque d'éthique de beaucoup de ses collègues lorsqu'ils visitent un quartier comme le 18^e et qu'ils se retrouvent simultanément pris dans les contraintes imposées par le journalisme contemporain.⁴⁸⁴ Les journalistes débarquent littéralement sur les lieux où l'actualité l'impose, sans demander d'autorisation de filmer ou prendre le temps de fixer un rendez-vous pour préparer la couverture de sujets sur lesquels ils savent peu de choses. Pris dans les délais imposés par les rédactions, ils se replient plus facilement sur le sensationnel et le sens commun :

Média et musulmans égalent conflit, pour faire vite. J'ai fait ce film sur les mosquées. La présence d'une caméra près de la mosquée était mal vue. Ils me trouvaient suspect. Et le projet aussi. Cette perception négative des médias est systématique. Les reproches des musulmans sont toujours les mêmes : ils dénoncent certaines chaînes, connues pour leurs commentaires négatifs sur les musulmans, ou certaines manières de faire du journalisme (en caméra cachée par

⁴⁸³ Amiraux, "Suspicion publique et gouvernance de l'intime".

⁴⁸⁴ Entretien avec Jean-Michel Riera, juin 2010.

exemple). La plupart des gens dans les mosquées ont accumulé beaucoup de rancœur vis-à-vis des journalistes, surtout à cause des représentations récurrentes des musulmans sous l'angle sécuritaire, du terrorisme ou de l'invasion culturelle ... Il y a toute une éducation à faire. Des deux côtés ... Je réalise moi-même à quel point j'ai été contaminé par cette façon de faire.⁴⁸⁵

Comme le dit Riera, « chaque mosquée, chaque leader a son propre style : tu filmes pas dans le 19^e comme tu filmes dans le 18^e. » Pour le tournage de son film sur les mosquées du 18^e, il a négocié formellement avec Hamza, l'imam de la mosquée en cause dans les prières de rue, personnage et lieu surexposés médiatiquement :

C'était comme les négociations de l'OPEC pendant les crises du pétrole. Hamza, c'est un leader local. Il a le pouvoir et l'autorité dans le quartier de calmer les gens et de permettre à une caméra de filmer. Il a littéralement organisé la prise de vue et tout s'est passé tranquillement ... il a vraiment du pouvoir. L'autre imam, celui de Polonceau (Diakité), il ne m'a pas laissé filmer. Les jeunes étaient trop excités. ... Hamza possède la mosquée. Il est chez lui.

Un autre problème soulevé pendant les groupes de discussions touche à la question de la représentation des musulmans : qui parle pour eux ? Qui les représente ?

J'aimerais revenir sur la question des représentants dans les médias. En général, on parle toujours de l'islam avec le même type d'experts, des orientalistes, des arabophones qui jouent leurs rôles ... mais on voit pas beaucoup de musulmans dans les médias.

Il est évident que la vie ordinaire des musulmans n'attire pas l'attention des médias. Plusieurs participants à la table ronde l'ont spécifié : le traitement médiatique des musulmans ignore les préoccupations ordinaires d'une partie importante de sa population. Au lieu de s'adresser à eux sur les questions du coût de la vie ou sur l'éducation, les publics musulmans sont cantonnés aux 'questions musulmanes' et ramenés à leur identification religieuse.

11.3 Les médias ethniques

Interrogés sur leur rapport à l'actualité et leurs sources d'information concernant leur environnement immédiat, les musulmans de l'échantillon citent le bouche-à-oreille, les services municipaux, les voisins et la presse locale. Pour les informations sur la ville et le pays, comme les autres membres de l'échantillon, la télévision, la radio et la presse nationale sont les sources principales d'information, avec Internet. Les médias ethniques locaux ne sont pas très nombreux dans le 18^e. Outre Le Parisien et France 3

⁴⁸⁵ Entretien avec Jean-Michel Riera, juin 2010.

Île de France, ils ont accès à l'information locale via le mensuel de l'arrondissement (*Le 18^e du mois*) et le site web dixhuitinfo.com.⁴⁸⁶

Dans d'autres contextes européens, les médias ethniques facilitent l'interaction entre les canaux d'informations et les minorités. Rigoni souligne le fait que c'est souvent dans une situation d'extrême stigmatisation que les populations minoritaires cherchent des médias alternatifs.⁴⁸⁷ On peut donc imaginer qu'ils seraient tout à fait bienvenus en France.⁴⁸⁸

Plusieurs médias visant les populations musulmanes sont apparus aux cours des dix dernières années, le plus souvent à partir du web. On citera saphirnews.com (site web musulman d'actualité générale et religieuse), al-kanz.org (un blog s'adressant aux « consommateurs musulmans ») et l'un des plus populaires, oumma.com. Ce dernier, créé en 1999, s'est considérablement diversifié depuis sa création et couvre l'actualité des communautés musulmanes en France mais aussi une actualité plus générale (française et internationale). Il est visité chaque mois par un million d'internautes.

⁴⁸⁶ Il y a d'autres sites d'information sur la Goutte d'Or qui fournissent surtout des informations culturelles : www.lagouttedor.net et www.rencontres-gouttedor.org. La plupart des associations locales ont leurs sites : www.sallesaintbruno.org, www.institut-cultures-islam.org/ici.

⁴⁸⁷ Voir Isabelle Rigoni, "Les médias des minorités ethniques : représenter l'identité collective sur la scène publique", *Revue européenne des migrations internationales* 1(26) (2010), p. 7–16 (ci-après Rigoni, "Les médias des minorités ethniques").

⁴⁸⁸ Rigoni, "Les médias des minorités ethniques", p. 8.

12. CONCLUSIONS

Nous avons formulé en introduction trois questions auxquelles le rapport se proposait de répondre. Dans quelle mesure les musulmans peuvent-ils être considérés comme une population particulière dans un quartier comme le 18^e et plus particulièrement la Goutte d'Or?

Dans quelle mesure leur expérience ordinaire de la vie parisienne diffère-t-elle de celle des non-musulmans ? La religion est-elle une variable prédictive pour comprendre la façon dont les individus se rapportent à leur environnement urbain, s'identifient et appartiennent à ce quartier et, enfin, comment cette appartenance religieuse interfère-t-elle avec la façon dont les pouvoirs publics tiennent compte de ces populations, s'adressent à elles ?

Au terme de cette étude, le 18^e apparaît comme un quartier ambigu, où le multiculturalisme côtoie la ségrégation, où la convivialité perçue et revendiquée ne produit pas d'interaction. Les habitants du quartier interrogés par les Fondations expriment un sentiment d'appartenance très fort à leur lieu de vie, musulmans comme non-musulmans. D'une façon générale, les habitants sentent faire partie du quartier et se déclarent satisfaits de vivre là. Ils expriment un fort attachement au lieu, tout en reconnaissant de pas vraiment faire l'expérience directe de la diversité ethnique et culturelle. Le sentiment de manquer d'occasions de communiquer et d'interagir avec d'autres est une des affirmations les plus importantes de nos répondants, et cela pour tous les secteurs de la vie sociale couverte par cette étude. Ils déplorent l'absence de ce que nous pourrions appeler une « sociabilité multiculturelle ».

Un autre point important ressort des réponses au questionnaire et concerne l'articulation complexe entre d'une part les appartenances et identifications locales et d'autre part la représentation que se font les répondants des enjeux nationaux et de l'identité nationale. Les répondants et les participants n'ont jamais employé la notion de ghetto pour parler de leur quartier. Pourtant, en bien des points, le lien qui les rattache au quartier nous ramène à cette notion. Le ghetto, à côté de sa désignation d'un espace urbain limité, renvoie à un ensemble de valeurs, de symboles et de manières de penser impliquant l'isolement moral et social d'un groupe stigmatisé de personnes.⁴⁸⁹ Le ghetto apparaît simultanément comme un lieu de vie dont on souhaite s'échapper et un environnement familial, amical qui protège les individus qui y vivent par le fait qu'y circulent tout un ensemble de références familiales, d'habitudes communes. Le ghetto présente ce double visage qui, décrit Wacquant, permet d'articuler l'hostilité du monde extérieur aux affinités intérieures. Ce point permet de mieux concevoir la distance constante que les répondants expriment vis-à-vis des problèmes nationaux. D'une certaine façon, la France reste en dehors du quartier.

⁴⁸⁹ Wacquant, « Les deux visages du ghetto ».

Les résultats principaux montrent le manque de pertinence de la catégorie 'identification religieuse' comme variable de compréhension des différences de comportements et d'attitudes entre acteurs face aux difficultés socioéconomiques, aux sentiments de discrimination ou d'appartenance. Si la diversité ethnique et les difficultés économiques sont très clairement identifiées par nos interlocuteurs comme des questions importantes ayant un impact significatif sur leur vie quotidienne au plan local, la religion reste plutôt marginale dans ces opinions. Elle semble avoir peu de valeur prédictive ou tout au moins ne pas être perçue par les musulmans comme quelque chose de particulier dans la façon dont ils peuvent se sentir 'mal traités'. Cet aspect a davantage été débattu au cours des groupes de discussion que dans les réponses ouvertes au questionnaire. Les questionnaires font ressortir l'importance du lieu de naissance et de la durée du séjour en France comme variables permettant de comprendre les différences de réponse.

L'absence de données statistiques a été un problème constant pour la rédaction de ce rapport et la restitution des analyses de données. Les pouvoirs publics continuent de privilégier une ligne évitant de parler explicitement d'immigrés, d'étrangers ou de personnes d'origine étrangère. D'une certaine manière, cette situation maintient l'illusion d'un accès égalitaire aux services publics, laissant l'origine ethnique et l'appartenance religieuse hors champ. On peut également parler à ce propos d'une forme d'hypocrisie, au sens où les services publics, tout en ne prenant aucune initiative destinée à des groupes spécifiques, reconnaissent en même temps que certaines de leurs actions devraient être mieux adaptées aux besoins de certains bénéficiaires. Dans le domaine de la santé, malgré un accès difficile des populations étrangères aux services de santé et l'existence de pathologies importantes au sein de cette population, les services de santé publique sont toujours indécis quant à l'approche à adopter que ce soit sur le plan de la prévention ou des traitements. Cette indécision se traduit par des mesures officieuses, informelles et temporaires qui répondent à des demandes particulières des populations étrangères, sans qu'un discours clair de politique ne soit énoncé, par la Ville de Paris ou par la municipalité.

Si l'islam comme problème public est souvent décrit comme une question post-migratoire, notre enquête montre clairement que les problèmes liés à la situation particulière des populations migrantes continuent d'avoir la priorité sur tout autre enjeu. Il faut donc trouver les moyens de rendre compte de l'intersectionnalité des situations de discrimination et de la façon dont ces différents enjeux composent des expériences d'exclusion.

13. RECOMMANDATIONS

Tous les niveaux politiques de la décision, local, régional, national, sont décisifs en matière de politiques publiques. La dispersion des lieux de la prise de décision rend la coordination délicate mais essentielle. Il est donc difficile d'adresser les recommandations qui suivent à des interlocuteurs uniques et précis, leur mise en œuvre impliquant la coopération des différents services concernés.

13.1 Identités, appartenances, interaction

L'enquête Fondations montre que les musulmans de l'échantillon s'identifient fortement à Paris et à la France. Leur sentiment d'appartenance et le lien entre celui-ci et la citoyenneté et la nationalité restent pourtant très complexes. La religion n'est pas une variable mise de l'avant pour expliquer les situations d'exclusion socio-économique et les expériences de discrimination : les croyances religieuses semblent être relativement marginales dans la vie de tous les jours. La concentration des politiques sur les lieux de culte et les pratiques religieuses ne suffit pas à répondre aux besoins des personnes issues de l'immigration. Au contraire, elle produit chez eux le sentiment d'une gestion collectivisée de leurs besoins individuels qui les stigmatise. Cet intérêt pour le culte dévie la discussion des véritables enjeux auxquels les populations de résidents sont confrontées indépendamment de leur origine, de leur ethnicité et de leur religion.

Recommandations

7. La Ville de Paris, la Préfecture et les autorités compétentes doivent développer des stratégies à partir de ce constat d'un sentiment positif d'appartenance au quartier et à Paris. Les défis quotidiens des musulmans sont d'ordre pratique et ne sont pas différents de ceux d'autres composantes de la société : l'emploi, le logement, la sécurité du quartier, l'accessibilité des espaces publics aux jeunes, la propreté des rues. La promotion d'une société inclusive repose sur la garantie que chacun est partie intégrante de la ville.
8. Un dialogue régulier entre les autorités locales et les habitants améliore le moral des communautés et favorise leur adhésion aux décisions politiques. La Ville de Paris et les conseils d'arrondissement devraient développer davantage d'outils permettant une plus grande coordination des différents services et affiner la mise en œuvre de politiques locales qui tiennent compte des besoins des habitants. Cela peut être réalisé par la création de conseils de résidents et l'implication des organisations de migrants.
9. Si le sentiment d'appartenir au quartier est fort, les interactions sont rares entre personnes d'origines différentes. Améliorer le dialogue et l'interaction repose sur la déconstruction des stéréotypes et des incompréhensions entre les groupes et sur la diminution de la ségrégation. Les institutions locales peuvent

aider à créer des contacts formels et informels entre les individus, à partir d'événements culturels impliquant les groupes du quartier, les centres de jeunes et de femmes, des activités sportives.

10. Le gouvernement français devrait mettre l'accent sur la mise en œuvre locale de la législation anti-discrimination à Paris et ailleurs. La Ville de Paris, les conseils d'arrondissement, les institutions de lutte contre la discrimination et les ONG pourraient soutenir des campagnes reconnaissant l'existence de la discrimination sous toutes ses formes et illustrant les actions nécessaires dans cette lutte. Il existe certes des bureaux locaux, y compris dans le 18^{ème}, qui ont pour mandat le suivi des discriminations. Leurs prestations peuvent être améliorées, par exemple en étant plus visibles et mieux connectés avec les besoins des habitants, notamment ceux nécessitant un accès à des services juridiques ou demandant de remédier à la discrimination.
11. Il faut des données fiables pour le développement de politiques publiques fondées sur des éléments probants. Les institutions locales envisagent différentes manières de recueillir des données qui pourraient permettre de dresser un tableau très utile des expériences et des besoins des différents groupes minoritaires. Mais il n'existe que peu ou pas de données officielles sur les groupes religieux. On trouve ici et là des affirmations selon lesquelles l'origine ethnique ou le statut de migrant joueraient un rôle plus important que la religion dans l'exclusion sociale des musulmans. C'est peut-être le cas. Il n'en reste pas moins vrai que l'absence de données sur la religion pose de sérieux obstacles lorsqu'il s'agit de définir des politiques qui tiennent compte des besoins religieux et des expériences des musulmans. Il est recommandé que l'INSEE et le gouvernement réfléchissent à l'intégration dans les grandes enquêtes censitaires d'un échantillon d'appoint d'enquêtés appartenant à des minorités ethniques et comprenant au moins une question sur la religion, sur les perceptions, sur les expériences et les attitudes vis-à-vis des musulmans et d'autres groupes minoritaires.

13.2 Éducation

Le système de la carte scolaire, la carte nationale des écoles assignant les enfants aux écoles publiques les plus proches de leur domicile, signifie que les enfants des quartiers pauvres sont dans des écoles où ils risquent de ne pas bénéficier de la même qualité d'enseignement et des mêmes équipements que les enfants des écoles privées. Ces écoles publiques enregistrent un taux de réussite scolaire médiocre et ont un nombre important d'enfants issus des minorités ethniques, ce qui réduit les chances de mixité sociale et de diversité. Les écoles publiques deviennent de moins en moins des lieux d'expérimentation de la diversité sociale et ethnique. L'absence d'interaction avec des personnes d'origines différentes, de cultures différentes, de niveaux socio-économiques différents est un enjeu important pour les participants à notre étude : beaucoup de parents se disent préoccupés par la ségrégation vécue par leurs enfants. Les écoles

privées sont perçues comme des lieux où les enfants peuvent encore avoir l'opportunité de se mêler avec des enfants d'autres milieux et d'autres origines.

Les résultats scolaires sont affectés simultanément par le manque d'aspiration des élèves et de soutien de la part des enseignants. Enseigner à une population scolaire de plus en plus diversifiée sur le plan culturel et religieux est une tâche pour laquelle les soutiens et les formations adéquates sont indispensables.

Le bilinguisme peut être vu comme une richesse et un défi. Théoriquement, le bilinguisme précoce est positif, pourtant, lorsqu'il s'agit d'une langue non européenne, il est perçu comme nuisant à l'intégration et l'apprentissage d'un enfant. L'apprentissage de la langue nationale est fondamentale et l'ensemble des répondants musulmans de ce rapport le confirme.

Recommandations

12. Pour améliorer l'intégration entre les enfants d'origines différentes, le ministère de l'Éducation et les services chargés de l'éducation au niveau de la Ville de Paris devraient proposer de créer des liens plus étroits entre les écoles privées et les écoles publiques, en particulier les écoles à forte proportion d'élèves issus des minorités ethniques. La carte scolaire devrait être revue enfin de s'assurer qu'un tel système ne crée pas la ségrégation.
13. Le ministère de l'Éducation et les services chargés de l'éducation au niveau de la Ville de Paris doivent soutenir la formation des enseignants sur le plan de leur connaissance de l'héritage culturel des élèves issus de l'immigration, dont les musulmans. Plusieurs ONG et projets citoyens pourraient contribuer à ces initiatives.
14. Le bilinguisme des élèves doit être encouragé et valorisé par les institutions de l'éducation nationale à tous les niveaux. Un soutien à l'enseignement des écoles non européennes (arabe, turc) pourrait attester de la reconnaissance des identités multiples des élèves et de la valeur accordée par le système éducatif à la diversité sous la forme d'une offre de cours plus inclusive.
15. Il faut réfléchir au rôle des mentors dans l'amélioration de la motivation et de la performance des élèves : maximisation des potentiels des élèves, opportunités de carrière. Les écoles devraient mieux intégrer ces figures de la réussite professionnelle issues de l'immigration pour permettre aux élèves de développer des réseaux d'insertion professionnelle, de s'identifier à des modèles de réussite et de revaloriser les perspectives d'intégration sur le marché du travail. On pourrait par exemple envisager une collaboration des secteurs de l'emploi (privé, public) avec les milieux éducatifs locaux, pour identifier des employés répondant à de tels profils et leur adjoindre des stagiaires.

13.3 Emploi

La discrimination reste un obstacle majeur pour l'emploi des personnes issues de l'immigration. Ce rapport suggère que l'origine et la couleur de peau jouent un rôle significatif dans l'expérience de la discrimination sur le marché du travail.

Les Points d'accès au droit qui existent à travers Paris offrent de l'information et des conseils aux victimes de la discrimination sur le marché de l'emploi. Le nombre de plaintes reste faible, notamment en raison de l'ignorance de leur existence et par effet des perceptions individuelles de ce qui constitue une discrimination.

Les cours d'apprentissage du français pourraient être offerts à l'ensemble des populations migrantes, au lieu d'être réservés à ceux qui, récemment arrivés en France, ne parlent pas français couramment.

Les services de l'emploi de la Ville de Paris et des arrondissements devraient envisager d'étendre les cours de langue financés par l'État aux immigrés âgés. La législation actuelle sur les cours de langue concerne les nouveaux immigrés ne parlant pas le français couramment. Elle désavantage donc les immigrés de longue date et les décourage à entrer sur le marché du travail.

Recommandations

16. Afin de mieux comprendre et combattre la discrimination, le gouvernement, la mairie de Paris, le ministère de l'Emploi et d'autres institutions doivent commissionner une évaluation de l'expérience des populations issues de l'immigration sur le marché du travail. Une telle recherche, combinées aux connaissances existantes, permettrait aux politiques de mieux comprendre les obstacles particuliers auxquels certains groupes de population sont confrontés et d'engager des actions appropriées pour améliorer les perspectives d'emploi des chômeurs.
17. Les quartiers où les Points d'accès au droit sont situés doivent mieux communiquer autour de leurs initiatives avec le soutien des autorités locales. Il faut que les leaders politiques s'efforcent de renouveler un climat de confiance dans les autorités pour lutter contre les préjugés. La coopération avec les organisations de la société civile chargées de la promotion de l'égalité est un partenariat précieux pour sensibiliser l'opinion sur ces efforts.

13.4 Logement

Paris est confronté à une demande croissante de logements sociaux. Pour les répondants de ce rapport, la mairie incarne le lieu où obtenir des informations et des conseils. Plusieurs ONG impliquées dans le logement sont engagées, au côté des organisations publiques, dans le soutien aux populations pour accéder au logement social. Malgré cet engagement, l'accès au logement reste une expérience d'inégalité

pour les musulmans et les non musulmans de ce rapport. Cela est pour partie dû au manque d'information sur les procédures administratives et à la longueur des délais d'attribution des logements.

Les quartiers attractifs créent un environnement de confort et de sécurité propice à la cohésion et à l'interaction. La saleté des rues et l'amélioration de leur habitat sont parmi les plus grandes préoccupations des répondants de notre enquête.

Dans l'un des groupes de discussion, un témoignage confirme le climat de suspicion qui règne parmi les propriétaires vis-à-vis des étrangers et la réticence à leur louer un logement. L'administration locale a déjà mis en place l'opération *Louez solidaire* pour soutenir les familles dans leur recherche d'un logement. Cette initiative met en place des conventions avec des propriétaires privés qui s'engagent à louer à bas prix. En échange, la Ville se porte garante du loyer.⁴⁹⁰

Recommandations

18. Les associations impliquées dans le secteur du logement, la municipalité et les services d'arrondissement devraient mieux intégrer les migrants et les populations cibles pour sensibiliser aux procédures en matière de logement social, offrir des services de conseil et de soutien lorsque la discrimination advient.
19. Les services de logement devraient soutenir les groupes d'action communautaire (à l'échelle du quartier par exemple) qui peuvent collaborer avec les services municipaux pour promouvoir le civisme vis-à-vis du cadre de vie.
20. En règle générale, les habitants du 18^{ème} soumettent leur dossier pour un logement social à la municipalité. Dans les réponses aux questionnaires, la mairie est souvent citée comme lieu où trouver de l'information et des conseils. Il est donc essentiel d'envisager la création d'un service centralisé d'aide au logement aux abords de la mairie, de sorte qu'il soit accessible à tous.
21. Ce service d'aide et de soutien au logement pourrait aussi travailler directement avec les propriétaires de logements sur le 18^{ème} dans les cas de discrimination systémique.⁴⁹¹ Un service centralisé pourrait se charger de

⁴⁹⁰ Table ronde des Fondations pour une société ouverte, Paris, avril 2010.

⁴⁹¹ Voir le rapport du CNH sur le logement social et le marché privé du locatif à bas prix qui revient sur les effets systémiques qui conduisent à la concentration de certaines catégories de population et rallongent les procédures administratives pour l'allocation des logements. Le rapport cite explicitement la nationalité, les origines ethniques et l'identité raciale comme premier critère de discrimination dans l'accès au logement social. CNH, *Discriminations dans l'accès au logement. Rapport du groupe de travail*, 2005. Un résumé est accessible dans FASILD, « Pour un égal accès au logement », *Lettre du FASILD* 64 (janvier 2006). Voir aussi Haut Conseil à l'intégration, *Etudes et intégration*.

campagnes d'information ciblant spécifiquement les propriétaires, afin de les encourager à louer à des étrangers, notamment pour les mettre en contact avec des locataires solvables. Au niveau national, des incitations fiscales pourraient être étudiées pour soutenir ces initiatives.

22. Ce service pourrait aussi intervenir dans le secteur hôtelier et des 'marchands de sommeil' (listes noires, veille sur les prix des chambres et des meublés, recueil des plaintes).
23. Tous ces éléments soulignent le besoin d'un service de défense en matière de logement et de soutien aux locataires au niveau de l'arrondissement. Un tel service pourrait répondre aux questions générales concernant le logement, informer les personnes sur la façon de constituer un dossier et sur la façon de porter plainte en cas de problèmes avec les propriétaires. Il pourrait aussi apporter du soutien pour des traductions et tout autre sujet en lien avec les questions de logement. Une collaboration active avec le PAD sur les cas de discrimination dans le logement est à envisager et, d'une manière générale, une collaboration entre services municipaux et les ONG⁴⁹² sur le modèle de ce qui se passe dans le secteur de la santé semble souhaitable. Le travail avec les ONG consiste en un soutien pour la constitution des dossiers et un soutien aux demandeurs tout au long du suivi de leur demande. Sur les discriminations, le MRAP semble un partenaire bien établi sur le sujet et déjà présent dans l'arrondissement.⁴⁹³ Un tel service ne duplique pas le travail de structures existantes mais leur permet une meilleure visibilité, notamment pour tout ce qui concerne l'accès à l'information.⁴⁹⁴

13.5 Santé

Le secteur de la santé jouit d'une bonne image parmi la population enquêtée et peut à bien des égards être considéré comme un succès pour les acteurs politiques locaux. Il fonctionne de manière efficace sur plusieurs fronts : information, campagnes de sensibilisation, contact avec les groupes cibles et implication des ONG et d'autres acteurs. Les actions fondées sur les identités ethniques et religieuses ne concernent qu'un petit nombre d'ONG qui le font de manière spontanée, informelle et limitée. En

⁴⁹² La majorité des participants aux groupes de discussion sur le logement ont souligné le rôle des ONG dans l'aide apportée aux populations demandeuses de logement social. L'utilité de ces organisations est complètement reconnue par les habitants du 18^{ème}.

⁴⁹³ Les membres du MRAP ont été invités à examiner le travail de la commission d'allocation des logements sociaux dans le 18^{ème}, pour leur montrer l'absence de discrimination. Entretien avec l'adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, des politiques du logement et du développement durable, 23 janvier 2008.

⁴⁹⁴ Ce service de coordination sur le logement pourrait également proposer une aide spécifique aux sans-papiers confrontés à des difficultés pour accéder aux services municipaux. Le lien entre situation administrative et difficultés d'accéder à l'information en matière de logement a été pointé à maintes reprises dans les groupes de discussion.

dépit de leur dépendance vis-à-vis des fonds publics, ces organisations parviennent à travailler sur les besoins spécifiques des communautés nationales et culturelles tout en impliquant des groupes d'utilisateurs plus larges.

Recommandations

24. Les tests de dépistage de différentes maladies devraient être plus nombreux dans les foyers de travailleurs immigrés (diabète, SIDA). Les consultations au sein des foyers devraient être multipliées de manière à permettre aux résidents de rencontrer un médecin. En dépit des campagnes de prévention et d'information, les besoins des migrants les plus âgés en matière de conseil ne doivent pas être sous-estimés. Un système de soutien aux résidents des foyers pourrait par exemple les aider à remplir les dossiers administratifs leur permettant de bénéficier d'une couverture sociale et médicale. Des structures de soutien aux migrants âgés existent déjà, mais elles pourraient être améliorées et rendues plus efficaces, par exemple en systématisant la présence de traducteurs. Les résidents des foyers ne parlent pas couramment le français et même lorsqu'ils le parlent, ils peinent à comprendre le fonctionnement du système de santé très complexe. La barrière linguistique constitue donc un obstacle supplémentaire pour les migrants dans l'accès à leurs droits. Les traducteurs pourraient aussi être d'autres résidents du foyer dont les compétences linguistiques faciliteraient le dialogue entre travailleurs sociaux et utilisateurs.

13.6 Police et sécurité

Globalement, la police parisienne est source d'insatisfaction de tous les participants : sentiment d'un traitement injuste des minorités dans les interactions quotidiennes, tension et suspicion entre les jeunes de toutes origines et la police. Au cours de l'enquête, l'inexpérience a été un leitmotiv dans les plaintes exprimées par les participants, aussi bien concernant l'âge des policiers qu'à propos de leur méconnaissance des questions interculturelles.

Recommandations

25. Les stratégies visant à améliorer les relations entre la police et les communautés doivent être claires sur le fait que la présence de la police dans les rues n'est pas un symptôme de quartiers ravagés par la criminalité. Il faut s'assurer d'accroître la confiance de tous les résidents pour ce qui touche à leur protection et leur inclusion. Le Préfet de police de Paris et les commissariats d'arrondissement sont invités à recruter des individus qui représentent la diversité en France et qui ont l'expérience des dynamiques des quartiers multiethniques.

26. L'amélioration de la confiance du public dans la police pourrait passer par un examen du système de recensement des plaintes déposées pour mauvais traitement par les forces de police. Cette initiative pourrait être placée sous la responsabilité conjointe de la Préfecture de police de Paris et des services locaux concernés. Il pourrait alors être envisagé de créer une commission indépendante des plaintes ou un médiateur en charge d'enquêter sur ces plaintes.
27. Le Préfet de Police de Paris et les autorités compétentes devraient systématiquement enregistrer les contrôles d'identité. Cela pourrait être mis en place à partir de l'utilisation de formulaires indiquant la date, l'heure, le lieu du contrôle, le nom de l'officier de police, les motifs légaux du contrôle et si possible l'origine ethnique de la personne arrêtée. Ces formulaires peuvent être utilisés à des fins de contrôle des pratiques policières et pour encourager les policiers à motiver leurs contrôles. Ils peuvent aussi aider les communautés locales à obliger la police à répondre de ses actes.

13.7 Participation et citoyenneté

Les résultats de cette recherche illustrent la réticence des migrants plus âgés et celle de leurs enfants à s'impliquer en politique. Une partie de l'explication est certainement liée au fait qu'un nombre important d'entre eux n'a pas le droit de vote aux élections locales et générales. Les politiciens locaux, dont le maire de Paris, sont préoccupés par la légitimité politique de décisions prises sur des quartiers où vivent des proportions significatives de populations installées depuis longtemps mais qui sont exclues de la participation politique.

Ce rapport montre que même si la religion constitue un aspect important de l'identité des musulmans, elle est une partie parmi d'autres modalités de définition de soi qui constituent autant de forme de soutien à la participation et à l'intégration.

Recommandations

28. Le gouvernement français peut mettre fin à la perte des droits civiques dans les faits en étendant le droit de vote aux élections locales à tous les résidents de longue date.
29. Le gouvernement français et les autorités locales devraient réagir aux conclusions de l'étude en affirmant que la religion n'est pas un obstacle à l'identité et à l'appartenance à la communauté parisienne et française et que la persistance de la discrimination et des préjugés raciaux contribue à réduire le sentiment d'appartenance et d'acceptation des musulmans.
30. Les autorités nationales devraient inviter des experts et des politiciens à réfléchir spécifiquement sur la question de la religion dans le cadre du débat public sur les statistiques ethniques.

ANNEX 1. BIBLIOGRAPHIE

En anglais

- Allen, Chris. *Islamophobia*. Aldershot : Ashgate, 2010.
- Allievi, Stefano, ed. *Mosques in Europe. Why a solution has become a problem*. Network of European Foundations & Alliance Publishing, Londres, 2010.
- Amiriaux, Valérie. “Religious discrimination : Muslims claiming equality in the EU”. In Christophe Bertossi, ed., *European anti-discrimination and the politics of citizenship : France and Britain*, p. 143–167. Basingstoke, New York : Palgrave-Macmillan, 2007.
- Amiriaux, Valérie. “From Empire to Republic, the French Muslim dilemma”. In Anna Triandafyllidou, ed., *Muslims in 21st century Europe. Structural and cultural perspectives*, p. 137–158. Londres : Routledge, 2010.
- Amiriaux, Valérie. “Religious authority, social action and political participation. A case study of the Mosquée de la rue de Tanger in Paris”. In M. van Bruinessen and S. Allievi, eds, *Producing Islamic knowledge. Transmission and dissemination in Western Europe*, p. 65–90. Londres : Routledge, 2011.
- Amiriaux, Valérie et Virginie Guiraudon. “Discrimination in comparative perspective : policies and practices”, *American Behavioral Scientist*, Introduction to the double special issue, 8(1–2) (2010), p. 1–46.
- Amiriaux, Valérie et Patrick Simon. “There are no minorities here : cultures of scholarship and public debate on immigrants and integration in France”, *International Journal of Comparative Sociology* 47(3–4) (2006), p. 191–215.
- Beaman, Lori. “Defining religion : the promise and the peril of legal interpretation”. In Richard Moon, ed., *Law and religious pluralism in Canada*, p. 192–216. Vancouver : UCB Press, 2008.
- Beauchemin, Chris, Christelle Hamel, Maud Lesné, Patrick Simon et l’équipe de recherche TeO. “Discriminations : a question of visible minorities”, *Populations & Sociétés* 466 (avril 2010).
- Benabou, R. “Workings of a city : location, education, and production”, *Quarterly Journal of Economics* 108(3) (1993), p. 619–652.
- Bleich, Erik. “The legacies of history? Colonization and immigrant integration in Britain and France”, *Theory and Society* 34(2) (1995), p. 171–195.
- Bowen, John. *Why the French don’t like headscarves*. Princeton, NJ : Princeton University Press, 2006.
- Brind, Tom, Caroline Harper et Karen Moore, *Education for migrant, minority and marginalised children in Europe*. Budapest : Open Society Institute, Education Support Program, 2008. Consultable sur www.soros.org/initiatives/esp/articles_publications/publications/children_20080131/review_20080131.pdf

- Byng, Michelle D. "Symbolically Muslim : media hijab, and the West", *Critical Sociology* 36(1) (2010), p. 109–129.
- Cedey, Eric et Fabrice Foroni. *Discrimination in access to employment on grounds of foreign origin in France : A national survey of discrimination based on the testing methodology of the International Labour Office*, International Migration Papers 85e. Geneva : International Labour Organisation, International Migration Programme, 2008.
- Cesari, Jocelyne. *Securitization and religious divides in Europe : Muslims in Western Europe after 9/11 – Why the term Islamophobia is more a predicament than an explanation*. Paris : Challenge, 2006.
- Clark, Kenneth. *Dark ghetto. Dilemmas of social power*. New York : Harper, 1965.
- Cole, Alistair, Patrick Le Galès et Jonah Levy. "From Chirac to Sarkozy : a new France?". In Alistair Cole, Patrick Le Galès et Jonah Levy, *Developments in French politics*, p. 1–21. New York : Palgrave Macmillan, 2008.
- Conseil de l'Europe. *The participation of foreign residents in public life at local level : Consultative bodies*, Stuttgart, December 2001 (Studies and texts no. 78). Strasbourg : Conseil de l'Europe, 2003.
- Düvell, F. "Migration, minorities, marginality : new directions in European research". In C. Rumford, ed., *Handbook of European Studies*, p. 328–346. Londres : Sage.
- EUMAP. *The situation of Muslims in France*. Budapest : Open Society Foundations, 2003.
- EUMAP. *Muslims in the EU : cities report, France*, Preliminary research report and literature survey. Budapest : Open Society Foundations, 2007.
- European Commission against Racism and Intolerance (ECRI). *Annual Report on ECRI's activities covering the period from 1 January to 31 December 2009*. Strasbourg : Council of Europe, 2010. Consultable sur www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/Annual_Reports/Annual_20report_202009.pdf
- European Union Minorities and Discrimination Survey (EU-MIDIS). "Data in focus report 2 : Muslims". Vienna : EU Fundamental Rights Agency (FRA), 2009. Consultable sur http://fra.europa.eu/fraWebsite/eu-midis/eumidis_muslims_en.htm
- European Union Monitoring Centre on Racism and Xenophobia (EUMC). *Report on anti-Islamic reaction within the European Union after the acts of terror against the USA*, Report on France, Agency for the development of intercultural relations (*Agence pour le développement des relations interculturelles*), 12 septembre–31 décembre 2001. Vienne : EUMC, 2002.
- European Union Monitoring Centre on Racism and Xenophobia (EUMC). *Summary report on Islamophobia in the EU after 11 September 2001*. Vienne : EUMC, 2002.
- European Union Monitoring Centre on Racism and Xenophobia (EUMC). *Migrants, minorities and education. Documenting discrimination and integration in 15 EU Member States*. Vienne : EUMC, 2004.

- European Union Monitoring Centre on Racism and Xenophobia (EUMC). *The impact of 7 July bomb attacks on Muslim communities in the EU*. Vienna : EUMC, 2006. Consultable sur www.fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/London-Bomb-attacks-EN.pdf
- Fadil, Nadia. "Performing the salâat at work, a legitimate claim? Secular and pious Muslims negotiating the contours of 'secular public' in Belgium". In Giulia Calvi and Nadia Fadil, eds, *Politics of diversity. Sexual and religious self-fashioning in contemporary and historical contexts*, EUI Working Paper, HEC 2011/01, p. 53–69. Florence : European University Institute, 2011.
- Felouzis, Georges. "Ethnic segregation and its effects in middle school in France", *Revue française de sociologie* 46 (2005) (supplément en anglais), p. 3–35.
- Garbaye, Romain. *Getting into local power : the politics of ethnic minorities in British and French cities*. Oxford : Blackwell, 2005. Consultable sur www.fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/Synthesis-report_en.pdf
- Geddes, Andrew et Virginie Guiraudon. "The Europeanization of anti-discrimination in Britain and France". In Christophe Bertossi, ed., *European anti-discrimination and the politics of citizenship : France and Britain*, p. 125–142. Basingstoke : Palgrave-Macmillan, 2007.
- Ghys, Father. *North African immigrants in France : a summary of existing studies*. Text for World Council of Churches, division of inter-church aid and service to refugees, migration conference, Leysin, Suisse, 11–16 juin 1961.
- Green, Andy, Jan Janmaat et John Preston. *Education, equality and social cohesion. A comparative analysis*. Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2006.
- Hargreaves, Alec. *Immigration, "race" and ethnicity in contemporary France*. Londres : Routledge, 1995.
- Joly, Danièle. "Is 'multiculturalism' the answer? Policies on ethnic minorities in Britain". In Panayotis Grigoriou, ed., *Questions de minorités en Europe*. Bruxelles : Presses Interuniversitaires européennes, 1994.
- Laborde, Cécile. "The culture(s) of the Republic. Nationalism and multiculturalism in French Republican thought", *Political Theory* 29(5) (2001), p. 716–735.
- Laborde, Cécile. "Secular philosophy and Muslim headscarves", *Journal of Political Philosophy* 13(3) (2005), p. 305–329.
- Laborde, Cécile. *Republicanism and political theory*. Oxford : Blackwell, 2007.
- Laborde, Cécile. *Critical Republicanism : the hijab controversy in political philosophy*. Oxford : Oxford University Press, 2008.
- Laborde, Cécile. "Virginity and burqa : unreasonable accommodations? Considerations on the Stasi and Bouchard-Taylor reports", *La vie des idées*, 30 October 2008. Consultable sur www.laviedesidees.fr/Virginity-and-Burqa-Unreasonable.html
- Laurence, Jonathan and Justin Vaisse. *Integrating Islam. Political and religious challenges in France*. Washington, DC : Brookings Institution Press, 2006.

- Lichterman, Paul. *Elusive togetherness : church groups trying to bridge America's divisions*. Princeton, NJ : Princeton University Press, 2005.
- Malik, Maleiha. "Equality and discrimination". In EUMAP, *Muslims in the UK : Policies for Engaged Citizens*. Budapest : Open Society Institute, 2005. Consultable sur www.soros.org/initiatives/home/articles_publications/publications/muslims_20041122
- Open Society Justice Initiative. *Profiling minorities : a study of stop-and-search practices in Paris*. New York : Open Society Foundations, 2009. Consultable sur www.soros.org/initiatives/justice/focus/equality_citizenship/articles_publications/publications/search_20090630/search_20090630.Web.pdf
- Orsi, Robert. *Between heaven and earth : the religious worlds people make and the scholars who study them*. Princeton, NJ : Princeton University Press, 2004.
- Payet, J.-P. "The paradox of ethnicity in French secondary schools". In C. Stack et L. Roulleau-Berger, eds, *Urban youth and unemployment in United States and Europe*, p. 59–71. Boston, MA : Brill Academic Publishers, 2002.
- Penninx, R., M. Berger et M. Kraal, eds. *The dynamics of international migration and settlement in Europe. A state of the art*. IMISCOE Joint Studies. Amsterdam : Amsterdam University Press, 2006.
- Raveaud, Maroussia et Agnès van Zanten. "Choosing the local school? Middle class parents' values and social and ethnic mix in London and Paris", *Journal of Education Policy* 22(1) (2007), p. 107–124.
- Runnymede Trust. *Islamophobia : a challenge for us all*. London : Runnymede Trust, 1997.
- Sabbagh, Daniel et Shanny Peer, eds. "French colour-blindness in perspective. The controversy over 'statistiques ethniques'". *French Politics, Culture and Society*, special issue, 26(1) (2008), p. 1–70.
- Sala Pala, Valérie. "The French republican integration model from theory to practice. The case of housing policy". In I. Honohan and J. Jennings, eds, *Republican theory, republican practice*, p. 186–198. New York : Routledge, 2005.
- Sala Pala, Valérie. "Differentialist and universalist anti-discrimination policies on the ground : how far they succeed, why they fail. A comparison between Britain and France", *American Behavioural Scientist* 53(12) (2010), p. 1788–1805.
- Simon, Patrick. "Statistics, French social sciences and ethnic and racial relations", *Revue française de sociologie* 2010, p. 159–174 (in English).
- Van Criekeingen, Mathieu et Jean-Michel Decroly. "Revisiting the diversity of gentrification : neighbourhood renewal processes in Brussels and Montreal", *Urban Studies* 40(12) (2003), p. 2451–2468.
- Van Zanten, Agnès. "School differentiation and segregation in the Parisian periphery : an analysis of urban school logics of action and their effects". In W. T. Pink et G. W. Noblit, eds, *International Handbook of Urban Education*, p. 431–446. New York : Springer.

Zauberman Renée et René Lévy. “Police, minorities, and the French ideal”, *Criminology* 41(4) (2003), p. 1065–1100.

Zukin, Sharon. *Landscapes of power*. Berkeley, CA : University of California Press, 1991.

En français

Abdelmayak, Sayad. Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles. Paris : Autrement, 2008.

Abu Zahab, Myriam. “Migrants pakistanais en France”, *Hommes et migrations* 1268–1269 (2007), p. 96–103.

Adida, Claire, David Laitin et Marie-Claire Valfort. *Les Français musulmans sont-ils discriminés dans leur propre pays? Une étude expérimentale sur le marché du travail*, Programme d'égalité des chances mené conjointement par Sciences Po et la Fondation franco-américaine. New York : avril 2010.

Romain Aeberhardt, Denis Fougère, Julien Pouget et Roland Rathelot. “L’emploi et les salaires des enfants d’immigrés”, *Économie et statistique* 433–434 (2010).

Agence Départementale d’Information sur le Logement de Paris-ADIL 75, *Enquête sur la charge financière des loyers dans le budget des ménages parisiens*. Paris : ADIL, février 2009.

Agence Parisienne d’urbanisme. *La population étrangère à Paris : éléments de diagnostic sociodémographique à partir des données du recensement, diagnostic local d’intégration de la Ville de Paris*. Paris : APUR, 2002.

Agence Parisienne d’urbanisme. *La population étrangère à Paris*. Paris : APUR, 7 janvier 2003.

Agence Parisienne d’urbanisme. *Les migrants âgés à Paris*. Paris : APUR, mars 2006.

Agence Parisienne d’urbanisme. *Les interventions sociales, sanitaires et culturelles dans les foyers de travailleurs migrants à Paris*. Paris : APUR, mai 2006.

Agence Parisienne d’urbanisme. *Évaluation du contrat urbain de cohésion sociale 2007–2010*. Rapport de synthèse. Paris : APUR, 2010.

Agence Parisienne d’urbanisme, *Les chiffres du logement social à Paris début 2010*. Paris : APUR, 2010.

Amadiou, Jean-François. “Discriminations à l’embauche. De l’envoi du CV à l’entretien”. Paris : Observatoire des discriminations, 2005.

Amiriaux, Valérie. “Ethnicisation et/ou racialisation du religieux ? La discrimination à l’école en Grande-Bretagne et en France”, *Rapport réalisé pour la DREES/MiRE dans le cadre du projet : Les approches anglo-saxonnes et française de la lutte contre les discriminations ethniques : convergences et divergences des normes, instruments et mobilisations dans l’accès au logement, à l’enseignement et au droit*. Paris : MiRe, 2008.

Amiriaux, Valérie. “L’affaire du foulard’ en France : retour sur une affaire qui n’en est pas encore une”, *Sociologie et sociétés* 41(2) (2009), p. 273–298.

- Amiriaux, Valérie. “Suspicion publique et gouvernance de l’intime : Contrôle et surveillance des populations musulmanes dans l’Union européenne”. In Didier Bigo, Pierre-Emmanuel Guittet et Amandine Scherrer, *Sécurités comparées (Canada, Europe)*. Montréal : Boréal, 2010.
- Anderson, Stephen E. et Hervé Vieillard-Baron. *La politique de la ville : Histoire et organisation*. Paris : éditions ASH, 2003.
- Armand, Anne et Béatrice Gilles. *La contribution de l’éducation prioritaire à l’égalité des chances, Rapport pour le Ministère de l’Éducation nationale*. Paris : Ministère de l’Éducation nationale, 2006.
- Associations Coordination Toxicomanies, Salle Saint-Bruno. *La Vie de quartier à la Goutte d’Or. Perceptions et représentations des habitants*. Paris : novembre 2006.
- Atelier Santé Ville Paris 18, *Diagnostic Santé. Quartiers de la Goutte d’Or, de La Chapelle-Porte d’Aubervilliers, Amiriaux-Simplon, et des Portes Montmartre-Clignancourt-Moskova*. Paris : ASV, 2010. Consultable sur www.ateliersanteville-paris18.fr
- Avenel, Cyprien. *Sociologie des quartiers sensibles*, 3^e éd. Paris : A. Colin, 2010.
- Bacqué, Marie-Hélène et Patrick Simon. “De la mixité comme idéal et comme politique. À la recherche du dosage social optimal dans la ville”, *Mouvements* 1(13) (2001), p. 22–24.
- Bacqué, M.-H. «Mixité sociale», in Marion Segaud, Jacques Brun, Jean-Claude Driant (dir.) : *Dictionnaire de l’habitat et du logement*. Paris : A. Colin, 2003.
- Bacqué Marie-Hélène, John Driscoll, Yankel Fijalkow, Béatrice Mariolle, Marie-Pierre Rousseau et Sylvie Tissot, *Intervenir en quartiers anciens, une perspective comparative, Rapport de recherche*. Paris : CRH-PUCA, 2006.
- Bacqué, Marie-Hélène et Yankel Fijalkow. “En attendant la gentrification : discours et politiques à La Goutte d’Or (1982–2000)”, *Sociétés contemporaines* 63 (2006), p. 63–83, p. 66.
- Balibar, Étienne. “Le retour de la race”, *Mouvements* (mars 2007). Consultable sur www.mouvements.info/Le-retour-de-la-race.html
- Bancel Nicolas, Pascal Blanchard et Sandrine Lemaire. *La fracture coloniale*. Paris : La Découverte, 2005.
- Barros, Françoise de. “Des ‘Français musulmans d’Algérie’ aux ‘immigrés’. L’importation de classifications coloniales dans les politiques de logement en France, 1960–1970”, *Actes de la Recherche en Sciences sociales* 15 septembre (2005), p. 26–45.
- Basdevant-Gaudemet, Brigitte et Francis Messner, dir. *Les origines historiques du statut des confessions religieuses dans les pays de l’Union européenne*. Paris : Presses universitaires de France, 1999.
- Baubérot, Jean. *Les laïcités dans le monde*. Paris : PUF, 2007.
- Baubérot, Jean, Dounia Bouzar, Jacqueline Costa-Lascoux et Alain Houziaux. *Le voile, que cache-t-il?* Paris : Éditions de l’Atelier, 2004.

- Chris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon, dir. “Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France. Premiers résultats”, *Documents de travail 168* (octobre 2010), p. 124. Paris : TeO/INED/INSEE.
- Bébéar, Claude. *Des entreprises aux couleurs de la France – Minorités visibles : relever le défi de l'accès à l'emploi et de l'intégration dans l'entreprise*. Paris : La Documentation française, 2004.
- Béhar, Daniel, Jacques Donzelot, François Dubet, Philippe Genestier, Marie-Christine Jaillet, Christine Lelévrier et Marco Oberti. “La mixité urbaine est-elle une politique?”, *Esprit* (mars 2004), p. 121–142.
- Bertheleu, Hélène. “Sens et usages de l’ethnisation’. Le regard majoritaire sur les rapports sociaux ethniques”, *Revue Européenne des Migrations Internationales* 23(2) (2007), p. 7–28.
- Bigot, Régis et Sandra Hoibian. “La crise du logement entretient le sentiment de déclassement”, Centre de recherche pour l’étude et l’observation des conditions de vie (CREDOC), *Consommation et modes de vie* 226. Paris : février 2010.
- Billon, Alain, dir. “Nouveaux regards sur l’islam en France”, *Les Cahiers de l’Orient* 76(10–12) (2004), p. 3–164.
- Birnbaum, Yaël et Annick Kieffer. “D’une génération à l’autre, les aspirations éducatives des familles immigrées : ambition et persévérance”, *Education et Formations* 72 (septembre 2005), p. 53–75.
- Björner, Gunilla. “HLM, parc privé. Deux pistes pour que tous aient un logement”. *Note de l’Institut Montaigne* (juin 2008). Paris : Institut Montaigne, 2008.
- Blanchard, Pascal, Éric Deroo et Gilles Manceron, dir. *Le Paris noir*. Paris : éd. Hazan, 2001.
- Blanchard, Pascal, Eric Dero, Driss El Yazami, Pierre Fournié et Gilles Manceron. *Le Paris arabe*. Paris, La Découverte, 2003.
- Bonvalet, Catherine et Eva Lelièvre. “Mobilité en France et à Paris depuis 1945 : le filtre parisien”, *Population* 46(5) (1991), p. 1161–1184.
- Bouakkaz, Hamou. *Aveugle, arabe et homme politique : ça vous étonne?*, Livre d’entretiens avec Noël Bouttier. Paris : Desclée de Brouwer, 2011.
- Boudreau, J. A., N. Boucher et M. Liguori. “Prendre le bus tous les matins, manifester le dimanche. Comprendre l’action protestataire à partir des émotions vécues au quotidien”, *CITY : Cities for people : not for profit* 13(2–3) (2009), p. 336–346.
- Boussetta, Jamel. *Jamel le CRS : révélations sur la police de Sarkozy*. Paris : éditions Duboiris, 2007.
- Bouzar, Dounia et Saïda Kada. *L’une voilée, l’autre pas*. Paris : Albin Michel, 2003.
- Bronner, Luc. *La loi du ghetto. Enquête sur les banlieues françaises*. Paris : Calmann-Lévy, 2010.

- Brouard, Sylvain et Vincent Tiberj. *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*. Paris : Presses de Sciences Po, 2005.
- Buisson-Fenet Hélène et Séverine Landrier. « Être ou pas? Discrimination positive et révélation du rapport au savoir : Le cas d'une 'prépa ZEP' de province », *Éducation et Sociétés* 1(21) (2008), p. 67–80.
- Calvès, Gwénaële. « Il n'y a pas de race ici », *Critique internationale* 17 (2002), p. 173–186.
- Calvès, Gwénaële. *La discrimination positive*. Paris : PUF, 2004.
- Carde, Estelle. « Les discriminations selon l'origine dans l'accès aux soins », *Santé publique* 19 (2007/2), p. 99–109.
- Carde, Estelle. « De l'origine à la santé, quand l'ethnique et la race croisent la classe » *Revue européenne des migrations internationales* (à paraître, 2012).
- Carde, Estelle, Didier Fassin, Nathalie Ferre et Sandrine Musso-Dimitrijevic, dir. *Un traitement inégal : les discriminations dans l'accès aux soins*. Bobigny : Centre de Recherche sur les Enjeux contemporains en santé publique (CRESP), 2002.
- Centre d'analyse stratégique (CAS), *Enquête sur les violences urbaines. Comprendre les émeutes de novembre 2005*. Paris : La Documentation française, 2006
- Centre d'analyse stratégique (CAS). *Les "violences urbaines" de l'automne 2005. Événements, acteurs : dynamiques et interactions. Essai de synthèse*. Paris : La Documentation française, 2007.
- Cavallier, Georges, dir. *Nouvelles recommandations pour la négociation des contrats de ville de la nouvelle génération (2000–2006)*. Paris : La Documentation française, 1999.
- Césari, Jocelyne. *Être musulman en France*. Paris : Karthala, 1994.
- Cediey, Éric et Fabrice Foroni. *Un diagnostic partagé contre les risques discriminatoires*. Paris : Averroès au Club méditerranée, 2009.
- Cediey, Eric, Fabrice Foroni et Hélène Garner. *Discriminations à l'embauche fondée sur l'origine à l'encontre de jeunes Français(es) peu qualifié(s) : une enquête nationale par tests de discrimination ou testing. Premières informations et premières synthèses*. Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, DARES. 06-3. Paris : février 2008.
- Charmes, Éric. « Le retour à la rue comme support de la gentrification ». *Espaces et sociétés* 3 (2005), p. 115–135, p. 122.
- Chouder, Ismahane, Malika Latrèche et Pierre Tévanian. *Les Filles voilées parlent*. Paris : éditions La Fabrique, 2008.
- Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF). *Rapport sur l'islamophobie en France 2009*. Paris : CCIF, 2009.
- Coordination France Mission. « *Je ne m'occupe pas de ces patients.* » Testing sur les refus de soins des médecins généralistes pour les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle ou de l'Aide Médicale État dans 10 villes de France. Paris : Médecins du Monde, 2006.

- Dargent, Claude. “La population musulmane de France : de l’ombre à la lumière ?”, *Revue française de sociologie* 51(2) (2004–2005), p. 219–246.
- Dargent, Claude, Bruno Duriez et Raphaël Liogier, dir. *Religions et valeurs en France et en Europe*. Paris : L’Harmattan, 2009.
- Dauphin, Sandrine, dir. “Politiques de lutte contre les discriminations”, *Informations sociales* 148 (juillet–août 2008), p. 7–137.
- Déloye, Yves. *École et citoyenneté. L’individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses*. Paris : Presses de la FNSP, 1994.
- Delthombe, Thomas. *L’islam imaginaire : la construction médiatique de l’islamophobie en France (1975–2005)*. Paris : La Découverte, 2005.
- Deneux-Tharoux, Catherine, Marianne Philibert et Marie-Hélène Bouvier-Colle. “Surmortalité maternelle des femmes de nationalité étrangère en France et qualité des soins obstétricaux : étude nationale 1996-2001”, *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* 8/9 (mars 2011), p. 77–80.
- Despoix, Jean. “Les travailleurs algériens à Paris”, *Les Annales de Géographie* 69(372) (1960), p. 179–181.
- Droit au logement (DAL). “Le logement des immigrés”. Paris : septembre 2000.
- Dubet, François. “Les figures de la violence à l’école”, *Revue française de pédagogie* 123 (1998), p. 35–46.
- Dubet, François. *Le déclin de l’institution*. Paris : La Découverte, 2002.
- Dubet, François, Marie Duru-Bellat et Antoine Véréout, eds. *Les sociétés et leurs écoles. Emprise du diplôme et cohésion sociale*. Paris : Le Seuil, 2010.
- Duprezet, Dominique and Michel Pinet. “La tradition, un frein à l’intégration. Le cas de la police française”, *Cahiers de la sécurité intérieure* 45 (2001), p. 111–138.
- Duprezet, Dominique and Michel Pinet. *Du genre et des origines. Le recrutement des policiers et des médiateurs*. Paris : La Documentation française, 2003.
- Durand, Martine et Georges Lemaître. « La politique migratoire française à un tournant », *Economie internationale* 108(4) (2006), p. 115–137.
- Esponda, Marc et Corinne Martinez, « À Paris, les ménages les plus aisés voisins des plus modestes », *À la page*. Paris : INSEE/APUR, août 2004.
- Farcy, Jean-Claude et Faure Alain. “La mobilité d’une génération de Français : recherche sur les migrations et les déménagements vers et dans Paris à la fin du XIX^e siècle”, *Cahiers de l’INED* 151 (2003), p. 527–543.
- Fassin, Didier. “L’indicible et l’impensé : la ‘question immigrée’ dans les politiques du sida”, *Sciences sociales et santé* 17(4) (1999), p. 5–36.
- Fassin, Didier. “Une double peine. La condition sociale des immigrés malades du sida”, *L’Homme. Revue française d’anthropologie* 160 (2001), p. 137–162.

- Fassin, Didier. "L'invention française de la discrimination", *Revue française de science politique* 52(4) (2002), p. 403–423.
- Fassin, Didier et Éric Fassin. *De la question sociale à la question raciale? Représenter la société française*. Paris : La Découverte, 2006.
- Fassin, Didier et Patrick Simon. "Un objet sans nom. L'introduction des discriminations raciales dans la statistique française", *L'Homme, Miroirs transatlantiques* 187–188 (2008), p. 271–294.
- Fath, Sébastien, dir. *Plurielles et durables : les cultures musulmanes dans la capitale, Rapport d'enquête pour l'ICI*, 2007 (non publiés).
- Felouzis, Georges. "De l'école à la ville : comment se forment les 'collèges ghettos'?", *Informations sociales* 125 (2005), p. 38–47.
- Felouzis, Georges. "L'usage des catégories ethniques en sociologie", *Revue française de sociologie* 49(1) (2008), p. 127–132.
- Felouzis Georges, Françoise Liot et Joëlle Perroton. *L'apartheid scolaire : Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*. Paris : Le Seuil, 2005.
- Fijalkow, Yankel et Marco Oberti. "Urbanisme, embourgeoisement et mixité sociale à Paris", *Mouvements* 1(13) (2001), p. 9–21, p. 17.
- Fondation Abbé Pierre. *L'état du mal-logement en France. 16^e rapport annuel*. Paris : Fondation Abbé Pierre, 2011.
- Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD). *Femmes d'origine étrangère : travail, accès à l'emploi, discriminations de genre*. Paris : La Documentation française, 2004.
- Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD). "Pour un égal accès au logement", *Lettre du FASILD* 64 (janvier 2006).
- Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD). *L'école et la diversité culturelle : Nouveaux enjeux, nouvelles dynamiques*. Paris : La Documentation française, 2006.
- Fougère, Denis et Mirna Safi. "L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés?", *France portrait social 2005–2006*, 2006, p. 163–184.
- Frégosi, Franck. « L'islam de France par les urnes », *L'Année du Maghreb* (2005–2006), II, CNRS éditions, p. 491–497. Paris : 2006–2006.
- Frégosi, Franck et Ahmed Boubeker. *L'exercice du culte musulman en France. Lieux de prière et d'inhumation*, Études et recherches. Paris : La Documentation française, 2006.
- Galembert, Claire de, dir "L'affaire du voile : regards croisés", *Droit et société* 1(68) (2008), p. 11–264.
- Gaspard, Françoise et Farhad Khosrokhavar. *Le foulard et la République*. Paris : La Découverte, 1994.
- Geisser, Vincent. *La nouvelle islamophobie*. Paris : La Découverte, 2003.

- Geisser, Vincent et Aziz Zemouri. *Marianne et Allah. Les politiques françaises face à la "question musulmane"*. Paris : La Découverte, 2007.
- Godard, Bernard et Sylvie Taussig. *Les musulmans en France. Courants, institutions, communautés : un état des lieux*. Paris : Robert Laffont, 2007.
- Goldring, Maurice (2006). *La Goutte d'Or, quartier de France. La mixité au quotidien*, p. 28. Paris : Autrement, 2006.
- Guénif, Nacira. *La République mise à nu par son immigration*. Paris : La Fabrique, 2006
- Guénif Souilamas, Nacira. *Des "beurettes" aux descendants d'immigrants nord-africains*. Paris : Grasset/Le Seuil, 2000.
- Halji, S. et S. Marteau. *Voyage dans la France musulmane*. Paris : Plon, 2005.
- Hamidi, Camille. *La société civile dans les cités. Engagement associatif et politisation dans les associations de quartiers*. Paris : Economica, 2010.
- Héran, François, dir. "Immigration et marché du travail", *Formation emploi* 94 (avril-juin 2006), p. 1–155.
- Héran, François, Maryse Aoudai et Jean-Luc Richard, dir. *Immigration, marché du travail, intégration : rapport du séminaire présidé par François Héran*. Paris : La Documentation française, 2002. Consultable sur <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/024000590/0000.pdf>
- Houard, Noémie. "Logement social, droit au logement et mixité. De la mise sur agenda aux pratiques locales". Thèse de doctorat de science politique, Institut d'études politiques de Paris, 2008.
- Houk, Mélody. "Vers une décentralisation municipale à Paris", *Esprit* 6 (juin 2001), p. 193–200.
- Iacub, Marcella. *Par le trou de la serrure. Une histoire de la pudeur publique, XIX–XX^e siècles*. Paris : Fayard, 2008.
- Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). "Paris 18, Chiffres clefs", *Résumé statistique*. Paris : INSEE, 2007. Consultable sur www.statistiques-locales.insee.fr/Fiches/5CRS/5CARM/5CRS_ARM75118.pdf
- Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). *Les tableaux de l'économie française*. Paris : INSEE, 2010.
- Institut de veille sanitaire. "Parcours sociomédical des personnes originaires d'Afrique subsaharienne atteintes par le VIH prises en charge dans les hôpitaux d'Île-de-France", *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire* 5 (27 janvier 2002).
- Institut de veille sanitaire*. Dépistage du saturnisme de l'enfant en France de 1995 à 2002. *Saint Maurice : INSV, 2006*.
- International Crisis Group. « La France face à ses musulmans : émeutes, jihadisme et dépolitisation », 9 mars 2006. Consultable sur www.crisisgroup.org/-/media/Files/europe/172_la_france_face_a_ses_musulmans_emeutes__jihadisme_amended.ashx

- International Organisation for Migration, “Réseau Sésame – Santé et exclusion sociale des migrants en Europe (Autriche, Espagne, France, Grèce, Portugal), Rapport national France”, juin 2003. Consultable sur www.iom.int/france/pdf/france.pdf
- Jobard, Fabien. “Démocratie et force publique?”, *Mouvements* 18 (2001), p. 68–72.
- Jobard, Fabien. “Le nouveau mandat policier. Faire la police dans les zones dites de ‘non-droit’”, *Criminologie* 38(2) (2005), p. 103–121.
- Jobard, Fabien. “Police, justice et discriminations raciales”. In D. Fassin et E. Fassin, édit., *De la question sociale à la question raciale? Représenter la société française*, p. 211–229. Paris : La Découverte, 2006.
- Jouanneau, Solenne et Sylvain Laurens. “Review of Brouard and Tiberj”, *Sociétés Politiques Comparées* 7 (2008). Consultable sur www.fasopo.org/reasopo/n7/societespolitiquescomparees7_livre.pdf
- Jounin, Nicolas, Élise Palomares et Aude Rabaud. “Ethnicisations ordinaires, voix minoritaires”, *Sociétés contemporaines* 2(70) (2008), p. 7–23.
- Kepel, Gilles. *Quatre vingt treize*. Paris : Gallimard, 2012
- Kepel, Gilles. *Les banlieues de l’islam. Naissance d’une religion en France*. Paris : Le Seuil, 1991.
- Kepel, Gilles et Rémy Leveau, dir. *Les musulmans dans la société française*. Paris : Presses de la FNSP, 1988.
- Khosrokhavar, Farhad. *L’Islam des jeunes*. Paris : Flammarion, 1997.
- Kintzler, Catherine. *La République en questions*. Paris : Minerve, 1996.
- Kintzler, Catherine. *Qu’est-ce que la laïcité ?* Paris : Vrin, 2007.
- Kirszbaum, Thomas. “Discours et pratiques de l’intégration des immigrés. L’exemple des grands projets de ville”, *Annales de la recherche urbaine* 97 (décembre 2004).
- Kirszbaum, Thomas. *La mixité résidentielle : une politique (anti)discriminatoire? Le cas de la rénovation urbaine aux États-Unis et en France*, Rapport pour la DREES/MiRe sur le projet “Les approches anglo-saxonnes et françaises de la lutte contre les discriminations ethniques : convergences et divergences des normes, instruments et mobilisations dans l’accès au logement, à l’enseignement et au droit. Paris : DREES/MiRe, octobre 2008.
- Kirszbaum, Thomas. *Mixité sociale dans l’habitat. Revue de la littérature dans une perspective comparative*. Paris : HALDE, La Documentation française, 2008.
- Kirszbaum, Thomas et Patrick Simon. “Les discriminations raciales et ethniques dans l’accès au logement social”, *Notes du GELD* 3 (2001).
- Koussens, David. “Sous l’affaire de la *burqa* ... quel visage de la laïcité française?”, *Sociologie et Sociétés* 41(2) (2009), p. 327–347.
- Laacher, Smaïn. *Après Sangatte : nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*. Paris : La Dispute, 2002.
- Laacher, Smaïn. *L’institution scolaire et ses miracles*. Paris : La Dispute, 2005.

- Lacoste-Dujardin, Camille. *Yasmina et les autres de Nanterre et d'ailleurs. Filles de parents maghrébins en France*. Paris : La Découverte, 1992.
- Lagrange, Hugues. *Le déni des cultures*. Paris : Le Seuil, 2010.
- Lapeyronnie, Didier. *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*. Paris : Robert Laffont, 2010.
- Laurens, Sylvain. “1974 et la fermeture des frontières. Analyse critique d’une décision érigée en turning-point”, *Politix* 82(2) (2008), p. 67–92.
- Le Galès, Patrick. “Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine”, *Revue française de science politique* 45(1) (1995), p. 57–95.
- Le Goaziou, Véronique et Laurent Mucchielli, dir. *Quand les banlieues brûlent. Retour sur les émeutes de novembre 2005*, 2^e édition mise à jour. Paris, La Découverte, 2007.
- Lépinard, Éléonore. « Des lois d’exception pour l’islam? Religion et discrimination dans les modèles multiculturaliste et républicain : une comparaison France/Canada », Rapport pour la DREES/MiRe sur le projet *Les approches anglo-saxonnes et françaises de la lutte contre les discriminations ethniques : convergences et divergences des normes, instruments et mobilisations dans l’accès au logement, à l’enseignement et au droit*. Paris : DREES/MiRe, 2008.
- Leveau, Rémy, Catherine Wihtol de Wenden et Gilles Kepel, dir. “Les musulmans dans la société française”, *Revue française de science politique* 6 (1987), p. 765–890.
- Lévy, René. *Du suspect au coupable. Le travail de police judiciaire*. Paris : Méridiens-Klincksieck, 1987.
- Lorcerie, Françoise. *L’école et le défi ethnique. Éducation et intégration*. Paris : INRP-ESF, 2003.
- Lorcerie, Françoise. *La politicisation du foulard. L’affaire en France et son écho à l’étranger*. Paris : L’Harmattan, 2005.
- Macé, Éric. *Les féministes, le garçon arabe*. Paris : Éditions De l’Aube, 2005.
- Marlière, Eric. “Les jeunes de cité et la police : de la tension à l’émeute”, *Empan* 67 (mars 2005).
- Médecins du Monde. *Rapport 2008 de l’observatoire de l’accès aux soins de la Mission France de Médecins du Monde*. Paris : Médecins du Monde, 2009.
- Méliane, Loubna. *Vivre libre*. Paris : Oh Editions, 2004.
- Messner, Francis, Pierre-Henri Prélot et Jean-Marie Woehrling, édit. *Traité de droit français des religions*. Paris : éditions du Juris-Classeur, 2003.
- Miné, Michel. “La discrimination dans l’emploi. Analyse de la jurisprudence française et communautaire relative aux discriminations dans le domaine professionnel et présentation du dispositif mis en place par la loi du 16 novembre 2001”, *Semaine sociale Lamy*, supplément 1055 (2001).

- Monjardet, Dominique. *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*. Paris : La Découverte, 1996.
- Mouhanna, Christian et Dominique Monjardet. *Réinventer la police de proximité : Paris-Montréal*. Paris : IHESI-PUCA, 2005.
- Muchielli, Laurent. “Une société plus violente ? Une analyse socio-historique des violences interpersonnelles en France, des années 1970 à nos jours”, *Déviance et Société* 32(2) (2008), p. 115–147.
- Nagels, Carla et Andrea Rea. *Jeunes à perpette. Génération à problèmes ou problèmes de génération ?* Louvain-la-Neuve : Bruylant, 2007.
- Noiriel, Gérard. *À quoi sert l'identité nationale*. Paris : Agone, 2007.
- Oberti, Marco. “Différenciation sociale et scolaire du territoire : inégalités et configurations locales”, *Sociétés contemporaines* 59–60 (2005), p. 13–42.
- Observatoire des inégalités. “Le taux de chômage selon la nationalité ». Novembre 2008. Consultable sur www.inegalites.fr
- Observatoire des inégalités. “Les enfants d’origine étrangère peinent à trouver un emploi”. Août 2010. Consultable sur <http://www.inegalites.fr/spip.php?article1224>
- Ozouf, Mona. *L'École de la France. Essai sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*. Paris : Gallimard, 1984.
- Paoli, Jean-François et Alain Seksig, dir. *L'école face à l'obscurantisme religieux*. Paris : Max Milo, 2006.
- Le Pautremat, Pascal. *La politique musulmane de la France au XXe siècle. De l'Hexagone aux terres d'Islam*. Paris : Maisonneuve et Larose, 2003.
- Perrin-Haynes, Jacqueline. “L’activité des immigrés en 2007”, *Statistiques et études sur l'immigration*, INSEE 1212 (octobre 2008).
- Perroton, Joëlle. “Les effets ethniques de l’expérience scolaire”, *L'Année sociologique* 50(2) (2000), p. 437–468.
- Renaudié, Olivier. *La préfecture de police*. Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence, 2008.
- Rigoni, Isabelle. “Les médias des minorités ethniques : représenter l’identité collective sur la scène publique”, *Revue européenne des migrations internationales* 1(26) (2010), p. 7–16
- Robert, Philippe. “Les territoires du contrôle social, quels changements”, *Déviance et société* 24(3) (2000).
- Robert-Bobée, Isabelle. “Projections de population pour la France métropolitaine à l’horizon 2050 », *INSEE Première* 1089 (juillet 2006). Consultable sur www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1089/ip1089.pdf
- Roche Daniel, dir. *La ville promise : mobilité et accueil à Paris, fin XVII^e–début XIX^e siècle*. Paris : Fayard, 2000.
- Roché, Sébastien, *Police de proximité : nos politiques de sécurité*. Paris : Le Seuil, 2005.

- Rousseau-Giral, Anne Chantal, Dominique Tricard et Georges Crepey, dir. *Lutte contre le saturnisme infantile lié à l'habitat indigne. Analyse du dispositif dans trois départements d'Île-de-France*. Paris : La Documentation française, 2004.
- Roze, Anne. *La France arc-en-ciel : les Français venus d'ailleurs*. Paris : Julliard, 1995.
- Saada, Emmanuelle. "La parole est aux Indigènes" (numéro spécial), *Genèses* 69(4) (2007).
- Sabbagh, Daniel. "Les politiques de promotion de la 'diversité' dans l'accès aux établissements d'enseignement supérieur sélectifs aux États-Unis et en France (1996-2008)", Rapport pour la DREES/MiRe sur le projet *Les approches anglo-saxonnes et française de la lutte contre les discriminations ethniques : convergences et divergences des normes, instruments et mobilisations dans l'accès au logement, à l'enseignement et au droit*. Paris : DREES/MIRE, 2008.
- Sabbagh, Daniel, Thomas Kirzbaum, Valérie Amiraux et Éléonore Lépinard, "Les approches anglo-saxonnes et française de la lutte contre les discriminations ethniques. Normes, instruments et mobilisations dans l'accès au logement, à l'enseignement et aux droits religieux", Rapport pour la DREES/MiRe. Paris : DREES/MIRE, 2008.
- Sala Pala, Valérie. "Le racisme institutionnel dans la politique du logement social", *Sciences de la société* 65 (May 2005), p. 87–102.
- Sala Pala, Valérie. "La politique du logement social au risque du client? Attributions de logements sociaux, construction sociale des clients et discriminations ethniques en France et en Grande-Bretagne", *Politiques et management public* 24(3) (septembre 2006), p. 77–92.
- Sala-Pala, Valérie. "Le racisme institutionnel dans les attributions de logement social. Une comparaison franco-britannique", *Hommes & migrations* 264 (novembre-décembre 2006).
- Santelli, Emmanuelle. "Les jeunes de banlieue d'origine maghrébine : entre galère et emploi stable, quel devenir?", *Revue européenne des migrations internationales* 23(2) (2007), p. 57–77.
- Schiff, Claire. "Les obstacles institutionnels à la scolarisation des primo-arrivants". Présentation à la conférence CASNAV, Paris, 8 juin 2004.
- Schnapper, Dominique. *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*. Paris : Gallimard, 1991.
- Secours Catholique/Caritas France. "Statistiques d'accueil. Ressources, crise et pauvreté", 2009. Consultable sur www.secours-catholique.org/espace-presse/communiqués-de-presse/je-crois-en-toi/publication-du-rapport-statistique,8097.html
- Servan-Schreiber, Catherine et Vasoodeven Vuddamalay, dir. "Diasporas indiennes dans la ville", *Hommes et migrations* 1268–1269 (juillet-octobre 2007).
- Service de Veille scientifique et technologique. "Éducation, migration, inégalités et intégration en Europe", *Dossier d'actualité* (anciennement *Lettre d'information*) 35 (mai 2008). Consultable sur <http://www.inrp.fr/vst/LettreVST/35-mai-2008.php>

- Silberman, Roxane et Irène Fournier. “Les secondes générations sur le marché du travail en France : une pénalité ethnique ancrée dans le temps. Contribution à la théorie de l’assimilation segmentée”, *Revue française de sociologie* 47(2) (2006) p. 243–292.
- Simetière, Arnaud. “Les dispositifs participatifs locaux en Île-de-France et en Europe : vers une démocratie technique?”. *Rapport intermédiaire. Le conseil de quartier Goutte-d’Or-Château Rouge* (programme PICRI). Paris : 2007.
- Stanojevich, Elodie Aïna et Arnaud Veisse. “Repères sur la santé des migrants”, *La santé de l’homme* 392 (novembre-décembre 2007).
- Stavo-Debaugé, Johan. “L’indifférence du passant qui se meut, les ancrages du résidant qui s’émeut”. In D. Cefai et D. Pasquier, dir, *Les sens du public*, p. 347–371. Paris : PUF, 2003.
- Tanter, Annick et Jean-Claude Toubon. “Vingt ans de politique française du logement social”, *Regards sur l’actualité* (1995), p. 214.
- Taussig, Sylvie et Alain Godard. *Les musulmans en France. Courants, institutions, communautés : un état des lieux*. Paris : Robert Laffont, 2007.
- Tersigni, Simona. “Pour quelques gouttes de sang’.” Conflits de normes et déontologie médicale face à la circoncision et à l’hyménoorrhaphie”, *Revue des Sciences Sociales* 39 (2008), p. 104–113.
- Têtu, Marie-Thérèse. “La migration au risque de l’illégalité, entre France et Algérie, 1998–2004)”, *Revue européenne des migrations internationales* 24(3) (2008), p. 107–128.
- Tévanian, Pierre. *Le voile médiatique. Un faux débat : ‘l’affaire du foulard islamique’*. Paris : Raisons d’agir, 2005.
- Thomas, Samuel. “Le fichage ethno-racial = un outil de discrimination. Rapport remis à Monsieur Patrick Karam, Délégué interministériel pour l’égalité des chances des Français d’Outre-mer”, novembre 2009. Consultable sur http://medias.lemonde.fr/mmpub/edt/doc/20091104/1262796_f8fd_rapport_sos_racisme_fichage_ethno-racial__11_09.pdf
- Tietze, Nikola. *Jeunes musulmans de France et d’Allemagne. Les constructions subjectives de l’identité*. Paris : L’Harmattan, 2002.
- Tissot, Sylvie. “Les sociologues et la banlieue : la construction savante du problème des ‘quartiers sensibles’ (1985–1995)”, *Genèses* 60 (2005), p. 57–75.
- Toubon, Jean-Claude et Khelifa Messamah. *Centralité immigrée : le quartier de la Goutte d’Or. Dynamiques d’un espace pluri-ethnique : succession, compétition, cohabitation*. Paris : L’Harmattan (CIEMI), 1990.
- Vallet, L.-A. et J.-P. Caille. “Les carrières scolaires au collège des élèves étrangers ou issus de l’immigration”, *Éducation et Formations* 40 (1995), p. 5–14.
- Vallet, L.-A. et J.-P. Caille. “Les élèves étrangers ou issus de l’immigration dans l’école et le collège français. Une étude d’ensemble”, *Les dossiers d’éducation et formations* 67 (1996), Direction de l’évaluation et de la prospective (France).

- Vallet, L.-A. et J.-P. Caille. “Niveau en français et en mathématiques des élèves étrangers ou issus de l’immigration”, *Économie et Statistique* 293 (1996), p. 137–153.
- Van Zanten, Agnès. *L’école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*. Paris : PUF, 2001.
- Van Zanten, Agnès. *Choisir son école. Stratégies individuelles et médiations locales*. Paris : PUF, 2009.
- Van Zanten, Agnès et Jean-Pierre Obin. *La carte scolaire. Faits, révélations, analyse, Que sais-je?* Paris : PUF 2008.
- Venel, Nancy. *Musulmans et citoyens*. Paris : PUF, 2004.
- Viprey, Mouna. “Les discriminations raciales sur le marché du travail français”, *Problèmes économiques* 2850 (2004), p. 34–38.
- Vivant, Elsa. “Sécurisation, pacification, animation. L’instrumentalisation des scènes culturelles *off* dans les politiques urbaines”, *Terrains et travaux* (2007), p. 169–188.
- Wacquant, Loïc. “Les deux visages du ghetto. Construire un concept sociologique”, *Actes de la recherche en sciences sociales* 160 (2005), p. 4–21.
- Weibel, Nadine. *Par delà le voile : femmes d’islam en Europe*. Paris : Complexe, 2000.
- Weil, Patrick. *Liberté, Égalité, Discriminations*. Paris : Grasset, 2008.
- Zagrodski, Mathieu. “Réformes policières et police de proximité à Paris et Los Angeles. Thèse de doctorat de l’IEP Paris, 2009.

Documents officiels

- Assemblée Nationale. *Mission d’information de l’Assemblée Nationale sur la question du port des signes religieux à l’école. Rapport de l’Assemblée nationale*. Paris : 2003.
- Baroin, François. *Pour une nouvelle laïcité. Rapport au Premier Ministre*. Paris : 2003.
- Commission nationale consultative des droits de l’homme (CNCDDH). *La lutte contre le racisme, l’antisémitisme et la xénophobie. Année 2009*. Paris : La Documentation française, 2009.
- Commission nationale de déontologie de la sécurité. *Rapport annuel 2006*. Consultable sur www.la-cnnds.eu/rapports/ra_pdf/ra_2006/CNDS_rapport_2006.pdf
- Commission de réflexion sur l’application du principe de laïcité dans la République. *Rapport au Président de la République*, décembre 2003. Consultable sur www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000725/index.shtml
- Conseil consultatif des Parisiens non-communautaires. “Citoyenneté de résidence et droit de vote”, *Hommes et Migrations* 1235 (janvier-février 2002), p. 97–101.
- Conseil économique, social et environnemental. “Évaluation relative à la mise en œuvre du droit au logement opposable”, *Les éditions des Journaux officiels*. Paris : 2010.

- Conseil d'État. *Rapport public 2009, Droit au logement, droit du logement*. Paris : La Documentation française, 2009.
- Conseil national de l'Habitat. *Discriminations dans l'accès au logement. Rapport du groupe de travail*. Paris : 2005.
- Conseil de Paris. *Programme départemental d'insertion : 9 000 retours à l'emploi des allocataires du RMI en 2009*. Paris : février 2009.
- Fauroux, Roger, dir. *La lutte contre les discriminations ethniques dans le domaine de l'emploi*. Paris : Ministère de l'emploi, 2005. Consultable sur <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/054000466/0000.pdf>
- Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE). *Prévention des discriminations, promotion de l'égalité : que répondent les entreprises à la HALDE?* Paris : HALDE, 2007.
- Haut Conseil à l'Intégration (HCI). *Le logement des personnes immigrées. Avis au Premier ministre*. Paris : La Documentation française, 2008.
- Haut Conseil à l'Intégration (HCI). *Études et intégration – Avis sur le logement des personnes immigrées. Rapport statistique annuel*. Paris : La Documentation française, décembre 2008.
- Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche. *L'évaluation de l'enseignement dans l'académie de Paris*. Paris : septembre 2004.
- Machelon, Jean-Pierre. *Les relations des cultes avec les pouvoirs publics*. Paris : La Documentation française, 2006.
- Mairie de Paris. *Mieux comprendre les étrangers à Paris*. Paris : 2006.
- Mairie de Paris. *Les interventions sociales sanitaires et culturelles dans les foyers de travailleurs migrants à Paris*. Paris : mai 2006.
- Mairie de Paris. "Louez solidaire et sans risque". *Guide à destination des propriétaires*. Paris : 2007.
- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer. *Enquête annuelle sur les actions départementales engagées pour lutter contre l'habitat indigne année 2007*. Paris : 2007. Consultable sur www.habitatindigne.logement.gouv.fr/article.php3?id_article=36
- Ministry of Education. *Enquête auprès des familles*. Paris : 1998.
- Ministry of Education. *Enquête Jeunes*. Paris : 2002.
- Ministry of Education. *La scolarisation des élèves nouveaux arrivants non-francophones au cours de l'année 2004–2005. Les notes d'information 06.08*, mars 2006. Consultable sur <http://media.education.gouv.fr/file/82/8/1828.pdf>
- Moliner, Christine. *Invisible et modèle? Première approche de l'immigration sud asiatique en France, Rapport d'étude pour la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté*. Septembre 2009.

- Obin, Jean-Pierre. *Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires*. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 2004.
- Préfecture de police. "Lutte contre le terrorisme : l'engagement de la Préfecture de police", *Liaisons* 87 (décembre 2005, janvier 2006).
- Régnard, Corinne. "L'intégration 'à la française' : Plus de 130 000 nouveaux Français chaque année", *Info migrations*, Département des statistiques, études et documentation, Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement durable, 6, p. 7. Paris : août 2010.
- Secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration. *Les orientations de la politique de l'immigration*, 6^e rapport. Paris : La Documentation française, 2010.

Lois et décrets

- Circulaire du 28 octobre 1997* relative à la mise en œuvre des contrats locaux de sécurité, Ministère de l'Intérieur NOR : *INTK9700174C*
- Décret 2000-800 du 24 août 2000* relatif aux adjoints de sécurité recrutés en application de l'article 36 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité.
- Décret 2009-331* substituant la dénomination "Office français de l'immigration et de l'intégration" à la dénomination "Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations", *Journal Officiel*, 25 mars 2009.
- Loi 48-1360 du 1^{er} septembre 1948* portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement.
- Loi 78-17 du 6 janvier 1978* relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- Loi 82-1169 du 31 décembre 1982* relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale.
- Loi 91-662 du 13 juillet 1991*, *Loi d'orientation pour la Ville*.
- Loi 2000-494 du 6 juin 2000* portant création d'une Commission nationale de déontologie de la sécurité.
- Loi 2000-1208 du 13 décembre 2000* relative à la solidarité et au renouvellement urbains.
- Loi 2002-276 du 27 février 2002* relative à la démocratie de proximité.
- Loi 2004-228 du 15 mars 2004*, *Loi encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics*.
- Loi 2004-810 du 13 août 2004* relative à l'assurance maladie.
- Loi 2004-1486 du 30 décembre 2004* portant création de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.
- Loi 2005-32 du 18 janvier 2005* de programmation pour la cohésion sociale.

Loi 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.

Loi 2006-685 du 13 juin 2006 relative au droit de préemption et à la protection des locataires en cas de vente d'un immeuble.

Loi 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

Loi 2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi.

Loi 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public.

Loi 2011-334 du 29 mars 2011 relative au défenseur des droits.

ANNEX 2. TABLEAUX ADDITIONNELS ISSUS DE LA RECHERCHE DES FONDATIONS POUR UNE SOCIÉTÉ OUVERTE

Chapitre 4 : Expériences des communautés musulmanes : identités, appartenances et interactions

Tableau 27. S'agit-il d'un quartier uni ?

	Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total %
Tout à fait d'accord	4,8	8,9	1,6	2,6	5,0
D'accord	42,9	39,2	41,9	31,6	39,0
Pas d'accord	33,3	25,3	33,9	44,7	32,5
Pas du tout d'accord	9,5	12,7	4,8	7,9	9,0
Ne savent pas	9,5	13,9	17,7	13,2	14,5
Total	100	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	38
					200

Source : Fondations pour une société ouverte

Chapitre 5 : Expériences des communautés musulmanes : l'éducation

Tableau 29. Niveau de satisfaction avec les établissements de l'enseignement secondaire dans l'arrondissement

	Musulmans nés en France%	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total %
Très satisfaits	0	1,3	1,6	2,6	1,5
Plutôt satisfaits	23,8	26,6	14,5	28,9	23
Indifférents	14,3	19	16,1	10,5	16
Plutôt insatisfaits	9,5	6,3	9,7	5,3	7,5
Très insatisfaits	14,3	1,3	6,5	0	4
Ne savent pas	38,1	45,6	51,6	52,6	48
Total	%	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	38

Source : Fondations pour une société ouverte

**Tableau 30. Rencontres mixtes sur le plan de la religion : fréquence
(à l'école, au travail)**

	Musulmans nés en France %	Musulmans nés hors de France %	Non- musulmans nés en France %	Non- musulmans nés hors de France %	Total %
Quotidiennement	81	70,9	46,8	36,8	58
Au moins hebdomadaire	14,3	10,1	17,7	21,1	15
Au moins mensuel	0	3,8	9,7	7,9	6
Au moins une fois par an	4,8	2,5	1,6	2,6	2,5
Jamais	0	6,3	12,9	10,5	8,5
Ne savent pas	0	6,3	11,3	18,4	9,5
Sans réponse	0	0	0	2,6	0,5
Total	%	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	38

Source : Fondations pour une société ouverte

Chapitre 6 : Les expériences des communautés musulmanes en matière d'emploi

**Tableau 34. Discrimination à l'emploi au cours des cinq dernières années
(Au cours des cinq dernières années, vous a-t-on refusé un emploi ?)**

Le répondant s'est-il vu refusé un emploi dans ce pays au cours des cinq dernières années ?	Religion		Total %
	Musulmans %	Non-musulmans %	
Oui	36	31	33,5
Non	49	50	49,5
Ne sait pas	5	3	4
Ne s'applique pas	10	16	13
Total	100	100	100

Le répondant a-t-il été discriminé au travail au cours des 5 dernières années ?	Religion		Total %
	Musulmans %	Non-musulmans %	
Oui	13	10	11,5
Non	66	60	63
Ne savent pas	6	8	7
Ne s'applique pas	8	14	11
Sans réponse	7	8	7,5
Total	100	100	100

Source : Fondations pour une société ouverte

Chapitre 8 : Expériences des communautés musulmanes : santé et services sociaux

Tableau 47. Fréquence des interactions avec des personnes d'origine ethnique différente dans des centres de soins et des hôpitaux au cours de la dernière année

	Musulmans nés dans l'UE %	Musulmans nés hors de l'UE %	Non- musulmans nés dans l'UE %	Non- musulmans nés hors de l'UE %	Total %
Quotidiennement	0	2,5	3,2	5,3	3
Au moins hebdomadaire	4,8	1,3	6,5	5,3	4
Au moins mensuel	19	27,8	6,5	13,2	17,5
Au moins une fois par an	19	49,4	29	26,3	35,5
Jamais	23,8	11,4	40,3	28,9	25
Ne savent pas	28,6	7,6	14,5	21,1	14,5
Sans réponse	4,8	0	0	0	0,5
Total	%	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	38

Source : Fondations pour une société ouverte

Chapitre 9 : Expériences des populations musulmanes : maintien de l'ordre et sécurité

Tableau 55. Victime d'un délit au cours des 12 derniers mois?

	Musulmans nés dans l'UE %	Musulmans nés hors de l'UE %	Non- musulmans nés dans l'UE %	Non- musulmans nés hors de l'UE %	Total %
Oui	4,8	12,7	24,2	13,2	15,5
Non	95,2	87,3	75,8	86,8	84,5
Total	%	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	38

Source : Fondations pour une société ouverte

Tableau 56. Victimes d'un délit : lieu

		Musulmans nés dans l'UE %	Musulmans nés hors de l'UE %	Non- musulmans nés dans l'UE %	Non- musulmans nés hors de l'UE %	Total %
Quartier		0	6,3	11,3	10,5	8
Arrondissement		4,8		4,8	0	2
Ville		0	1,3	8,1	0	3
Ailleurs		0	5,1	0	5,3	3
Sans réponse		95,2	87,3	75,8	84,2	84
Total	%	100	100	100	100	100
	Nombres	21	79	62	38	200

Source : Fondations pour une société ouverte

Qu'ils soient nés dans les États où ils résident, immigrants de longue date ou fraîchement arrivés, les musulmans sont une population variée dont la dynamique démographique et la visibilité posent un certain nombre de défis à l'Europe, tout en offrant de belles opportunités. La façon dont l'Europe va choisir de traiter les minorités (dont les musulmans) est un test crucial de son engagement à créer les conditions d'une société ouverte et à garantir l'égalité de tous dans un contexte de diversité croissante.

Le projet At Home in Europe des Fondations pour une société ouverte travaille sur ces questions en proposant des activités de suivi, de soutien et de sensibilisation autour de la situation des musulmans et d'autres minorités en Europe. La série de rapports que nous publions sur les communautés musulmans, conduits dans onze villes de l'Union européenne (Amsterdam, Anvers, Berlin, Copenhague, Hambourg, Leicester, Londres, Marseille, Paris, Rotterdam et Stockholm), en est une des illustrations les plus actuelles. À partir d'une analyse des politiques publiques conduites dans ces villes et de leurs effets positifs et négatifs sur la participation politique, sociale et économique des musulmans, ces rapports permettent de mieux comprendre les besoins mais aussi les aspirations de communautés musulmanes très diverses.

En contribuant à initier le dialogue entre communautés musulmanes, responsables locaux et personnalités politiques internationales, le projet At Home in Europe souhaite améliorer la participation et l'insertion des musulmans dans la société tout en leur permettant de préserver les pratiques culturelles, linguistiques et religieuses au fondement de leurs identités.